REVUE AFRICAINE

VOLUME 84 ANNÉE 1940

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1940

REVUE AFRICAINE

NUMERO 84

ANNEE
1940

DANS CE NUMERO



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

REVUE AFRICAINE

Vol. 84

1940

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
12, RUE EMILE-MAUPAS. — ALGER

1940



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Les Epitaphes Funéraires Chrétiennes du Djebel Nif en-Nser

(Commune mixte d'Aïn-Mlila)

Une série homogène et originale d'épitaphes funéraires chrétiennes a été découverte, dans le courant de l'année 1937, vers l'extrémité méridionale du Djebel Nif en-Nser (douar Ouled Zouaï de la commune mixte d'Aïn-Mlila).

Le massif montagneux du Nif en-Nser se dresse immédiatement au Nord de la Sebkha Tincilt et de la station de chemin de fer des Lacs. Il domine, sur une dizaine de kilomètres de longueur, la route et la voie ferrée de Constantine à Batna qui longent son versant oriental.

S'il a de tout temps suscité une vive curiosité chez le voyageur par ses escarpements et ses à-pics sauvages, par les déchiquetures de ses crêtes ou les formes étranges de ses rocs fauves, dont un des plus curieux lui a mérité le nom de « bec d'aigle », il n'a par contre jamais inspiré d'intérêt à l'archéologue, tant l'aridité de ses flancs, tantôt dénudés par une érosion intense, tantôt encombrés de rocailles détachées des crêtes, semblait attester l'inutilité des recherches.

Aussi bien, l'Atlas Archéologique de Gsell reste muet sur l'ensemble du massif.

Il faudrait nous borner à relater l'existence sur les hautes pentes de son versant occidental de quelques vestiges berbères récemment signalés et représentés par des murs mégalithiques en pierres brutes, si les indications de pâtres indigènes n'avaient attiré notre attention sur une autre région de la montagne et provoqué la découverte d'une série abondante d'inscriptions latines.

Le massif comporte deux parties distinctes : au Nord, le djebel Nif en-Nser proprement dit, de beaucoup le plus puissant et le plus élevé ; au Sud, des hauteurs plus modestes qui s'abaissent progressivement jusqu'aux abords de la Sebkha de Tincilt et portent les noms de djebel Anouda et djebel Snobra.

Une étroite dépression sépare ces deux groupes montagneux; elle établit par le col assez bas de Teniet Anouda des relations faciles entre la ferme Bottinelli (1), installée en bordure de la route Constantine-Batna à l'Est, et la plaine des Ouled Sellem (2) (dite aussi de Rouget de l'Isle) à l'Ouest.

Cette coupure renferme deux des trois stations qui nous ont livré notre série d'inscriptions.

La première station est située aux environs de l'Aïn-Kahla ; la deuxième aux abords immédiats du Teniet Anouda.

. Quant à la dernière, dite de Gabel Snobra (devant le Snobra), elle se place à 3 kilomètres plus au Sud, dans le fond d'une vallée qui entame obliquement le flanc oriental du djebel Snobra.

L'Henchir d'Aïn-Kahla est à 1.500 mètres environ, à vol d'oiseau, au Nord-Ouest de la ferme Bottinelli, sous les premiers bancs de rochers du djebel Nif en-Nser et à la limite de quelques terres de culture. Il s'étend sur près de 1 kil. de longueur entre l'Aïn-Kahla et le cimetière de l'Aïn-Sadjra. Des vestiges de murs en moellons bruts, de rares pierres de taille dégagées du sol par des indigènes à la recherche de matériaux de construction, une plate-forme de pressoir à l'huile permettent de le reconnaître.

Une inscription, assez longue aux dires des indigènes du voisinage, gravée sur un autel ou sur une large dalle, en aurait été tirée jadis et transportée à la ferme Bottinelli. Nous n'avons pu en trouver trace.

---

(1) Cette ferme figure sur la carte au 1/200.000e de la région de Constantine. Elle se trouve au point kilométrique 154,900 de la route nationale n° 3 de Stora à Biskra, qui dessert Constantine et Batna et qui emprunte dans cette partie de son parcours le tracé de l'ancienne voie romaine de Cirta à Lambèse.

(2) La plaine d'Ouled Sellem, où abondent les vestiges de l'occupation romaine, était appelée par les premiers archéologues qui l'explorèrent après la conquête, plaine des Barania, du nom de la tribu ancienne d'où sont issus les indigènes du douar Ouled Sellem.

Au Teniet Anouda ne subsistent que des fondations de murs grossiers, au tracé irrégulier, qui formaient peut-être des enclos.

La station de Gabel Snobra n'offre même pas de traces superficielles d'installation ancienne et les inscriptions qui en proviennent ont été extraites des décombres de quelques gourbis arabes édifiés avec des pierres de ramassage, entre le chabet El-Harig et le chabet El-Guesria, immédiatement au-dessus de leur confluent. Il est vraisemblable que cette station n'est pas dépourvue de ruines, et qu'il en existe à une profondeur peu considérable, sous les limons et cailloutis charriés dans la vallée par les crues des oueds voisins.

65 épitaphes funéraires ou fragments d'épitaphes ont été livrés par ces trois stations : 34 à l'Aïn-Kahla ; 16 à Teniet Anouda et 15 à Gabel Snobra. Elles offrent ce premier caractère commun d'être gravées sur des pierres brutes, très plates, tirées des roches du voisinage, à clivage souvent facile. Une seule exception se présente sous la forme d'un moellon brut, triangulaire, portant inscription sur deux de ses faces.

Nombre de ces pierres gisaient dispersées sur le sol, aussi bien au milieu des ruines, là où il en est d'apparentes, qu'en dehors. La pioche en a exhumé qui étaient enfouies sous une faible couche de terre végétale. D'autres enfin, récoltées jadis par des indigènes comme pierres de ramassage, ont pris place dans les murs de masures effondrées depuis, d'où elles ont été retirées.

Il n'en est pas en définitive qui puissent être tenues avec quelque certitude comme restées sur le lieu du dépôt primitif. Il semble donc vain d'avancer une hypothèse sur leur disposition ou leur groupement d'origine.

Les inscriptions sont gravées, tantôt en traits creux continus, tantôt en points isolés, en ponctuation ; les caractères sont fréquemment très irréguliers.

Les épitaphes sont conçues sous une forme identique, à de très rares exceptions près.

Très brèves, elles débutent par la lettre R (abréviation du mot REDITIO, qui s'est rencontré complet deux fois seulement) et se poursuivent par un prénom mis au génitif pour

se terminer par l'indication du jour et du mois du décès, sans précision d'année.

L'usure des caractères, par suite d'un long séjour des pierres à la surface du sol, est parfois très prononcée, surtout sur les inscriptions à ponctuation, où l'outil du lapicide a généralement entamé peu profondément la pierre.

Seul un éclairage très favorable par lumière frisante permet alors de déceler l'existence de la gravure. On s'explique ainsi pour quelles raisons les épitaphes du Nif en-Nser, malgré l'abord facile de leurs stations, sont restées si longtemps ignorées.

Notons encore que nos épitaphes, sous leur forme originale, ne sont pas l'apanage exclusif du Nif en-Nser.

Un rapprochement s'impose entre elles et l'inscription suivante découverte en 1938 dans le Henchir Koreïba, du douar Meraouna de la commune mixte d'Aïn-Mlila (groupe 449, Atlas archéologique de Gsell, feuille de Constantine).

L'épitaphe ne contient toutefois pas la lettre initiale R :



PAVLINA | VIII IDVS DE | CEM[*b*]RES (6 décembre)

Une identité presque parfaite se retrouve encore entre nos inscriptions et une épitaphe exhumée récemment du sol par M. Maurice Martin, au cours du déblaiement d'une basilique chrétienne à Mechta Azrou, dans le douar Zaouïa ben Zaroug, de la commune mixte de Châteaudun-du-Rhummel. Les ruines de la Mechta Azrou n'ont pas été signalées par Gsell. Elles se situent à l'Ouest du groupe n° 29, feuille de Batna de l'Atlas archéologique. Sur une dalle en pierre, qui servait de couvercle à une tombe, l'Inscription est gravée dans un registre en creux avec queues d'aronde, à droite et à gauche :

M(emoria) Primas(i) | *redilo sex(t)u cal* | *endas Februarias*

Les caractères sont tantôt des majuscules, tantôt des lettres cursives. Si la première ligne est bien gravée, les deux autres et surtout la troisième qui s'enchevêtre presque avec la deuxième, sont mal écrites. Peut-être faut-il lire : *redit(i)o*. Il est nécessaire, en tout cas, de rétablir le *t* de *sex(t)u*. La substitution de l'*u* à l'*o* dans *sextu* pour *sexto* n'est pas rare en Afrique. La date correspond au 27 janvier.

Les inscriptions décrites plus loin sous les numéros 3, 5, 6, 11, 13, 30 et 31, ont été transportées au Musée archéologique Gustave Mercier de Constantine.

Toutes les autres ont été réunies et exposées dans le jardin de la maison cantonnière de Sigus aménagé en musée épigraphique.

En raison de la variété apportée par les lapicides dans l'ordonnance des textes et des irrégularités épigraphiques qui s'y rencontrent, nous avons estimé nécessaire de reproduire les inscriptions, groupées au préalable par stations, sous forme de dessins aussi fidèles que possible, avant de donner le résultat de notre lecture.

Toutes ces inscriptions ont été relevées par nos soins et sont inédites.

I

Inscriptions de l'Henchir Aïn Kahla

1

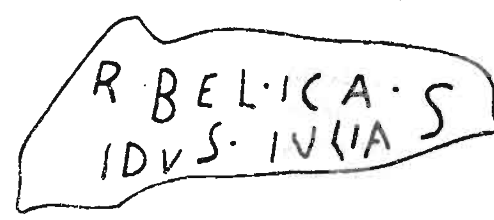
Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

Hauteur : o m. 31 ; largeur : o m. 36 ; épaisseur : o m. 11 ; hauteur des lettres : o m. 07 à o m. 09.

Particularité du texte. — Ligne 1 : La 4ᵉ lettre est constituée par une ligne brisée de quatre segments et paraît représenter la lettre D.

R(*editio*) BADI | NIS · VIII | IDVS · DE(*cembres*) (6 décembre)

2

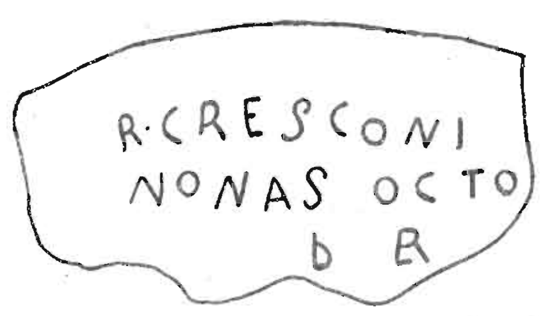


Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 25 ; larg. : o m. 67 ; ép. : o m. 14 ; h. l. irrégulière : de o m. 06 à o m. 12.

R(*editio*) BEL(*l*) · ICA(*e*) · | IDVS · IVLIAS (15 juillet)

3



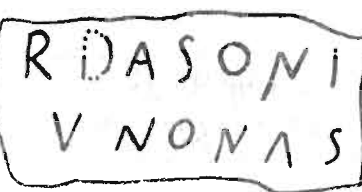
Pierre brute, plate. Gravure défectueuse, par ponctuation.

H. : o m. 25 ; larg. : o m. 48 ; ép. irrégulière : de o m. 10 à o m. 18 ; h. l. : de o m. 03 à o m. 06.

Particularités du texte. — L. 3 : La lettre B est une minuscule ; les lettres R et E sont liées.

R(*editio*) · CRESCONI | NONAS OCTO | BRE(*s*) (7 octobre)

4

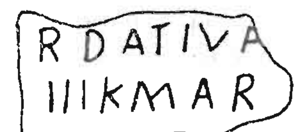


Fragment de pierre brute, plate. Gravure en creux.

H. : o m. 16 ; larg. : o m. 36 ; ép. : o m. 12 ; h. l. : de o m. 04 à o m. 055.

R(*editio*) DASONI | V NONAS (3 mars, 3 mai, 3 juillet ou 3 octobre)

5

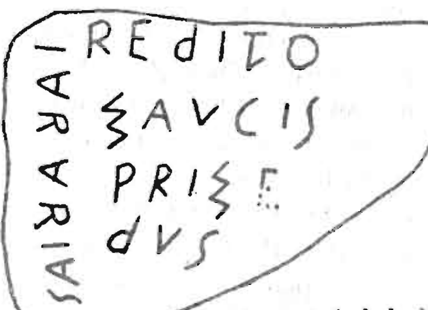


Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 15 ; larg. : o m. 30 ; ép. : o m. 12 ; h. l. : o m. 045.

R(*editio*) DATIVA(*e*) | III K(*alendas*) MAR(*tias*) (27 février)

6



Pierre brute, plate. Gravure en creux.

H. : o m. 33 ; larg. o m. 43 ; ép. : o m. 06 ; h. l. : de o m. 04 à o m. 05.

Particularités du texte. — L. 1 : Du pied de la lettre T part un petit trait oblique qui peut être un I lié au T. — L. 2 : La première lettre est constituée par une ligne brisée de cinq segments et représente les lettres D et I liées. — L. 3 : Même observation que ci-dessus pour la 4ᵉ lettre. — L. 4 : La lettre D est une minuscule. — L. 5 : Cette ligne a été, faute de place, gravée verticalement en avant des quatre premières : sans doute F[ab]rarias (*sic*). Les lettres A sont renversées.

REDITIO | DIAVCIS | PRIDIE | (i)DVS | IVRVRIVS (12 février)

7

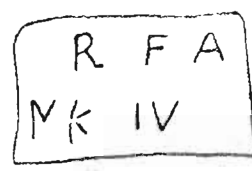


Fragment de pierre brute, plate. Gravure en creux.

H. : o m. 20 ; larg. : o m. 32 ; ép. : o m. 15 ; h. l. : très irrégulière, de o m. 03 à o m. 08.

(*reditio*) DONAT(*i*) | ....(*id*)VS NOBEM(*bres*)
(du 6 au 13 novembre)

8

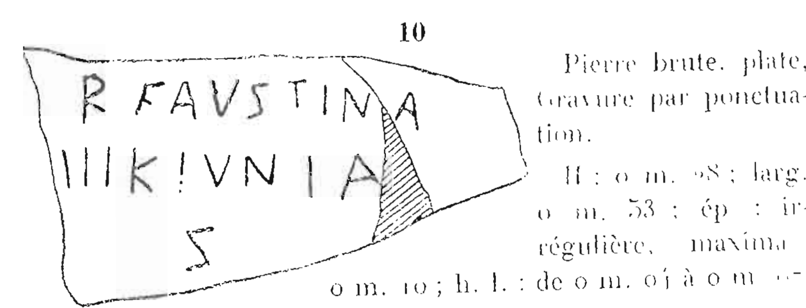


Pierre brute, plate. Gravure en creux, usée.

H. : o m. 30 ; larg. : o m. 52 ; ép. : o m. 12 ; h. l. : de o m. 06 à o m. 08.

R(*editio*) DONATI | ·K(*alendas*) APRIL(*es*)
(du 16 mars au 1er avril)

9



Fragment de pierre brute, paraissant avoir été grossièrement taillée de nos jours pour être utilisée dans la construction d'un gourbi. Gravure en creux.

H. : o m. 20 ; larg. : o m. 29 ; ép. : o m. 08 ; h. l. : de o m. 06 à o m. 07.

Particularité du texte. — L. 2 : Les chiffres I et V sont liés.

R(*editio*) FA...... | IV K(*alendas*) IV(*nias*) ou (*lias*)
(29 mai ou 28 juin)

10



Pierre brute, plate, Gravure par ponctuation.

H. : o m. 28 ; larg. : o m. 53 ; ép. : irrégulière, maxima o m. 10 ; h. l. : de o m. 04 à o m. 07.

Particularités du texte. — L. 1 et 3 : Les lettres S affectent la forme d'un Z retourné.

R(*editio*) FAVSTINA(*e*) | III K(*alendas*) IVNIA | S (30 mai)

11



Pierre, brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 12 ; larg. : o m. 43 ; ép. : o m. 06 ; h. l. : de o m. 04 à o m. 06.

Particularité du texte. — L. 2 : La lettre V est cursive.

R(*editio*) · FELICIS | · VI · ID(*us*) · AVG(*ustas*) (8 août)

12



Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 27 ; larg. : o m. 46 ; ép. : o m. 12 ; h. l. : de o m. 04 à o m. 06.

(*reditio*) FIDENTI(*s*) | .....K(*alendas*) MART(*ias*)
(du 14 février au 1er mars)

13

1re face.

Moellon brut, triangulaire, dont deux des trois faces portent une inscription. Gravure par ponctuation.

H. moyenne : o m. 29 ; larg. : 1re face : o m. 35 ; 2e face : o m. 42 ; ép. moyenne : o m. 32 ; h. l. : 1re inscription : de o m. 045 à o m. 07 ; 2e inscription : de o m. 04 à o m. 06.

2e face

R(*editio*) FORTV | N(*a*)E
VIIII | IDVS O | CT(*o*)B(*re*)S
(7 octobre)

R(*editio*) ARATOR | (*i*)S
IIII · K(*alendas*) ·OC(*tobres*)
(28 septembre)

14

Pierre brute, plate. Gravure en creux.

H. : 0 m. 60 ; larg. : 0 m. 30 ; ép. : 0 m. 20 ; h. l. : de 0 m. 03 à 0 m. 05. Inscription partiellement usée.

R(*editio*) IVA.... R.......... | DEC(*embres*)
(du 14 novembre au 13 décembre)

R(*editio*) DONA(*ti*) | VII · K(*alendas*) DECE | MBRES
(25 novembre)

15



Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation. Inscription usée.

H. : 0 m. 30 ; larg. : 0 m. 66 ; ép. : 0 m. 09 ; h. l. : de 0 m. 05 à 0 m. 07.

Particularités du texte. — L. 1 et 2 : Les lettres E affectent la forme de l'epsilon. — L. 1 et 3 : Les lettres N sont retournées.

R(*editio*) LEAVRENTEI | .....DE.....S | V K(*ale*)ND(*as*) | (*Janu*) ou (*Febra*) ......ARIAS (28 décembre ou 28 janvier

16



Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : 0 m. 25 ; larg. : 0 m. 20 ; ép. : 0 m. 09 ; h. l. : de 0 m.06 à 0 m. 07.

R(*editio*) M...... | VII · K(*alendas*)......

17



Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : 0 m. 23 ; larg. 0 m. 33 ; ép. : 0 m. 07 ; h. l. : de 0 m. 035 à 0 m. 045.

R(*editio*) MARN.... | ......DECEM[*b*]R[*e*]S
(du 14 novembre au 13 décembre)

18



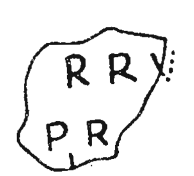
Pierre brute, plate, brisée à droite. Gravure par ponctuation.

H. : 0 m. 15 ; larg. : 0 m. 35 ; ép. : 0 m. 04 ; h. l. : de 0 m 025 à 0 m. 045.

R(*editio*) MISSINI... | XI IDV[*s*] M | AIA[*s*]

L. 1 : Sans doute faut-il lire *Miggini*[*s*]. — L. 2 : Il faut probablement lire : VI IDVS (10 mai).

19



Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : 0 m. 22 ; larg. : 0 m. 16 ; ép. : 0 m. 08 ; h. l. : de 0 m. 07 à 0 m. 08.

R(*editio*) RV...... | PR(*idie* ?)... | ......

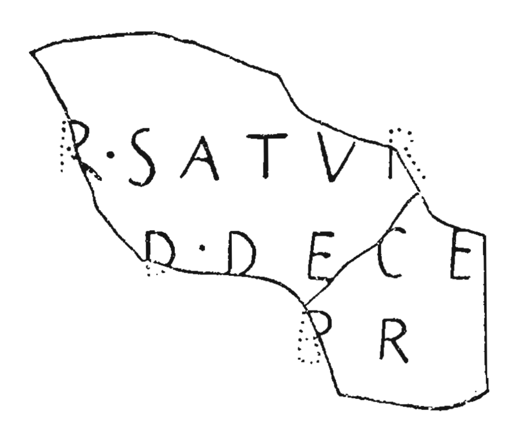
20

Pierre brute, plate Gravure par ponctuation. Inscription usée.

H. : o m. 42 ; larg. o m. 53; ép.: o m. 11; h. l. : de o m. o5 à o m. o8.

R(editio) SA....ARIS | III K(alendas) MA | RTIAS (27 février)

21

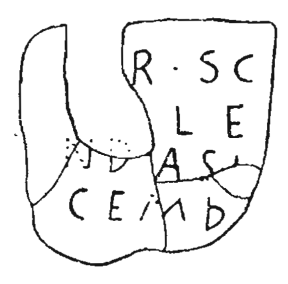


Fragment de pierre brute, plate, Gravure en creux.

H.: o m. 34 ; larg.: o m. 35; ép.: o m. 13; h. l. : de o m. o9 à o m. 12.

R(editio) · SATVR.... | ......(i)D(us) · DECE | (m)BR(es) (du 6 au 13 décembre)

22



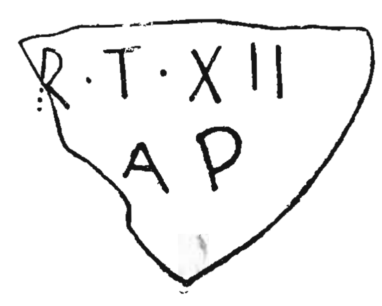
Pierre brute, plate, brisée en plusieurs fragments, qui n'ont pas tous été retrouvés. Gravure en creux.

H. : o m. 40 ; larg. : o m. 38 ; ép. moyenne : o m. o8 ; h. l. : de o m. o6 à o m. o8.

Particularité du texte. — L. 4 : La lettre B est une minuscule.

R(edilio) · SC.... | ...(Ka)LE | NDAS (de) | CEMB(res) (du 14 novembre au 1er décembre)

23

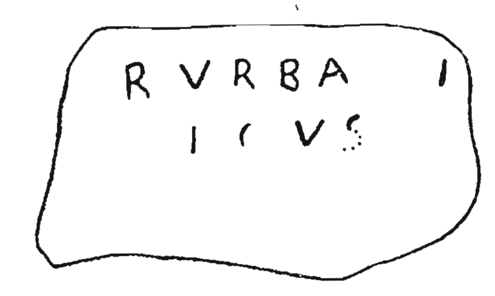


Pierre brute, plate, brisée à gauche, Gravure en creux.

H. : o m. 25 ; larg. : o m. 38 ; ép. : o m. 12 ; h. l. : de o m. o8 à o m. 10.

R(editio) · T · XII | ....AP[riles] XII [Kal(endas) Ap(riles)] (21 mars)

24



Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation. Inscription très usée.

H. : o m. 27 ; larg. : o m. 42 ; ép. : o m. o9 ; h. l. : o m. o6.

R(editio) VRBA(n)I | ..... I(d)VS....

25



Fragment de pierre brute. Gravure en creux.

H.: o m. 24 ; larg. moyenne : o m. 20; ép. : o m. o6 ; h. l. : o m. o45.

R(editio) VICTO(ris)

26



Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 14 ; larg. : o m. 37 ; ép. : o m. o9 ; h. l. : de o m. o3 à à o m. o6.

R(editio) VICTORI(s) | VI IDV(s) AP(riles) (8 avril)

27

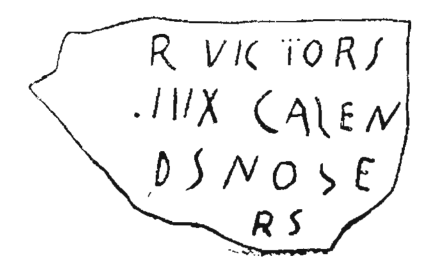


Pierre brute, plate. Gravure en creux.

H. : o m. 46; larg. : o m. 28; ép. : o m. 07 ; h. l. : de o m. 04 à o m. 05.

R(*editio*) VICTORIS
| VIIII KALE(*ndas*) |
M(*artias*) ou (*aias*)
(21 février au 23 avril)

28



Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 31; larg. : o m. 50; ép. : o m. 11 ; h. l. : de o m. 045 à o m. 07.

R(*editio*) VICTOR(*i*)S
| · IIIX CALEN | D(*a*)S
NOVE(*mb*) | R(*e*)S

Le chiffre est inversé, lire XIII (20 octobre)

29



Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 21; larg. : o m. 34, ép. : o m. 15 ; h. l. : de o m. 04 à o m. 06.

Particularités du texte. — L. 2 : comme dans la précédente le chiffre est inversé, lire XIIII. — L. 3 : La lettre D est une minuscule.

......MINTASI | R(*editio*) : IIII : X K(*a*)L | (*en*)DA(*s*).

30



Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation. Caractères très irréguliers.

H. : o m. 28 ; larg. maxima : o m. 35 ; ép. : o m. 10 ; h. l. : de o m. 035 à o m. 08.

....NFILA... | ....(*pri*)DI(*e*) IDVS
| (*ia*)NVARI(*a*)S (12 janvier

31

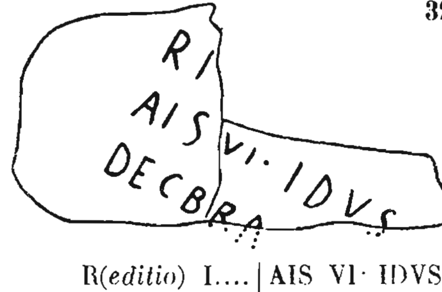


Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 34 ; larg. : o m. 30 : ép. : o m. 12 ; h. l. : de o m. 03 à o m. 06.

(*reditio*).... VRELI
| ....F(*e*)BR(*u*)A | RIAS
(du 14 janvier au 13 février)

32

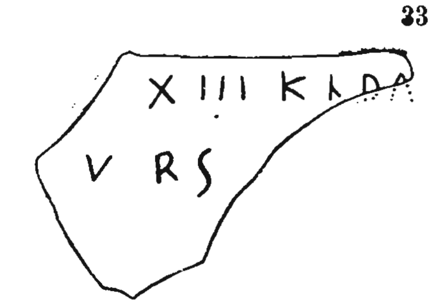


Fragment de pierre brute, plate. Gravure en creux.

H. moyenne : o m. 26 ; larg. : o m. 50 ; ép. moyenne : o m. 10 ; h. l. : de o m. 03 à o m. 06.

R(*editio*) I.... | AIS VI· IDVS | DEC(*em*)BRA(*s*) (8 décembre)

33



Fragment de pierre brute, plate. Gravure en creux.

H. : o m. 24 ; larg. : o m. 46 ; ép. : o m. 11 ; h. l. : de o m. 06 à o m. 09.

Particularité du texte. — L. 1 : La lettre L affecte la forme du lambda.

XIII K(*a*)L(*en*)DA(*s*) | (*no*)V(*emb*)R(*e*)S (?) (20 octobre)

34



Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

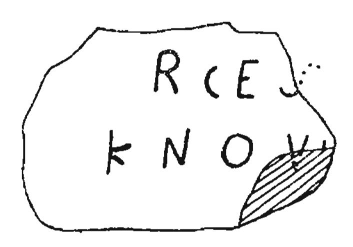
H. : 0 m. 20 ; larg. : 0 m. 19 ; ép. : 0 m. 04 ; h. l. : 0 m. 07.

....E.... | ....MB(*res*)
(septembre, novembre ou décembre)

II

Inscriptions de Téniet Anouda

35



Pierre brute, plate, brisée à droite. Gravure par ponctuation.

H. : 0 m. 27 ; larg. : 0 m. 58 ; ép. : 0 m. 08 ; h. l. : de 0 m. 05 à 0 m. 06.

R(*editio*) CES.... | K(*alendas*) NOV(*embres*)
(du 16 octobre au 1er novembre).

36



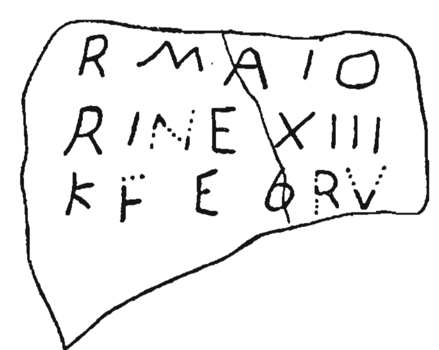
Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation. Caractères irréguliers et défectueux. Inscription usée.

H. : 0 m. 52 ; larg. : 0 m. 42 ; ép. : 0 m. 10 ; h. l. : de 0 m. 05 à 0 m. 07.

Particularités du texte. — L. 1 : l'ordre des chiffres est interverti et il faut lire XVIII. — L. 2 et 4 : Les lettres D sont des minuscules ; Les lettres A ont leur côté prolongé au delà du sommet et leur forme rappelle celle du lambda. — L. 4 : Le nom du défunt figure en fin d'inscription.

XVIIII K(*a*)L | ENDAS | FE(*b*)RV(*a*)RI(*as*) ? | R(*editio*) DATI
(14 janvier)

37



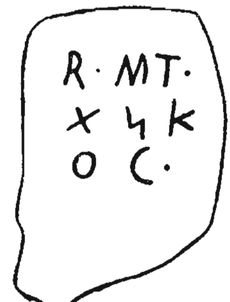
Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : 0 m. 24 ; larg. : 0 m. 54 ; ép. : 0 m. 06 ; h. l. : de 0 m. 05 à 0 m. 07.

Particularités du texte. — L. 2 : La lettre E a la forme de l'epsilon ; la lettre D est une minuscule.

R(*editio*) FAVS(*t*)INA(*e*) | V K(*a*)LENDAS | F(*ebruarias*)
(28 janvier)

38



Pierre brute, plate, brisée à l'angle inférieur droit. Gravure en creux.

H. : 0 m. 40 ; larg. : 0 m. 55 ; ép. : 0 m. 10 ; h. l. : de 0 m. 045 à 0 m. 08.

Particularité du texte. — L. 3 : La lettre B est une minuscule.

R(*editio*) MAIO | RIN(*a*)E XIII | K(*alendas*) FEBRV(*arias*)
(20 janvier)

39

Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : 0 m. 51 ; larg. : 0 m. 30 ; ép. : 0 m. 08 ; h. l. : de 0 m. 05 à 0 m. 07.

R(*editio*) ·MT· | XVI K(*alendas*) | OC(*tobres*)·
(16 septembre)

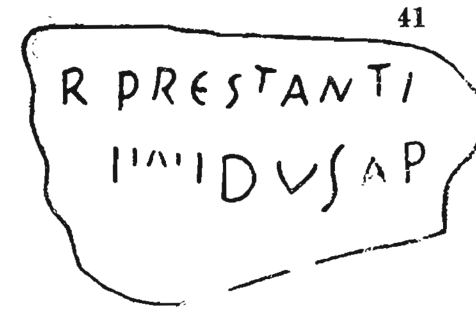
40

Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 25 ; larg. : o m. 44 ép. : o m. 09 ; h. l. : de o m. 04 à o m. 05.

R(*editio*) MATRON(*ae*) | PRI(*dis?*) IDVS | O(*ctobres*)
(14 octobre)

41



Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 31 ; larg. : o m. 30 ; ép. : o m. 10 ; h. l. : de o m. 035 à o m. 10.

Particularité du texte. — L. 1 : La lettre E affecte la forme de l'epsilon.

R(*editio*) PRESTANTI(*s*) | I.... IDVS | AP(*riles*)
(du 6 au 13 avril)

42



Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 14 ; larg. : o m. 38 ; ép. : o m. 12 ; h. l. : de o m. 08 à o m. 10.

Particularité du texte. — L. 1 : La lettre V est cursive.

R(*editio* RV.... | VIII K(*alendas*)....

43

Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 38 ; larg. : o m. 64 ; ép. : o m. 05 ; h. l. : de o m. 05 à o m. 08.

Particularités du texte. — L. 1 : La lettre N est retournée. — L. 1 et 2 : Les lettres E affectent la forme de l'epsilon.

R(*editio*) SATVR(*n*)IN(*a*)E | VIIII K(*a*)LENDAS | MARTIAS
(21 février)

44



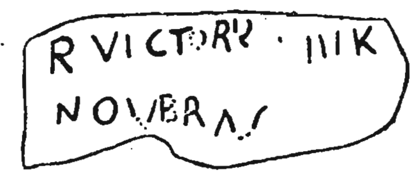
Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 32 ; larg. : o m. 65 ; ép. : o m. 05 ; h. l. : de o m. 035 à o m. 045.

R(*editio*) VICTORIS II K(*alendas*) | DECEM(*bres*)

On attendrait *Pridie Kalendas*, peut-être faut-il lire III K(*alendas*) (29 ou 30 novembre).

45



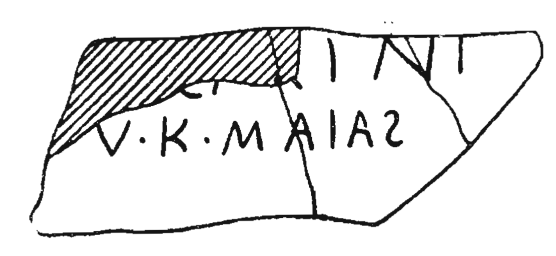
Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 18 ; larg. : o m. 40 ; ép. : o m. 10 ; h. l. : de o m. 035 à o m. 05.

Particularité du texte. — L. 1 : La lettre S est retournée.

R(*editio*) VICTOR'S · III K(*alendas*) | NOV(*em*)BRAS
(30 octobre)

46



Pierre brute, plate, mutilée à l'angle supérieur gauche. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 21 ; larg. : o m. 28 ; ép. : o m. 12 ; h. l. : de o m. 05 à o m. 08.

Particularité du texte. — L. 2 : La lettre S est retournée.

(*Reditio*)...... INI | V· K(*alendas*)· MAIAS

(27 avril)

47



Fragment de pierre brute, plate. Gravure en creux.

H. : o m. 29 ; larg. : o m. 26 ; ép. : o m. 12 ; h. l. : de o m. 07 à o m. 08.

Particularité du texte. — L. 2 : Le chiffre X affecte la forme de la croix grecque.

.... RI | XI K(*alendas*) | [*Janu*] ou [*Febru*]ARIAS

(22 décembre ou 22 janvier)

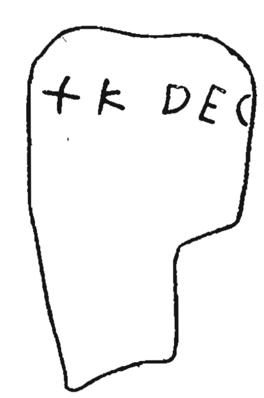
48

Fragment de pierre brute. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 28 ; larg. : o m. 13 ; ép. : o m. 07 : h. l. : de o m. 05 à o m. 07.

...... RIS | ...... M

49



Fragment de pierre brute, plate. Gravure en creux.

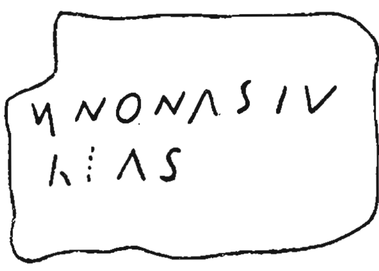
H. : o m. 42 ; larg. : o m. 25 ; ép. : o m. 12 ; h. l. : o m. 05.

Particularité du texte. — Le chiffre X affecte la forme d'une croix grecque.

...X K(*alendas*) DEC(*embres*)

(22 novembre)

50



Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation. La première ligne, très usée, n'a pu être relevée. On croit deviner comme texte R. DONATI, mais cette lecture manque de certitude.

H.: o m. 29; larg.: o m. 40; ép. : o m. 12 ; h. l. : de o m. 03 à o m. 05.

Particularité du texte. — L. 2 : La lettre L affecte la forme du lambda.

.... | VI NONAS IV | LIAS

(2 juillet)

III

Inscriptions de Gabel Snobra

51



Pierre brute, plate. Gravure en creux.

H. : o m. 24 ; larg. : o m. 35 ; ép. : o m. 15 ; h. l. : o m. 06.

Particularité du texte. — L. 1 : La 4e lettre est constituée par une ligne brisée de cinq segments et représente les lettres D et I liées.

R(*editio*) BADINN... | X K(*alendas*) MA | RTIAS

(20 février)

52



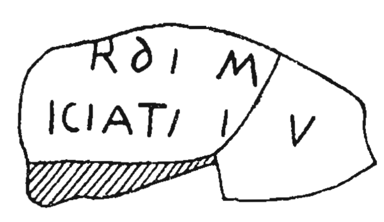
Pierre brute, plate. Gravure en creux. Inscription usée. La 3e et dernière ligne n'est plus lisible.

H. : o m. 34 ; larg. : o m. 25 ; ép. : o m. 08 ; h. l. : de o m. 04 à o m. 05.

R(*editio*) CALVI | III K(*alendas*)
NOV | (*embres*)

(30 octobre)

53



Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

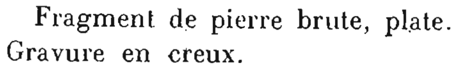
H. : o m. 20 ; larg. : o m. 50 ; ép. : o m. 10 ; h. l. : de o m. 04 à o m. 07.

Particularité du texte. — L. 1 : La lettre D est une minuscule.

R(*editio*) DIM.. | ICIATI I....V....



54

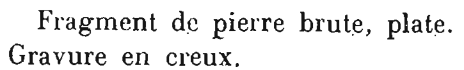


Fragment de pierre brute, plate. Gravure en creux.

H. : o m. 30 ; larg. : o m. 48 ; ép. : o m. 08 ; h. l. : de o m. 06 à o m. 08.

R(*editio*) DO.... | ET PR.... | X.........

55



Fragment de pierre brute, plate. Gravure en creux.

H. : o m. 34 ; larg. : o m. 40 ; ép. : o m. 05 ; h. l. : de o m. 06 à o m. 08.

R(*editio*) DO..... | K(*a*)L(*endas*) | ... I S.....

56



Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 29 ; larg. : o m. 25 ; ép. : o m. 15 ; h. l. : de o m. 035 à o m. 04.

REDITIO | DONAT(*i*) | IDVS FEB(*r*) | VAR(*i*)AS

(13 février)

57



Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

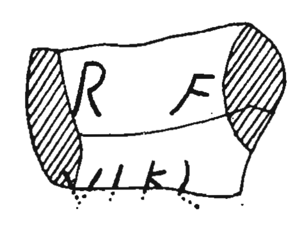
H. : o m. 40; larg. : o m. 45; ép. : o m. 07; h. l. : de o m. 04 à o m. 06.

Particularité du texte. — L. 2 : La deuxième lettre S est retournée.

R(*editio*) DONATI | ...(*n*)ONAS S(*eptemb*)R(*es*)

(du 2 au 5 septembre)

58

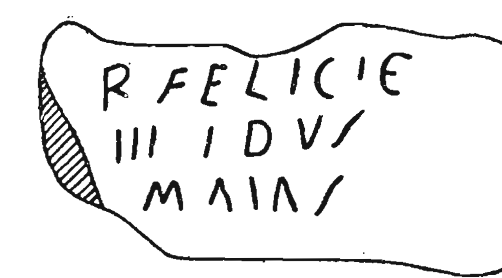


Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 25 ; larg. : o m. 27 ; ép. : o m. 08 ; h. l. : o m. 06.

R(*editio*) F..... | VI K(*a*)L(*endas*)

59



Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 42 ; larg. : o m. 23; ép. : o m. 10; h. l. : de o m. 04 à o m. 06.

R(*editio*) FELICI(*a*)E | III IDVS | MAIAS

(13 mai)

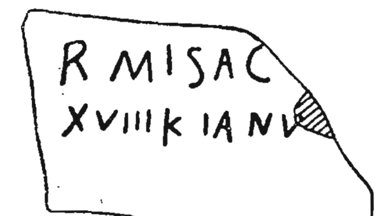
60

Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation. Inscription très usée.

H. : o m. 30 ; larg. : o m. 41 ; ép. : o m. 08 ; h. l. : de o m. 035 à o m. 05.

R(*editio*) IVLIANI | VI IDVS
IV·(*nias*) ou (*lias*)
(8 juin ou 10 juillet)

61

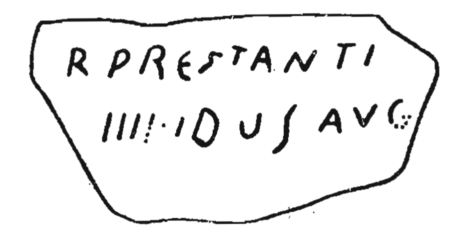


Pierre brute, brisée à droite. Gravure en creux.

H. : o m. 33 ; larg. : o m. 50 ; ép. : o m. 11 ; h. l. : très irrégulière, de o m. 05 à o m. 085.

R(*editio*) MISAC.... | XVIII
K(*alendas*) IANV(*arias*)
(15 décembre)

62



Pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 32 ; larg. : o m. 53 ; ép. : o m. 11 ; h. l. : de o m. 05 à o m. 07.

Particularités du texte. — L. 1 : La lettre E affecte la forme de l'epsilon. — L. 2 : La lettre V est cursive.

R(*editio*) PRESTANTI(*s*) | IIII·IDVS AVG(*usta*)
(10 août)

63



Fragment de pierre brute, plate. Gravure en creux.

H. : o m. 25 ; larg. : o m. 28 ; ép. : o m. 08 ; h. l. : de o m. 035 à o m. 065.

(*Reditio*) (*Vic*)TORI(*s*) | VI K(*alendas*)
N(*ovembres*)
(27 octobre)

64



Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 18 ; larg. : o m. 22 ; ép. : o m. 06 ; h. l. : o m. 06.

.... ERECI.... | .... ·KA(*lendas*)....

65

Fragment de pierre brute, plate. Gravure par ponctuation.

H. : o m. 30 ; larg. : o m. 45 ; ép. : o m. 11 ; h. l. : de o m. 05 à o m. 07.

.... NONIS K(*a*)L(*endas*) |
S(*eptemb*)RAS
(1er septembre)

Octobre 1938.

F. LOGEART,
Administrateur Principal de commune mixte.

A propos des Epitaphes Chrétiennes du Djebel Nif en-Nser

Les inscriptions découvertes dans la commune mixte d'Aïn-Mlila par les soins de M. Logeart, et qu'il publie ci-contre, présentent plusieurs sortes d'intérêts. M. Logeart a bien voulu nous laisser le soin d'essayer de les dégager. Nous ajouterons donc quelques mots à son excellente publication.

Les lieux d'où proviennent ces textes ont été explorés jadis par Joleaud et Joly qui ont signalé sur le flanc sud du Djebel Nif en-Nser, quelques vestiges, des ruines éparses et d'assez nombreux murs de propriétés (1). Les découvertes de M. Logeart permettent de préciser davantage les données fournies par Joleaud et Joly.

C'est dans le voisinage d'une source appelée Aïn Kahla, qui est sans doute celle que la carte au 50.000e (feuille d'Aïn-Mlila) appelle Aïn-Tahar, que les premiers documents ont été trouvés (2). Au col, où se trouve un autre gisement, il n'y a presque pas traces de maisons et l'on peut se demander s'il n'y avait là, auprès d'un chemin assez fréquenté dans l'antiquité, un cimetière semblable aux cimetières actuels, isolés dans la campagne. Un autre point est situé à trois kilomètres au Sud. Il n'est pas douteux que d'autres recherches dans la

(1) Joleaud et Joly : *Ruines et vestiges anciens relevés dans la Province de Constantine* (*Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique du département de Constantine*, t. XLIII, 1909, p. 119 et suiv.). — Se reporter à l'Atlas archéologique de Gsell · f° 17, n°s 434, 435, 436, 437 et add. f° 17, n°s 433, 434, 436.

(2) En compagnie de M. Logeart, j'ai exploré le site au moment des premières trouvailles. Les ruines sont très indistinctes et il n'y a jamais eu là un habitat avec des maisons bien construites en maçonnerie, mais des gourbis en murs de moellons et de terre. Il convient de souligner toutefois que les murs de clôture, la table de pressoir et le nom d'un des défunts (*Arator*) attestent une exploitation du sol.

région provoqueraient des découvertes du même genre. Ces documents ont été trouvés dans un laps de temps relativement court. Ils sont cependant assez abondants pour permettre une étude précise.

L'époque en est relativement basse, sans que nous puissions descendre jusqu'à l'époque byzantine. Il s'agit évidemment d'épitaphes chrétiennes. La preuve, à défaut d'autres indices caractéristiques, en est fournie par le fait que le jour du décès est mentionné sur elles. Mention qui ne figure sur les épitaphes païennes que d'une façon tout à fait exceptionnelle.

Le jour de la mort était-il considéré comme le jour de la naissance à la vie éternelle et convenait-il pour cela d'en faire mention sur la tombe ? On l'a dit et cette explication mystique est assurément très ancienne (3). Nous savons, en tout cas, par Tertullien (4) et d'autres auteurs que l'anniversaire du décès était l'occasion de cérémonies et que ce jour était le véritable anniversaire du chrétien, son *Natalis*, ses *natalicia*. qu'il s'agisse de martyrs ou de simples fidèles. Ces croyances, non moins qu'un désir bien naturel d'atténuer l'idée de la mort, ont fait recourir à l'emploi de formules évoquant, soit un sommeil ou un repos (*dormivit, requiescit, requievit*), soit un départ ou un éloignement (*discessit, precessit nos in pace, recessit*), soit encore l'accomplissement d'une action qui est nécessaire (*debitum naturae solvit*, où la pensée est toute païenne, *debitum persolvere, debitum reddere*). Parfois deux idées se mélangent, et l'on trouve *obitum reddere* et même *naturae obitum reddere* (5).

(3) *Dictionnaire d'archéol. chrét. et de liturgie*. Dom Leclercq. article *Natale*, t. XII, col. 891. — H. Delehaye : *Les origines du culte des Martyrs*, p. 35.

(4) Notamment, *De corona*, 3.

(5) *C.I.L.*, VIII, 2005, add. p. 939-1576 ; 10893. Cf. Diehl : *Inscriptiones latinae christianae veteres*, t. III, Indices VII et XII. Cette dernière formule était déjà employée par les païens comme on le voit sur le règlement du Collège des *Cornicines* de Lambèse (*C.I.L.*, VIII, 2557). Les chrétiens l'ont utilisée mais assez rarement et dans la langue poétique. On trouve chez eux le passage du sens *facere, reddere obitum*, mourir, à celui de *facere, reddere obitum*, faire, établir le tombeau, avec peut-être comme nous l'avons indiqué récemment (*Bulletin du Comité*, Décembre 1938, p. XIX), l'idée de devoirs funéraires rendus au défunt (*C.I.L.*, VIII, 21539, 21540).

Souvent aussi on rencontre le verbe *reddere* employé absolument ou avec *in pace*. Il est nécessaire, dans ce cas, de suppléer soit *animam*, soit *spiritum* comme nous y invitent quelques textes plus explicites [6]. De cet emploi du verbe *reddere* on est passé au substantif *redditio* peut-être par l'intermédiaire d'une expression déchiffrée par Gsell sur une inscription de Ksiba Mraou (*Civitas Popthensis*), près de Souk-Ahras : *Scribonius in pacae* (sic) *dies r(edditionis VI id. oct.* [7].

Du moment que *redditio* signifiait le trépas, la mort, il devenait logique de l'employer comme dans les textes signalés ici avec le nom du défunt au génitif : « Décès d'un tel, tel jour. » Une évolution du même ordre se remarque dans l'emploi de la formule *depositus est*, qui indique la mise au tombeau. C'est d'elle qu'est venue, d'ailleurs d'une façon plus logique que pour la *redditio*, l'expression *depositio* qui a signifié, semble-t-il, d'abord l'inhumation, mais qui désigne sur d'innombrables épitaphes chrétiennes la date de la mort. Mais autant l'emploi de *depositio* suivi d'un génitif, est fréquent à Rome et en Italie, au point d'être souvent abrégé en *dep.* ou même en *d*, autant il est rare en Afrique [8].

Par contre, l'emploi de *redditio*, était rare hors d'Afrique [9]. Et même en Afrique on n'en avait jusqu'ici que quelques exemples [10]. Les découvertes de M. Logeart nous apportent la preuve que l'expression était au contraire répandue, et dans des milieux paysans. Si répandue que l'abréviation *r* suffisait à représenter tout le vocable. Quant à la graphie

---

(6) *C.I.L.*, VIII, 26218... [*an*]*imam reddid*[*it*]..., voir les exemples cités par Diehl, *l. cit.*, 3314 et suiv. Le plus ancien exemple daté d'Afrique est l'inscription de Tipasa. (*C.I.L.*, VIII, 9289 = 20856) de 238 : *Rasinia Secunda redd. XVI Kal. Novem.* (*anno*) *p*(*rovinciae*) *CLXXXXVIII*.

(7) *C.I.L.*, VIII, 16806 ; Gsell : *Inscr. lat. Alg.*, 1175 ; Diehl, 3325.

(8) P. Monceaux : *Hist. litt. de l'Afrique chrét.*, t. III, p. 198, n'en signale que deux exemples (*C.I.L.*, VIII, 10927 = 2043 et *C.I.L.*, VIII, 203000). On peut en ajouter d'autres indiqués par Diehl, 3045 = *C.I.L.*, VIII, 8652 = 20355 ; 8700, add. p. 1933 ; *C.I.L.*, VIII, 20316.

(9) Le seul exemple signalé hors d'Afrique figure sur une inscription de Saintes (*Mediolanum Santonum*), datée de 374, mais où le nom de la défunte *Mustela* est un nom répandu en Afrique. Diehl, 3322 = *C.I.L.*, XIII, 11065.

(10) Diehl, 3321 = *C.I.L.*, VIII, 24029 (*red.*) ; Diehl, 3323 = *C.I.L.*, VIII, 11111 (*redditio*) et *C.I.L.*, VIII, 11113 (*reditio*) ; Diehl, 3324 a = *C.I.L.*, VIII, 8766 (*red.*).

reditio pour *redditio*, elle s'explique vraisemblablement par une orthographe phonétique peu soucieuse de l'étymologie, peut-être aussi par le développement de l'abréviation *red* [11].

***

L'onomastique appelle quelques remarques. Les défunts ne sont désignés que par un surnom, comme il est naturel à cette époque. Sur la cinquantaine qui nous est ainsi parvenue, on remarque plusieurs origines. Les plus nombreux, près de quarante, ont une forme latine : *Arator* (n° 13) [12], [*A*]*urelius* (n° 31) [13], *Bellica* (n° 2) [14], *Calvus* (n° 52), *Cresconius* (n° 3), *Dativa* (n° 5), *Datus* (n° 36), *Donatianus* (n° 14), *Donatus* (n°s 7, 8, 56, 57), *Donatus* ou *Donata* (n°s 54, 55), *Faustina* (n°s 10, 37), *Felicia* (n° 59), *Felix* (n° 11), *Fidentius* (n° 12) [15], *Fortuna* (n° 13) [16], *Januarius* ou *Januaria* (n° 14), *Julianus* (n° 60), *Majorina* (n° 38), *Maria ?* (n° 17) [17], *Matrona* (n° 40), *Praestantius* (n°s 41, 62), *Saturninus* ou *Saturnina* (n° 21), *Saturnina* (n° 43), *Urbanus* ou *Urbana* (n° 24), *Victor* (n°s 25, 26, 27, 28, 44, 45, 63). Peut-être aussi *Ces*[*tia*] (n° 35) et [*Q*]*uintasius* (n° 29). La fréquence des *Donatus*, *Donata* et *Victor* n'est pas pour nous surprendre parmi ces Africains.

Au surplus certains noms révèlent une origine étrangère au latin. Ce sont : *Miggin* (n° 18), si fréquent en Afrique et [*B*]*erect*[*h*] (n° 64), nom féminin d'origine punique. Il faut y joindre : *Badinis*, *Badinn...* (n°s 1 et 51), *Dason* (n° 4),

---

(11) Je ne pense pas qu'il faille songer à une confusion avec le verbe *redire*, que l'on trouve à Rome, mais rarement, employé comme un équivalent de *recedere* (il faudrait d'ailleurs *reditus*). L'idée du retour à une vie éternelle, après une incarnation terrestre, paraîtra sans doute une donnée bien subtile pour des milieux ruraux.

(12) C'est assurément parmi les noms conservés celui qui fournit l'indication la plus intéressante.

(13) Si la restitution est exacte, nous aurions là le seul exemple de nom de famille.

(14) *C.I.L.*, VIII, 5790 à Signs, une *Julia Bellica*.

(15) *C.I.L.*, VIII, 8771.

(16) Le diminutif *Fortunula* était déjà attesté (Gsell : *Insc. lat. de l'Algérie*, 3334 ; *C.I.L.*, VIII, 16622, 23181) et *Fortuna* (*C.I.L.*, VIII, 1934, 7662, 8023, 8789, 9877).

(17) *Maria* figure comme nom unique dans Gsell : *Inscr.*, 3817.

Diaucis (n° 6), *Misac*... (n° 61). *Sa...aris* (n° 20) est peut-être à compléter en *Sa*[*ga*]*ris* (18) et ...*nfila* (n° 30) en [*Pa*]*nfila*, pour *Pamfila*. Deux noms sont écrits en abrégé : T. (n° 23) et MT. (n° 39). Pour celui-ci on peut se demander si l'on ne se trouve pas en présence d'un cas de graphie par les consonnes, à la façon de l'écriture libyque (19).

Les dates de décès sont indiquées selon le calendrier romain et on n'y trouve aucune mention d'indictions, ce qui nous empêche d'attribuer ces textes à l'époque byzantine. Il faut penser aux IVe-Ve siècles, plutôt qu'au VIe.

Au point de vue de la graphie une particularité est à signaler. Plusieurs de ces textes, dix en tout (20), renferment un sigle qui est assurément un chiffre. C'est une sorte de N renversé, mais tracé d'une façon si irrégulière parfois que la barre médiane est horizontale entre les deux barres verticales (n° 42). La première explication qui vient à l'esprit est que nous aurions ici un « episèmon bau » qui fréquemment en Afrique remplace le VI romain. Mais, en général, ce signe offre l'aspect d'un C prolongé en bas par une barre verticale (21). Peut-être cette forme un peu différente provient-elle d'une ligature du V et de l'I (22). Mais il faut, dans ce cas, admettre une erreur dans le n° 13 où on lit : le neuvième jour des Ides d'octobre. Or, le neuvième jour des Ides, c'est le jour des Nones (23). Le n° 9 renferme également une ligature, mais celle-ci inverse de la précédente unit le I et le V pour former un IV.

(18) D'après Gsell : *Inscr.*, 1478 = *C.I.L.*, VIII, 4945.

(19) On a peut-être un cas semblable dans Gsell : *Inscr.*, 3628 : MTYN serait écrit pour *M*[*u*]*t*(*t*)[*u*]*n*. Le Y est d'ailleurs aberrant.

(20) Nos 11, 13, 14, 16, 27, 36, 39, 42, 50, 63.

(21) On en trouve d'excellents exemples dans les inscriptions chrétiennes de Lamoricière (*Altava*) publiées avec des copies très exactes par M. Courtot dans le *Bullet. de la Soc. de Géographie et d'Archéol. de la Province d'Oran*, t. 57, 1936 : Une nécropole romaine d'Altava (Lamoricière).

(22) Le signe a été vu par Graillot et Gsell sur une inscription du IVe siècle. *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1894, p. 24, n° 78. Il faut noter que dans deux des textes où figure la ligature VI, la lettre U est tracée d'une façon cursive, soit comme un U et non comme un V (nos 11 et 42)

(23) Diehl a relevé des erreurs semblables dans la terminologie du calendrier. *Insc. lat. christ. veteres*, III, p. 306. Une erreur identique figure dans *C.I.L.*, VIII, 14051. Chose plus grave, l'erreur est écrite en toutes lettres : *C.I.L.*, XIII, 8481 = *Nono id*(*us*) *Ohtuberes* ; et en Afrique dans la région de Cirta : *C.I.L.*, VIII, 5664. *Nonu idus Novembres*.

Il convient de noter enfin certaines déformations des noms des mois : *F*[*ab*]*rarias* (n° 6) et *F*[*eb*]*rarias* (n° 31) ; *Nobem*(*bres*) (n° 7) et aussi *No*(*b*)*e*(*mb*)*r*(*e*)*s* (n° 28); *Decem*(*b*)*res* (n° 17) et *dec*(*em*)*bra*(*s*) (n° 32), *oct*(*o*)*b*(*re*)*s* (n° 13).

Ces déformations et abréviations vont de pair avec le caractère de ces inscriptions gravées d'une façon malhabile, sur des pierres grossières, à peine préparées. Il y a là un milieu rustique, assez humble et sans doute de peu de ressources, mais pénétré par le christianisme, et où la foi s'est exprimée d'une façon maladroite, dans le respect aux morts et la fidélité à leur souvenir.

Louis LESCHI.

La garde des enfants (ḥadhâna) dans la Famille Tunisienne

Faisant suite à notre étude sur l'adoption dans la famille tunisienne et nous inspirant des mêmes principes (1), nous avons voulu étudier aujourd'hui dans la réalité concrète l'institution familiale réglementée par le fiqh, sous le nom de ḥadhâna. A la vérité, cette garde des enfants s'exerce durant le mariage comme après sa dissolution ; mais tant que l'union conjugale dure, ce droit — et cette charge — qui pèsent sur la mère, ne donnent pas lieu à des observations sociologiques bien importantes ; la ḥadhâna existe d'une façon plus théorique que pratique, elle n'est qu'un aspect indiscernable de la vie conjugale. C'est après la dissolution du mariage que cette institution prend toute sa valeur ; et ainsi notre étude est une comparaison entre les règles posées par le fiqh et le sort effectif des enfants après la rupture de l'union conjugale.

PLAN

(1) Comptes Rendus du 3e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, 1937. Ses auteurs, au début de leur travail, adressent leurs remerciements à Mme Laure Bousquet-Lefèvre, qui a bien voulu leur prêter un concours très précieux pour la mise au point du manuscrit.

PREMIÈRE PARTIE

La garde des enfants à la ville

INTRODUCTION

A) *Définition de la ḥadhâna.*

On a défini la ḥadhâna (2) : « un droit distinct de la puissance paternelle et en vertu duquel l'enfant est confié, pendant son jeune âge, à certaines personnes déterminées par la loi et qui sont chargées de lui donner les soins physiques dont il a besoin ». Voilà la ḥadhâna telle que l'entend le fiqh ; mais la coutume, telle que la révèle l'examen des faits concrets, lui est-elle conforme ?

D'une façon générale, elle suit, en gros, les prescriptions du Droit ; elle éclaire et précise certains points laissés dans l'ombre par la Loi, et cherche en bien des cas d'échapper par la ruse à certaines de ses exigences.

Reprenons en effet la définition ci-dessus :

a) La ḥadhâna est un *droit*... mais il est souvent inopérant car les dévolutaires n'osent, pour un motif ou pour un autre, en faire état et l'obtenir, le cas échéant, par la voie judiciaire.

b) ...c'est un *droit distinct de la puissance paternelle*...

Il s'en faut que, à la campagne surtout, ce droit ne soit usurpé par le père, au détriment de la branche maternelle; les enfants, semble-t-il, sont sa propriété et s'il a une femme qui peut en assurer la garde, il s'attribue très facilement ce droit. La coutume en général, celle de la campagne en particulier, renforce singulièrement les droits du père au détriment de ceux de la mère.

(2) Nous empruntons cette définition à l'« Essai de codification du Droit musulman algérien », par Edmond Norès, Alger, 1909, (pages 332-333). Elle correspond sensiblement à celle des auteurs musulmans.

c) ...L'enfant est confié durant son jeune âge...

Il arrive tous les jours, en pratique, que l'enfant en bas-âge et même le nouveau-né soient enlevés à leur mère ou à ceux qui, normalement, devraient s'en occuper ; d'autre part, la garde dure non seulement pendant le jeune âge, mais se prolonge jusqu'à l'établissement des enfants.

d) ...à certaines personnes déterminées par la loi...

En fait, la coutume ne suit pas nécessairement l'ordre établi par la loi, mais le droit de garde est attribué, soit en tenant compte de l'intérêt de l'enfant, soit de celui des deux familles en cause, soit encore d'un intérêt personnel, ou même enfin du seul instinct de lucre ou du désir de vengeance.

e) ...et qui sont chargées de lui donner les soins physiques dont il a besoin.

La coutume donne à ce sujet certaines précisions ; elle n'est pas à cet égard semblable à la ville et à la campagne.

B) *Le droit de garde au point de vue social et moral.*

I. — *Le point de vue social*

Il est intéressant d'étudier, à travers l'opinion courante et dans la pratique, l'idée que l'on se fait généralement du droit de garde. Il apparaît, suivant les individus et suivant les lieux, comme un devoir familial, un devoir social, un devoir religieux, une opération avantageuse, une charge.

Pour plus de précisions, distinguons suivant qu'il s'agit de la garde d'enfants de parents divorcés, ou de celle d'orphelins.

En ce qui concerne, tout d'abord, *la garde d'enfants de parents divorcés* : on considère qu'il y a là un *devoir familial ;* l'abandon des enfants, qu'il soit le fait du père ou de la mère, est toujours sévèrement réprouvé [3]. En ville, surtout, on

(3) Un vieillard kairouanais s'exprimait en ces termes : « Ceux qui abandonnent leurs enfants sont comme la tortue qui enfante et abandonne. L'homme bien né qui craint Dieu n'abandonne pas ses enfants ; il paie leur pension sans discussion, paie leur habillement afin de ne pas être jugé par Dieu, de n'avoir pas son honneur déchiré par les autres et qu'on dise de lui : « Un tel laisse ses enfants dans le besoin et les abandonne aux autres ».

On remarquera que dans ce jugement le souci de la réputation est intimement lié au mobile religieux. Ce souci de la réputation est chez beaucoup, le motif déterminant.

estime que la garde des enfants en bas-âge incombe à la mère et on blâme sévèrement celle qui, pour une raison ou une autre, s'y dérobe, pour se remarier notamment [4].

En second lieu et en ce qui concerne maintenant *la garde d'enfants orphelins :* cette charge est recherchée pour des motifs intéressés, ou non. On recueille en général un orphelin en bas-âge dans le but de l'adopter quand on n'a pas d'enfants. Ou l'on prend à sa charge les enfants de ses proches pour qu'on ne dise pas : « Ils n'ont pas trouvé d'appui » ما لـقـاواش والي Quand on recueille des enfants étrangers, c'est souvent pour s'en servir comme domestiques et en même temps faire œuvre pie [5]. Dans la classe populaire citadine on recueille très facilement les orphelins, proches par le sang ou étrangers, et ce, même lorsqu'on est pauvre. On peut observer à cet égard des exemples admirables de dévouement [6].

Mais la garde de l'orphelin n'est pas toujours un acte de piété, de dévouement ou de solidarité familiale, surtout lorsque l'enfant possède quelque bien. D'une façon générale, chez les citadins, chaque parent, proche ou éloigné, est prêt à administrer son patrimoine, et, nous disait un Tunisien : « Beaucoup de mouqaddems ne respectent pas les biens de l'orphelin et celui-ci ne trouve souvent rien de la fortune laissée par son père » [7]. Quand on se plaint de leur façon d'agir, ils répondent : « Puisque j'assure sa subsistance, a-t-il

(4) Cependant, les femmes intéressées à ce mariage ne manquent pas de présenter la garde des enfants comme une charge ennuyeuse et leur abandon comme une façon de se venger de leur ex-mari : « Venge-toi de lui avec les enfants... Laisse-le travailler pour les élever... Qui te demande de vendre ta jeunesse à cause d'eux et de mener une vie de misère ? »

(5) Voir notre étude sur l'Adoption.

(6) Nous avons eu connaissance du fait suivant : dans l'intervalle de trois semaines le père et la mère sont morts, laissant dix enfants. C'est la mère de leur mère, une pauvre vieille, aveugle, qui habite maintenant avec eux ; l'aînée des filles, âgée de 15 ans, fait la cuisine et le ménage et a soin du bébé de 8 mois. Ils vivent tous de la charité de voisins et de dames bienveillantes.

(Notons qu'il existe un orphelinat musulman à Tunis, contrairement à la coutume islamique classique).

(7) L'organisation récente du contrôle des tutelles a pour but de mettre fin aux agissements répréhensibles des mouqaddem.

besoin d'autre chose ? ». Et on ajoute parfois en plaisantant : « Si ce n'est pas moi qui le mange, c'est lui qui le gaspillera ! O orphelin qui agit à sa guise, ô nègre libéré par son maître ! » Et notre interlocuteur ajoutait : « Rien n'est pourtant aussi défendu dans notre religion. Aussi ceux qui craignent Dieu n'acceptent pas d'être chargés du bien des orphelins. »

Aussi la tradition populaire est hostile à la tutelle des orphelins ; elle y voit un danger fatal de dilapidation de leurs biens et une source de malédictions. On donne souvent en exemple telle ou telle famille tombée dans la misère parce que le grand-père était mouqaddem.

II. — *Le point de vue moral*

Nous distinguerons, comme précédemment, suivant qu'il s'agit de la garde d'enfants de parents divorcés ou de la garde d'enfants orphelins. En premier lieu donc, *la garde d'enfants de parents divorcés.*

Remarquons tout d'abord que c'est là une question qui se pose souvent, la facilité et la fréquence de la répudiation étant une des plaies de la société tunisienne et dont les enfants sont, du reste, les premières victimes.

Quel est en fait leur sort ?

Au point de vue matériel, et dans les familles de la bourgeoisie, ces enfants ne sont pas malheureux en général ; mais leur éducation souffre beaucoup de la situation. Quand le père divorcé se remarie et garde ses enfants, les difficultés entre la marâtre et ceux-ci sont rarement évitées ; si ce sont des filles, elles servent parfois de domestiques dans le nouveau ménage. Cela ne veut pas dire qu'elles soient toujours maltraitées, mais leur sort est certainement moins enviable que celui des enfants du second mariage, s'il en existe. De là naît quelquefois l'occasion d'un nouveau divorce quand le père ne le peut supporter.

Si le père divorcé se remarie mais ne veut pas garder ses enfants, il les confie le plus souvent à sa mère ou à celle de sa femme ; la grand'mère s'occupe alors entièrement de leur éducation et se charge même de les marier.

Quand les enfants sont très jeunes, ce sont les parents qui leur font visite ; mais si le père, peut, lui, se rendre pour ce faire, au domicile de ses ex-beaux-parents, la mère ne peut au contraire, quand les enfants sont sous la garde de son ex-mari, aller au domicile de celui-ci. Lorsque les enfants sont plus âgés, ils sont conduits par leur père ou leur mère chez l'ex-conjoint. Quand la mère amène son fils chez son ex-mari, les femmes manifestent leur étonnement : « Tu ne devrais plus les reconnaître, ni les voir, car ils ont porté plainte contre toi ; tu devrais leur rendre la monnaie de leur pièce... » Et la mère de répondre par ce proverbe : « Tes enfants te feraient entrer même dans la maison de tes ennemis. » Et ainsi les situations les plus difficiles s'arrangent souvent grâce à la bonne volonté de beaucoup de femmes qui acceptent parfois des conditions semblables.

Comment est réglée maintenant, et en second lieu, *la garde des orphelins ?*

Pour les *orphelins de père :* dans les milieux bourgeois et dans le cas classique où la veuve reste au domicile du mari défunt, les enfants sont surveillés par l'oncle paternel ou par le grand-père ; on constate en général un manque de fermeté dans leur éducation. Ils sont trop gâtés par leur entourage : mère, oncles et autres parents, qui leur témoignent une compassion amollissante et dont les autorités se nuisent les unes aux autres. Si l'oncle fait une observation à l'enfant pour le corriger, la mère prend sa défense et crie : « Oh ! ne frappe pas mon fils, ne le contrarie pas, car il est orphelin. Si son père était vivant, il ne serait pas humilié. C'est Dieu qui l'a voulu ainsi pour moi ; cet enfant j'ai sans cesse l'œil sur lui et sur Dieu. Je ne demande qu'une chose : qu'il vive et remplace son père. »

Dans les milieux citadins populaires, les enfants élevés par une veuve pauvre sont, d'une façon générale, bien élevés. La mère se dévoue parfois à ses enfants de façon admirable, et est prête pour eux à tous les sacrifices. « Je demanderais l'aumône pour eux, je frapperais aux portes pour demander une galette. »

Mais parfois les enfants, après avoir été enlevés à la mère, finissent par lui revenir après que la garde ait passé successi-

vement au père, au frère du père, à une sœur du père, etc.... Quelle peut être alors l'éducation reçue ?

Quant aux *orphelins de mère*, ces enfants sont en général confiés à une tante qui n'a pas de charge, à leur grand'mère, à une sœur aînée. Il est presque inutile de faire remarquer que les orphelins de mère sont plus à plaindre que ceux de père : « L'orphelin de mère met sous sa tête (comme oreiller) le seuil (de la porte), l'orphelin de père met sous sa tête les genoux de sa mère. »

يتيم الأمّ يتوسّد العتبة
ويتيم البو يتوسّد الرّكبة

Et la mort de la mère est plus douloureusement ressentie si le père vient à se remarier.

CHAPITRE I

La dévolution de la hadhana

En vertu des textes, la ḥadhâna appartient d'abord à des parents dans la ligne maternelle et en tout premier lieu a la mère ; ensuite au père et à la sœur, et aux parents dans la ligne paternelle, ensuite seulement au tuteur et à divers parents mâles (8). Il s'agit en somme d'une dévolution automatique, en quelque sorte. Nous allons voir que la pratique de la coutume est autrement souple et nuancée.

Section I. — *De la dévolution en cas de talâq*

La coutume citadine peut se résumer ainsi : en principe, dans les familles bourgeoises, même peu aisées, on s'arrange au moment du divorce ou de la répudiation de façon à concilier les droits et les devoirs réciproques des deux branches familiales tout en ménageant l'intérêt des enfants. Les filles suivent en général leur mère, tandis que les garçons restent au foyer paternel, et ceci jusqu'au moment de leur mariage.

(8) Khalil, Trad. Guidi Santillana, II. p. 169.

Mais ce ne sont là que des indications très générales, et si l'on veut rendre un compte plus exact et précis de la coutume citadine en la matière, il faut distinguer :

a) Le cas où on est d'accord et où on aboutit à une entente amiable, sans difficulté.

b) Le cas où, au contraire, on est en désaccord et où le différend est tranché soit par un compromis, soit par l'autorité judiciaire.

§ I. — *Entente des parties*

Dans cette hypothèse, la dévolution peut se faire soit en vertu d'un accord devant notaire, soit d'une entente à l'amiable et strictement privée, soit de l'abandon pur et simple du droit de garde, soit enfin même en raison des préférences et caprices des enfants.

1) Pour éviter toutes contestations et actions en justice qui leur répugnent profondément, les bourgeois tunisiens font rédiger *par un notaire* l'acte de répudiation et font inscrire dans cet acte même des clauses relatives au sort des enfants : personnes qui auront sur eux le droit de garde, pensions à payer, etc...

Les anciens époux déclarent en outre se soumettre d'eux-mêmes, et sans avoir recours à l'autorité du Cadi, à toutes les prescriptions de la loi du Charà concernant la garde des enfants.

Cet accord devant notaire peut régler de diverses façons et suivant la volonté des parties, le sort des enfants et la dévolution du droit de garde : on peut se conformer simplement au Fiqh, et suivant le rite hanéfite, la mère a alors la garde des garçons de moins de 7 ans et des filles de moins de 9 ans ; ou bien le père peut prendre les garçons, la mère les filles ; il peut encore abandonner totalement ses enfants à son ex-femme moyennant cession de la pension ; la mère peut abandonner son droit de garde au père, afin d'obtenir sa répudiation (خلع) etc... etc...

2) On se contente parfois, dans la bourgeoisie, d'une *entente à l'amiable* (بالقد) *et strictement privée*, sans dresser parfois aucun écrit. Dans ce cas, la solution la plus fré-

quemment adoptée est la suivante : les filles suivent leur mère, les garçons leur père, et la mère ne réclame pas de pension [9].

On laisse ainsi les garçons au père afin que celui-ci puisse leur donner une éducation et une instruction qui convient à leur sexe, et les filles à la mère qui est plus à même de les former, car leur préparation au rôle de maîtresse de maison s'impose [10]. On peut cependant déroger à ce partage des enfants suivant le sexe dans certains cas : tout d'abord, dans celui où le père craint pour la réputation de sa fille si elle reste avec sa mère. D'autre part, quand la mère se remarie, le *beldi* reprend immédiatement sa fille parce qu'il considérerait comme un grand déshonneur عيب كبير de laisser sa fille avec le mari de sa femme, un étranger [11]. C'est pourquoi la *beldiâ* préfère la plupart du temps ne pas se remarier et se consacrer à l'éducation de ses enfants (تهجلت على اولادها).

Nous n'avons envisagé jusqu'ici que le cas de *monogamie*. En cas de divorce d'un *polygame* (la polygamie n'est pas fréquente chez les citadins), les enfants sont laissés ordinairement à la mère. Le père, lui, continue à les voir de temps en temps, contribue — ou ne contribue pas — à leur entretien : souvent, dans la classe populaire, c'est la mère qui doit travailler pour les nourrir, et même s'il paie une pension, il est fréquent que le père polygame ne réclame pas ses enfants et les laisse à leur mère pour ne pas les exposer à être malheureux auprès de leurs marâtres.

---

(9) Si, par exemple, quelqu'un de la famille de la femme répudiée veut réclamer à l'ex-mari une pension, celle-ci se fâche et lui dit : « Es-tu fatigué de supporter mes enfants ? Je vais travailler pour eux et les nourrir de mes deniers ».

(10) Dans ce but, la mère place sa fille au « dâr el Maâlma » qui est l'école ménagère indigène. C'est le « Kouttab » des filles. Elles y apprennent, à faire la dentelle, la broderie à paillettes de métal spéciale à la Tunisie, les tapis, rarement la couture.
(Voir Revue *Ibla*, juillet 1938, page 83).

(11) Zobeida est née d'un premier mariage et a été confiée, après le divorce de ses parents, à la grand'mère maternelle à laquelle le père versait une pension. Lorsque Zobeida eut atteint sa quinzième année, la grand'mère mourut, et le père déclara qu'il ne voulait pas que sa fille aille chez des « étrangers ». Il entendait par là la mère remariée et il a repris sa fille. Zobeida a reçu l'éducation des jeunes filles d'autrefois, elle ne sait pas le français, mais elle est très habile dans l'exécution des travaux à l'aiguille. Les enfants nés du second mariage sont allés à l'école et sont plus évolués.

3) L'accord résulte d'autres fois du silence même des parties intéressées, et peut aboutir ainsi à *l'abandon pur et simple du droit de ḥadhâna* par les dévolutaires : le père, par exemple, conserve sa fille avec lui et la branche maternelle, pour éviter des procès déshonorants et ruineux, ou pour éviter la vengeance, se résigne à accepter le fait accompli. Les femmes de la bourgeoisie, en particulier, trouvent infamants ces recours à la justice et y renoncent d'avance [12].

4) Enfin, c'est souvent d'après *les préférences et caprices des enfants* que se règle la dévolution du droit du garde et ces préférences et caprices mêmes donnent lieu souvent à des dévolutions successives, à l'encontre parfois des décisions de justice. Une fois leur premier choix fait, il arrive souvent qu'ils changent encore d'avis pour un motif ou pour un autre. Ce choix d'ailleurs n'indique pas une séparation rigoureuse, car ces enfants vont alternativement chez le père et la mère et leur séjour y est souvent d'un mois entier.

§ 2. — *Désaccord des parties*

Mais la violence des passions surexcitées au moment du divorce ou de la répudiation empêche souvent ces accords de se réaliser, et ces questions ne se tranchent alors que grâce à certains procédés extra-judiciaires ou par un recours à la justice.

a) *Les procédés extra-judiciaires* en usage peuvent se ramener à trois principaux :

---

(12) En voici un exemple : Dans une famille bourgeoise, la mère répudiée a une fille de 4 ans ; elle n'a pas, au moment du divorce, exigé de pension pour elle et n'a absolument rien stipulé quant à l'enfant. Le père de la fille peut payer, mais ni la mère ni la grand'mère ne veulent contrarier l'ex-mari. Le frère de la répudiée prétend vouloir porter plainte et réclamer la pension ; la répudiée répond : « Si tu portes plainte, il viendra reprendre l'enfant ; dans ce cas, je me jetterai dans un puits ».

Alors, le frère se tait et se résigne tandis que, pourtant, la loi donne à la mère le droit à la garde de l'enfant et à la pension ; mais le divorcé, le père de la fille, n'ignore pas la crainte de son ex-épouse : quand on lui parle de pension, il menace de reprendre sa fille. Ainsi on le laisse tranquille.

1) Cession du droit de garde ;
2) Rapt des enfants ;
3) Indivision du droit de garde.

Examinons-les brièvement :

1) *Cession du droit de garde.* — La renonciation au droit de garde (اسقاط الحضانة) joue beaucoup moins dans les villes en Tunisie que la renonciation à la pension. Cependant, il est certains cas extrêmes où on est forcé d'y recourir. Envisageons-les d'abord : *a*) quant à la mère, puis, *b*) quant au père.

a) Il est un cas classique dans lequel la mère renonce à son droit de garde, c'est dans celui où elle veut obtenir le divorce. Le mari qui a l'intention de la répudier lui rend la vie impossible de manière à l'amener, pour obtenir sa libération, à renoncer à son droit de ḥadhâna ([13]).

Ordinairement, cet abandon du droit de la mère au profit du père se fait devant notaires. Cet acte s'appelle « preuve de déchéance » ([14]) (حجة اسقاط).

Ce cas ne s'observe que quand la mère veut à tout prix obtenir sa liberté : c'est le plus grand sacrifice qu'elle puisse consentir au père pour qu'il la répudie. Il faut que les torts soient vraiment du côté du mari. Elle s'engage alors à donner l'enfant dont elle est enceinte, au mari, dès la naissance : c'est ce qu'indique l'expression populaire :

سقطته من الحُفرة باش خذات طلقتها

« Elle a abandonné son enfant dès la naissance pour obtenir son divorce ».

فلانة سقطت ضناها لراجلها من الحُفرة باش أعطاها طلقتها

« Une telle a pris l'engagement de remettre l'enfant qu'elle porte en son sein à son père, dès la naissance » ([15]).

(13) C'est un curieux cas de خلع non prévu par le fiqh, et qui unit dans la pratique la حضانة au طلاق.

(14) Cette cession du droit de garde proprement dit, enregistrée devant notaire dans l'acte de divorce, ne vaut que pour les malékites, car pour les hanéfites c'est un droit de Dieu auquel on ne peut renoncer (حق لله ما يسقط ش), et que l'on ne peut perdre. (Chez les malékites, la mère le perd si elle ne le réclame pas durant un an).

(15) A ce propos, un vieillard kairouanais nous a raconté l'histoire suivante : « J'avais répudié ma femme alors qu'elle était enceinte. A la naissance de l'enfant, j'allais le lui réclamer car elle s'était engagée à me le donner à peine né (مشروط عليها من الليان تعطيه). Elle ne voulut pas me le donner. Je portai plainte auprès du Cadi de Monastir. Celui-ci me dit : « Il faut donner à l'enfant une nourrice, s'il consent « à prendre le sein, tu pourras emporter l'enfant sinon il restera à sa « mère, car nous ne voulons pas que l'enfant périsse. » L'enfant prit le sein, mais on recommanda à la nourrice de dire qu'il n'avait pas voulu téter. Elle ne le voulut pas, mais le procès resta en suspens. Dans l'intervalle, l'enfant mourut. »

La femme est alors blâmée par les unes, excusée par les autres, suivant le point de vue de chacun et les circonstances plus ou moins atténuantes. « Elle ne peut absolument pas souffrir son mari » (طامحة على رجلها).

b) Cession consentie par le père à la mère. — Il peut y avoir renonciation du père à ses droits au profit de la mère : « Leur père me les a abandonnés » (بوهم سقطهم لي). L'expression populaire condamne énergiquement cet acte : « Il a abandonné ses enfants ! même s'il les trouve jetés sur le fumier, il fera comme s'il ne les connaissait pas ».

Cette renonciation du père peut être faite pour divers motifs dont les plus fréquents sont son désir d'être délivré de l'obligation d'entretien, celui de délaisser sa famille, ou le dégoût qu'il ressent de la mauvaise conduite de la mère.

Tout d'abord, le mari, au moment du divorce, s'entend avec la femme ; il lui demande le sacrifice de la nafaqa et il s'engage en retour à ne pas réclamer les enfants quand ils grandiront : « Abandonne-moi la nafaqa, je t'abandonnerai la ḥadhâna ». Quand il paie la pension, il reprend les enfants le plus vite possible. Mais si la répudiée n'exige pas la pension, ce serait une honte pour lui de venir ensuite reprendre ses enfants, même après l'âge fixé par la loi. Quand cet engagement est passé devant notaires, les gens du peuple ajoutent souvent que par cet accord, ils veulent éviter les contestations à l'avenir : « Ecris que le tribunal est fermé entre nous » (اكتب علينا دار الشرع مغلوقة بيناتنا).

Il n'est pas extraordinaire, d'autre part, dans le peuple, que le mari abandonne sans répudiation proprement dite, et même sans avertissement préalable, sa femme et ses enfants ([16]).

(16) Après quinze ans de mariage, un nègre a quitté sa femme, ...

Dans ce cas, la femme seule assure les frais de la ḥadhâna. Accablée par la charge de nombreux enfants, elle est parfois réduite à la misère et même à la débauche.

Enfin, l'inconduite de la mère pourra parfois pousser le père à lui abandonner complètement une fille qu'il croit déjà contaminée par elle ou destinée à suivre les mêmes instincts...

2) *Rapt des enfants.* — S'il n'y a pas de jugement antérieur, le rapt a pour but de ménager pour son auteur l'avantage d'être défendeur et donc d'avoir le choix du rite.

En pratique, certains pères usent d'intimidation ou simplement du droit du plus fort pour enlever à leur mère les enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge où cesse la ḥadhâna. Souvent les Directrices d'école reçoivent des recommandations pressantes de ne confier l'enfant, à la sortie de classe, qu'à telle ou telle personne, car « le père voudrait la reprendre » [17].

Il est courant que le père prenne ou fasse prendre l'enfant, le conduise chez le Cadi, affirme l'avoir trouvé vagabondant dans les rues, et demande au juge que l'enfant lui soit confié ; c'est pour éviter cet enlèvement que la mère se garde bien de porter plainte lorsque le père ne paie pas l'entretien de sa fille.

Dans la classe populaire citadine, ces enlèvements donnent lieu quelquefois à de véritables comédies de rues [18].

« déchirer la carte », pour prendre une autre femme. La première avait eu plusieurs enfants et l'homme ne lui a jamais donné un sou. La pauvre femme fut obligée d'aller travailler. Elle envoyait à l'école sa fillette âgée de 8 ans, et un beau jour son père l'a volée alors qu'elle s'y rendait ; sans doute, parce qu'il n'a pas d'enfant avec la deuxième femme, après trois ans de mariage.

(17) Tel a posté un homme à proximité de la maison de son ex-épouse pour prendre l'enfant dès qu'il mettra le pied dehors. La mère a fini par déclarer : « Si ma fille aime mieux son père, qu'elle aille avec lui, ce n'est plus une vie que d'être ainsi dans des transes continuelles et de toujours craindre de se voir voler sa fille. » A 5 ans, la fille est donc allée chez son père et y est toujours restée ; elle a maintenant 13 à 14 ans ; elle va souvent chez sa mère pour huit, quinze jours, quelquefois un mois.

(18) A Kairouan, une femme répudiée avait une fille âgée de 7 ans. Elle était retournée chez sa mère, emmenant sa fille avec elle. Le père eut l'idée de l'enlever. Passant un jour devant la maison de la répudiée, il trouva sa fille devant la porte. Il l'enleva. La fille se mit à crier et les femmes en firent autant dans le vestibule. L'oncle maternel de la fille arriva aussitôt et l'arracha des mains du père. Attiré par les cris, un rassemblement se forma et on aida l'oncle à reprendre

D'autres fois, la mère pauvre se console de se voir enlever ses enfants en bas âge en pensant qu'ils seront bien traités [19].

Ces enlèvements peuvent être le fait du père ou de la mère. Ils ont lieu, le plus souvent, à l'encontre des engagements pris ou même pour exercer un droit strict, mais qu'il est difficile d'obtenir par la voie judiciaire, à cause de la longueur devenue pratiquement interminable de la procédure.

Il faut assimiler au rapt, l'enlèvement par la ruse.

Le père essaie d'attirer à lui son enfant par des gâteries, des cadeaux, etc. La mère pourra en faire autant de son côté [20]. Pratiquement, en effet, l'enfant suit celui qui le traite le mieux. Les Tunisiens aiment, à ce propos, à citer le proverbe : « Les bons traitements apprivoisent l'oiseau, seuls les mauvais le repoussent » (الاحسان تجلب الطير ما تكرّه إلّا المواجع)

Un autre procédé pour le père (toujours à l'encontre du droit) est d'empêcher le garçon de voir sa mère, durant son jeune âge, afin qu'il ne s'y attache pas.

3) *Indivision du droit de garde.* — *a*) Nous avons déjà mentionné la solution qui consiste à ne pas confier la garde des enfants à l'un ou l'autre des époux divorcés, mais à les laisser aller de l'un à l'autre. Cela se produit quand ils n'arrivent pas à s'entendre, qu'ils ne veulent pas qu'ils s'attachent à l'un plutôt qu'à l'autre, et qu'aucun ne se résigne à en être séparé. « Ils ont inscrit leurs enfants comme indivis » (امشاع) ou, suivant une expression plus populaire : « Enfants dont

---

la fille au père. « Tu n'as pas le droit de la prendre par la force, si tu as quelque chose à dire, va le dire au Cadi ». Son but, au fond, était d'être débarrassé de la pension.

(19) Un ouvrier a laissé sa femme pour se marier avec une riche. Lorsque, quatre mois après, la première femme a donné la vie à une petite fille, trois jours après la naissance, le père est venu l'enlever. Depuis, la mère n'a aucune nouvelle. Elle se console en disant : « Je suis pauvre, je n'ai rien, peut-être chez la riche, elle sera bien traitée ».

(20) Un Tunisois épouse une de ses cousines. Après quelques années, il la trouve trop jeune, il la répudie. Il garde avec lui ses trois enfants: trois garçons. La première femme use de son influence pour détacher les enfants de leur père et de leurs demi-frères et sœurs. Elle excite surtout leur jalousie contre les garçons qui doivent partager l'héritage paternel. Les trois fils quittent le père pour habiter avec la mère. Ils viennent le voir quelquefois et le père envoie de l'argent pour les frais d'éducation.

la situation est imprécise » (مُهْمَلِين). « S'ils vont à la table du père, dit-on, ils ont droit d'y manger, s'ils vont à celle de la mère, ils ont droit d'y manger ! »

La mentalité populaire réprouve cette façon d'agir et ceux qui l'adoptent: « Ils ont inscrit leurs enfants comme vagabonds, que Dieu les disperse à leur tour » (الله يهمّلهم كتبوهم مُهْمَلِين)

b) Le recours à la justice. — Quand ces différents procédés extra judiciaires ne suffisent pas, on recourt à l'intervention du juge.

Il faut d'abord constater que *les citadins ont*, en principe, *une grande répugnance à recourir au Tribunal du Charà* pour les procès concernant la ḥadhâna comme pour les autres. « Celui qui s'adresse au Tribunal du Charà, dit-on couramment, est perdu » (اللي تبّع الشرع ضاع). On trouve plus convenable de régler les affaires « en famille ». Le recours au tribunal est toujours chose plus ou moins honteuse. On y recourt chez les *beldis* plus pour assouvir une vengeance que pour obtenir l'exercice d'un droit [21].

Les grands-parents, surtout, dans les grandes familles bourgeoises, tiennent par-dessus tout à ce qu'il n'y ait pas de scandale, « si vous ne vous mettez pas d'accord, mon lait est défendu pour vous » (لو كان ما تساعدوش حليبي حرام). « Mettez-y de la bonne volonté, de part et d'autre ; laissez place à une réconciliation future (un remariage), recommandent-ils aux époux en instance de divorce » (تساعدوا وخلّيوا للصلح مكان)

Les femmes de la bourgeoisie ne peuvent évidemment aller elles-mêmes chez le Cadi. Ce serait un scandale (شوف ها الهملة). Si l'une d'entre elles avait cette audace, on donnerait immédiatement raison à son mari (رجلها عنده الحق) On penserait de plus que c'est une femme malhonnête : elle sort pour aller parler à un homme ! On cite une telle qui l'a

(21) Mais très souvent aussi, sans introduire une instance, on fait appel à l'arbitrage du Cadi en son domicile, c'est d'ailleurs conforme au Fiqh. Cet accord devant le Cadi est sanctionné alors par deux notaires. (Voir page 43 et suivantes. Accord devant notaires).

fait, « Tu veux devenir comme une telle ». Le Cadi lui-même s'écrierait : « Toi, la fille d'un tel, ici, tu n'as pas honte ! va-t'en ! »

Dans la classe populaire, par contre, on fait très souvent appel au Cadi, et pour régler la question de garde, et pour déterminer la pension car, pour causer des ennuis au père, on ne transige pas sur la question d'argent. Pour s'y soustraire, le mari en est souvent réduit à reprendre sa femme : « Que faire ? Je l'ai reprise à cause de ses enfants » (ردّيتها على اولادها).

Section II. — *De la dévolution de la ḥadhâna en cas de décès.*

En principe, lorsque la mère ou le père vient à décéder, les enfants sont l'objet des soins des parents maternels et paternels, sans distinction, et la garde en est confiée à l'une des deux familles qui se sent le mieux à même d'assurer aux enfants des soins vigilants. Les parents de la ligne paternelle s'occupent de l'instruction et de l'avenir des garçons. Les frais d'entretien sont indifféremment assurés par les uns et les autres, de sorte qu'ils participent tous, selon leurs moyens, à l'entretien des enfants. Cet état de choses prend fin quand les filles se marient et que les garçons commencent à bien gagner leur vie.

Voyons comment, en fait, les choses se passent :

1) à la mort de la mère ;
2) à la mort du père ;
3) à la mort du père et de la mère.

§ 1. — *Mort de la mère*

Dans une famille *polygame*, si l'une des femmes meurt, à défaut de la mère ou d'une sœur du mari, c'est souvent l'autre femme qui assume la garde des enfants de la défunte ; cela se passe ainsi quand les femmes s'entendaient bien entre elles, ou même dans le cas contraire. Dans une famille *monogame*, quand meurt la mère, le père confie souvent les enfants à une de leurs grand'mères, surtout à leur grand'mère mater

nelle pour les filles, à leur grand'mère paternelle pour les garçons, ou encore, à l'une de leurs sœurs. La raison en est qu'ordinairement le père se remarie et il craint avec raison que la nouvelle femme n'aime pas les enfants du premier mariage [22].

Si la mère meurt et laisse des filles, quand elle a encore sa mère en vie, c'est à celle-ci qu'en principe reviendrait le droit de garde. Beaucoup de beldis ne suivent pas ce principe. Si la grand'mère maternelle veut habiter à la maison de son beau-fils, avec ses petites-filles, on accepte ; mais si elle veut amener l'enfant chez elle, avec ses autres enfants, on s'y refuse. Elle n'a qu'à se résigner au sort qui lui est fait (تصبر لحكم ربي). Elle ne veut pas d'ailleurs les blesser. Si elle s'avisait d'intenter un procès, ce procès n'aboutirait pas ; car, dans ce cas, les filles ayant grandi, le père se hâterait de les marier et le procès n'aurait pas de fin. Aussi, dans la haute bourgeoisie, on préfère s'arranger à l'amiable (العشرة بالقدر). Les anciens ne disent-ils pas : الصلح سلطان الأحكام « La réconciliation est le sultan des jugements ».

Si la grand'mère portait plainte au tribunal du Cadi, la colère de la belle-famille serait à son comble et l'inimitié serait définitive car les bourgeois ne veulent pas paraître au tribunal, particulièrement pour des questions de droit de garde, de pension, de mariage ; ils ont, expression courante à Kairouan, ce proverbe typique : « Tout passe. Une parole grossière, c'est là la vraie douleur et si l'on va devant le juge on est irréconciliable » (كل شيء يتعدّى كلمة العيب هي الوجيعة والحاكم هو الفظيعة).

Parfois aussi les orphelins de mère et pauvres sont recueillis par affection ou pour utiliser leurs services, par quelque parent

(22) Quand le veuf a vécu en bonne intelligence avec sa femme et ses beaux-parents, il est fréquent que ces derniers insistent pour qu'il épouse l'une des parentes de la défunte : une sœur, une nièce, une jeune tante, etc. Ce mariage est désiré des deux côtés dans l'intérêt des enfants.

Un Tunisois a perdu sa femme. Il se remarie avec la sœur de cette dernière. Les cinq enfants du premier mariage la considèrent comme leur mère. La fortune de la première femme doit revenir à ses propres enfants. En attendant, elle est confondue avec la fortune du mari.

qui les adopte. Les adoptions, pas toujours définitives, se font même parfois aussi par enlèvement [23].

Les bons rapports de voisinage donnent lieu parfois à une curieuse déviation du droit de garde. La mère meurt laissant un enfant en bas-âge. On le confie à la voisine qui allaitera l'orphelin en même temps que son enfant. Ces cas d'entr'aide se rencontrent surtout dans la classe populaire [24] mais parfois aussi dans la bourgeoisie et ils peuvent provoquer en retour de véritables adoptions [25].

§ 2. — *Mort du père*

Après la mort du père, le conseil de famille [26] choisit pour le proposer au cadi, un tuteur pour les filles non mariées et pour les garçons non majeurs. Ce tuteur est parfois un oncle paternel et bien souvent la mère, ou la grand'mère ; en prin-

(23) Deux sœurs sont orphelines de mère. Leur père travaille mais est pauvre et s'est remarié. Ces petites ont une tante maternelle mariée, riche, qui a adopté d'abord l'aînée ; quant à l'autre, on l'a guettée et prise alors qu'elle jouait dans la rue avec de petites juives. L'affaire est allée devant le Cadi; tandis qu'elle était pendante, son institutrice avait reçu la recommandation de ne laisser partir la petite qu'avec telle ou telle personne.

Ces enfants ont été adoptées pour servir surtout de petites bonnes, si bien que l'aînée est repartie chez son père, elle a maintenant 15 ans. Elle trouve qu'il est préférable d'être pauvre chez son père que dans l'aisance chez autrui.

(24) Une femme a donné sa fille aînée à une de ses amies, qui l'a élevée avec ses autres enfants. Quelques années après, le mari est mort et l'année dernière la mère est morte à son tour, laissant encore trois enfants. Son amie les a pris tous chez elle, étant veuve, et elle les élève avec ses enfants. La grande fille trouve tout à fait naturel que cette femme ait fait cette charité. « Mais, disait-elle, qui aurait dû les élever, sinon elle ? »

(25) Dans une famille riche, la mère meurt, laissant son premier-né, âgé seulement de quelques jours. Le père confie son fils à sa voisine, pour l'élever avec sa petite fille, âgée également de quelques jours. Le père s'est remarié quelques années après et de sa deuxième femme il a de nouveau un fils. Le mari de sa voisine est mort depuis quelques années en laissant trois filles. Par reconnaissance pour la voisine qui a nourri le fils de sa première femme, et lui a ainsi sauvé la vie, l'homme a adopté les trois filles, qui l'appellent oncle et les enfants entre eux s'appellent cousin et cousine, mais se considèrent comme frères et sœurs. Les jeunes gens appellent la mère des filles tante et les deux femmes vivent ensemble paisiblement comme deux sœurs.

(26) Il n'y a pas de terme arabe ancien, puisque ce conseil est de création moderne, le Cadi étant le tuteur naturel des orphelins. On l'appelle en jurisprudence moderne المجلس العائلي.

cipe, c'est l'oncle maternel qui a la première obligation de recueillir les enfants, l'oncle paternel ne vient qu'après mais il a la priorité sur le premier pour la tutelle de ses neveux. C'est souvent aussi un des fils aînés de la famille ou un fils plus jeune. Il n'y a pas de règle fixe ; on ne choisit pas nécessairement le plus âgé mais celui en qui on a le plus confiance.

A défaut de l'oncle ou du grand frère, ou même du vivant de ceux-ci, le tuteur choisi est parfois un homme pris en dehors de la famille, un ami du père défunt par exemple. Ce tuteur, quel qu'il soit, se charge de gérer les biens de ses pupilles. Il ne s'agit donc pas de la حضانة proprement dite.

Mais, en définitive, le sort des enfants dépend en grande partie de la décision de la mère : deux hypothèses sont à envisager : 1° la mère reste veuve ; 2° la mère se remarie.

1° *La mère reste veuve.* — C'est une chose très bien notée pour une veuve, dans la bourgeoisie, de ne pas se remarier, afin de se consacrer à l'éducation de ses enfants. Quand le père a laissé un héritage et une maison, la veuve reste au domicile du mari et les enfants sont surveillés par l'oncle paternel ou maternel, ou le grand-père. Souvent, elle habite avec le grand-père, qui pourvoit aux besoins de la famille, parfois aussi avec son beau-frère marié (27).

Si elle a de grands garçons qui peuvent travailler et l'aider à élever leurs frères plus jeunes, elle reste aussi facilement sans se remarier ; par contre, si elle est trop pauvre pour élever ses enfants, en bas âge, elle se remarie, mais il n'est pas rare de rencontrer des veuves sans fortune (à Kairouan par exemple) qui ne veulent pas se remarier ; « Je ne veux pas, disent-elles, qu'un autre homme me connaisse » (ما نحب ش رجل آخر يتكشف عليّ).

Elles veulent éviter que leurs enfants soient sous l'autorité d'un étranger : « Je ne veux pas que les enfants de mon mari

(27) Fatma est restée veuve avec ses deux enfants ; elle était très jeune et très belle ; néanmoins elle n'a jamais voulu se remarier et a entièrement consacré sa vie à s'occuper de ses enfants. Il y a maintenant vingt ans que son mari est mort, elle habite chez le frère de celui-ci, marié lui aussi et père de famille.

mangent au plat d'un autre homme » (ما نحب ش أولاد رجلي يدوروا على قصعة رجل آخر).

Et quand on leur fait des propositions de mariage, elles répondent par cette image expressive : « Après avoir été ceinte d'un sabre, vous voulez que je me ceigne d'une faucille ».

En cas de polygamie, à la mort du mari, on peut parfois rencontrer le cas original de deux veuves restant ensemble, se consacrant à l'éducation de leurs enfants, et vivant des biens laissés par le mari (28).

2° *La mère se remarie.* — En principe, dans la bourgeoisie, ce remariage est très mal jugé : « C'est une honte ; elle a échangé ses enfants contre un homme »

(فضيحة بعد اللي بدّلت أولادها برجل)

« Elle a pris un mari et elle a abandonné ses enfants, est-ce là une femme qui vaut quelque chose ? »

(خذات رجل وسلّمت في أولادها — هذه مرأة تصلح ؟)

Le remariage se pratique donc surtout chez les gens du peuple. Dans les familles bourgeoises, on n'épouse pas une veuve appelée « bou thani » « de deuxième main », à moins qu'elle ne soit riche ; en ce cas, on ferme les yeux sur tout, même sur ses défauts physiques (29).

Le remariage courant et plus favorablement jugé est celui de la veuve avec son beau-frère. Ce dernier tient, en effet, soit

(28) Un beldi avait deux femmes très jeunes, chacune d'elles a eu deux enfants, l'une deux garçons, l'autre deux filles ; le mari est mort. Les jeunes femmes vivent ensemble en très bonne intelligence, elles ont fait un échange d'enfants afin que toutes deux aient un garçon et une fille. Elles sont riches et un tuteur a été désigné pour gérer les biens des enfants. Elles ne veulent pas se remarier, se trouvant heureuses ainsi, ayant toute la jouissance des biens laissés par le mari. Se remariant, il y aurait partage, etc. ; et probablement les enfants leur seraient enlevés.

(29) Certains se « spécialisent » dans le mariage avec les veuves riches qu'ils répudient successivement après les avoir dépouillées de leur fortune. La femme, en effet, en *pratique*, prélève volontiers sur ses biens personnels, de quoi aider son mari pour ses affaires : commerce, etc. Quand la veuve n'a plus rien à leur donner, ces individus la répudient. Ils peuvent réussir ce honteux manège quatre ou cinq fois, mais pas davantage et l'opinion commune les dénomme « spécialiste du divorce » (طلّاق نساء) (disent les lettrés مِطلاق).

à adopter ses neveux, soit surtout quand la succession est d'importance ou que la femme est riche, à conserver le patrimoine familial, mais le cas du remariage avec un étranger à la famille est lui aussi fréquent dans la classe populaire citadine : certaines, lorsqu'elles ont leur mère ou leurs sœurs, se remarient presqu'aussitôt après l'expiration de la période de la retraite légale. Le droit de garde passe alors à la grand'mère ou à la tante avec toutes ses conséquences pécuniaires.

Tantôt elle prend ses enfants avec elle, car certains maris qui n'ont pas d'enfants recherchent une femme qui en a ; tantôt le deuxième mari veut bien la femme, mais n'accepte pas les enfants. A elle alors de choisir entre le mari et les enfants. Si elle choisit le mari, elle laisse ses enfants à sa mère ou à l'un de ses oncles paternels, mais cela est blâmé et on dit de cette femme : « Elle est mauvaise mère ».

Il semble pourtant que ce remariage n'est mal jugé que s'il oblige la mère à abandonner ses enfants. Mais une femme jeune encore qui se remarie en gardant ses enfants, reste, semble-t-il, dans la ligne des traditions, qui tendent à juger sévèrement ceux qui ne se marient pas ; en tout cas, c'est un argument qu'utilisent les jeunes veuves remariées [30].

§ 3. — *Mort du père et de la mère*

Elle donne lieu à de véritables adoptions au sein de la famille et dans la classe populaire en particulier, les ménages les plus pauvres adoptant des orphelins [31].

Les orphelins ne sont, en effet, jamais abandonnés : il y a toujours un parent quelconque qui les recueille : grand-parent, oncle, cousin, même éloigné. En Tunisie, il existe des orphelinats, mais ce ne sont pas les enfants de bonne famille qu'on y place, « les pauvres seuls acceptent cela », font remarquer les jeunes filles de familles bourgeoises.

Les grands-parents, en particulier, recueillent leurs petits-enfants orphelins ; cela n'est pas étonnant, car souvent, du vivant même des parents, ils les adoptent sans que les parents puissent trouver à redire : « Les enfants de leurs enfants sont leurs enfants » (الكبدة وْلادت وعاودت).

(30) Le mari est mort. Il a laissé sa femme et deux enfants, 4 et 2 ans. La veuve s'est remariée et a eu encore trois enfants. Elle disait qu'elle et son deuxième mari aiment ces cinq enfants également. Il n'y a pas de différence. On faisait remarquer à cette femme que cela est sûrement difficile de trouver un mari quand on a été déjà mariée, et qu'on a eu des enfants. « Non, répondit-elle, car chez nous, musulmans, c'est honteux pour la jeune femme de rester sans mari et nous disons qu'il n'y a que les femmes de mauvaise vie qui ne se remarient pas ». L'homme, de son côté, s'il épouse une veuve, sait qu'elle a des enfants et ne l'épouserait pas s'il n'aimait pas en même temps les enfants.

(31) Nous renvoyons pour cela à notre précédente étude.

CHAPITRE II

Durée de la hadhana

Après avoir étudié la dévolution de la ḥadhâna, il faut nous poser la question de sa durée : Jusqu'à quel âge s'exerce-t-elle, sur les garçons et sur les filles ?

Selon la doctrine mâlékite, la ḥadhâna s'exerce jusqu'à la puberté sur le garçon, jusqu'au mariage sur la fille.

Certains citadins règlent la question de la ḥadhâna devant le Cadi ou devant notaire et s'en tiennent strictement à l'application du Fiqh. Mais le père, ou en cas de décès le tuteur légal, recourt au droit hanéfite de manière à n'être tenu aux frais d'entretien que jusqu'à 7 ans pour le garçon et 9 ans pour la fille. Nous sommes donc là en présence d'un cas où le droit s'est complètement substitué à la coutume.

Mais l'analyse des différents procédés légaux ou extra légaux relatifs à la dévolution de la ḥadhâna a mis en lumière ce fait que la coutume citadine était amenée, pour éviter de payer la nafaqa, soit à restreindre la durée du droit de garde, soit à l'élargir, si on peut éviter par là les charges pécuniaires qui en résultent pour le père.

Mais, quelle que soit la solution adoptée, quelles que soient les renonciations, légales ou illégales du père, la question du mariage de la fille remet en question la durée du droit de garde.

Le droit et la coutume ici sont d'accord : le consentement du père est requis pour la validité du mariage chez les mâlékites et le recours au rite hanéfite en ce cas n'est pas pratiqué.

Chez les beldis, il y a consultation réciproque des deux an-

ciens époux, quand il s'agit du mariage de la fille (qui est chez la mère).

En général la fille qui a été élevée chez sa mère est mariée suivant le goût de cette dernière plutôt que suivant celui du père. Et même si le père n'est pas d'accord pour le choix avec sa belle-famille, on s'arrange pour l'obliger à changer d'avis. Si la fille (et les parents de sa mère) trouvait préférable de choisir elle-même un mari, elle devrait recourir au rite hanéfite ([32]) et elle chargerait celui qu'elle veut de faire l'acte de mariage par les notaires. Mais chez les beldis, un pareil recours serait inouï, on redouterait la vengeance du père. La fille doit donc, en fait, obtenir son consentement sous peine d'être reniée par lui. Car les anciens ont dit : « Il vaut mieux être atteint dans son corps que dans son honneur ». Il y a pourtant, il faut l'avouer, de nombreux cas de désaveu chez les citadins de la basse classe et même dans la bourgeoisie.

Dans la classe populaire, le père, après s'être désintéressé de sa fille durant de très longues années, impose souvent son propre choix sans tenir compte de l'avis de sa belle-famille ni de sa fille ([33]), ou bien même il réclame sa fille nubile ([34]) et parfois l'enlève par la force ou la ruse ([35]).

---

(32) Selon lequel, la fille pubère échappe au جبر.

(33) Le mari a quitté sa femme avant la naissance du premier enfant, une fille, et il a pris une autre femme. Sa première femme s'est remariée et son nouveau mari traitait la fille de sa femme comme ses autres enfants. Lorsque la fille a atteint sa dix-huitième année, sa mère l'a fiancée. Lorsque son vrai père l'apprit, lui aussi chercha un fiancé pour sa fille, dont il s'était désintéressé jusque-là. La pauvre fille fut forcée de se marier avec le jeune homme choisi par son père et, après son mariage, elle habita avec son mari dans la maison de son père et de sa belle-mère. Sa mère n'est jamais encore allée la voir chez elle.

(34) Le cas suivant est bien suggestif : Fathma, élevée par sa grand'mère et son oncle maternels, atteint sa seizième année. Son père qui l'avait perdue de vue reparaît soudain et très amicalement vient réclamer sa fille. L'oncle veut exiger une pension pour les quatorze années durant lesquelles l'enfant a été à sa charge. La grand'mère s'y oppose, trouvant bon que sa petite-fille se retrouve chez son père car elle se sent vieillir. La pensée que l'avenir de Fathma est entre bonnes mains lui est une consolation. Une maison proche de celle de la grand'mère a été louée et Fathma fait la navette de l'une à l'autre. C'est même elle qui a cherché la septième ou huitième femme de son père.

(35) Voici un cas pris dans la classe populaire de Tunis : Un journalier abandonne sa femme et sa fille âgée de sept mois : ce sont les parents de la femme qui élèvent l'enfant, sans que le père y contribue. La mère se garde bien de se plaindre de peur que son mari ne reprenne sa fille et qu'elle ne soit maltraitée par la marâtre qui a pris sa place au foyer. De fait, un jour, le père tenta de l'enlever à la personne qui l'accompagnait dans les rues. Interrogé sur les mobiles de son acte, il répondit : « Elle est grande et belle, je veux la donner en mariage pour une bonne somme ».

CHAPITRE III

Perte du droit de garde

Pour la déchéance du droit de garde, nous n'avons, au cours de notre enquête, rien rencontré dans la coutume qui ne soit conforme au droit. Les deux cas les plus courants sont : l'indignité ou l'incapacité de celui qui exerce le droit de garde et le remariage de la mère.

1) *Indignité ou incapacité des dévolutaires de la ḥadhâna.* — Elles donnent lieu soit à des plaintes en justice, surtout dans la classe populaire ([36]), soit à des enlèvements.

Parfois les démarches n'aboutissent pas. D'autres fois on n'ose intervenir directement quand il s'agit, par exemple, de grands-parents souvent atteints de maladie et risquant de contaminer leurs petits-enfants.

---

(36) La mère de Zohra avait une tante dont la conduite était loin d'être irréprochable et qui peu à peu l'influença. Le mari s'en aperçut et la répudia, et réclama la garde de la fillette qui n'avait encore qu'un an. Depuis, la mère a fait bien des démarches pour obtenir au moins de voir sa fille de temps en temps, ce qui lui a toujours été refusé... la fille a maintenant 8 ans. C'est son père qui s'astreint chaque jour d'accompagner sa fille à l'école et à venir la chercher le soir, pour être sûr qu'elle ne rencontrera pas sa mère.

Aziza, 7 ans, avait à peine 2 ans lorsque la répudiation a été prononcée entre ses parents ; la mère ayant été accusée d'inconduite, le père a demandé que sa fille lui fût donnée. Il n'avait plus sa mère et il présenta, comme gardienne de l'enfant, une cousine germaine de cette dernière. Il eut gain de cause.

Depuis, il s'est remarié, sa deuxième femme n'a pas d'enfant, elle en a adopté un de son frère qui en a beaucoup. Le père semble aimer autant sa fille et sa fille adoptive qui sont du même âge, ce qu'il achète pour l'une il l'achète pour l'autre ; la femme, au contraire, n'a d'affection que pour la fille adoptée et elle traite celle de son mari comme une petite bonne : tous les vendredis, et à chaque fête, Aziza va chez sa mère, qui est aussi remariée ; si elle y manquait, la mère porterait plainte chez le Cadi. Mais voici que le père d'Aziza vient de divorcer, celle-ci est partie chez sa mère en attendant qu'il ramène une autre femme dans la maison.

2) *Remariage de la mère.* — A la ville et à la campagne, le père n'accepte pas ordinairement que ses enfants restent chez leur mère quand celle-ci se remarie. Le beau-père, en effet, est un étranger qui risque de l'accuser de laisser ses enfants à sa charge, ou de lui confier ses filles : ce sont là des critiques que le père ne peut supporter. La mère, elle-même, ne veut pas dans ces conditions, à cause de l'affection qu'elle a pour ses enfants, les conserver avec elle.

CHAPITRE IV

Aspect financier de la hadhana

Section I. — *En cas de répudiation ou de divorce*

D'après le fiqh, la répudiée a droit à une rétribution pour l'allaitement de son enfant, même si elle allaite de son plein gré. On sait d'autre part qu'en vertu du droit musulman, c'est le père *seul* qui doit assumer les frais d'entretien des enfants. En fait, le mari en faisant rédiger par notaire le libellé de la répudiation y insère des clauses relatives à la *nafaqa*. En général, la mère, tant qu'elle n'est pas remariée, peut demander au père de payer la pension ; le cadi est chargé de la déterminer en tenant compte des circonstances ([37]).

Comment se règlent dans la pratique les questions relatives au côté financier de la ḥadhâna ? En particulier, celles relatives :

a) au paiement de la pension et à la renonciation volontaire à ce paiement ;
b) au refus plus ou moins absolu de payer la pension ;
c) à l'action judiciaire relative à la pension.

a) Il ne manque pas de familles beldis où la pension est payée régulièrement, sans contestation, suivant le taux fixé par le cadi ou par un accord à l'amiable.

(37) Le père demande toujours au Cadi de ne pas exagérer le chiffre de la pension ; la mère au contraire veut parfois « forcer la note », afin d'en vivre elle et son enfant ; elle trouve là aussi une façon de se venger de son ex-mari et apporte à ces sortes de revendications une ténacité souvent extraordinaire.

Quand le père paie la pension et se comporte honnêtement à l'égard de son ex-belle-famille, on lui donne les enfants à l'âge légal (7 et 9 ans), surtout si la femme répudiée est encore jeune et veut se remarier. Parfois, dans ce cas, le père ne reprend que le garçon et laisse la fille à la mère jusqu'à son mariage.

Il arrive même quelques fois que de bons procédés réciproques, deviennent l'occasion, après plusieurs années de séparation, d'un remariage des deux époux divorcés.

Il arrive d'autre part, très fréquemment, que la mère renonce volontairement, et sans contestation, à la pension et ce, dans la crainte que, dans le cas contraire, le père ne lui enlève ses enfants ([38]) ; les parents de la femme se portent en général garants de cet engagement à l'égard du mari.

M. Desparmet ([39]) a signalé en Algérie (région de Blida) une coutume contraire : C'est le père qui consent à tous les sacrifices d'argent, autant que ses moyens le lui permettent, au profit de la famille de la femme afin d'obtenir d'elle « la vente du droit de garde de ses enfants ».

Ce qu'on constate en Tunisie, c'est au lieu du rachat du droit de garde par le père, la renonciation anticipée à ce droit par la mère enceinte, qui parfois à ce prix arrache le divorce au mari. Nous l'avons déjà signalé en parlant de la dévolution de la ḥadhâna.

Il faut assimiler à la renonciation à la pension le cas de certaines familles citadines fortunées, où la mère, qui exerce la ḥadhâna, ne demande aucun dédommagement pécuniaire.

(38) Dans une famille bourgeoise de Kairouan le mari avait dit à sa femme au moment du divorce : « Ou bien tu me donnes la fille, ou bien je te l'abandonne totalement, et alors je ne paierai ni sa pension ni son habillement ». Le père de la répudiée ne put contrarier sa fille, jeune encore et ne pouvant se séparer de son enfant : « Je pensais, dit-il, que l'abandon concernait seulement la pension, et voici que je viens de m'apercevoir qu'il concerne aussi l'habillement. Pour ce qui concerne la pension je n'ai pas besoin de « cette bouchée »! Quant à l'habillement, si elle n'a pas de quoi se couvrir, je la laisserai nue devant les gens et quand on m'en demandera la raison, « son père, répondrai-je, a décidé de ne pas lui payer de vêtement et moi je n'ai pas de quoi la vêtir. » La mère mourut. Le père vint immédiatement reprendre sa fille.

(39) *Mœurs et coutumes des Indigènes d'Algérie.* Trad. Pérès et Bousquet, p. 311.

Par exemple, citons tel bourgeois divorcé qui, ayant appris que son ex-femme venait d'avoir un enfant, lui envoya 500 frs pour contribuer aux dépenses occasionnées par la naissance. L'ex-beau-père lui renvoya l'argent ; bien plus, quand l'enfant devenu grand le père le réclama, on le lui donna sans réclamer la nafaqa. Ce n'est pas toujours le dédain qui est à l'origine de ce refus de toucher la pension, c'est, très souvent, nous l'avons vu, pour éviter que le mari ne ravisse à la femme répudiée ses enfants, surtout si elle a des filles. Les femmes empêchent les hommes de la réclamer en disant : « Elle n'est pas de trop. » « Sa main n'a pas percé la marmite ! ». « Nous ne sommes pas obligés de faire la cuisine spécialement pour elle ! ».

Il arrive parfois aussi que la mère répudiée exige une pension pour tel enfant et ne l'exige pas pour un autre, que les grands-parents et oncles maternels aiment beaucoup et dont ils s'occupent.

Signalons enfin que la pension est payée à la femme divorcée ou veuve tant qu'elle ne se remarie pas [40]. Le paiement cesse dès son mariage. C'est là un fait tout à fait conforme à la loi.

b) Les choses ne se passent pas toujours ainsi et on a en général, même dans la bourgeoisie, une aversion infinie pour ce qui est imposé par le Cadi en matière de pension. De plus, les sentiments de rancune et de vengeance incitent beaucoup de gens à se dérober à leurs obligations.

Même parmi les gens aisés, beaucoup ne paient pas la pension, ou le font irrégulièrement, à la dernière minute et après maintes discussions. Dans la classe populaire, le père divorcé abuse souvent de l'impossibilité où se trouve son ex-femme sans ressources de revendiquer ses droits.

Beaucoup trop souvent aussi, dans la classe populaire tunisoise, les hommes refusent de payer l'entretien de leurs enfants

(40) Après quelques années de mariage un homme renvoya sa femme pour se marier avec sa tante. Ses quatre enfants venaient voir leur père de temps en temps et, un jour, l'homme n'a plus laissé retourner son fils de dix ans chez la répudiée. Il paya à celle-ci une pension pour les trois enfants à condition qu'elle ne se remarie pas. Le jour où elle se remariera, il ne paiera plus un sou.

et les pauvres femmes sont obligées de retourner dans leur famille, ou de louer leurs services pour gagner leur vie et celle de leurs enfants.

Même dans la bourgeoisie, le père refusera de payer la pension, quand la fille fuit le foyer paternel pour aller chez sa mère [41].

Certains beldis emploient un moyen détourné pour enlever les enfants à leur mère, ne plus payer la pension et se remarier. Ils savent que la mère a le droit de garde et que le cadi ne le lui enlèvera pas. Ils commencent par payer largement la pension des enfants, en profitent pour les attirer chez eux, les gâtent et s'ingénient peu à peu à leur faire oublier leur mère. Ils continuent à payer pour eux jusqu'à ce qu'ils se soient habitués à eux. A ce moment, ils cessent de payer la pension.

Il est enfin une manière élégante de refuser le paiement de la pension, tout en respectant les formes, qui est utilisée par certains beldis : Si la femme est sur le point de réclamer la pension par jugement du cadi, le mari la menace d'envoyer le montant en nature : de la nourriture préparée et non de l'argent. Aussi les gens bien élevés ne recourent pas au tribunal de Charâ car ils considèrent comme un grand déshonneur de se voir apporter de la nourriture pour leur fille et de s'exposer aux critiques : « Que diront les gens ? Ils n'ont pas de quoi les nourrir ! » C'est pourquoi, on laisse à la discrétion du père, la pension de la fille. S'il la donne, c'est bien ; s'il ne la donne pas, c'est bien encore. S'il s'impose de donner une certaine somme pour sa fille, il la paie sans discussion, et il donne plus. D'ailleurs les enfants de la classe bourgeoise ne sont pas à plaindre, car leurs parents sont aisés pour la plupart.

c) Quant à l'action judiciaire relative à la pension, dans la classe populaire, certains portent plainte contre le mari pour l'obliger à payer la pension même s'il est pauvre et incapable de la payer. On le fait mettre en prison pour abandon de ses

(41) Les parents de Zohra divorcent peu de temps après leur mariage. Chacun d'eux se remarie. Le père prend la fille chez lui. Celle-ci, très malheureuse, s'enfuit dans la maison de sa mère où elle est bien accueillie. A partir de ce jour, son père se désintéresse d'elle : ni visite, ni envoi d'argent.

enfants. Et on dit au moment où il est emprisonné : « Cela vaut mieux que l'argent de la pension ».

Rares en effet, dans cette classe, sont ceux qui donnent sans discussion ce dont les enfants ont besoin. Quand il y a répudiation avec enfants en bas âge et sans accord préalable touchant les enfants, la condition tacite est que le mari abandonne les enfants à la mère et ne les réclame plus ; qu'elle, de son côté, n'exige pas la pension et que le jour où elle réclamera la pension il reprendra ses enfants.

S'il n'y a pas de condition stipulée alors qu'on laisse beaucoup d'enfants, la femme répudiée jure « qu'elle lui sucera le sang, en réclamant la pension », et elle porte plainte contre lui chez le cadi.

La faculté qu'a le défendeur de choisir le rite qui lui est le plus favorable permet facilement à l'ex-mari d'éluder le paiement de la pension ou de renoncer au droit de garde. Le procédé consiste à amener l'autre conjoint à intenter un procès pour pouvoir opter pour le rite libérateur. En voici quelques exemples :

Le garçon a 7 ans accomplis, ou la fille, 9 ; dans ce cas, le père provoque une plainte de la mère auprès du cadi. Immédiatement, il déclare recourir au rite hanéfite qui fixe à cet âge la limite d'obligation de la pension.

De son côté, la mère tente d'enlever sa fille qui est chez son mari divorcé. Celui-ci porte plainte. La mère recourt au rite mâlékite qui admet qu'elle conserve le droit de garde de sa fille jusqu'à la consommation du mariage.

Autre cas : les enfants sont chez le père depuis un an. La mère porte plainte auprès du cadi hanéfite, réclamant la hadhâna. Le père recourt au rite mâlékite et l'accuse d'être restée un an sans réclamer son droit. Or, selon ce rite, ce droit est perdu par le non-usage pendant les six mois (ou l'année) qui suivent la dissolution du lien conjugal.

Si, au contraire, la mère avait enlevé les enfants de manière à le pousser à porter plainte auprès du cadi mâlékite, elle aurait pu recourir au rite hanéfite qui lui aurait reconnu le droit de hadhâna. Mais, dans ce cas, le mari n'a qu'à ne pas bouger. Il ne paiera pas la pension s'il est actionné (choix du rite hanéfite) !

DEUXIÈME PARTIE

La hadhâna à la campagne.

INTRODUCTION

A) *Définition* (voir la première partie).

B) *Aspect social et moral du droit de garde.*

I. — Le point de vue social

a) Cas de répudiation. — A la campagne, la garde de l'enfant est envisagée surtout comme un devoir incombant au père, les bédouines se séparent plus facilement de leurs enfants que les citadines et beaucoup d'entre elles ne revoient plus jamais leurs enfants. Les citadins blâment cette façon de faire, disant : « Ils n'ont pas de cœur ». Mais les conceptions familiales sont très différentes : nous devons, en effet, tenir compte d'un état d'esprit fort commun chez les campagnards tunisiens en matière de mariage, c'est celui qui consiste pour les parents de la femme à considérer celle-ci comme un bien qui rapporte chaque fois qu'il change de propriétaire. Répudiée, la femme, si elle est encore jeune, regagne sans regret pour celui qu'elle quitte, le foyer paternel ou simplement le douar des siens, quel qu'en soit le degré de parenté : « Nous ne jetons pas notre chair », disent-ils, ou encore : « La chair, lorsqu'elle sent mauvais, c'est par ses propriétaires qu'elle doit être supportée ». Ceux-ci se réjouissent de ce retour, car c'est aussitôt la perspective d'un nouveau mariage et, partant, d'une nouvelle dot. La dot, comme on le sait, est acquise au père, contrairement à l'usage des villes.

C'est pourquoi, dans l'éventualité très courante d'un remariage, les parents de la femme divorcée n'insistent pas sur la garde des enfants qu'ils laissent volontiers à la famille paternelle. Cette dernière garde donc ses petits-enfants, quel que soit leur âge, à moins que l'influence des parents maternels

(influence toujours fonction de leur richesse), soit supérieure à la leur.

C'est un déshonneur, disent-ils, pour le père et sa famille que de laisser leur « chair », manger du plat de « l'étranger ».

Les choses se passent ainsi le plus naturellement du monde. On ne fait intervenir la justice du Cadi que dans des cas exceptionnels, pour causer des ennuis au père, par exemple, mais seulement lorsqu'on jouit, dans la société, d'une situation plus en vue que la sienne, sans cela c'est l'échec complet.

b) Orphelins. — A la campagne, on recueille les orphelins pour en faire des bergers, que l'on prend à son service ou que l'on loue à d'autres, à cet effet. Mais s'ils se pervertissent en grandissant, on les chasse, en disant : « Celui qui élève un orphelin ne doit attendre sa récompense que de Dieu » (من ربّى يتيم أجره على الله).

S'il commet une vilenie, on dit encore : « Tout ce que tu élèves, tu en es récompensé, sauf l'homme et le chacal » (كلّ من تربّي تصيب إلّا سيد بن آدم والذيب).

Sa première origine reparaît, dit-on. Le dicton conseille d'ailleurs de ne pas chercher à l'élever ; c'est une œuvre illusoire car il finit toujours par retourner chez un membre de sa famille. « Ne bâtis pas de fondation sur le sable, et n'y construis pas ; n'élève pas « l'enfant des gens », il grandira et retournera à ses proches ».

Dans la classe populaire citadine, on recueille très facilement non seulement les enfants des parents mais même des étrangers et ce, même quand on est pauvre.

Les orphelins de père et de mère, sans fortune, sont facilement recueillis par les membres de la famille. L'enfant à la mamelle est plus recherché en vue de l'adoption, surtout si l'adoptant n'a pas d'enfant. Souvent on le traite aussi bien qu'un fils ; tant qu'il y a un proche parent, on n'abandonne pas l'orphelin, on ne supporte pas qu'il aille dans une famille étrangère, « qu'il soit nourri au plat des autres ». Et le parent, en recueillant l'enfant, dit : « Inutile de remercier : le parent est toujours un parent. Une goutte de sang vaut mieux que mille amis ».

Comme chez les citadins, on recherche la tutelle de l'orphelin pour avoir l'administration de ses biens, mais la tradition populaire campagnarde, comme la citadine, la redoute. Certains à cause de ce préjugé défavorable, attribuent à cette tutelle, même exercée selon les règles de la justice, les malheurs qui leur arrivent [1].

Quoi qu'il en soit, la tutelle des orphelins est une charge fort recherchée.

II. — Le point de vue moral

Les enfants d'époux divorcés — et les répudiations sont très fréquentes — quand ils ne restent pas avec leur père, sont employés comme bergers et pour les différents travaux agricoles. Ils souffrent autant de cette situation que les enfants des villes. Leur éducation déjà si rudimentaire est compromise, celle des filles encore beaucoup plus que celle des fils. Le garçon est surveillé par son père, mais la fille est privée de sa mère, et la marâtre n'a sur elle aucune autorité.

Il est cependant un cas où la mère répudiée reste avec ses enfants et peut s'en occuper : Lorsqu'elle est d'un certain âge et qu'elle a de grands fils, célibataires ou mariés, c'est le père qui va habiter dans un « kib » non loin du foyer familial où se groupent les enfants autour de leur mère. Celle-ci continue à avoir la main sur tout, et ne prépare plus la nourriture à son ex-mari, « c'est défendu ». Il prend ses repas soit avec eux, soit seul en son kib. Mais son burnous et son ḥrèm sont encore tissés par elle, comme le sont ceux des enfants.

Ce train de vie continue ainsi, même lorsque le père s'est remarié, ce qu'il fait sans trop tarder d'ailleurs. La nouvelle femme, souvent très jeune, plus jeune quelquefois que l'aînée des filles ou même que la cadette, se considère non pas comme

---

(1) Un paysan qui était mouqaddem de son frère nous a raconté ce qui suit : « J'étais dans une très bonne situation et j'avais des réserves de blé. Ma femme insistait pour que j'accepte la tutelle sur les biens de mes neveux (fils de mon frère) et moi, avant d'être tuteur, je les traitais bien, n'étant pas responsable devant Dieu au cas où je leur aurais enlevé quelque chose de leurs biens. Depuis le jour où je suis devenu leur mouqaddem, je suis dans la misère : il ne me reste plus que mes bœufs de labour ».

épouse mais comme enfant de la famille. Aussi se laisse-t-elle volontiers commander par l'ex-épouse qu'elle appelle : « Ma tante ».

Il se passe à peu près la même chose quant à la situation de la femme, lorsque le mari vient à mourir.

CHAPITRE I

Dévolution de la hadhana

La coutume paysanne relative à la dévolution de la ḥadhâna est profondément différente de la coutume citadine. Nous prenons comme exemple celle des Kroumirs que nous avons pu observer de plus près, mais on peut dire que c'est là le procédé courant dans la campagne tunisienne.

On l'applique avec plus ou moins de rigueur suivant les influences subies : par exemple, les paysans qui vivent davantage dans l'ambiance des lettrés ou dans le voisinage des villes, tendent à se modeler sur la coutume citadine (2).

Section I. — *Cas de répudiation ou de divorce*

En principe, chez les Kroumirs, en cas de divorce, les enfants, filles et garçons, restent avec le père. Seul l'enfant à la mamelle va avec la mère, mais une fois sevré, elle le lui renvoie.

Le droit du père est exorbitant et s'il y a une grosse inimitié entre lui et sa femme, il n'est pas rare qu'il conserve même l'enfant à la mamelle. Le cas était courant avant l'occupation française, disent les vieux Kroumirs ; dans ce cas, l'enfant est sevré ou allaité par la mère du mari, ou une nourrice bénévole ou une femme du douar. Parfois la femme, d'elle-

(2) Un riche agriculteur a eu trois enfants d'un premier mariage. Après le divorce, ces enfants sont restés sous la garde de la mère qui touche pour eux une grosse pension. A chaque fête, ils viennent voir leur père qui les habille de neuf et les comble de cadeaux. Il compte reprendre son fils dès que ce dernier aura atteint sa septième année. Quant aux fillettes, il a l'intention de les laisser à la mère jusqu'à leur mariage.

même, lui laisse son enfant en bas âge « même *ton* enfant, je n'en ai pas besoin ».

Les Kroumirs trouvent bizarre le système de partage des enfants pratiqué en ville : « Les enfants appartiennent au père et non pas à la mère ». Ce procédé n'existe donc pas chez eux.

§ 1. — *Entente des parties*

1) *L'accord devant notaires* (ou devant le Cadi) ne se pose pour les Kroumirs qu'au cas où ils abandonnent volontairement leurs enfants ou bien veulent fixer le taux d'une pension pour un enfant non sevré. Mais la question du droit de garde ne se pose pas du tout : le père a droit de conserver tous ses enfants, même à la mamelle. Il préférera même souvent à une intervention du juge, la décision de l'assemblée des Anciens, autour du couscous et de la viande.

2) C'est sous cette dernière forme que se feront, le cas échéant, *les accords à l'amiable* entre les deux familles alliées. Mais il n'y a pas lieu de parler d'accords à l'amiable en la question présente : le père impose sa volonté qui n'est pas contestée sur le point particulier qui nous occupe : la garde des enfants.

3) *Abandon pur et simple du droit.* A la campagne, où le père ordinairement conserve tous ses enfants, il arrive qu'en répudiant une femme qu'il estime de mauvaise conduite, il lui laisse la fille aussi, en se disant qu'elle lui ressemblera (3).

4) *Préférences ou caprices des enfants.* A la campagne, il arrive, comme en ville, qu'en grandissant, les enfants se sauvent chez leur mère. Le père les reprend parfois, mais souvent il est obligé, pour s'éviter des ennuis inutiles, de les laisser faire.

(3) Tel Kroumir marié répudia sa femme et renonça à sa fille devant notaires. Elle grandit. A l'âge de 18 ans, elle se disputa avec sa mère ; elle revint chez son père, mais quinze jours après elle était déjà de retour. Elle a maintenant 22 ans, mais n'est pas mariée, son père ne voulant pas donner son consentement.

§ 2. — *Désaccord des parties*

A) *Procédés extra-judiciaires.*

1) *Cession du droit de garde.* — La paysanne n'a pas l'idée, pour obtenir son divorce, de céder son droit de garde, droit que la plupart du temps elle ne soupçonne même pas.

De la part du père : Il y a à la campagne, en certains cas, renonciation du père à ses droits au profit de la mère. Les motifs sont-ils les mêmes qu'à la ville ?

a) Le père n'abandonne pas ses enfants à la mère pour être délivré de la pension ; s'il ne veut pas la payer, il les reprend.

b) Il n'a pas non plus, pour se remarier, à abandonner ses enfants. Il se remarie plus facilement qu'en ville. Le choix de la femme est cependant plus difficile, quand il y a des enfants déjà âgés.

c) Comme à la ville, il se débarrasse parfois totalement des enfants quand la femme est répudiée pour sa conduite répréhensible. Nous l'avons noté un peu plus haut.

2) *Le rapt des enfants.* — Parfois, comme en ville, le père enlève ou fait enlever ses enfants quand ils se sont enfuis chez leur mère. L'enlèvement a lieu aussi parfois quand la femme a été répudiée alors qu'elle était enceinte. Le père vient réclamer l'enfant une fois sevré, mais la famille de la femme refuse de le rendre ou fait traîner la chose en longueur afin d'extorquer la meilleure somme possible en paiement de la pension. Le père alors enlève l'enfant par violence ou ruse.

3) *Indivision du droit de garde.* — Le cas n'existe pas chez les Kroumirs, et probablement non plus chez les autres campagnards.

B) *Interventions judiciaires.*

Les campagnards, nous l'avons déjà noté, n'ont pas la répugnance des beldis à l'égard de l'action judiciaire. Plus volontiers, ils arrangent leurs différends en faisant intervenir l'assemblée des anciens, mais si la nécessité ou l'intérêt les y pousse, ils viennent très facilement porter plainte auprès du Cadi.

Les femmes, accompagnées de l'un de leurs parents, ou d'un ami de la famille, viennent facilement voir le juge et il n'y a là, pour eux, et pour elles, aucun déshonneur.

Section II. — *Cas de décès*

1) *Mort de la mère.* — Le père conserve ses enfants et se remarie facilement. Les difficultés existantes entre la marâtre et les enfants du mari se constatent évidemment comme à la ville et plus facilement encore peuvent occasionner, soit des divorces successifs, soit la fuite des enfants.

2) *Mort du père.* — Il nous faut examiner comme pour les citadins, deux hypothèses : *a*) la mère reste veuve ; *b*) elle se remarie.

a) La mère reste veuve. — Lorsque la veuve est d'un certain âge, que le mari était fortuné, qu'elle a de nombreux enfants et qu'elle jouit de l'estime de ses beaux-parents, elle reste avec ceux-ci dans la maison de son mari. « Nous ne voulons pas, comme ils disent, détruire la maison de notre fils ».

b) La mère se remarie. — Le remariage de la veuve avec son beau-frère est au moins aussi fréquent à la campagne qu'en ville et il est considéré comme un acte louable, soit pour conserver le patrimoine familial, soit même simplement pour adopter les enfants. Quand l'hypothèse précédente ne se vérifie pas, la bédouine trouve facilement à se remarier. Elle se remarie toujours : « chez les beldis, disait un kairouanais, une sur cent se remarie ; chez les campagnards, une sur cent ne se remarie pas ! »

Les enfants, dans la plupart des cas, restent chez les parents du père : grand-père, oncles, etc.

3) *Mort du père et de la mère.* — Chez les Kroumirs, à la mort du père et de la mère, les enfants restent en principe chez le grand-père paternel, le grand-père maternel ne les accepterait pas. « Ce ne sont pas mes enfants », dirait-il. Le

lien famillial joue encore plus fortement qu'en ville et l'enfant trouve toujours quelque membre de sa famille. Au cas où il ne trouverait absolument personne, il serait recueilli par les voisins ou une zaouïa.

CHAPITRE II

Durée de la hadhana

On peut énoncer à peu près les mêmes règles que pour les citadins, mais la coutume paysanne tend à restreindre la durée de la ḥadhâna ou même à la supprimer totalement au profit de l'autorité exorbitante du père. La coutume est ici franchement opposée au droit (4).

CHAPITRE III

Perte de la hadhana

De tout ce qui précède, on déduira aisément, qu'il n'y a rien à signaler ici, étant donné que le père est omnipotent.

(4) Mais ici plus qu'en ville, l'intervention du père pour le mariage de sa fille est rigoureuse. Quand le campagnard a conservé sa fille avec lui, il se hâte de la marier. Cette question de mariage se pose de bonne heure, car on marie la fille le plus tôt possible (12 ans) : conserver une grande fille à la maison ne convient pas, « la nourriture préparée par elle est haram » ; mariée, il n'a plus d'inquiétude à son sujet.

Mais si, parfois, il a préféré laisser sa fille chez sa mère pour n'avoir pas à la surveiller (« vais-je lui attacher la tête ou la mener au pâturage ? ») quand sa fille est nubile, il est là ! Dès qu'il trouve un parti avantageux, il la marie (يكتب صداقها). Aussi, la fille se voyant subitement mariée par un père qui l'a abandonnée, proteste souvent : « Je ne veux pas me marier avec celui qu'a choisi mon père ». Protestations qui, pour une vraie beldia traditionaliste, seraient inconcevables. Il n'est pas question comme chez les beldis de consulter la mère. D'autre part, le père conserve pour lui-même la dot. Chez les beldis, au contraire, le père achète avec cet argent le mobilier de sa fille et ajoute même une somme de sa bourse personnelle. Le campagnard reçoit encore en plus de la dot un cadeau personnel appelé « chah'ma ». « Je n'accepte qu'à condition que tu me graisses la patte ». (أما تعطيني شحمه).

CHAPITRE IV

Aspect financier de la hadhana

I. *Répudiation.* — La question « finances » est beaucoup moins compliquée à la campagne qu'à la ville, chez les Kroumirs, par exemple :

— ou bien le père garde ses enfants et il n'est pas question de payer pension ;

— ou bien il les laisse à la mère jusqu'au sevrage et, dans ce cas, il ne paie jamais la pension plus que durant un an, un an et demi.

Etant donnée la simplicité du genre de vie, la pension se réduit à des sommes minimes. Souvent aussi, le père de la femme, pour arrêter toutes les interminables discussions avec l'ex-mari, renonce de lui-même à la pension.

D'autre part, la pension est parfois payée sur le reste de la dot acquise par les parents de la femme et non restituée, même partiellement, en cas de « répudiation blanche », comme l'appellent les Kroumirs (5) (طلقة بيضاء). Le mari dit à la femme : « Je ne réclame pas la dot, tu paieras avec elle les frais de l'allaitement de l'enfant jusqu'au sevrage ».

On ne renonce pas, comme en ville, à la pension dans l'espoir de conserver les enfants, et la femme n'aura jamais l'idée de porter plainte parce que le père les a repris. C'est un droit que la coutume lui donne et qui, pour tous, a la valeur d'une loi.

En effet, à un degré plus fort qu'en ville, la femme de la campagne est considérée par son mari et les parents de celui-ci, du moins pendant les premières années qui suivent son mariage, comme étrangère à la famille. Elle est traitée comme telle, accepte comme toute naturelle une situation à laquelle elle s'attendait. Aussi se garde-t-elle bien tant que vivent beau-père et belle-mère, et surtout quand celle-ci survit à son

(5) La « répudiation blanche » est très pratiquée dans les campagnes ; elle n'est sans doute pas inconnue à la ville, elle existe en particulier à Tunis.

conjoint, de se mêler aux discussions où sont débattus ses intérêts mêmes, dusse-t-on décider de son propre sort ou de celui de ses enfants. Ceux-ci ne lui font d'ailleurs pas part de leurs desiderata intimes, tant ils la sentent désarmée et incapable d'y apporter la moindre solution. C'est plutôt à une grande sœur, à une vieille tante ou à défaut, à une vieille tout court, amie dévouée, que l'on se confie. C'est à elle qu'il appartient alors (ce qu'elle s'empresse de faire avec autant de sérieux que d'ingéniosité), d'user de son influence en faveur de la jeune femme.

II. *Décès.* — Quand le père meurt, la pension est payée, en principe, par le tuteur, sur le patrimoine de l'orphelin dont il est chargé. C'est souvent l'occasion de dilapider les biens de ce dernier. Mais, souvent, à la campagne, l'héritage est bien modeste, c'est le cas par exemple, chez les Kroumirs : quelques chèvres, une vache, le lopin de terre où est installé le gourbi (6). Dans ce cas, la question financière est réglée par l'adoption des orphelins.

CONCLUSIONS

Il ressort de notre étude une première conclusion : c'est que la vie familiale tunisienne est beaucoup plus complexe que les textes de fiqh dont on voudrait prétendre qu'elle en serait le reflet.

Ceci s'observe entre autres par le fait de cette distinction que nous avons dû opérer entre la ville et la campagne.

a) Quant à la ville d'abord, un facteur de grande importance, est cette répugnance assez largement répandue à porter son différend devant le Cadi. Dès l'instant où l'autorité judiciaire n'intervient que rarement, la coutume est libre de se créer des institutions variées, très nombreuses en particulier en ce qui concerne la dévolution du droit de garde. Il est

(6) Un Kroumir se maria avec une veuve qui avait quatre enfants, dont un à la mamelle. Le Cadi l'appela et lui proposa de prendre la tutelle des enfants : « Qu'ont-ils hérité, répondit-il ? — Avec leur fortune, ils ne vivraient pas trois mois ! »

vraiment difficile de trouver un rapport bien direct entre toutes ces modalités de dévolution et les prescriptions de la Loi Musulmane : Même si l'on allègue que ces prescriptions ne doivent jouer qu'en cas de désaccord entre les intéressés, il n'en reste pas moins, qu'à les étudier, on aurait une vue bien inexacte de la vie sociale tunisienne à cet égard.

Cependant, nous pouvons noter quelques points intéressants, c'est d'abord, comme nous l'avons signalé, l'abandon du droit de garde par la mère, afin d'obtenir la répudiation khoul' ; c'est ensuite la question classique du choix des rites, qui met le défendeur en bonne posture et explique, par là, les rapts d'enfants.

b) En ce qui concerne la campagne, et bien que les campagnards n'éprouvent pas pour un procès, en ces matières, la répugnance des citadins, la coutume est tout aussi peu conforme au fiqh qu'à la ville. Elle l'est peut-être même moins encore, puisque nous retrouvons en fait l'existence d'une autorité paternelle exorbitante ; le Cadi, au surplus, est parfois obligé de ménager la coutume et de pactiser avec elle sous peine de se heurter à d'irréductibles oppositions (7).

En somme, au point de vue de la ḥadhâna, tout au moins, la situation de fait dans ces régions, dites de droit musulman, n'est pas tellement différente de celle qui existe dans les régions officiellement soumises aux coutumes (kabyles ou autres).

La chose est très frappante en ce qui concerne la « répudiation blanche », où se fait une compensation entre l'entretien de l'enfant laissé jusqu'à son sevrage à sa mère et la dot restituable — en vertu de la coutume, mais non du fiqh — par les parents de la femme à l'ex-mari. Une pareille restitution est incompatible avec l'esprit de la Loi Musulmane, mais correspond par exemple aux coutumes kabyles. D'une façon générale, on pourrait dire que chez les Kroumirs, il n'y a guère plus de *droit* de garde au profit de la mère, qu'il n'y en a chez les Kabyles (8).

(7) C'est là un fait assez général. Cf. pour le Maroc, Chauveau « Notes sur l'Ouarzazate », *Rev. Alg. de Lég.*, etc., 1937.

(8) Mme Bousquet-Lefèvre a attiré l'attention des auteurs sur ce point (voir Laure Lefèvre, *La femme kabyle, passim*).

Donc notre étude confirme ce que l'un d'entre nous disait dans sa communication au premier Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord : « La persistance de la coutume, malgré les dispositions impératives de la loi écrite, est des plus variées... c'est dire qu'à côté d'une conception trop étroite des études de droit musulman, il est place pour une conception bien plus large ; l'étude des institutions juridiques concrètes de l'Islâm Nord-Africain ».

Aujourd'hui encore, des personnes peu informées peuvent croire que c'est dans le Coran, qu'elles doivent trouver les dispositions qui ont force de loi, aux yeux des docteurs de l'Islâm. C'est là une erreur grossière du point de vue de la Loi Musulmane. On commettrait une erreur assez semblable à vouloir juger les institutions sociales concrètes de l'Islam par l'examen d'un traité de fiqh.

R. P. DEMEERSEMAN.
G.-H. BOUSQUET.

Etudes de Littérature Arabe Moderne

I

Muḥammad al-Muwaïliḥî

(suite)

On chercherait en vain, dans la littérature arabe, un ouvrage où apparaît, en une résurrection fantastique, un personnage qui, se mêlant de nouveau parmi les hommes et s'adressant à eux, juge leur activité en la comparant à celle de son siècle. Certes, djinns et fantômes pullulent dans les contes merveilleux et les légendes où ils font étalage de leurs pouvoirs surnaturels, bâtissant, en un clin d'œil, d'immenses palais, transportant avec une rapidité extraordinaire des villes entières dans des pays mystérieux et inconnus et s'amusant de l'ébahissement ou de l'épouvante des pauvres hommes. Par ses lectures, al-Muwaïliḥî avait donc une habitude certaine des manifestations de l'au-delà et des rapports plus ou moins réels du monde invisible avec le nôtre. Cependant, le fantôme du Pacha n'implique guère l'idée de ce spiritisme familier à tout musulman. Il est une simple fiction qui permet de passer en revue les différents aspects de la civilisation égyptienne et de les comparer à ceux de la civilisation européenne (1). Il est un moyen commode pour al-Muwaïliḥî d'exprimer son opinion et ses critiques. Al-Ma'arrî a bien utilisé une fiction

(1) « وإن كان فى نفسه موضوعا على نسق التخيل والتصوير فهو حقيقة
متبرجة فى ثوب خيال. لا انه خيال مسبوك فى قالب حقيقة.»

« Bien que ce livre soit en lui-même un sujet basé sur la fiction et
« l'imagination, il est une réalité parée du vêtement de l'affabulation,
« et non pas une fable coulée dans le moule de la réalité. » — *Ḥadiṯ*
« *'Isâ*, Préface de la 4e éd., 5e éd., p. 5.

similaire, mais non semblable, dans sa fameuse *Risâlat al-Ġufrân*. Les procédés et le but d'al-Muwaïliḥî et du poète aveugle ne sont pas identiques. Al-Ma'arrî situe le cadre de son œuvre dans l'enfer et il écrit un livre purement littéraire. Il faut donc chercher l'idée première du Songe de 'Isâ Ibn Hišâm dans les littératures européennes, comme l'indique l'auteur de l'article de *Kull-Šay'*, que j'ai maintes fois signalé (2). On songerait, d'abord, à *L'Homme à l'Oreille Cassée*, d'Ed. About, ou à cet article étincelant de verve, dans lequel A. de Musset fait juger les inconséquences politiques de ses contemporains par le bon Pantagruel, qui, « soulevant « de ses mains la pierre de son tombeau, est sorti de la « terre » (3). Il n'est pas impossible qu'al-Muwaïliḥî ait lu ces ouvrages et emprunté à l'un ou l'autre de ces auteurs français l'idée de faire sortir le Pacha de sa tombe, car al-Muwaïliḥî était familiarisé avec les écrivains français. Cependant, le spectre du père d'Hamlet surgissant des remparts d'Elseneur pour apprendre à son fils le nom et le crime de Claudius n'a pas été sans suggérer à al-Muwaïliḥî l'idée du Pacha revenant, d'autant plus que Shakespeare a fourni à notre auteur une seconde inspiration, cette promenade de 'Isâ Ibn Hišâm à travers un cimetière et ces réflexions d'une amère philosophie sur la mort, qui rappellent la visite d'Hamlet au cimetière et ses entretiens avec les fossoyeurs (4). Toutefois, si tous ces auteurs ont pu présenter à al-Muwaïliḥî un prototype de revenant et déterminer, d'une manière ou d'une

(2) *Kull-Šay'*, n° 228, 22 mars 1930, p. 20.

(3) A. de Musset : *Mélanges de Littérature et de Critique*, A. Lemerre. Paris, *Revue fantastique*, 28 Mars 1831, p. 61.

(4) Shakespeare, *Hamlet*, A. II, s. 1 : « *Et voilà ce crâne (celui du « courtisan), devenu la propriété de Monsieur du Ver... Ici s'attachaient « ces lèvres que j'ai baisées, je ne sais combien de fois.* » al-Muwaïliḥî : *Ḥadîṯ 'Isâ*, 2e éd., pp. 8-9 ; 5e éd., pp. 6-7 :

« وتذكرت أن تلك الخدود... قد طوى الدهر حسنها طي الكتاب — وأن
« تلك النهود... تحمل الزاد لدود القبر — والشفاة التي طالما لفظت أمر
« الحرب والسلم »

« *Et je me suis rappelé que ces joues, le temps avait plié leur beauté « comme on plie un livre et que ces seins... portent leur provision aux « vers du tombeau, ainsi que les lèvres qui longtemps ont prononcé « l'ordre de la guerre et de la paix* ».

autre, le cadre du *Ḥadîṯ 'Isâ*, aucun d'eux, à l'exception d'A. de Musset, n'a utilisé une apparition sépulcrale dans un but satirique. Ed. About nous offre une agréable fantaisie et Shakespeare des scènes tragiques. L'alliance du fantastique et de l'humour, de la fantaisie et de la satire sociale ne se découvre que chez Dickens dans ses *Noëls fantastiques* (5).

Tout le monde connaît le récit liminaire, *Le Spectre de Marley*. Scrooge, un ladre dur et hargneux, voit, le soir de Noël, se dresser le fantôme de Marley, son associé, mort depuis sept ans, qui lui dit ses tortures, sa pénitence, sa détresse, après la mort, et lui annonce la visite de trois Esprits. Si Scrooge s'amende, il peut échapper à l'affreux châtiment qu'endure Marley. En compagnie de chacun de ces esprits, Scrooge, comme feront 'Isâ et le Pacha, accomplit de multiples randonnées, au cours desquelles il voit son passé, sa vie présente et son avenir. Il tremble d'épouvante et sue d'angoisse devant chaque scène. Il pleure, il s'apitoie, il croit, il est sauvé. Il se réveille tout heureux d'échapper à son horrifiant cauchemar et décide d'être désormais bon et charitable. Dickens a écrit une histoire fantastique, où la réalité tient cependant une grande place, et dressé un tableau sombre de l'injustice sociale. En 1843, l'époque était trouble. La misère régnait en maîtresse. Les conditions de travail étaient dures. La révolution grondait. Dickens indique aux riches leur devoir : être humains ; aux pauvres il dit : « Sachez être heureux ». De même al-Muwaïliḥî imagine un songe, un fantôme et transporte ses héros d'un lieu à l'autre, les fait passer dans différents milieux sociaux pour qu'ils remarquent les vices de la société et relèvent les défauts de son organisation. L'œuvre du romancier Anglais et celle de l'Egyptien s'apparentent étroitement : elles sont bâties, toutes deux, sur une même donnée et tendent, toutes deux, à une même fin : la satire. Elles se distinguent pourtant par ce fait que le génie de Dickens, romancier d'abord, a fait un large emploi du fantastique, mais a arrêté le songe de Scrooge au bout de la nuit de Noël. Dickens raconte simplement un songe, tandis que

(5) Parus en 1843.

al-Muwailiḥî, essayiste social emporté par les considérations politiques, a su évoquer un songe et dresser un revenant, sans toutefois mettre fin au rêve de 'Isâ, ni faire s'évanouir le Pacha et qu'il n'a pas écrit la suite de son roman dans un cadre fantastique et irréel. Il y a là, non pas un signe d'impuissance, mais plutôt une nonchalance de l'auteur. Ce qui importait pour lui, c'était la satire. Le Pacha n'était qu'un prétexte. D'autre part, Dickens tire de son conte un enseignement moral ; al-Muwaïliḥî déduit des vérités politiques.

***

Le *Ḥadîṯ 'Isâ Ibn Hišâm* appartient au genre *maqâma* et al-Muwaïliḥî a suivi, en cela, la mode. La *maqâma* connut, en effet, dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle, une vogue nouvelle. Ce genre offrait deux caractères hautement appréciés par les écrivains : il permettait de faire étalage des connaissances linguistiques développées depuis le milieu du siècle et surtout de se livrer à une satire plus ou moins déguisée. Depuis Nâṣîf al-Yâziǧî, la *maqâma* était devenue la pierre de touche du talent littéraire ; Šawqî écrit sa *Riwâyat 'Aḏra' al-Hind aw Tamaddun al-Farâ'ina* (6) et Ḥâfiḍ Ibrâhîm compose *Layâlî Saṭîḥ* (7). Comme l'exigent les règles de la *maqâma* (8), le *Ḥadîṯ 'Isâ* ne comporte qu'un seul personnage, le Pacha, et un conteur, 'Isâ Ibn Hišâm. Cependant, entraîné par son sujet, al-Muwaïliḥî ne s'en tient pas à cette tradition et introduit bientôt un troisième héros *al-'Umda*, le maire d'une petite ville de l'intérieur autour duquel évolue un individu louche *al-Ḫalî'*, « *le Dévoyé* », guide et entremetteur, qui joue auprès du lourdaud provincial un rôle semblable à celui de Sbrigani à l'arrivée de Monsieur de Pourceaugnac à Paris. Ainsi, le *Ḥadîṯ 'Isâ* sort rapidement du cadre de la *maqâma* pour devenir un roman présentant un tableau sous ses multiples aspects, avec ses différentes catégories d'individus, à l'exception toutefois des classes populaires (9).

(6) Publiée d'abord dans la revue *Al-Mawsû'ât* (directeur Aḥmad Bey Ḥâfiḍ 'Iwaḍ), éditee en librairie en 1897, puis en 1907.

(7) Le Caire, 1907-1908.

(8) Cf. *Encycl. Isl.*, III, pp. 170-173.

La *maqâma* est un genre factice, artificiel ; l'œuvre d'al-Muwaïliḥî, au contraire, est pleine de scènes vivantes, où s'agitent très précis, très nets, des personnages réels. Il reste bien des points communs entre le *Ḥadîṯ 'Isâ* et la *maqâma*. Ces similitudes toutefois ont trait à la forme et la technique, non au fond. Al-Muwaïliḥî conserve la coupe de la *maqâma*, la manière et le style. Son livre est une suite de saynètes le plus souvent comiques, où le récit sert seulement de raccord à des dialogues. L'auteur respecte la tradition et entremêle la prose et les vers, emploie fréquemment la prose rimée, mais les fragments poétiques, généralement courts, ne sont plus que des citations, presque toutes empruntées à al-Ma'arrî, ou al-Mutanabbî, remis en honneur dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle par Ḥusayn al-Marṣafî. Les personnages ne composent pas, comme ils font chez al-Hamaḏânî ou al-Ḥarîrî, des poèmes qu'ils récitent. La prose rimée, par ailleurs, n'est plus utilisée d'une façon ininterrompue. Elle apparaît presque toujours au début d'un chapitre comme pour donner le ton de la *maqâma* dans les descriptions poétiques, ou bien encore, lorsque l'auteur veut jouer sur les mots. Si al-Muwaïliḥî a apporté à la *maqâma* ces modifications, c'est parce qu'il a voulu écrire une œuvre originale et suivre de près la réalité et la vérité. Et de fait, il y a entre son *Ḥadîṯ 'Isâ* et les *maqâmât* de l'ancien temps, une différence fondamentale. Alors qu'al-Hamaḏânî et al-Ḥarirî ont écrit des œuvres sans unité, des exercices de rhétorique, des morceaux de littérature, al-Muwaïliḥî est un essayiste qui a voulu représenter le conflit de deux générations : les hommes d'avant l'occupation anglaise et ceux d'après 1882. Al-Muwaïliḥî étudie et montre ce drame du commencement à la fin de son livre.

Il décrit l'Egypte telle qu'elle apparaît à ses yeux et signale, non sans ironie, les modifications que le modernisme y a apportées. Les transformations sont matérielles et extérieures.

(9) On voit apparaître, tout à fait au début, un homme du peuple : le moucre : puis, çà et là, quelques tableaux de la rue sont rapidement brossés.

On a donné des noms aux rues et affecté des numéros aux maisons [10], créé le parc d'al-Azbakîya à l'entrée duquel un droit est perçu [11]. Notre auteur déplore les apports de l'Occident, l'alcool, le jeu [12], qui ruinent ses compatriotes et sont contraires à la religion et à la morale musulmanes. Disciple de Muḥ. 'Abduh, partisan de Muṣṭâfâ Kâmil, al-Muwaïliḥî accuse un esprit religieux orthodoxe et intransigeant et des opinions politiques nettement xénophobes [13]. En toutes circonstances, le Pacha et 'Isâ affirment leur profond attachement à la religion musulmane et raillent ou déplorent l'occidentalisation superficielle et le snobisme de leurs concitoyens. Les jeunes Egyptiens n'ont emprunté à l'Europe que de funestes passions. Voyez ce fonctionnaire qui perd presque tout son traitement au début du mois [14], cette rixe qui s'élève autour d'une table de jeu [15].

Al-Muwaïliḥî tient fort à la tradition musulmane, au *Qur'ân*, aux *Ḥadîṯ*. 'Isâ Ibn Hišâm ne quitte-t-il pas un groupe de savants bornés en se remémorant les paroles du Khalife 'Alî b. Abî Ṭâlib ? « Je me plains à Dieu de gens qui vivent dans « l'ignorance et meurent dans l'erreur. Il n'y a pas, chez « eux, de marchandise plus invendable que le Livre de Dieu, « s'il est lu comme il doit être lu, et pas de marchandise d'un « meilleur débit et d'un meilleur cours que le Livre de Dieu, « si on le détourne de son sens. Rien, chez eux, n'est plus « ignoré que le bien, rien n'est plus connu que le mal » [16]. L'esprit réformateur et puriste de M. 'Abduh se retrouve dans les moqueries concernant des préjugés encore tenaces parmi les Egyptiens [17], leur croyance aux génies, et surtout dans

(10) *Ḥadîṯ 'Isâ*, 2e éd., pp. 11-12 ; 5e éd., p. 9.
(11) *Ibid.*, 2e éd., p. 300 ; 5e éd., p. 191.
(12) *Ibid.*, 2e éd., pp. 93, 292, 338-52, 357-360 ; 5e éd., pp. 67, 185, 217-26, 230-232.
(13) *Ibid.*, 2e éd., pp. 47-71, 82-83 ; 5e éd., pp. 34-51, 58-59.
(14) *Ibid.*, 2e éd., pp. 33-34 ; 5e éd., p. 25.
(15) *Ibid.*, 2e éd., p. 97 ; 5e éd., p. 69.
(16) *Ibid.*, 2e éd., p. 113 ; 5e éd., p. 79.
(17) *Ibid.*, 2e éd., p. 108 et sq. ; 5e éd., p. 75 et sq. — Cf. aussi le marchand ambulant qui récite les titres d'ouvrages spirites et magiques : 2e éd., p. 143 et sq. ; 5e éd., p. 100 et sq.

l'affirmation de l'inutilité des œuvres. « Sachez, mes frères, « dit le Pacha, qu'on n'obtient pas la grâce de Dieu et le « séjour au Paradis en multipliant les jeûnes, en mangeant « des dattes, en touchant des reliques pour obtenir une béné- « diction et en fortifiant son âme par des litanies » [18]. A plusieurs reprises, al-Muwaïliḥî revient à la charge contre l'ignorance du peuple, les bévues et les extravagances des *uléma*. N'est-ce pas un de ces doctes savants qu'on retrouve dans al-Azhar, qui, avec le plus grand sérieux du monde, explique la résurrection du Pacha en affirmant la Toute-Puissance de Dieu et des thaumaturges, tels que Sîdî 'Abd al-Qâdir, et rappelle des miracles opérés par ce saint qu'il a lus dans un livre imprimé [19] ?

Y a-t-il rien de plus plaisant que cette scène où un guide de La Mekke apporte quelques pieux souvenirs de la ville sainte, des dattes, du koheul, dont on vante à l'envi les vertus? « Je le jure par Dieu, dit le précepteur, rien n'a sauvé mon « fils de la cécité que ce collyre béni et rien n'a guéri sa « mère de ses tremblements fébriles que ce henné pur. — Cer- « tes ! certes ! reprend [illegible] savant, tu as dit vrai. Et celui « qui, faisant carême [illegible] jeûne en mangeant des dattes « de La Mekke, gagne [illegible] » [20].

Bien que son nom ne soit pas cité par les historiens des mouvements intellectuel et politique de l'Egypte moderne, parce qu'il a lutté dans l'ombre et évité le bruit, al-Muwaïliḥî a utilement travaillé pour le parti de 'Abduh et de Muṣṭâfâ Kâmil. La lettre d'al-Afġânî publiée en fac-similé en tête du *Ḥadîṯ 'Isâ* indique l'affection que lui témoignait le leader du panislamisme. Al-Muwaïliḥî a fréquenté le cercle de 'Abduh. Il a collaboré au journal *Mir'at aš-Šarq*, il était lié avec Zaġlûl et Ḥâfiḍ Ibrâhîm. Dans le *Ḥadîṯ 'Isâ*, on retrouve un écho des espoirs que fondaient les nationalistes égyptiens sur l'aide que leur apporterait la France. « Si ce n'était la France, les portes « du progrès se seraient fermées devant nous et les moyens

(18) *Ibid.*, 2e éd., p. 111 ; 5e éd., p. 77.
(19) *Ibid.*, 2e éd., p. 109 et sq. ; 5e éd., p. 76 et sq.
(20) *Ibid.*, 2e éd., pp. 107-108 ; 5e éd., p. 75. — La répartie du précepteur et quelques lignes ont été supprimées après la 3e édition.

« de perfectionnement auraient été supprimés ; et si la France « acquérait de nouveau sa gloire passée et revenait à son destin « ancien, elle écarterait les Anglais d'un geste et les éloigne- « rait de nous d'un mot et nous serions nous-mêmes maîtres « de notre gouvernement » ([21]). On sent partout un souffle puissant de nationalisme qui se traduit par la haine des étrangers et le regret que les Egyptiens leur aient permis de mettre la main sur la vie économique de l'Egypte. « N'envie pas le « bonheur de l'Egyptien. Viens pleurer avec nous sa disgrâce. « Il ne possède dans ce paradis aucune demeure, où il ait de « séjour stable. Tout ce côté de la ville est la propriété des « étrangers » ([22]).

Au reste, al-Muwaïlihî voit d'un mauvais œil l'occidentalisation de ses compatriotes. La vie mondaine importée d'Europe a ruiné l'aristocratie financière du pays. Les immenses propriétés constituées en biens de famille ou dévolues à des institutions pieuses se désagrègent et s'en vont, morceau par morceau, sous l'action conjuguée des jeunes gens prodigues et des Européens rapaces ([23]). La civilisation européenne, à travers la xénophobie d'al-Muwaïlihî, telle la boîte de Pandore, est cause de tous les maux. L'alcoolisme, les jeux de hasard, les spéculations boursières, le libertinage s'emparent de l'Egypte et précipitent sa décadence. La moralité des gens s'en trouve diminuée. Les jeunes générations non seulement sont devenues inutiles, mais nuisibles à la société, car elles ont emprunté son scepticisme à l'Occident. « Je ne suis pas « de ceux qui croient à la résurrection dans l'Au-delà », dit le petit-fils du Pacha ([24]). Al-Muwâïlihî redoute l'amoralisme grandissant des jeunes gens, qui « sont arrivés à un stade « tel qu'ils jugent la tradition religieuse comme une hérésie « et l'hérésie comme la tradition, la vertu comme un vice et « le vice comme une vertu » ([25]). « Leurs poitrines ne renferment plus les versets et la sagesse de Dieu. Ils ont pris à « certains Occidentaux l'habitude de mépriser les lois reli- « gieuses et de dédaigner la foi et ils ne connaissent plus les « sciences qui redressent les âmes et corrigent les carac- « tères » ([26]).

(21) *Hadît 'Isâ*, 2e éd., p. 237. Supprimé dans la 4e éd., sans doute parce que l'Entente Cordiale conclue entre la France et l'Angleterre avait déçu les nationalistes. Cf. *Encycl. Isl.*, III, art. M. Kâmil Pacha, pp. 816-17.

(22) *Ibid.*, 2e éd., pp. 71, 82 ; 5e éd., pp. 51, 58.

(23) *Ibid.*, 2e éd., pp. 82-83, 89 ; 5e éd., pp. 58-59, 64.

(24) *Ibid.*, 2e éd., p. 94-95 ; 5e éd., p. 68.

(25) *Ibid.*, 2e éd., p. 45 ; 5e éd., p. 32.

Cette hostilité contre les Européens ne dépasse pas les bornes du nationalisme égyptien et de la morale et n'atteint jamais l'aveuglement intransigeant du fanatisme. Al-Muwaïlihî reconnaît, certes non sans dépit, la supériorité de l'Occident sur l'Orient. Les Occidentaux, écrit-il, « sont les démons de « l'espèce humaine. Ils parcourent rapidement la terre et la « mer. Ils franchissent les terrains durs et difficiles. Ils volent « dans le ciel. Ils marchent sur l'eau. Ils percent les mon- « tagnes et en renversent les cimes. Ils transforment les monti- « cules en vallées et étendent les collines en plaines. Ils méta- « morphosent les déserts en océans et convertissent les mers « en vapeur. Ils font entendre aux habitants de l'Orient les « voix des habitants de l'Occident. Ils mettent à la portée de la « vue les astres les plus éloignés et agrandissent à tes yeux « les araignées les plus petites. Ils solidifient l'air et fondent « les cailloux. Ils provoquent les pluies et pèsent les rayons « lumineux. Ils scrutent les parties cachées des entrailles et ils « découvrent les parties les plus secrètes des membres » ([27]).

A tout instant, al-Muwaïlihî compare implicitement l'ignorance de ses compatriotes à la science des Européens et s'afflige de voir les Egyptiens privés des qualités de leurs voisins d'Occident et perdus dans leurs études scolastiques et leurs croyances moyenâgeuses. Il raille les pédants surannés et leurs occupations vaines et bizarres, mais il ne laisse pas de s'apitoyer sur leur sort et de les plaindre. L'humour, chez al-Muwaïlihî, comme il arrive très souvent, est assaisonné d'amertume. Quels sont les ouvrages qu'offre le libraire ambulant au savant du Caire ? » *La Solution des Enigmes pour la Découverte des « Trésors cachés* », « *Les Préceptes fondamentaux du Dénoûment des Talismans* », « *Le Meilleur Guide des gens pour « extraire l'Or du Cuivre* », « *Les Sentences Traditionnelles sur*

(26) *Hadît 'Isâ*, 2e éd., p. 189 ; 5e éd., p. 132.

(27) *Ibid.*, 2e éd., pp. 338-39 ; 5e éd., pp. 217-18.

« *l'action des Encens* ». Et l'acheteur éventuel lui demandant des livres ayant trait aux génies, le marchand lui vante deux vieux livres rares et précieux: « *Les Colliers de Perles et de Corail pour provoquer l'Apparition des Djinns* » [28] et « *Les Meilleurs Moments pour voir les Génies* » [29]. Il n'est pas étonnant, puisque telles sont les lectures et les recherches auxquelles s'adonnent les Egyptiens que les légendes les plus burlesques aient cours parmi eux. Les Occidentaux prétendent, dit un vieux savant, « que la pluie du ciel provient du fond « de la mer et que les nuages sont des vapeurs condensées, et « que le tonnerre et l'éclair sont produits par le frottement « des nuages sous la pression de l'air. Tout cela est en contra- « diction avec les causes, qui sont connues et rationnelles chez « nous, et cela est contraire à ce qu'a rapporté Ka'b al- « Aḥbâr [30], à savoir que les nuages sont des feuilles du « paradis et que le tonnerre est la voix d'un ange, qui pousse « les nuages, et que l'éclair est l'étincellement d'une lance, « qu'il porte à la main. Comme ils sont loin de notre croyance « (Dieu les rétribuera suffisamment pour leurs actes !) à la « fixité de la terre et de cette tradition qui dit que la terre est « portée par la corne d'un taureau, que le taureau est porté « par un rocher, que le rocher est sur le dos d'un poisson, « qui nage dans l'eau, et que le premier mets, auquel goûte- « ront les habitants du paradis, sera préparé avec le foie de « ce poisson ! » [31].

Al-Muwaïliḥî se divertit de ces billevesées. En réalité, il combat les traditionalistes arriérés en les couvrant de ridicule et ne montre aucune tendresse pour les pseudo-savants, qui se cramponnent à ces croyances.

« Parmi eux, il n'y a d'homme pieux et de dévot que s'il « peut s'attirer du profit.

(28) Rapprochez du titre de l'ouvrage de Badr ad-dîn aš-Šiblî : آكام المرجان فى أحكام الجان, Le Caire, 1326 = 1907.

(29) *Ḥadîṯ ʿIsâ*, 2e éd., p. 143 ; 5e éd., p. 100.

(30) Sur Ka'b al-Aḥbâr, cf. *Encycl. Isl.*, II, 620-21.

(31) *Ḥadîṯ ʿIsâ*, 2e éd., p. 212. Les pages 204 à 220 ont été supprimées a partir de la 4e édition. — Sur le premier mets, cf. Buḫârî, trad. Houdas et W. Marçais, t. III, p. 65. — Sur le taureau, etc., cf. de Slane : *Prolégomènes*, 1862, t. I, p. 2, note 3.

« Un roc vaut mieux que le meilleur d'entre eux, car le « roc ne lèse pas les gens et ne ment pas » [32].

Al-Muwaïliḥî déplore que les Egyptiens se soient laissé distancer par les Européens ; il se lamente sur leur ignorance, le peu de goût qu'ils ont pour les Antiquités [33] et pour la nature. « Si l'ordre des choses suivait la logique, les Egyptiens « seraient à la tête des nations chez qui est vivace le sens de « la jouissance qu'il y a dans la contemplation des merveilles « de la création et des beautés des êtres, à cause de la finesse « de leur caractère, de la délicatesse de leur naturel, de la « rapidité avec laquelle ils se laissent influencer et impression- « ner ; parce que Dieu les a favorisés en leur donnant un beau « pays, un climat tempéré, des inondations régulières, une « terre fertile et en ramenant les sources de leur subsistance « et de leur vie aux productions du sol; à cause de leur longue « pratique des travaux de culture, de labour, d'ensemence- « ment et de moisson. Quiconque a vu le pays d'Egypte sem- « blable à une verte émeraude parmi les sables du désert [34], « de toute nécessité porte envie aux Egyptiens d'être parés « de cette perle unique du collier de la nature et les jalouse, « parce qu'ils jouissent continuellement de la contemplation « de ce spectacle qui ravive le regard, réjouit et réconforte le « cœur, atténue les préoccupations de l'esprit et les soucis de « l'âme. Alors l'âme se purifie et s'allège des chaînes du « monde inférieur pour atteindre les cimes du monde supé- « rieur, où elle se repose un peu des ennuis et des maux, « qu'elle endure dans la lutte pour la vie. Et l'âme fuit la « face de ce bas-monde pour la Face de Ton Dieu de Majesté « et de Générosité » [35].

(32) *Ibid.*, p. 220. Ces deux vers, du mètre *Sarîʿ*, sont d'al-Ma'arrî : *Luzûmîyât*, Le Caire, 1891, t. I, p. 95. Cf. aussi 2e éd., p. 118, 5e éd., p. 83 : « Elle nous laissa avec un homme qui trompe les gens par la « longueur de ses prières. »

(33) *Ibid.*, 2e éd., p. 304, 5e éd., pp. 193-94.

(34) On ne saurait, à la lecture de cette page, ne pas penser à la description qui aurait été envoyée à 'Umar b. al-Ḫaṭṭâb par le général 'Amrû b. al-'Aṣ, à son arrivée en Egypte.

(35) *Ḥadîṯ ʿIsâ*, 2e éd., pp. 304-305 ; 5e éd., p. 194. « La Face de Ton « Dieu », etc..., cf. *Qur'ân*, LV, 27. La deuxième partie de ce passage rappelle l'allégorie de la Caverne (Platon : *La République*, l. VII), où l'homme, brisant ses chaînes, devient immortel en s'élevant jusqu'à Dieu.

Le sentiment de la nature est très développé chez al-Muwaïlihî et il le doit non seulement à la lecture et à la fréquentation des poètes, notamment son ami Ḥâfiḍ Ibrâhîm, mais aussi à ses voyages et ses séjours en France et à l'étranger. Aussi le style d'al-Muwaïlihî est-il rempli de réminiscences poétiques, sans compter les nombreuses citations de vers inserties dans la prose, comme il est de règle dans la *maqâma*. Il n'est pas une page où l'on ne rencontre des vers presque entiers coulés dans la prose, des hémistiches ou, pour le moins, une infinité de mots et de tournures poétiques. Al-Muwaïlihî rythme et rime ses phrases avec un sens profond de l'harmonie, beaucoup de variété, une connaissance sûre de l'art du *saǧ'*. Le succès du *Ḥadîṯ 'Isâ* auprès du public ne tient pas uniquement à son caractère satirique. Les contemporains, les lecteurs d'aujourd'hui n'y trouvent pas seulement le reflet de leurs préoccupations politiques ou religieuses; ils lisent un chef-d'œuvre littéraire d'une facture parfaite, d'un style éblouissant. Al-Afġânî exprimait sa satisfaction en ces termes : « Ton entrée dans la carrière des belles-lettres « réjouit des cœurs, qui ont mis en toi leurs espoirs » (36) ; et Ibrâhîm al-Muwaïlihî avait coutume de dire : « Mon fils « est un sertisseur de perles » (37). Muḥ al-Muwaïlihî, dans sa dédicace, distingue lui-même les qualités de son œuvre. « L'auteur dédie ce livre à quiconque le lira : à l'homme de « lettres, qui y trouvera un peu de littérature ; au sage, qui « y verra un rayon de sagesse ; au savant, qui y verra « une parcelle de science ; au philologue, qui y rencon- « trera une trace d'éloquence ; au poète, qui y sentira quelque « chose de semblable au fantôme de la bien-aimée par l'effet « d'une imagination gracieuse » (38).

En fait, Muḥ. al-Muwaïlihî est un observateur né, un contemplateur du monde et un artiste qui veut traduire ses sensations, ses réactions, ses peines et ses joies. De là découle un des caractères fondamentaux de son art. Ecrivain français, al-Muwaïlihî aurait été classé dans l'école réaliste pour sa sincérité et la netteté de son style. L'exactitude du mot répond toujours, chez lui, à la justesse de l'observation et le *Ḥadîṯ 'Isâ*, à cause de cette double qualité, est une œuvre étonnamment vraie et vivante. Les tableaux et les scènes ne sont ni stylisés, ni figés ; la nature est changeante ; les personnages s'agitent, vont, viennent, parlent. En comparant les descriptions du dancing écrites par Ḥâfiḍ Ibrâhîm (39) et al-Manfalûṭî (40) avec celles d'al-Muwaïlihî, on juge de sa supériorité sur ses deux célèbres contemporains.

(36) *Ibid.*, 2e éd., p. 5 ; 5e éd., p. 4.

(37) «إبنى محمد صائغ جواهر». *Kull-Šay'*, n° 228, 22 mars 1930, p. 20.

(38) *Ḥadîṯ 'Isâ, Dédicace*, 2e éd., p. 2 ; 5e éd., p. 2.

« Puis vint le numéro de danse. La foule cria et le bruit « devint intense. Les gens dressèrent leurs cous en sifflant et « en criant. Les mains s'occupèrent à applaudir en signe de « bienvenue et de cordialité, de louange et de glorification, « quand se dressa, sur l'estrade, une fille imbécile, aux yeux « chassieux et chlorosés, avec un nez plat et écrasé, une « grande bouche ; une fille maigre et difforme, aux sourcils « peints, aux joues fardées, aux avant-bras blanchis et aux « mains teintées de henné. Elle a recouvert son visage d'un « masque de peinture et laissé tomber sur ses bras comme des « vêtements d'enduits, de teintes et de couleurs multiples, « blanc pur, noir foncé, rouge vif. Elle change de couleurs « comme le caméléon à la chaleur méridienne du désert et « elle a caché ce qui s'offre de son corps et ce qui reste décou- « vert de sa chair avec différentes sortes de colliers et de « tours de cou, d'armilles et de bracelets, de chaînettes, de « ceintures et de périscélides. Puis elle se mit à danser et à « sautiller, au rythme de la musique instrumentale et vocale. « A ses côtés, se tenait un serviteur dont nous ne doutâmes « pas, à la laideur de son aspect, qu'il ne fût, par sa figure, « Iblis le Maudit : la tête la plus laide placée sur le plus vilain « corps, un visage taillé dans le roc, un œil de faucon, un nez « semblable au bec de l'aigle, une bouche qui jette l'écume « comme la mer, une lèvre pendante, un turban tressé ; dans « la main droite, une coupe et une aiguière, dont il versait à « la danseuse une boisson incendiaire, non du vin. Il lui

(39) *Layâlî Saṭiḥ*, p. 102 et *sq*.

(40) *An-Naḍarât*, 4e éd., t. III, pp. 259-265.

« donnait du pus ([41]) ou du goudron brûlant, il lui faisait « avaler de l'eau bouillante ([42]). Et toutes les fois qu'il lui « remplissait un verre, elle lui soufflait quelques mots à « l'oreille, puis, du bout des doigts, elle faisait signe à l'un « des spectateurs assis au premier rang. Alors le Maudit pous- « sait un rugissement semblable à celui du lion dans son « repaire à la vue de sa proie et le garçon du cabaret lui « répondait avec joie et gaieté et lui apportait des bouteilles « en quantité dont il brisait la capsule. Il les range aux pieds « de la danseuse et ne s'arrête pas de verser la liqueur et de « remplir les verres ; et elle ne s'arrête pas de boire et de « demander à boire, sans être jamais contente ni satisfaite, « désaltérée ni saturée, comme s'il tirait de l'eau d'un puits « et la répandait sur un oued à sec ou s'il puisait d'une « source abondante et versait dans une amphore percée. Lors- « que les fourmis du vin se glissent dans les artères de la « danseuse et s'embrasent dans ses entrailles comme des char- « bons ardents, elle amplifie son jeu et ses pirouettes, préci- « pite ses sautillements et ses valses, se tord dans ses entre- « chats comme la vipère ([43]) et joue de son cou comme fait la « tortue.

« Le serviteur, devant elle, la séduisait et elle le sédui- « sait ; il lui faisait la cour et elle répondait à ses avances ; il « la faisait danser et elle le faisait danser ; il la pinçait « et elle le pinçait. Elle adressait aux assistants des « paroles perverses et leur lançait des propos pernicieux et « licencieux. A ces propos, les lèvres se déraidissaient et les « cœurs se réjouissaient. Nul parmi les spectateurs qui ne la « louât et ne lui demandât de continuer, nul qui n'admirât « et ne bissât, jusqu'à ce que les forces de la danseuse fléchi- « rent, que ses yeux s'enfoncèrent dans leurs orbites, que ses

(41) *Qur'an*, LXIX, 36. « ولا طعام إلا من غسلين » : « *Il n'y a* « *(dans l'enfer) d'autre nourriture que le pus.* »

(42) *Ibid.*, LV, 44. « يطوفون بينها وبين حميم آن » : « *(Les habitants* « *de l'enfer) circuleront entre le feu et l'eau bouillante.* »

(43) *Layâlî Saṭîḥ*, p. 102. Même comparaison : « فهى تلتوى التواء الحية الرقطاء » « *Et elle se tord comme la vipère mouchetée* ».

« lèvres se contractèrent, que les coins de sa bouche s'assom- « brirent, que la sueur transpira de ses jambes et de ses bras, « et que la crème se condensa à sa gorge et sur sa bouche.

« Elle est contrainte de l'enlever et se résout à la faire dis- « paraître. Elle prend un mouchoir pour essuyer une partie de « sa figure et de ses bras et le mouchoir se teint de différentes « couleurs et ressemble à l'arc-en-ciel à cause des produits qui « ont dégouliné et suinté de sa peau. Le déguisement et la « dissimulation sont révélés ; le mensonge et la tromperie sont « dévoilés. Alors apparaît ce qui fut caché, alors se montre ce « qui fut dérobé aux regards. Elle prend la forme d'une lamie « qui se laisse voir dans le mirage du désert ; elle ressemble « à une goule qui montre les dents et s'élance avec fureur, ou « à un ours qui se balance et marche avec lenteur. Nous « détournâmes nos visages pour nous protéger d'une telle « vision, et, en signe de désapprobation, nous tournâmes la « tête, parce que nous la trouvions laide et dégoûtante. Et le « Pacha se pencha vers l'Ami pour l'interroger dans son éton- « nement ; effarouché, il lui disait : Est-ce pour des femmes « comme celle-ci que les cœurs fondent, que se fendent la « vésicule biliaire et les poches ? L'aveuglement des hommes « a-t-il atteint ce degré qu'il n'y a plus personne pour distin- « guer la gazelle du singe ? » ([44]).

Le moraliste ne disparaît jamais, pas plus que l'homme politique. Al-Muwaïliḥî désapprouve la vie licencieuse au nom des principes religieux et aussi parce que le libertinage affaiblit une nation. En cela, il est bien le disciple d'al-Afġânî, de 'Abduh, le partisan de Muṣṭâfâ Kâmil. C'est pour cette raison également que son œuvre est émaillée de citations du *Qur'ân*. Des théories de ces penseurs procède son attitude vis-à-vis de l'Occident. Son opinion est clairement exprimée à la fin de la deuxième partie du *Ḥadîṯ 'Isâ* : « Prenez à la civilisation occi- « dentale ce qui vous est utile et vous convient. Rejetez ce qui « vous nuit et se trouve en contradiction avec votre caractère. « Appliquez-vous à profiter de la valeur de ses industries et « de l'importance de ses machines. Transportez les bonnes « choses de l'Occident en Orient. Attachez-vous à vos qualités

(44) *Ḥadîṯ 'Isâ*, 2e éd., pp. 363-366 ; 5e éd., pp. 234-236.

« morales et à vos belles coutumes, car elles vous permettent « de vous passer de l'imitation des mœurs étrangères. Jouissez « de l'abondance de votre pays et de la profusion de vos « biens et adressez à Dieu des louanges pour les dons qu'il « vous a faits (45). »

Au moment où, sur la terre d'Egypte, s'affrontaient les idées européennes et les idées orientales, où s'entre-choquaient différentes conceptions de la vie, où l'Egypte devait choisir son destin, al-Muwaïliḥî a exprimé l'opinion, qui a prévalu, d'un homme soucieux d'emprunter à l'Occident ses méthodes scientifiques, ses découvertes, ses connaissances, ses principes économiques, ses règles politiques, sans abandonner son originalité orientale et faire un acte de soumission complète. Il tint à ce que l'Egypte gardât une sorte d'équilibre harmonieux entre l'occidentalisation et le conservatisme. Malgré ses investigations dans le monde européen et tout ce qu'il lui doit, la sûreté du goût, l'esprit critique, la science qu'il acquit au cours de ses voyages et par ses lectures, al-Muwaïliḥî n'a pas trahi le parti des réformateurs de l'Egypte moderne. Il est un Egyptien jaloux de l'indépendance politique, économique et spirituelle de sa patrie. Le *Ḥadīṯ ʿIsâ* est une œuvre vraie, solide et durable. Peut-être ne sera-t-elle jamais extrêmement populaire, parce qu'al-Muwaïliḥî a vécu longtemps en marge de la vie publique et ne s'est signalé par aucune action éclatante, parce qu'il est l'auteur d'un seul livre et que sa langue est difficile. Néanmoins la fidélité de ses tableaux, la justesse de ses vues, son humanisme assurent à son œuvre une valeur que le temps ne dépréciera pas.

SAADEDDINE BEN CHENEB.

(45) *Ḥadīṯ ʿIsâ*, 5e éd., p. 357. Ailleurs la même idée est exprimée sous forme de constatation : « *Les gens aujourd'hui suivent un mouvement qui n'est ni oriental, ni occidental.* » *Ibid.*, 2e éd., p. 201 ; 5e éd., p. 141.

Textes arabes du Sud-Algérois

Un vol de chameaux dans le Sahara (1)

Aujourd'hui, tout de même, les vols de chameaux sont devenus rares au Sahara. C'est autrefois que les gens souvent se razziaient les uns les autres, du temps où les chameaux étaient aimés, avaient de la valeur et où l'on ne craignait ni autorités, ni prison. Les Arabes, de leur habitude, n'opèrent pas de coups de main chez leurs voisins ou ceux avec qui ils ont des relations d'amitié. Les bandes de voleurs se déplaçaient d'un pays à un autre ; ils faisaient des marches de six, sept demi-journées, opéraient leur coup et, s'ils parvenaient à sauver le fruit de leur vol, celui-ci disparaissait pour toujours sans laisser nulle trace !

Ici, dans notre région, c'étaient les **Ulād Nāil** qui avaient pour habitude de voler les chameaux. Quant aux gens de

K̲awnt ᵉžmāl feṣ-ṣaḥra

ᵉl-yōm gāε u-gälleṭ k̲awnt ᵉl-bell feṣ-ṣaḥra. Bekri hiyyā lli kānt en-nās sāεa u-tqīr εᵉlä baεᵉḏhä baεḏ mnein kānt ᵉl-bell εᵉzīzä u-sāuyä u-kānt en-nās mä tk̲āf lā ḥûkᵘm lā ḥabs. Wu-l-εᵃrab men εādethum mä iṭīḥūš εᵉlä baεḏhum baεḏ iḏä kānu mežžāurīn walla meteārfīn. ᵉZ-zeyyāšä kānt ᵉtrūḥ mem berr ᵉl-berʳ ; irūḥū εᵉlä mäšyet sett ᵉnweb säbε ᵉnweb yak̲ūnu k̲awnethum w-iḏä männeūhä rāḥᵉt qebret mä tbān-lhä lā šāra lā māra.

εäddnä fī sāḥetnä hādi : Äwlād Nāil hūmä lli kānu yak̲ūnu

(1) L'informateur qui a fourni ce texte est de la tribu des Ulād Sīdi εaṭa' (Arbāε de l'Ouest).

l'Ouest, on peut dire qu'ils venaient rarement marauder dans notre territoire, car les tribus étaient en inimitié et le voleur est habituellement prudent ; ainsi, si les Aṛbāɛ se fussent saisis d'un « djich » des Ulād Yaɛgūb Zṛāṛa, eh bien ! j'en jure par Allah qu'ils les auraient bel et bien découpés !

Il y a quelques années, nous campions au sud de Tadjemout, dans les parages de l'Oued Mzi ; nos chameaux y allaient brouter les buissons salins et revenaient au campement. C'était l'hiver. Nous n'avions pas encore émigré vers le Sud et les tribus étaient toutes réunies, se préparant pour descendre au Sahara. Nulle crainte ne hantait notre esprit... Un soir, les chameaux s'en revinrent comme d'habitude et le berger passa un moment à les faire pâturer tout près des tentes ; puis, quand la nuit fut tombée, il les ramena au meṛāḥ. Un peu après l'aube, quand le berger se réveilla et voulut faire lever ses bêtes pour les mener pâturer au petit jour, il s'aperçut en les comptant qu'il en manquait cinq mâles, les meilleurs du troupeau et qui valaient, un à un, tout le prix qu'on en pouvait demander ! La première fois, il pensa que les bêtes avaient dû se lever du troupeau et aller quelque part. Aussi les cher-

l-bẹll. Mẹn žīhä yā nās ᵉl-qarb hādi qẹ-ggūl glīl wẹⁱn kānu izẹyyšu fī blādnä. Kānt ẹn-nās mẹtɛādyä, wu-l-ḵāin hādā ikūn hẹdri u-lūkān l-Aṛbāɛ yᵉšẹbtu fī zẹiš mẹn Āwlād Yaɛgūb Zṛāṛa waḷḷah ẹn igaṭṭɛūh tẹgṭāɛ.

ᵉḥnä ḏ-elɛwẹⁱm ḥāṭṭīn gẹblẹt Tāžmūt fī sāḥt Wād Mzi trūḥ ibelnä tḥaṭṭab ʷu-dži ; kān zᵉmān ᵉštä, l-essāɛ mä gābbālnāš wu-l-qᵘwāši gāɛ mṣakᵏṛa twāžžād fi arwāḥḥa bāh trīb l-ẹṣṣaḥṛa. Mānä dāirīn ḵoʷf fī glūbnä mā ..... lwẹilä ṭämm žāt ᵉl-bẹll kimä lɛādä wᵘ-ɛṭa ṛ-ṛāɛi marṛa mɛašši bīhä qẹi fi šẹgᵍ ᵉl-byūt, u-ki ṭāḥ ᵉl-lẹil ḥarrafhä l-ẹl-mᵉṛāh. ᵉL-fažᵊṛ mẹn uṛa mnẹⁱn fᵉṭan ᵉṛ-ṛāɛi bāh ihämmäžhä tūkûl fi ḏik ᵉṣ-ṣbʷaiḥa, wᵉ-ḥsẹb qẹblu lᵉgä ḵāṣṣīn mẹnhä ḵams ᵉžmāl ..... ᵉl-mḵayʸrīn f-ẹl-bẹll qẹi lli yäswä mā yẹṭṭᵉlab fīʰ ! ᵉl-marṛa l-äwlä yessāḵᵉbhum qẹi mnāḏu mẹn wẹst ẹl-bẹlˡ, u-šūf wẹin dẹrgū ; bāhnäs ɛᵉlīhum imīn, bāhnäs ɛᵉlīhum iṣāṛ, ḥattä ḥayyä ; mnẹin bān ᵉn-nhāṛ

cha-t-il à droite et à gauche, mais en vain. Quand apparut le jour et qu'il continuait de les chercher, il vit soudain leurs traces : deux hommes poussant les chameaux. La marque des pieds était bien visible sur le sol sablonneux. Alors, là, il vint nous apprendre (la chose) en disant : « Hier soir, cinq chameaux mâles ont été volés ».

— Eh garçon, quels chameaux ?

— Tel chameau, tel chameau... dit-il.

— Y a-t-il une trace ?

— Oui, il y en a une, dit-il,... deux piétons ..

— O ma ruine, ma ruine ! Mais, malheureux [m. à m. toi dont la lame s'est cassée], on t'a pris les meilleures bêtes du troupeau ! Voilà bien un événement que je n'ai vu de ma vie !... Le chameau brun, seul, vaudrait une femme avec son palanquin ! Allah maudisse ton père et celui de tes tiens, (vil) berger ! »

L'un des assistants me dit alors : « Ne t'emporte pas, Meḥâd ; il se peut bien que le berger n'ait pas vérifié comme il convient cette soi-disant trace et que les chameaux soient tout simplement en train de pâturer dans les environs. » Mais le berger intervint : « Pensez-vous ! C'est bien la trace de deux piétons,

u-huwwā idawwaṛ enhā ž-žûṛṛa : tārrāsẹin iṣūgu f-ẹž-žmāl, bāinä žûṛṛûthum fi-l-blād mẹṛẹmlä. Žā ḏūk ᵉllāw, ḵabbaṛna ; gāl « ṛāhum tḵawnu l-būreḥ ḵams ᵉžmāl. »

— ā͠ttẹl wẹinä žmāl ? »

— gāl : « ᵉž-žᵉmäl lᵉ-flāni wᵉž-žᵉmäl lᵉ-flāni. »

— « kāš žûṛṛa - waḷḷa ..... ? »

— gāl : « waḷḷa kāinä ..... tārrāsẹin ..... »

« Yā ḵḍi ! Yā ḵḍi ! ā͠maksūr ᵉn-nasḷa hā ddāw-lẹkᵃṛ-ṛāṣ fẹl-bẹll ! hāḏ ᵉṣ-ṣāiṛa ɛûmri mā šᵉfᵉthä ! qẹi ž-žᵉmäl l-aḥmaṛ yäswä mᵉṛa b-bāṣūṛhä ! näɛl āllāh būk u-bū āhlẹk ṛāɛi ! »

gāl li wāḥᵉd mn ᵉž-žᵉmāɛä : « ā mᵉḥād lā tẹglẹgᵉš ; hā lā iɛūd ᵉž-žûṛṛa ṛāh mā šᵉḥāhāš mᵉlīḥ, wᵘž-žmāl ṛāhum qẹi fellāi fẹs-sāḥa. »

— gāl ᵉṛ-ṛāɛi : « ḥayy ! ẹž-žûṛṛa : tārrāsẹin kīnnä w-ẹntum, waṣṣalthum ḵᵉḏāu ḏāk el-ɛargūb. »

aussi vrai que « vous et moi » ; je l'ai suivie jusqu'à l'endroit où elle a pris ce mamelon là-bas. »

— « La nuit d'hiver, leur dis-je, est longue et, à cette heure, ils doivent être avec (les bêtes) dans un pays « qui n'est point ici », surtout s'ils les ont fait lever au début de la nuit ! »

— « J'étais éveillé au début de la nuit, expliqua le berger, et je n'ai commencé à m'assoupir qu'à l'aurore ou un peu avant ; c'est durant mon court assoupissement qu'ils ont dû s'en emparer et les pousser devant eux. »

— « Ainsi, mon petit garçon, voilà des voleurs qui ont fait leur coup sans qu'un chien eût aboyé après eux, ni que personne ne se fût aperçu de leur présence ? Pardi ! ils ont trouvé l'entrée (du douar) non gardée et ont pu faire leur coup. Et allez donc rattraper un voleur de nuit ! »

Feu Ali — qu'Allah lui fasse miséricorde — prit la parole : « Assez de paroles inutiles, dit-il. Allez mettre vos chaussures et élançons-nous sur la trace de nos chameaux : le commencement de la journée est un excellent compagnon. »

Nous mîmes nos chaussures, mon bon monsieur, nous quatre piétons, nous prîmes nos fusils, une petite outre de provisions de bouche et, invoquant le nom d'Allah, nous prîmes la trace.....

— « *lẹil ^{e}š-štä ṭ^{e}wīl » gutt-elhum ānā, « u-ṛāhum ṣabḥu bīhum fi bẹrr mā hūš hnä, idä häm^{m}zūhum šāw lẹil !* »

— *gāl ^{e}ṛ-ṛāɛi : « ānä gāɛed šāw lẹil u-mā sehdẹt biyyä ɛaini qẹi z^{e}mān ^{e}l-faž^{o}ṛ mẹn guddām ; šakkẹithum fi ḏīk ẹl-qaṭṣa hẹmzu ɛ^{e}līhum u-ṣāgūhum.* »

« *ā ulẹidi hāḏ ^{e}l-ḵiyyān gāɛ mā n^{e}baḥ fīhum käleb mā f^{e}ṭan bīhum ɛab^{e}d ? l^{e}gäu t-tūṛɛa fārqa u-dāru dẹirẹthum : u-mem bīk, yā sārq el-lẹil ?* »

gāl ḥ^{e}yāt ɛ^{e}li aḷḷah yarḥmu : « ^{e}ḵṭūnä mn ^{e}l-ḥ^{e}dīṯ el-ɛāy ! āzu, ẹlẹbsu ṣ^{e}bābīṭkum u-yāḷḷah lẹinä nhẹddu fī žūṛṛ^{e}t bāɛīrnä ; šāu n-n^{e}hāṛ r^{e}fīg .... »

ṣabbaṭna, yā sīdi, ^{e}ḥnä r^{e}baɛ t^{e}rārīs, w-^{e}rfẹdnä m^{e}kāḥẹlnä u-ḍabyä ɛ^{e}wīn, u-sämmẹinä bẹsmẹlläh, u-ḵ^{e}ḍeinä ž-žūṛṛa .....

Il y avait parmi nous feu Isa, un suiveur de piste qui n'avait pas son pareil dans tout le pays ; quand il découvrait une trace, il ne la perdait jamais plus, vous pouvez en être sûr, l'eût-on fait passer même sur un rocher de pierre, — j'en demande pardon à Allah (si je me trompe).

....Voici par où la trace a passé, voilà de quel côté elle s'est dirigée... Et ainsi, nous la suivions dans tous ses détours : la première fois ils leur firent escalader directement le monticule pierreux pour faire disparaître la piste sur le sol rocailleux ; du monticule, ils les firent descendre vers l'oued. Et l'oued avait de l'eau ! Ne voilà-t-il pas que la trace nous échappe ? Quand nous eûmes traversé le cours d'eau, nous allâmes à sa recherche en amont, en aval ; soudain, la voilà qui sort de l'eau.

Nous la suivîmes partout où elle allait, tantôt la perdant et tantôt la retrouvant, la suivant quand elle se dirigeait vers l'ouest ou qu'au contraire elle allait à l'est.

Ils les faisaient passer la plupart du temps dans les sols rocailleux ou les terrains couverts d'alfa, dans le but de faire

kām mẹn žẹmlẹtnä ḥ^{e}yāt ɛīsä, gaṣṣāṣ žūṛṛa, mā yäsɛāš ḵūh fel-bẹr^{r}. Iḏā s^{s}däll ɛ^{e}līhä heihūt mā ɛātt^{e}š tāḏhāb ɛ^{e}lī^{h} .. .. ḍon^{n} ɛ^{e}līk ! y-lūkān yā ṛabbi iwaḵ^{k}ḍūhä fo^{w}g ^{e}ṣ-ṣ^{e}fa änā tāib lẹlläh !

.... hā ž-žūṛṛa mnẹ^{i}n dār^{e}t .... hā ž-žūṛṛa mnẹ^{i}n ḵ^{e}ḍāt .... w^{e}ḥnä mɛāhä mnẹ^{i}m mā laṭmẹt ; ^{e}l-maṛṛa läw^{w}lä ɛan^{n}gūhum gb^{w}ālä lẹl-ɛargūb, bāh iḏāh^{h}būhä fel-ḥ^{e}mād ; u-mn el-ɛargūb räy^{y}būhum lẹl-wād, w-ul-wād b-māh ! mā hīš dẹrgẹt ɛ^{e}līnä ?

kī g^{e}ṭaɛnä l-wād gāṭẹɛnā lhä l-fo^{w}g wu-l-taḥt ^{e}nhā hī mnẹin ṣadrẹt !

Täbbaɛnāhä, hnā hnä, sāɛa tẹdrẹg ɛ^{e}līnä sāɛa nes^{s}dällu ɛ^{e}līhä sāɛa tqarräb sāɛa tšärräg.

u-yāzu bīhum ^{e}l-kuṭṛa lẹl-ḥ^{e}mād waḷḷa lẹ-blād ^{e}iḥalfä bāh iquy^{y}bū ž-žūṛṛa ; beṣ-ṣaḥ^{h} ḥ^{e}yāt ɛīsä (ā ḵ^{e}lā dāṛ sīdu, mā ḍ^{e}nāu dunnāyä !) tāḏhab ɛ^{e}līh ^{e}ž-žūṛṛa ^{e}n tāḏhab (yarḥmu) u-yẹnbe ɛ^{e}līhä tgūl idẹllū^{h} ɛanhä äh^{e}l bẹsm ẹlläh !

disparaître leurs traces. Mais feu εIsa (ruinée soit la demeure de son père ! aucune mère n'a enfanté son pareil !), avec lui, la trace disparaissait jusqu'à ne plus être visible et (Dieu lui fasse miséricorde) il la retrouvait comme si elle lui était indiquée par ceux qu'éloigne le Nom de Dieu (les djinns).

Quand le jour « s'éleva » et que la trace parut se diriger nettement vers le nord, sans doute possible, nous devinâmes que nos voleurs ne pouvaient être que des εAbăzīz. La première fois, à parler vrai, nous avions soupçonné les tribus du Žabl-ẹl-εmūr, mais quand la piste évita le territoire des Ž^{e}bāliyyä et piqua franchement vers le nord, nous sûmes que ce n'était autre que les « voleurs de bourriquots » [1] qui nous avaient razziés.

Quand nous fûmes au milieu du jour, fatigués par nos recherches et n'apercevant nul campement ni rien d'autre où aller déjeuner, nous tirâmes nos modestes provisions et mangeâmes. A la vérité, nous n'avions pas le cœur à manger... Nous pensions surtout à aller vite dans l'espoir de rejoindre nos chameaux avant que les voleurs ne les fissent parvenir dans quelque région accidentée et couverte de forêts où ils les eussent embusqués, ce qui en eût fait disparaître toute trace.

kī ṭraffaε ^{e}n-nhāṛ u-bănt ^{e}ž-žŭṛṛa gb^{w}ālä ḍāhṛa mă fīhăš wăi ḍọn^{n} ε^{e}ṛafnŭhum qẹi ε^{e}băzīz ẹlli qăru εel-băεīr ; kunnä l-ḥaqq ^{e}ntāε ṛabbi šăkkīn ^{e}l-maṛṛa läw^{w}lä fi q^{e}wăši žäbl ^{e}l-εmūr ; wẹεlă εgăb kī ṣṣarrfẹt ^{e}ž-žŭṛṛa ε^{e}lă tṛāb ẹž-ž^{e}băliyyä u-šẹngẹt l-ẹḍ-ḍahṛa ε^{e}ṛafnăhum qẹ^{i} ḵawu ănīn ^{e}l-ḥmīr hūmä lli binä.

ki tnŭṣ^{e}f ẹn-nhāṛ u-ε^{e}yäinä ṭŭni mn ^{e}l^{t}bählnīs u-mă bŭn ^{e}nnä lă qāši lŭ qẹiru lli nẹtqaddŭu ε^{e}līh žbednä l-εwẹyyän u-f^{e}ṭaṛna... u-mănä lăhyīn b-ẹfṭōṛ f-ẹl-ḥ^{e}qīqa ... lăhyīn nwāḍbu lă iεŭd näl^{e}ḥgu băεīrnä guddŭm lă yọṣlu bīhum lẹ-blŭd ^{e}l-wεaṛ wu-l-qīb ikäm^{m}nūhum ε^{e}līnä u-mă εādet taḏhaṛ ^{e}lhum lŭ šāṛa lă māṛa ....

(1) C'est le surnom que l'on applique parfois dans le Sud algérois aux gens de la tribu des εAbăziz, de l'Annexe de Djelfa.

Nous mangeâmes donc le peu qui nous était destiné et, de nouveau, nous reprîmes la trace. Et nous voici la suivant, la suivant jusqu'aux environs de l'εaṣr (puisse Dieu ne mettre aucun musulman dans la gêne !), quand nous débouchâmes près d'un groupe de tentes, des tentes rouges : c'étaient des Ulăd Năil ; nous nous concertâmes : devions-nous ou ne devions-nous pas faire halte chez ces gens ? Je pris la parole : « Jeunes gens ! dis-je, voici la nuit qui arrive et, aujourd'hui, les chameaux nous ont échappé ; car il ne vous vient pas à l'esprit que nous allons pouvoir aujourd'hui les rattraper. (En outre) voilà un pays que nous ignorons totalement. Le parti le plus sage pour nous, c'est de passer la nuit chez ce « ṣmāṭ » afin de nous reposer, de souper et, aussi, d'essayer de nous renseigner discrètement. Et qui sait ? On pourra peut-être nous fournir un indice ; la piste passe si près des tentes que ce serait fort étonnant qu'il n'y ait eu personne pour voir des chameaux passant en plein jour ! Allons, allons nous mettre en vue des tentes. »

Nous descendîmes (Dieu bénisse vos parents) vers les tentes; quand nous en fûmes à une certaine distance, une portée de fusil environ, nous nous mîmes en évidence. Les chiens se

k^{e}lẹinä l-mäktūb ^{e}lli kăn u-εāwẹdnä rfẹdnä ž-žŭ ṛa kī gb^{w}ẹil ; ḏo^{w}k ^{e}ḥnä mεāhä, ḏo^{w}k ^{e}ḥnä mεāhä l-ž^{e}wăih ^{e}l-εaṣ^{e}r la yŭεṣor mẹslẹm ^{e}n ḵ^{e}räžnä fi ṣmāṭ ṭäm^{m} .... byūt ḥŭmr .. . Āwlăd Năil ; ^{e}ššẹwẹrnä fi baεḍnä baεḍ : nad^{e}hmu ? mă näd^{e}hmu ? .... gult änă : « ă ṣqāṛ ! ^{e}l-lẹil hŭ hu aḏṛāb wu-l-băεīr ^{e}l-yọm ḵ^{e}ṭāunä mă ižīš fi bălkum ^{e}l-yọm näl^{e}ḥgūhum, wu-blŭd hă hi mă naεṛfūhä mă nẹsnūhä .... llī ižīnä m^{e}līḥ nbătu l-lẹilä εẹṣ-ṣmāṭ nrẹyy^{y}ḥu u-nẹtεaššău u-nessänūšu lă iεŭd mẹn idel^{l}nä ε^{e}lä ḵ^{e}bar .... Wu-ž-žŭṛṛa hā hī εagbẹt qẹi grīb le-l-byūt ; bḥăl yănni găε lä mẹn šăf ^{e}l-băεīr εāgbīn fẹn-nhāṛ ^{e}l-gahhāṛ ? ăzū ăzū nṣam^{m}du εẹl-byūt ! »

Rebnä yă maṛḥūm ^{e}l-wăldẹin šwāṛ ^{e}ṣ-ṣmāṭ u-ki εŭdnä bähzä mn ^{e}l-byūt gūl ḍaṛbẹt mŭkŭḥlä ṣammädnä ; b^{e}dăt ^{e}l-klăb tẹtnăbẹḥ

mirent alors à aboyer tous ensemble et nous passâmes un bon moment à attendre quand sortit un homme qui vint vers nous. « Que le salut soit sur vous » (dit-il). — « Salut et miséricorde d'Allah ! (répondîmes-nous) ; hôtes de Dieu ! » — « Approchez, vous êtes les bienvenus, approchez. »

Nous nous mîmes à nous questionner sur les nouvelles :

— « Qui êtes-vous ? » [demanda-t-il]

— « Des Aṛbāε ; et ces tentes ? »

— « Des Ulād Um^{m} Hāni »

Et nous voyant avec nos fusils, il devina notre but : « Une poursuite de voleurs ? » demanda-t-il.

— « Oui, répondîmes-nous, nous sommes à la recherche de chameaux qui nous ont été volés hier soir et nous voilà sur leurs traces. »

— « Les chameaux, sont-ils nombreux ? » demanda-t-il.

— « Cinq chameaux mâles » répondîmes-nous.

— « Où étiez-vous campés ? »

u-εṭainä maṛṛa w-ẹḥnä ^{e}*rrāžu* ^{e}*n ḵ*^{e}*räž tärrās u-žā twälnä :* « ^{e}*ss*^{e}*lām*^{u} *ε*^{a}*lẹkum* » — « ^{e}*s-s*^{e}*lām*^{u} *ṛaḥ*^{e}*mt aḷḷa ! ḍyāf aḷḷāh !* » — « *gaṛ*^{r}*bū marẹḥbä u-sählä gaṛ*^{r}*bu !* »

b^{e}*dẹinä mẹssāwlīn fi l-aḵbāṛ :*

— « *wāš tkūnu ?*

— *gunnä :* « *Aṛbāε ; u eṣ-ṣmāṭ ?* »

— *gāl :* « *Āwlād Umm Häni.* »

u-ki šūfnä b-m^{e}*kāḥelnä ε*^{a}*rafnä, gāl :* « *häddä wäl*^{l} *?* » — *gulnä* « *hẹddūd fi žûrrẹt bāεīr* ^{e}*ṣṣāgūnnä l-bāṛẹḥ u-hūḏäwn ḥnā εmä ž-žûṛṛa.* »

— *gāl :* « ^{e}*l-bāεīr yāsẹrš ?* »

— *gulnä :* « *ḵams* ^{e}*žmāl.* »

— « ^{e}*ntum wẹin ḥāṭṭīn ?* »

— *gulnä* « *gẹblẹt Wād* ^{e}*Mzi, wu-l-bāεīr tḵawnū l-bāṛẹḥ* ^{a}*εgābät lẹil .... tärrūsẹin iṣūgu fīhum. waṣṣalnä žûṛṛûthum εadd hadāk* ^{e}*l-εaṛgūb ṛāh.* »

— « Au sud de l'Oued Mzi, et les chameaux ont été volés hier, à la fin de la nuit... Deux piétons les poussaient ; nous avions suivi leurs traces jusqu'à ce mamelon là-bas. »

— « Et qui soupçonnez-vous ? »

— « Nous ne soupçonnons personne, jusqu'ici. »

Nous en étions là [de notre conversation] quand on apporta le café ; nous en prîmes. Notre personnage ne nous posa plus de question et nous-mêmes gardâmes le silence.

— « Venez, dit-il, ô hôtes, et dirigeons-nous vers la tente. »

Nous nous en fûmes vers une misérable petite tente, là, où l'on nous installa. On nous apporta le souper ; nous soupâmes et, après manger, le même personnage qui nous avait accueilli, revint parmi nous. Il demanda : « Les chameaux qui vous ont été volés, de quel pelage sont-ils ? » Nous lui en fîmes la description, un par un. Mais la chose ne manqua pas de m'intriguer [et à part moi, je me dis] : « Hé mon maître ! Cet [homme] qui s'enquiert du pelage des chameaux, je crois fort qu'il a dû voir quelque chose ! »

Il reprit : « O Aṛbāε ! Vous êtes des gens de valeur et nous-mêmes sommes considérés comme étant des vôtres, de même que vous êtes des nôtres. Et puis, les gens de jadis ne disaient-

— « *hāu fi mẹn ṛākum šākkīn ?* »

— *mānä šākkīn ḥattä fi wāḥed mẹnnā u-fāt.* »

^{e}*Ḥnä hāgḏāk ẹn žāt* ^{e}*l-qahwä ; tqahwẹina u-ṣāḥebnä mā zād säwwäl u-ḥnä ṯāni skẹtnä. Gāl :* « *äyyä, äyyä ḍ-ḍyāf nzīdu lẹl-bẹit.* » — *Rûḥnä l-*^{e}*εšẹišä ṯämm nāz*^{z}*lūnä fīhä u-žābu nnä l-ε*^{e}*šā, tεaššẹinä, u-baεd* ^{e}*l-ε*^{e}*šā žānā ṣāḥebnä lli tläggānä. gāl :* « ^{e}*ž-žmāl* ^{e}*lli tḵawnū lkọm wāš lownhọm ?* » *; ε*^{e}*ṭainā*^{h} *änεāthọm gāε wāḥ*^{e}*d wāḥ*^{e}*d. — K*^{e}*lātni ḍark änā fi ḵāṭri :* « *ā sīdi ḏ-elli isäwwāl ε*^{e}*lä älwän* ^{e}*ž-žmāl yöεlẹm ε*^{e}*līk qẹ*^{i} *šūf wāš šāf !* »

gāl : « *yā l-Aṛbāε !* ^{e}*ntum nās zẹinīn w-*^{e}*ḥnā nessämmāu lẹ*^{i}*kọm w-entum le*^{i}*nä, wẹn-nās law*^{w}*lä dgūl : dīr* ^{e}*l-ḵ*^{i}*r tālg* ^{e}*l-ḵẹ*^{i}*r ; ṣallu εen-n*^{e}*bī.* »

— « *ṣaḷḷa ε*^{e}*līk, yā M*^{u}*ḥammäd !* »

ils pas: Fais le bien, tu le retrouveras ? Bénissez le Prophète ! »

— « Dieu te bénisse, ô Mohammed ! »

— « Vos chameaux [reprit-il], moi, quant à les avoir vus, je ne les ai pas vus mais j'ai eu de leurs nouvelles il n'y a qu'un instant, par quelqu'un qui les a aperçus, eux et les gens qui les poussaient. »

— « Oh ! Puisses-tu [à ton tour] être averti d'une heureuse nouvelle ! Quel est donc celui qui les a vus ? »

— « Bénissez Mohammed ! Voici : celui qui m'a rapporté la nouvelle n'est plus ici ; il passait simplement par là ; il a fait une courte halte chez nous et est reparti ; il m'a dit qu'il se rendait au marché de Zenīna et m'a promis son retour ici. Quant à vous dire pour quand, je n'en sais rien. Mais l'homme détenait des renseignements sûrs et qui ne souffrent aucun doute. »

— « Et toi, tu ne l'as point questionné sur ce que pouvait être ce « djich », sur le lieu où il se dirigeait, sur....? »

— « Ne m'obligez pas à dire un mensonge. A vrai dire, l'homme ne me révéla pas nettement toute la vérité. »

— « Et toi, qu'en penses-tu ? Nous, il nous faut absolument voir cet homme. »

— « ^{e}*l-bāεīr ttǟw^{e}εkọm änǟ š-šọ^{w}f mǟ šẹfethọmš, lǟkẹn kseb^{e}t k̠^{e}baṛhọm qȩ̣i fi tow mn-elli šǟfhọm, u-šǟf ^{e}n-nǟs elli iṣọ̄gu fīhọm.* »

— « *yǟ lli ibaš^{s}rẹk bẹl-k̠ȩ̣^{i}r we^{i}nǟ^{h} d̠-elli šǟfhọm ?* »

— « *ṣallu ε^{e}lǟ M^{u}ḥammād ! änǟ d̠-elli žǟb li l-k̠^{e}baṛ mǟ hūš hnä qȩ̣^{i} ž-žä εāgẹb d^{e}häm fīnä u-ṛāḥ ; gǟl li mẹṣṣawwäg Znīnä u-wǟεedni bel-mži mǟ ngūl lkọm wȩ̣^{i}ktä w-eṛ-ṛäžel εandu l-k̠^{e}baṛ ^{e}ṣ-ṣḥīḥ ^{e}lli mǟ fīhš wǟi ḍon^{n}.* »

— « *wẹntä gǟε mǟ ftẹštu wȩ̣^{i}nǟh d̠-ez-zȩ̣^{i}š u-wȩ̣^{i}n gāṣ^{e}d u-wȩ̣^{i}n .... ?* »

— « *lǟ twaṣ^{s}lūnī l-k^{e}d̠eb ; w-eṛ-ṛäžel f-el-ḥ^{e}qīqa mǟ k̠^{e}räž li l-ṣaḥḥ.* »

— « *wẹntä wǟš gämmānt ? ḥnǟ ṛ-ṛäžel d̠ǖ lǟ bed^{d}nä mennu nšūfūh.* »

— « Moi, si vous m'en croyez et considérez mon avis comme un bon augure, ne cherchez pas à voir cet homme, car si vous le voyez, vous n'en tirerez aucun renseignement. Il viendra ici lui-même dans un ou deux jours ; laissez-moi vous le « cuisiner » et l'allécher avec la promesse de la bechara et, sans nul doute, il vous indiquera où sont vos chameaux. »

— « Mais alors, mon maître, cette piste que nous avons prise du fond du Sahara, allons-nous, comme ça, l'abandonner pour aller suivre quelqu'un qui nous est totalement inconnu ? Qu'en penses-tu ? »

— « Hommes ! soyez raisonnables ; je ne vous ai fourni ce renseignement qu'après y avoir moi-même ajouté foi. Et l'homme [en question] est comme dans ma main : promettez-lui la bechara et, vos chameaux, j'en réponds sur ma tête. »

Du moment que les choses prenaient cette tournure, nous comprîmes que c'était notre hôte lui-même qui avait vu les chameaux et reconnu de façon certaine leurs ravisseurs ; et que c'était lui qui convoitait la bechara.

Nous nous dîmes : « Dès l'instant que l'affaire pourra s'arranger moyennant simplement une bechara, eh bien, nous

— *änǟ id̠ǟ k̠^{e}ḍaitu ṛāyi u-dẹrtu ṛāyi fǟl, ^{e}ṛ-ṛäžel mǟ tšūfūh^{š} w-id̠ä šeftūh mǟ yaεṭīkọm k̠^{e}baṛ ; huwwä ṛāh iži fī d̠ä yọm waḷḷ ^{e}t̠nȩ̣^{i}n ; ähdūni nǟ nsūsu lkọm w-enṭam^{m}εu bẹl-b^{e}šāṛa u-māhu qȩ̣i idel^{l}kọm ε^{e}lǟ ibelkọm.* »

— « *yǟ sīdi hǟu ž-žuṛṛa ḥnǟ lli žebnä rǟfdīnhä mẹn gǟε ^{e}ṣ-ṣaḥṛa : qȩ̣^{i} nfaṛ^{r}ṭu fīhä w-eṛṛūḥu ntäb^{b}εu wǟḥed mä naε^{e}rfūh mǟ nesnūh ? wǟš gäzzȩ̣^{i}t ?* »

— *yǟ nǟs kūnu ε^{u}qǟlä ; änǟ mǟ gutt-elkọm d̠-el-k̠^{e}baṛ qȩ̣^{i} ḥattǟn ṯaggȩ̣^{i}t bīh ; w-eṛ-ṛäžẹl fi īdi : ^{a}ṭẹmrū lu b-ẹl-b^{e}šāṛa wu-žmǟlkọm fī ṛāṣi änǟ.* »

Ki εād el-ḥ^{e}dīṯ hǟk ε^{e}ṛafnä ṣāḥebnä huwwä lli šǟf ^{e}l-bǟεīr u-ε^{e}ṛaf äṣḥābhọm u-ḥag^{g}họm u-huwwä lli ṭāmeε f-el-b^{e}šāṛa.

Gulnä ḥnä ki k̠aržet ennä d-daεwä qȩ̣^{i} f-el-b^{e}šāṛa, naεṭūhä

la verserons quelle qu'elle fût : cela vaudra toujours mieux que de nous voir engagés dans des quantités de procès par-devant les autorités ; et puis, la [solution] bénie sera celle qu'Allah aura décidée ! »

L'homme demanda : « Alors, maître, qu'offrez-vous comme bechara ? » [Et de débattre] : en haut, en bas et [finalement] nous nous mîmes d'accord sur soixante douros (300 francs) que nous aurions à verser quand nos chameaux seront entre nos mains. Et de fait, cet homme ne manqua pas à sa parole : quelques jours après il nous indiqua un Nāili, disant : « Vos chameaux sont chez lui, au milieu de son troupeau ; allez les chercher. » Nous y allâmes, ramenâmes nos bêtes et, au retour, nous fîmes halte chez notre homme qui nous hébergea une nuit ; le lendemain, au matin, nous étions de retour dans notre tribu.

kimmä kānet ḵe^{i}r mẹlli naṣẹbḥū f-eš-šrūεāt guddām l-aḥkām ; w-ulli ḏārhā ṛabbi hiyyä l-mabrūkä.

Gāl : « ā sīdi wāš taεṭu b^{e}šāṛa ? » — ^{e}l-fọ^{w}g ^{e}l-taḥt ^{e}ssiwẹ^{i}nā ε^{e}lä settīn dọṛọ naεṭūhä ki-ižu bāεīrnä fi-īdẹ^{i}nä. Yaḵḵi mā ḵ^{e}ṭāš ^{e}ṭ-ṭ^{e}rīg ḏāk eṛ-ṛāžẹl ; u-baεd äyyām naεεat ẹnnä wāḥ^{e}d Nāili, gāl : « žmālkọm ṛāhọm εaddu fi-wẹṣt yẹblu ṛūḥu žībūhọm. »

Ruḥnā žẹbnä žmānnä u-fer-ržūε d^{e}hämnä fī ṣāḥebnä, bāitīn ε^{e}līh ; u-l-el-qọdwa ṣ^{e}baḥnä εadd äh^{e}lnä.

La lutte des chameaux mâles[1]

L'année précédant l'avant-dernière je gardais pour le compte de Sidi El Bāšīr son troupeau de chameaux bruns ; le troupeau était à son nombre maximum et l'année, belle. Les bêtes avaient passé l'automne à brouter des buissons verts à Tawnza et étaient déchargées de tout travail. Aussi, ces chamelles (Seigneur, bénissez le Prophète !) avaient-elles pris de superbes formes et leurs bosses ressemblaient-elles à des cimes de montagnes ; [il faut dire que] moi aussi j'en assurais la garde nuit et jour ; je puis te dire par Allah qu'elles étaient devenues « la tête » du cheptel des Aṛbāε !

Il y avait, parmi elles, un étalon que l'on nommait Bū Uḏẹinä à cause de ce qu'il avait l'oreille droite sectionnée : un autre chameau la lui avait « mangée » quand il était jeune ; par le Nom auguste d'Allah, la seule vue de ce chameau suffisait à faire peur. Ah ! mon petit, quand il se mettait à bramer, tu peux en jurer et t'engager par le serment : on aurait

Mgābeḍt ^{e}ž-ž^{e}māl ^{e}l-fḥūl

L-awwäl εām lo^{w}lẹn kutt sāreḥ ε^{e}lä sīd ^{e}l-Bāšīr yeblu l-ḥamṛa, ībel ṛāsẹm wu-l-εām zẹ^{i}n ; mḵär^{r}fä tākûl f-el-ḥ^{e}ṭab l-aḵḍaṛ fi Tawnzä, u-mεaf^{f}yā ; εāḏet ḏīk ^{e}n-nyāg (aḷḷāhọm ṣaḷḷi εen-n^{e}bi) mheyy^{y}gä tehyāg u-qẹ^{i} ḥ^{e}dūdhä m^{e}ḥāṣẹr ; wänā ṯāni bẹṣ-ṣaḥ^{h} wāgẹf εmāhä ^{e}l-lẹ^{i}l εmä n-nhāṛ ; waḷḷah ngūl lẹk qẹ^{i} εādet hiyyä ṛ-ṛāṣ fi nāžε l-Aṛbāε. Kān fīhä f^{e}ḥal msämmyīnu, Bū ^{u}Ḏẹinā, ḵāṭ^{e}r weḏnu l-ẹ^{i}mnä maḥšūšä : k^{e}lāhā lu ž^{e}mäl āḵọṛ mnẹin kān ṣqīr ; εaḍḍamt Aḷḷah yā ḏāk ^{e}ž-ž^{e}mäl mẹn qẹ^{i} š-šo^{w}fä ntāεtu tẹrhẹb. A ulẹ^{i}di, iḏā εād yahdaṛ aḥläf u-lzẹm qẹ^{i} dgūl qannāi gurzī^{h} ḥ^{e}nīn, waḷḷa gaṣṣāb ižuṛṛ m^{e}līḥ ; wu-n-nsä, iḏā sẹm^{e}εtu twälli toržûf r^{e}žīf dgūl inäzzälhọm. Ki nžu l-el-g^{e}ṣaṛ

---

(1) L'informateur qui a fourni ce texte est de la tribu des Ḥežžāž (Arbāε de l'Est).

dit d'un chanteur à la voix mélodieuse, ou d'un flûtiste tirant de jolis sons [de son instrument] ! Et les femmes, quand elles l'entendaient ! elles se mettaient littéralement à trembler : on aurait dit qu'il les mettait en chaleur ! Quand nous venions au ksar faire abreuver les bêtes et qu'il se mettait à bramer, on voyait les gens le suivre d'un endroit à l'autre parce qu'il prolongeait son « grondement » et l'adoucissait, l'adoucissait.... Par Allah, ça valait mieux qu'un son de flûte.

Et son physique lui-même [était si beau qu'il] appelait le bonheur de là où il se trouvait : une tête volumineuse ; le cou semblable à celui de l'autruche mâle ; les poils du gosier eussent suffi à cacher un lièvre ; le poitrail, vous pouviez le mesurer à la coudée. Quant à la bosse, je ne vous en dirai rien, sinon qu'elle ne faisait que remuer [de graisse], avec son toupet dressé vers le ciel. Les membres [avaient des muscles] saillants et torsadés ; un homme n'aurait pas été capable d'encercler l'une de ses cuisses avec ses bras. Quand il était au milieu du troupeau, gare à la chamelle qui osait s'en écarter d'un côté ou de l'autre : car il l'eût aussitôt rejointe et force lui était de revenir [immédiatement]. Par la prohibition [de ma femme], il valait mieux qu'un mauvais berger !

nwär^{r}du u-ɛād yahdaṛ tɛūd ^{e}n-nās ^{e}ttäbbaɛ fīh mẹn maḏṛab l-maḏṛab ɛ^{e}lā k̲āṭ^{e}r iṭawwal ^{e}z-zẹ^{l}mä w-iḥannänhä iḥannänhä .... waḷḷah qẹi k̲ẹ^{i}r mẹn gaṣḅa ; u-lo^{w}nu fi-rūḥu inādi ɛ-el-k̲ẹ^{i}r mnẹ^{i}n hu : ^{e}ṛ-ṛāṣ dāk mfäkkäk, wu-ṛ-ṛagbä dgūl ragbẹt ḏ^{e}līm wu-l-qabqūb tẹlbẹd fīh l-ärnäb, wu-l-bādrä ḏīk eḏreɛhä bẹḏ-ḏrāɛ ; āmmä ḏ-ḏẹrwä mā ɛaddi mā ngūl lẹk : yẹ^{i} tẹtläglāg u-ɛarrūžhā l-es-s^{e}mā ; wu-l-m^{e}ḏāreɛ mrās^{s}qa mfät^{t}lä wu-l-f^{e}k̲aḏ mā iḥallägš ^{a}ɛlīh et-tärrās ; wu-l-bel^{l} iḏä ɛād fīhä bšān nāgā tuk̲ṛuž hāk waḷḷa hāk : rāh baɛḍ ṛāḥ twālhä u-mā ɛ^{e}līhā qẹ^{i} täržaɛ ; bel-ḥ^{e}ṛām qẹ^{i} k̲ẹ^{i}r mẹrrāɛi šẹ^{i}n.

Kunnā šāu štä u-l-es-sāɛ mā däzzẹinās ^{e}l-bel^{l} ɛel-mā, wu-ž-žmāl qẹ^{i} ki hāžet. Gäbl^{e}mmā ngäb^{b}lu l-eṣ-ṣaḥra gult :

Nous étions à un début d'hiver ; nous n'avions pas encore interdit l'abreuvage aux chameaux et les mâles venaient à peine d'entrer en période de rut. Aussi, avant de prendre la direction sud du Sahara, je m'étais dit : « Mène ton troupeau s'abreuver à el-Ḥewweiṭa : l'eau y est vive et le pays sain ; en même temps on s'y approvisionnera et, de là, on descendra vers le Sahara. »

Et c'est ainsi que je vins, dirigeant mes chameaux vers l'eau quand j'aperçus un autre troupeau parqué déjà autour de l'abreuvoir. J'arrêtai mon troupeau et allai m'enquérir : c'était un troupeau de chamelles žärdiyä aux ɛAbābdä, qui venaient s'abreuver avant de prendre la direction sud. Je vins, moi aussi, poussant mes bêtes vers la séguia, un peu au-dessus des autres, quand leur berger m'interpella :

« Hé mon garçon, au large ! au large ! Eloigne de moi ton « égorgé » [sinon] mon chameau le mangerait. »

Je laissai là mon troupeau et allai vers lui : « C'est ton chameau, à toi, qui mangerait le mien ? Dis plutôt que tu as peur pour ton vieil animal ! Par la prohibition [de ma femme], si je lâchais sur lui le chameau brun, il lui broirait les os ! »

neddīhä tošṛọb f-el-Ḥẹwweiṭa : mā ḥay^{y}, wu-l-blād msẹrrā u-yetɛawwān ^{e}l-wāḥed ; u-mẹn ṯämm irīb l-eṣ-ṣaḥṛa. Žẹ^{i}t, yā sīdi mḥaṛṛaf yebli l-el-mä en gb^{w}âli b-ibel ^{o}k̲ra ɛ^{e}lä l-mä baɛd. Ḥabbāst yebli u-q^{e}de^{i}t nẹssok̲baṛ : nälgāhä žärdiyyä l-el-ɛ^{e}bābdä žāt tošrob gäbl^{e}mmā tgäbbäl.

Žebt ^{e}mḥaṛṛaf änā ṯāni yebli l-es-sāqyä šwẹyyä fọghä ẹn l^{e}qa ɛ^{e}liyyä ^{e}ṛ-ṛāɛi : « ā ulẹidi lẹ^{i}k elhēḥ ! lẹ^{i}k lhẹ̄ḥ ! baɛɛad ɛ^{e}liyyä mänḥūrẹk lā yāklu žämli ! » k̲allẹ^{i}t ^{e}l-bel^{l} u-ṛůḥt šwāṛů : « ^{ä}ntā huwwā lli žämlek yākúl žämli ? gūl ^{e}ntä hu lli ṛāk k̲āyef ɛ^{e}lā ṯelbek ; bẹl-ḥ^{e}ṛām yāw nāṭlag ɛ^{a}līh ^{e}ž-ž^{e}mäl l-aḥmaṛ ẹn idägdäg lu ɛ^{e}ḏāmu ! »

— « barkä mn el-fōk̲ yā ḏāk el-qāleṭ ! mä gwāk ! ^{e}ž-ž^{e}mäl l-ak̲ḍaṛ mā ṛākš ɛārfu, u-ɛāref k̲^{e}ṣāilu ; u-ṛāṣ mūlā gubb^{w}et ɛain Māḏi, yā-wẹn yẹfrez f-ẹl-mk̲ayyaṛ fež-žmāl ẹn yaɛṭīh qẹ^{i} laḏḏa ! »

— « Assez de fanfaronnades, ô toi qui t'abuses ! Comme tu es dans l'erreur : le chameau noir, tu ne le connais point ni ne connais ses qualités. Par la tête de celui qui occupe la Koubba d'Aïn-Madhi, si mon étalon se trouvait seul à seul avec le meilleur des chameaux, il ne lui donnerait pas plus d'une poussée [pour l'abattre] ! »

— « Or donc, mon maître, à quoi nous sert de discuter. Amène-nous plutôt ce lion noir et je ferai avancer, moi, mon chameau : il y aura ce qu'il y aura et prendra [le dessus] celui à qui le lui permettra la force de son bras. »

Pendant que nous étions, ainsi, aux prises par la parole, les deux étalons s'étaient aperçus l'un l'autre. Chacun d'eux se mit à isoler son troupeau en tournant autour, de crainte qu'il ne se mélangeât à l'autre troupeau. Les chamelles se serrèrent en se bousculant et ne firent qu'une pelote.

Les deux étalons commencèrent à gronder. Chacun d'eux remuait frénétiquement la queue en urinant et en se frappant la tête contre les buissons et les pierres, avec l'entrave aux pieds... dans une surexcitation que je renonce à vous décrire ; pendant ce temps-là, ils ne se regardaient que du coin de l'œil ; tu aurais dit qu'ils s'en voulaient pour on ne sait quel motif, n'attendant que [l'occasion] pour se jeter l'un sur l'autre. Mais ils nous voyaient là, debout, et ils redoutaient le bâton. Et puis, le chameau mâle, quand il aperçoit son pareil, ne fonce pas tout de suite sur lui : il attend que son berger l'y pousse.

— « ā sīdi ḥnā εᵉlāh ṛānā meṭkaṣmīn ! hāt ennā sābεek l-akḏaṛ hāḏā, wu-ngäddäm ānā žāmli, wu-lli kān yaḥḏaṛ ; ᵉlli εᵉṭāh ḏrāεu yeḏdi ! »

— Ḥnā hāgḏāk meššäddīn f-el-ḥᵉdīṯ wu-ž-žmāl šāfu baεᵉḏhom baεḏ, u-bᵉdā kulˡ wāḥᵉd iṣaṛṛaf fī yeblu, u-huwwä idūṛ bīhä bālāk lā taqlāṭ εᵉlä l-ūkra ; weṣṣaṛṛet ḏīk ᵉn-nyāg u-hiyya teddāz ; εātt qeᵢ kubbᵂä. U-bᵉdāu ž-žmāl mezzāimīn kulˡ wāḥᵉd išaḥḥaṭ b-tābεu, w-iεaṭṭan, u-yakbaṭ fī-ṛāṣo εᵉlä l-ḥežaṛ wu-ṣ-ṣᵉžaṛ, u-huwwä mgāyyād.... fi ṣeḥnä mā εaddi mā ngūl lek ;

L'autre chameau aussi, à la vérité, était une belle bête, un de ces chameaux noirs, trapu, ayant de ces muscles noueux, ramassé sur lui-même : tu dirais d'un chien de fusil algérois [1]. Lui aussi, pendant ce temps-là, il ne faisait que gronder tel le tonnerre, tantôt allongeant le cou et tantôt le redressant vers le ciel ; l'écume faisait des « turbans » [autour de son museau] ; il grinçait ses canines et se cognait la tête contre tout ce qui se trouvait devant lui.... bref, [il était] dans une de ces colères que je renonce à vous décrire...

Mon antagoniste se mit à exciter son chameau : « hé Bāš Aqä (il l'appelait Bāš Aqä), hé fils de chien, le voilà à toi, le voilà à toi, mange-le, mange-le ! » Et il le stimulait : « ᵉššt ! ᵉššt ! » en agitant son bâton au-dessus de lui.

Moi, je me contentais de rester debout sur l'aile du troupeau et j'observais, sachant bien que mon chameau ne supporterait pas l'humiliation. [Et de fait], il se tint debout, plantant ses pieds au sol, et se mit à uriner quand l'autre vint, s'avançant vers lui jusqu'à en être tout proche.

ṛāhom ḏaṛk idänⁿgu l-baεᵉḏhom baεḏ qeᵢ b-šegg el-εain dgūl entā meṭεādyīn εᵉlä šūf wāš u-yeṭṭännāu qeᵢ weⁱntä yetbähzu fi baεᵉḏhom baεḏ : lākęn šāifīnna ugūf u-ḵāifīn mn el-maṭrag : wu-ž-žᵉmäl ᵉl-fᵉḥal ki išūf ḵūh mā yetbᵉhäzš fīh meṇ sᵉmāh yeṭṭännä ḥaṭṭān ināššᵗu ṛāεīh.

Ež-žᵉmäl l-āḵeṛ ṯāni f-el-ḥᵉqīqa žᵉmäl zęⁱn aḵḏaṛ meṇhom mdaḥdaḥ εandu ḏīk el-εᵉḏāli mṛabᵇṭa, maεgūd dgūl znūd dzīri ; u-ṛāh ṯāni huwwä ḏaṛwok qeᵢ izīm kerrᵉεad, w-er-ragbä sāεa imedᵈhä, sāεa yeṛfę lhä l-es-sᵉmä, wu-z-zbūd qeᵢ εᵉmāyem wu-n-nibān izaṛyaṭ fīhom u-yaḵbaṭ fī ṛāṣo εelli žūt beⁱn idēʰ .... ᵉl-ḥāṣel fi qeⁱḏ mā εaddi mū ngūl lek ....

Bᵉdä ṣāḥbi ināššāt fi žämlu : āh yā Bāš Aqä (msämmīh Bāš Aqä) yā bn el-kälb, hā hū lęk ! kūlu, kūlu ! u-huwwa ināššāt εᵉlīh : « ᵉššt ! ᵉššt ! » w-irāiš εᵉlīh b-maṭᵉrgu.

(1) Les chiens de fusil dits dziri (algérois) étaient réputés dans le Sud, au temps des fusils à pierre (Voy. Beaussier, *Dictionnaire arabe français*, art. زنذ).

Ils commencèrent alors à s'épier tels deux hommes rompus à la lutte ; puis, se tenant mutuellement par les épaules, les voilà se poussant l'un l'autre, celui-ci bousculant celui-là, chacun épiant son adversaire [pour voir] par où il le mordrait ; tout cela, en battant le sol d'une façon terrible. L'autre berger, durant ce temps-là, n'arrêtait pas d'exciter son chameau : « mange-le ! le voilà à toi ; je te ferai ceci, je ne te ferai pas cela, s'il triomphe de toi ! »

Il me rendit jaloux, je vous le dis en toute franchise, en le voyant ainsi stimuler son chameau ; je criai moi aussi à mon étalon : « hé Mäsɛūd, ô mon lion brun, le voilà à toi ! » Mais déjà, mon bon monsieur, sans savoir comment [cela se passa], mon chameau avait opéré un recul brusque en arrière et, se ramassant tel une poignée de poudre, il passa son cou par-dessus le cou de l'autre et le saisit par le garrot, à la rencontre des omoplates. Le chameau du ɛabbādi, déjà, l'avait saisi par la jambe antérieure [lui aussi], et les voilà agrippés l'un à l'autre, sans [vouloir] lâcher prise.

Mais, à vrai dire, mon chameau était plus puissant et de

Ānā ṛāni qẹ^{i} wāgẹf fi ž^{e}nāḥ el-bẹl^{l} u-neṣṣaḵbaṛ ɛāref žämli ma yeḥmelš ^{e}z-zɛāf, ugef u-däg^{g} kȩ̣rɛẹ̄h fī l-aṛḍ, u-b^{e}dä iɛaṭṭan ^{e}n žä lāḵoṛ medgäddäm lẹ̄^{h} ẹn uṣal ɛ^{e}lä ḥaddu.

B^{e}dāu mẹtḵātlīn, dgūl t^{e}rārīs m^{e}ɛafriyyä wu-ššāddu b-l-äktāf u-ɛādu mẹddäzzīn hāḏä yedḥi fi hūḏa, kul^{l} wāḥ^{e}d yuḵtẹl fi ṣāḥbo mnȩ̣^{i}n yaɛaṭbu, u-hūmä yädeḥsu fi l-aṛḍ d^{e}ḥīs. Eṛ-ṛāɛi ṛāh yāḷḷah, yāḷḷah, uṛa žamlu : « kūlu ! dūn^{e}k fīh ! näfɛal lẹk, natrak lẹk lukān yaqẹlbẹk. » — Däzzaɛni ngūl lẹk ^{e}ṣ-ṣaḥ^{h} u-huwwä hägḏāk iḥaṛṛaš fi-žämlu ; l^{e}qȩ̣^{i}t änā ṯāni ɛ^{e}lä žämli : « āh yä, Mäsɛūd, yā säbɛi l-aḥmaṛ dūn^{e}k lȩ̣^{i}h ! » baɛd, yā sīdi, mä ɛ^{e}raft kīfāh ẹn-nḵẹs žämli l-la^{w}ṛa w-etɛ^{e}gäd ki boḵš el-bāṛūd u-ɛaggäb ṛag^{e}btu fọg ṛagbet l-āḵoṛ u-yeṭṭ^{e}māh mn es-sen^{n}, wȩ̣^{i}n dgaṛnu l-älwāḥ ; ṛāh baɛd žäml ^{e}l-ɛabbādi gabḍu mn el-ḥūz l-awwäl wu-ššāddu lā ṭalgä.

B-eṣ-ṣaḥ^{h} žämli ɛābẹr ɛ^{e}lä l-āḵor, u-messärfäd ɛ^{e}līh u-gābḍu

plus haute taille que l'autre ; [de plus] il le tenait par la colonne vertébrale ; or la colonne vertébrale [est région où la morsure] est dangereuse. Le pauvre berger craignait que mon chameau ne lui abimât le sien ; il courut sus à mon étalon, le bâton en main. Mais, moi, brandissant mon gourdin vers le ciel, je lui dis : « Par la prohibition [de ma femme], si tu touches à mon chameau, toutes les malédictions que tu as encourues, tu en subiras aujourd'hui les effets ! C'est toi qui as voulu cela, laisse-les seul à seul. »

Nous en étions ainsi quand arrivèrent les gens [du ksar] qui dirent : « Hé garçons ! séparez donc les deux chameaux, [sinon] l'un d'eux tuera l'autre. Et qu'y gagneriez-vous, vous autres ? »

En ce qui me concerne, je ne désirerais nullement, selon la justice de Dieu, qu'il [mon étalon] fasse du mal au pauvre chameau. Mais comme son berger faisait le fanfaron : « mon chameau ! mon chameau ! », alors j'ai dit : « laisse faire : chameaux de Täwnza, mangeurs de guétaf, ou chameaux du Ṣaḥṛa : c'est ici qu'on verra la [véritable] moelle. » Mais les paroles seules durent : déjà l'autre chameau a lâché prise, poussé un cri et tendu le cou : « hé chiens [1] ! il l'a tué, il l'a tué ! délivrez, délivrez ! » Nous entourâmes aussitôt le

mn es-sen^{n} wu-s-senn wāɛẹr. Ḵāf ^{e}r-rwȩ̣^{i}ɛi lä yûktul lu žämlu u-žā ḥāiš l-žämli b-ɛ^{o}ṣa. Rfett änā zȩ̣rrūti l-es-s^{e}mä u gutt lu : « Bel-ḥ^{e}ṛām yāw tmẹss žämli, qȩ̣^{i} d-d^{e}ɛāwi lli dẹrthä l-yọm gāɛ taḥḍar lẹk ! entä štȩ̣^{i}thä, ḵalli bȩ̣ināthọm. » Ḥnä hāgḏāk ẹn ḥaḍret en-nās u-gālu : « ā uleɪdi, fokku bȩ̣^{i}n ^{e}ž-žmāl lā wāḥ^{e}d yuktul ḵūh ; w-entūmä bā^{h} qām rẹbȩ̣ḥkọm ? »

Änā mānīš šātīh iɛaddäm ^{e}ž-žme^{i}l (l-ḥaq^{q} ntāɛ ṛabbi), b^{e}ṣ-ṣaḥ^{h} ki ɛād ṛāɛīh yetqawwä « žämli, žämli ! » — gutt änā : « ḵalli ! žmāl Täwnzä wakkūlīn l-g^{e}ṭaf, waḷḷa yebl ^{e}ṣ-Ṣaḥṛa : hnā ibān ^{e}l-mûḵ^{k}. » Yaḵḵi qȩ̣^{i} l-ḥ^{e}dīṯ iṭawwäl : ẹn ṭ^{e}lag ^{e}ž-ž^{e}mäl l-āḵoṛ, u-r^{e}qa, u-mäd^{d} ṛag^{e}btu : « ā klāb, ketlu ! ā klāb ketlu !

(1) Exclamation familière et sans nuance péjorative.

chameau [vainqueur] et les coups de bâton de pleuvoir sur ses flancs : frappe, frappe ! mais lui, s'agrippant toujours à son adversaire, ne voulait point lâcher prise, croyez-m'en ! Alors, sous l'empire de la colère [née de la défaite] de son chameau, le berger vint, armé d'un gourdin et, de toutes ses forces, asséna à mon étalon un coup sur le museau en disant : « par Allah, prends ça pour toi ! » Alors, il lâcha prise.... Mais, par le Nom auguste de Dieu, si nous ne lui avions pas distribué tant de coups, il lui brisait sûrement la colonne vertébrale. L'autre s'en alla, la queue basse, tel un chien battu par son maître.

Chose terrible que les chameaux mâles, quand ils s'empoignent et que personne ne les sépare ! Que vous en dirai-je ? Dieu seul préserve ! Ils ne desserrent leur étreinte que lorsque l'un d'eux tombe à terre, rendant l'âme, alors que l'autre est encore agrippé à lui.

fokku, fokku ! ṯḥāweṭnä ž-ž^{e}mäl u-b^{e}dẹ^{i}nä fīh b-el-ε^{o}ṣi εlā l-äžnāb akbaṭ^{t}, akbaṭ^{t}, u-huwwä qẹ^{i}-kkāreš ε^{e}līh mā hūš ṭālgu ḍọnn. Iži ṛ-ṛāεi bīh l-qẹ'ḍ ntāε žämlu yessaḥkäm lu b-ehrāwä εel-kanšūš w-igūl lu : waḷḷah ẹn tākọḍ ! Ṭālgu.... lāken εaḍḍamt aḷḷah yā wẹn mā lazzẹ^{i}nä lẹ^{i}h bẹl-baṭ^{t} qẹ^{i}-ggārẹḍ lu sẹnnu. Ṛāḥ lākọṛ εāṭ ettīm qẹ^{i} k^{u}lẹ^{i}b u-baṭṭu sīdu ....

Mûṣībä ž-žmāl ^{e}l-f^{e}ḥūl idā dgābḍu u-mā fāk^{k} ḥattä uāḥed bẹ^{i}nhọm ! Wāš ^{e}ngūl lẹk ? Qẹ^{i} ḷḷa^{h} yöstọṛ ! mā yaṭ^{e}lgu baε^{e}ḍhọm baεḍ qẹ^{i} idä ṭāḥ wāḥed menhọm ^{e}l-l-aṛḍ u-ε^{e}ṭa ber-rūḥ, u-l-ākọṛ mā zāl käreš ε^{e}līh !

Caractéristiques des chameaux de selle (1)

---

1. Mon Dieu, si je pouvais faire le pèlerinage à Bū Ṭaïba (2),
Qui m'a visité hier, ici !

2. Je l'ai vu en songe et [aussitôt] je l'ai aimé d'un amour [puissant],
Lui dont l'auréole est flamboyante.

3. Je n'ai pas trouvé de chameaux pour faire jusqu'à lui ce [pénible [voyage],
Des chameaux robustes et qui ne soient que des adultes,

4. Ou bien des [jeunes de] six ans ne comptant pas de vieux [parmi eux,
Indemnes de toute blessure au dos.

5. Qui viennent, ramassés, marchant à vive allure
Et qui conduisent [au but] sur leur dos reposant ;

Awšāf žmāl ^{e}r-räkbä

1. *Ṛabbi mẹn ṣāḅni n ḥežž ^{e}l-Bū Ṭaibä*
Elli žāni hnā l-bāreḥ !

2. *Nā šeftu fẹl-m^{e}nām ḥabbe^{i}tu ḥabbä,*
Wulli εannu n-nûṛ yägdaḥ.

3. *Mā ṣûbt ^{e}žmāl le^{i}h natεab ḏ-el-taεbä,*
Wu-žmāl ^{e}mtān qẹ^{i} l-gārẹḥ,

4. *Waḷḷa rẹbεān gāε mā fīhumš ^{e}ṯiābä,*
U-mā fīhumš ^{e}lli mgaḥgaḥ.

5. *Īžu mẹṭkamm^{m}līn yẹmšu zärrābä*
Yeddū we-ḍhōṛhom träyyäḥ ;

---

(1) Informateur : Aḥmed ben Muḥammäd ben Dāwed, des Ulād Saεd ben Sā'em (Ulād Naïl) qui tient le poème de son père, lequel en est l'auteur et a vécu longtemps parmi les tribus Aṛbāε.

(2) « Le Père de Ṭaïba » (Médine) : le Prophète Mohammed.

6. [Par exemple :] Un brun rougeâtre au poil fourni qui [n'attend pas le coup,
[Ayant la teinte d'] un régime de dattes près de mûrir
7. Un gros régime au moment où il se penche et se plie,
[Un régime de l'espèce] rouge ḥulwä qui se balance.
8. [Ou] un gris-lièvre aux muscles saillants, court de mem-[bres et le poitrail velu,
Aux beaux flancs, à la taille trapue,
9. [Semblable à] un mâle de gazelle pourchassé qui vient, [bondissant, échappé du troupeau,
Ayant senti, en humant le vent, l'odeur de la poudre.
10. [Ou] un gris-noir, vif, qui vole tel une étincelle et
Qui n'attend point les coups qu'il craint et qu'il évite.
11. [Semblable] quand il part, ramassé en boule,
[A l'explosion d'] une amorce de poudre sur laquelle s'a-[bat le chien de fusil ;
12. [Ou] un noir tel l'autruche mâle, robuste à l'âge d'un an,
[Ou] adulte ayant fait sa mue,

6. *Aḥmar zūlāy mā iṛāžīś eḍ-ḍaṛḅa,*
Ṭāyeb ɛaṛžūn kī ^{i}bällaḥ
7. *ɛaržūn ^{e}kbīr ki ṭṭawbaṣ we-d-därbä,*
Aḥmaṛ ḥulwä lli mdäluaḥ.
8. *Mrässaq rāmbi mkärtäf bu lẹbbä,*
Zẹ^{i}n ^{e}ž-žämbä lli mdaḥdaḥ,
9. *ɛazri mazɛūk žā ifäṭṭäl men žälbä,*
Šämm el-bāṛūd ki ssäryaḥ.
10. *Azṛag šāṭer iṭīr naɛl el-hebhābä*
Mā yäržä baṭṭ rọɛ ḏāreḥ.
11. *Ṣanɛel telḥīg yẹṭẹhmaṣ yaɛmäl kelkubb^{w}ä,*
Waqt ẹn žāh ^{e}z-z^{e}nād ṭāyeḥ ;
12. *Akḥal ṭọ^{w}n eḍ-ḍ^{e}līm ɛāṭeg bu gälbä,*
Gāreḥ ṣaffä r-rīš lāyeḥ,

13. [Pareil à] un voile de laine noir dans lequel se pavane [une adolescente
A la taille souple qui l'a confectionné, embelli de rayures.
14. [Ou] un fauve doré, balzan, aux jambes duquel n'adhère [nulle boue,
[Semblable à] l'outarde mâle qui sautille en son cercle,
15. L'outarde « au cercle » qui tourne passionné à son jeu,
Avec son plumage tacheté et sa houppe qui brille
16. [Ou] un blanc très pur, [pareil à l'] étendard hissé sur [un piton
Et dont les escadrons viennent au galop,
17. Qui apparaît au loin tel une mosquée ou une blanche tente,
[Ou tel encore] l'astre des nuits en son plein éclat.
18. [Ou] un fauve jaune très élancé, unissant la haute taille [à la beauté,
Qui ne transpire ni ne ruisselle de sueur,
19. [Semblable à] un beau Juif dont aucun poil n'estompe [la barbe,
Un adolescent jeune et joli garçon.

13. *K̲umri maqṭōṣ fīh ṭoflä telk̲ārbä*
Ṭawwāyä dārtu mžawnaḥ.
14. *Aḥžäl kerɛẹ^{i}h bīḏ mā bīhọm toṛbä,*
K̲aṛb ^{e}d-dāṛa lli ^{i}zäizaḥ,
15. *K̲aṛb ed-dāṛa idōṛ šāiq fẹl-lẹɛbä,*
Ābgäɛ no^{w}nāitu tbäddaḥ
16. *Abyaḍ nẹzhä ɛ^{e}lām wāgẹf fi rokbä*
Gūmänu žāyya ṭ^{e}rāyẹḥ,
17. *ibān bɛīd qẹ^{i} ž-žāmeɛ waḷḷ ek̲bä,*
Gamr eḍ-ḍalmä lli mṭaḥṭaḥ.
18. *Aṣfaṛ ɛāli l-fōg ṭōl ^{e}ɛlā šubb^{w}ä,*
Mā yaɛrag mā isīl yaršaḥ,
19. *Ihūdi zẹ^{i}n lẹḥītu ḥattä zaqbä,*
Mäkrūs ^{e}sqīr wul^{e}d säimäḥ.

20. [Ou] le noir bleuté qui est bon porteur (Dieu le préserve [de tout mal)
Et qui n'est enclin ni à se lasser ni à s'accroupir,

21. Dur à la fatigue, ne laissant pas glisser la charge sur la [croupe
Ignorant le défaut de la faire pencher de côté ou tanguer [le voyageur]

22. Ou le fauve doré, le seigneur des chameaux, qui se dé- [tache à grands pas,
Tenant la tête [du convoi] qu'il conduit à vive allure ;

23. [On aperçoit] sa tête se profiler au-dessus des passages [qu'il escalade,
Quand il est εᵉšāri (1) au pas allongé.

24. [Ou] le noir à tête rayée qui dépasse les autres chameaux [quand ceux-ci allongent le pas
Et qu'il faut surcharger pour lui faire donner sa mesure,

25. [Une de ces bêtes] aux soles aplaties dont la trace est, sur [le sol,
Ainsi que des pains ronds.

20. *L-akḏaṛ näggāl yämenεu mẹn kullūbä*
Mā hū mällāl mā ibaḥbaḥ,

21. *Mā hū mällāl mā iḥalläs ε-el-kaṛba*
Mā hū mäyyāl mā imäyyaḥ

22. *Läzqam sīd ᵉž-žmāl yokṟûž yẹzzābbä*
Yẹmši guddāmhọm itäwwaḥ

23. *Ṛāṣu ṭallāl ε-el-mᵉgāṣẹm yẹžžäbbä*
εᵉšārī f-el-ᵒkṭa isärraḥ

24. *ᵉL-ḥaww iḏā ṭṭāwlu εanhọm yärbä*
εabbaṛ εannu u-bāh yanṣaḥ

25. *Režlẹⁱh ᵉmgaṛṛṣīn wu-l-εafsä ṭaqbä*
Žûṛṛûthọm ki l-kobᵒz l-afṭaḥ

(1) Le chameau εᵉšāri est celui qui est spécialement dressé pour pouvoir marcher durant dix demi-journées consécutives.

26. C'est parmi tous ceux-là que je ferais mon choix pour [monter,
Car les voilà, ceux qui te feront parvenir au but, ô ami !

27. Oui, ce sont ceux-là qui me conduiront [sûrement] à la [Kaεba,
Qui m'emporteront sur le dos reposant.

26. *Netkayyär gāε bẹⁱnhọm nẹrkẹb ḏ-er-räkbä*
Hāḏoʷn iwaṣˢḷōk yālaḥ

27. *Hāḏoʷn elli iwaṣˢlōni l-el-kaεbä*
Yeddū wu-ḍhọ̄rhọm träyyäḥ

Miliana, 15 mars 1940.

A. DHINA.

NOTES ET DOCUMENTS

La fuite de Tunis et le baptême de Don Philippe à Palerme

(3 Mars — 6 Mai 1646)

Nous avons publié dans la *Revue Tunisienne* (Nouvelle série, n°s 33, 34, 35 et 36, 1938), en collaboration avec Mme M. de Bacquencourt, un certain nombre de documents concernant l'existence mouvementée du prince tunisien Mahamet Chelebi, alias Don Philippe d'Afrique, fils aîné du dey Ahmed-Khodja.

La vie de ce personnage est bien connue. Catéchisé par le lazariste Julien Guérin, Mahamet Chelebi, alors tout jeune homme, manifeste des sympathies pour la religion catholique et épouse en secret une esclave chrétienne (vers 1645). Son père, musulman rigide, qui pense à l'avenir, le marie à la fille du Pacha de Tunis.

Mahamet Chelebi réussit à s'enfuir en Sicile avec quelques esclaves. De Mazzara, où il a pris terre, on le conduit à Palerme (15 avril 1646). Là, les Jésuites le préparent au baptême qu'il reçoit dans la cathédrale, des mains de l'archevêque. Le marquis de Los Velez, vice-roi de Sicile, et sa femme lui servent de parrain et de marraine.

Devenu Innocent-Philippe-Pierre-Ferdinand-Ignace, Mahamet Chelebi passe à Naples, puis à Rome où le pape le reçoit. Au retour d'un pèlerinage à N. D. de Lorette, il est nommé préfet de la congrégation des séculiers du collège des Jésuites. Il revient en Sicile, gagne l'Espagne, où le roi Philippe IV le nomme chevalier de St-Jacques et lui donne un apanage dans ses Etats.

Le renégat épouse alors une Espagnole, séjourne à Cadix, puis se fixe à Malaga où il mène une vie de débauché. Sa mère, restée à Tunis, lui vient en aide, mais agit en secret pour qu'il revienne dans son pays.

De complicité avec un capitaine anglais, Don Philippe qui en a assez de l'Espagne, où beaucoup de gens le soupçonnent et où

la pension que lui fait servir le Roi lui paraît insuffisante, s'embarque avec sa femme, sa belle-mère, son confesseur et ses domestiques soi-disant pour le Levant, mais en réalité pour Tunis et vient jeter l'ancre à la Goulette. Le Dey Ahmed-Khodja est mort ; son successeur prend le renégat sous sa protection. On lui pardonne, mais on garde à Tunis sa femme et sa belle-mère. Il a alors un fils [1].

Redevenu musulman, Don Philippe fait la course sur les galères de Bizerte, va en pèlerinage à la Mecque, parcourt pendant deux ans la Syrie et l'Egypte, puis revient à Tunis en 1659.

Piètre musulman comme il a été piètre chrétien, Don Philippe ne cesse d'intriguer en sous-main pour s'enfuir à nouveau et réussit à intéresser à son projet Louis XIV lui-même. L'affaire ayant avorté par une suite de contretemps fâcheux, Don Phlipe se décide à jouer un rôle politique dans son propre pays. Son autorité s'affermit et il devient gouverneur de la Goulette. Ceci ne l'empêche pas de correspondre avec le pape Clément X dont il cherche à obtenir le pardon en lui offrant de conquérir le royaume de Tunis qui deviendrait tributaire du Saint-Siège. A la suite d'un échec militaire, il est obligé de s'enfuir au Bastion de France, puis à Alger et ensuite à Constantinople (vers 1675). Là, cet éternel agité demande l'aide de la France et propose de placer la Régence sous le protectorat du Roi.

D'après l'historien tunisien El-Ouzir Es-Seradj, Don Philippe aurait été nommé par le Sultan, quelques années plus tard, pacha d'Alger. Atteint de la peste pendant qu'il faisait ses préparatifs de départ pour rejoindre son poste, il serait mort à Constantinople à une date qui n'est pas indiquée.

On trouvera ci-après la traduction française, presque *in extenso*, du plus important des documents que nous avons publiés en italien dans la *Revue Tunisienne*, la relation (sans doute écrite par Donato Ciantar, religieux maltais, qui accompagnait Mahamet Chelebi lors de son évasion de Tunis), de la fuite du fils d'Ahmed Khodja et de son baptême à Palerme.

M. Achille Riggio a bien voulu revoir notre texte. Nous l'en remercions très vivement ici.

---

(1) Grâce à Jean Le Vacher, elles obtinrent par la suite l'autorisation de se retirer à Gênes, où elles vécurent dans le monastère de Saint-Joseph, aux frais de Don Philippe. Ce dernier garda son fils près de lui.

Les archives de Gênes n'ont gardé aucune trace du séjour des deux Espagnoles dont il s'agit.

De même les recherches faites en 1918, sur notre demande, chez les Jésuites de Palerme, puis de Rome, en ce qui concerne Don Philippe, sont restées sans résultat.

Relation courte, mais très soignée, de la conversion à la Sainte Foi du fils aîné du Roi de Tunis, Mamet Celebi, dit aujourd'hui D. Philippe Dey. Suit le récit de la colère montrée par son père en apprenant le départ.

A Rome et à Florence
1646.

Après un préambule géographique et historique, qui occupe les pages 3 et 4 de la relation (1) et qui n'offre aucun intérêt particulier, l'auteur — sans doute le Fr. Donat Ciantar — écrit que Amat Dey gouverne l'Etat de Tunis depuis environ sept ans.

Ce seigneur turc, de la ville de Constantinople, est riche et prudent, ajoute-t-il. Il ne tenait pas beaucoup à régner et il fut élevé par force au pouvoir. En raison de sa grande prudence, le Grand Seigneur l'a toujours employé pour des affaires très difficiles. Sa fortune, en dehors des immeubles, est estimée à quelques millions, en bijoux, or et espèces. Il a, d'une dame également turque d'origine, six enfants mâles, parmi lesquels l'aîné est notre Don Philippe, dit Mamet Chelebi, c'est-à-dire l'Infant Mamet. C'est un jeune homme de 19 ans, élevé par son père dans la quasi-espérance certaine de lui succéder, étant donné qu'il appartient au Dey de désigner à sa mort le premier qui sera élu sans crainte de concurrents. Il ne manquait pour cette raison ni de la faveur populaire ni de mérite personnel, étant grandement aimé de tous, car, en outre de la fortune dont il a été parlé plus haut, il était également et abondamment doté de tous les charmes naturels. Bien pris comme stature, gracieux, d'esprit élevé, de cœur libéral, d'habitudes loyales, son visage est aussi agréable à voir que son parler est doux à entendre. Il ne semble, en somme, avoir de l'Africain que le sel des traits d'esprit et la finesse aiguë.

Dans cette joute de fortune bienveillante et de nature libérale, la grâce ne lui fut pas moins favorable ; elle commença, dès le début, à tendre les premiers fils de son admirable tissu.

Enfant, il aimait, sans savoir pourquoi, les esclaves chrétiens et il suivait avec une affection irraisonnée ceux qui savaient le mieux parler de ce qui nous touche. Il s'informait, à sa grande joie, des villes, des coutumes, des façons, de la splendeur et de l'hygiène des chrétiens. Et le Seigneur, pour l'amorcer jusqu'au fond de l'âme, lui rendait douce cette écorce de civilisation humaine d'où sort embellie la sainteté de notre religion. La foi commença ainsi peu à peu à jeter ses racines dans ce bon cœur ; et sachant, par divine lumière, que la belle plante ne pouvait naître ou prospérer dans cette patrie et dans cet état, il pensa qu'il fallait la cultiver sous un ciel plus approprié.

(1) Le titre occupe la p. 1, la page 2 est blanche.

Il commandait depuis trois années, à titre temporaire, l'escadre de Bizerte et bien qu'il fît montre ouvertement de son désir de piller les rivages chrétiens, il désirait ardemment en lui-même pouvoir rester sur ces mêmes rivages en qualité de proie plus heureuse plutôt que comme pillard. C'est ainsi qu'en empêchant à plusieurs reprises et sous différents prétextes, qu'il nous fût porté tort, il désirait par la pensée venir dans le pays qu'il avait lentement l'air de vouloir ravager par les armes. Il plut enfin au Seigneur de lui ouvrir, de la manière que nous dirons, la route pour l'accomplissement de ce désir, qu'il lui avait lui-même mis dans le cœur.

On employait souvent chez le Dey un certain Joseph Barlotta, trapanais, qui vivait en faisant la course. Le Chelebi, en parlant avec lui, s'aperçut qu'il conservait cependant dans le cœur la foi de Jésus-Christ avec le désir du retour. Il tenta par suite, plusieurs fois, il y a deux ans, de l'amener à le faire fuir en terre des chrétiens. Mais Barlotta, craignant une tromperie, n'y consentit pas. Enfin, en septembre 1645, ayant été convaincu par les instances réitérées du Chelebi de l'intention arrêtée de celui-ci, il s'offrit à lui pour compagnon et pour guide dans cette fuite honorable.

Mais lorsqu'en novembre, pendant le ramadhan, époque de leur jeûne, il fut invité par le Chelebi, qui s'était mis dans un sandal pour fuir avec Jean-Baptiste Manso, esclave napolitain, et avec un « Dreviso » (1), tous deux bien chargés d'argent, il déclina l'invite en disant que cette barque ne convenait pas pour faire ce voyage : elle manquait de voile, de carte, de boussole et de vivres. Et le Chelebi n'ayant pu se procurer ces choses, comme il essaya de le faire, sur la tartane de M. de Mauro, marchand, qui fait du commerce à Tunis, il estima qu'il convenait de rentrer chez lui, cela bien à contre-cœur.

Quelques mois plus tard, c'est-à-dire le 11 février 1646, le Chelebi fut invité à une comédie montée par des chrétiens du bagne de Ste-Lucie, un des 13 de la ville, où sont renfermés plus de 260 captifs. Il y fut reçu en grand honneur, tant par le gardien-bachi que par ces pauvres esclaves et il vit là deux chrétiens qui lui parurent propres à l'exécution de son dessein : le P. F. Donat Ciantar, de l'Ordre de Saint-Augustin, maltais, et Jaime Pellegrino, séculier de Barcelone. Ces personnes étaient toutes deux adroites et elles avaient suffisamment de courage pour n'importe quelle entreprise. Le lendemain, il retourna au bagne pour la même

(1) Le mot *drevlso* n'est pas italien. Il faut peut-être lire *derviso*, écrit pour *dervis*, qui signifie « derviche » ou « marabout ». Mais on ne voit guère pourquoi le Chelebi aurait fait choix d'un tel compagnon pour s'enfuir en terre chrétienne. Il n'en est du reste plus question dans la suite de la relation.

comédie et, le jour suivant, il envoya Barlotta pour chercher le Fr. Donat. Malgré que le gardien-bachi ait fait beaucoup de difficultés, il le lui confia cependant à la fin. Il ne fut pas besoin d'autre chose par la suite, étant donné que le grand écrivain du bagne, nommé Capsi, donna l'ordre que l'on remît sans autre permission à Barlotta n'importe quel esclave chaque fois qu'il le demanderait au nom du Chelebi.

Il commença ainsi à se familiariser avec Fr. Donat et avec Jaime. Les ayant pris tous deux avec lui, le 14 février, avec d'autres de ses esclaves et Barlotta à bord d'un sandal, petite fuste semblable à nos felouques, il fit comme s'il allait en promenade dans le lac. Arrivé à la Goulette et pour assurer par avance le silence sur sa fuite, il fit dire à l'agha, commandant de la forteresse, que comme il devait aller très souvent naviguer sur ces côtes, il n'y avait pas lieu de lui faire le salut d'artillerie habituel. Mais l'agha, voulant montrer des égards à l'envoyé, fit tirer malgré tout quelques pièces. Le Chelebi s'en étant montré mécontent, l'agha comprit qu'à l'avenir il devrait s'abstenir de ce salut importun et mal vu. Le Chelebi essaya ce jour-là, mais en vain, de trouver un vaisseau qui veuille le faire fuir moyennant argent.

Le Chelebi, pour obéir à son père, avait épousé quelques mois plus tôt, une dame de son rang. On avait envoyé également à la Cour [de Constantinople] quelqu'un pour obtenir du Grand Seigneur le brevet de commandement à vie de l'escadre, qu'il n'exerçait jusqu'alors qu'à titre temporaire. Ce brevet avait été apporté peu auparavant par quatre chaouchs du Levant. Il était écrit en lettres d'or et confirmé, selon l'usage, par le capitan pacha, grand amiral de la mer. Il lui fut remis solennellement le 2 mars 1646. Les quatre mêmes chaouchs le revêtirent, avec le cérémonial habituel, de la fergia (2). C'est une jaquette de brocard, brodée d'argent, que le Grand Seigneur a l'habitude d'envoyer à ses généraux à vie.

Il n'est pas nouveau que l'esprit de Dieu pousse ses élus à mépriser le monde précisément lorsque celui-ci leur est le plus favorable, et arrête le cours des pensées ambitieuses lorsqu'on est le plus enflammé et que l'on va atteindre le but.

C'est donc dans cet esprit que notre Chelebi amenant les voiles gonflées par le vent le plus favorable, brisa lui-même le cours de ses espoirs mondains, en foulant aux pieds le comble de cette félicité où, par matière de généreux mépris, il avait été élevé par le Ciel. Ce jour-là donc, si heureux pour lui, parmi les applaudissements du peuple, les félicitations des seigneurs et l'allégresse des siens, touché par ce stimulant qui ne le laissait pas reposer

(2) C'est la *feredjeh* ou *feredjé turque*, sorte de pardessus de fonction et de fête ou de sortie, plus ample et d'autre couleur que le caftan

dans les heures de loisir, tout retard lui paraissant désormais fâcheux et tout délai dangereux, il brisa en même temps que les autres anciennes chaînes, la nouvelle que constituait l'honneur reçu, en décidant que, de toute façon, il s'enfuirait le lendemain.

S'étant donc rendu à la marine, c'est-à-dire au bord du lac, il demanda au patron Jean Solaro, français de nation, si un des sandals les plus solides [qui se trouvaient là] était sûr pour aller jusqu'à Porto Farina ? La réponse ayant été affirmative : — « Eh bien, dit-il, le serait-il également pour la Pantellaria ? » — « Parfaitement », répondit Solaro. Et lui : « Pour Malte, non, par hasard ». — « Et même aussi pour l'Espagne, dit Jean, s'il avait un bon patron et des braves marins. » — « Va donc maintenant, conclut le Chelebi, et prépare-toi pour le voyage demain ».

Puis il ordonna au gardien du port de lui préparer pour le lendemain matin un sandal avec huit rames, le meilleur possible, parce qu'il voulait sortir à l'aube et aller un peu vers Porto Farina pour connaître les mers confiées à sa garde. Il fit ensuite appeler Barlotta et après lui avoir confié sa pensée, il l'envoya au bagne pour en aviser Fr. Donat et Jaime. Le soir, sous le prétexte précité, il fit porter hors du palais, dans deux sacs, du linge et des vêtements à lui, avec quelques cimeterres et arquebuses (3). Il ne prit pas les choses plus riches, tant parce qu'il avait l'esprit élevé et qu'il méprisait l'argent, que pour ne donner aucun soupçon à sa famille ou à sa femme. Il fit rassembler tout cela le soir dans la maison de Barlotta, proche de la sienne et de la Porte de la Mer. Puis, le matin du samedi 3 mars, à la première lueur de l'aube, il sortit du palais par une issue secrète, à pied, avec les esclaves qu'il avait le dessein d'emmener. Ayant fait porter les vêtements et armes hors de la ville, il envoya Barlotta demander les deux esclaves au bagne. Et comme les provisions faites par Barlotta ne lui parurent pas suffisantes, il se rendit en personne à un four voisin et prit cent pains chauds avec un sac de biscuit.

En revoyant ensuite la maison de Barlotta, il y trouva je ne sais quel carquois avec d'autres armes oubliées qu'il porta lui-même de ses mains en dehors de la Porte de la Mer avec les autres choses. Ayant ainsi mis bon ordre à tout, il envoya chercher un cheval blanc chez son cousin défunt Sidi Mamet Rinaut (Arnaout). Le cheval arrivé, il l'enfourcha et se rendit à l'embarcadère, c'est-à-dire au môle, éloigné de près d'un mille de la ville.

Là, ayant fait embarquer les choses et voyant que le soleil était déjà haut et que les gens augmentaient en nombre avec le jour

(3) Le texte porte *soffioni*. Bien que le dictionnaire de TOMMASEO identifie le *soffione* avec le *tromblon*, nous traduisons ce mot par le terme *arquebuse* qui, au milieu du XVIIe siècle, nous paraît mieux correspondre à la réalité.

sans que paraisse encore Barlotta avec les deux esclaves, il attendit longtemps de bien mauvais gré. Mais enfin Barlotta parut d'abord avec Fr. Donat, puis Jaime avec deux barils d'eau, un panier d'olives noires et je ne sais combien de bouteilles d'eau-de-vie. Après les avoir reçus avec des reproches et des réprimandes, Mamet Chelebi quitta son royaume vers 13 heures, pour ne plus jamais le revoir, en abandonnant le Roi son père, la Reine sa mère, ses cinq frères et sa nouvelle épouse. Et avec eux ce que le monde et le sentiment lui avaient ou donné ou promis en fait de plaisirs et d'honneurs.

Il y avait aux rames huit braves maures, tous marins experts. Les chrétiens étaient également huit : Fr. Donat Ciantar, maltais, Jaime Pellegrino, de Barcelone, Joseph Castagna, de Tarragone, Nicolas Spitaglier, français, Jean-Baptiste Manso, jeune napolitain, Joseph Barlotta, trapanais, le patron Jean Solaro et Laurent Angles, français. Ils n'avaient d'autre boussole qu'une toute petite en ivoire appartenant au Chelebi. Pas de carte, sauf une mal faite appartenant à Barlotta. Mais quand donc le fer du cœur humain aimanté par la grâce, a-t-il jamais perdu le nord de la foi ?

S'étant donc mis en route [dans le lac] avec ce guide, ils trouvèrent un brouillard si épais que la Goulette n'était pas visible, pas plus que le tracé du chenal qui est seul navigable. Ils peinèrent plus de quatre heures pour atteindre le Boghaz, ainsi qu'on nomme l'embouchure de la Goulette. Là, on mit à terre trois maures, en partie pour de l'eau et en partie pour prévenir l'agha qu'il ne tire pas. On prit un baril d'eau à une chtiha maltaise et un autre à un navire français ; on se pourvut de je ne sais quel vase pour boire, d'estropes, de tollets et d'autres bagatelles de voyage semblables. Les maures étant revenus sur une embarcation française, ils partirent vers 18 heures en direction du Cap Carthage, qui se trouve à 6 milles au Nord-Ouest de la Goulette.

Le Dey possède sur ce cap une délicieuse maison de campagne royale nommée Camarda (Gammart). Le Chelebi descendu là avec Jaime, Solaro et Barlotta, régla de la façon suivante l'ordre de la fuite. Après avoir pris un renégat « Galleco » (4) et, dans la maison de campagne voisine de Sulli, un esclave chrétien maltais nommé Giacomin Sauveur, excellent marin, pour renforcer le nombre des chrétiens, on débarquerait à l'Ile Chiana (I. Plane), quelques milles en deçà (5) de Porto Farina, sous prétexte de mettre de l'ordre (6) dans le bateau. Puis pendant que les maures

(4) Peut-être un renégat de Gallico, localité de la province actuelle de Reggio Calabria.

(5) Le texte porte *in quà*. En réalité, il faudrait *au delà*, l'île Plane étant plus éloignée de Gammart que Porto Farina.

(6) *Sotto pretesto di spalmar*. Le mot *spalmar* ne signifie évidemment pas là *espalmer, nettoyer la carène* du bateau, mais *mettre en ordre, ranger*. Voir Jal, *Glossaire nautique*, Paris, 1848, p. 656.

seraient occupés, on rembarquerait et on lèverait l'ancre en laissant les ennemis à terre.

Ayant donc envoyé à la barque les deux hommes susdits avec une grande quantité d'oranges douces et de citrons, on fit voile à environ 20 heures vers Porto Farina. Alors qu'après une traversée heureuse ils allaient presque atteindre l'Ile Chiana (I. Plane) le vent changea et fraîchit. [Il en résulta, une tempête plus grave dans le cœur des chrétiens que dans les ondes de la mer, tempête qui les força à virer de bord et à revenir à Camarda (Gammart) vers la demi heure de nuit. Là, dissimulant de leur mieux le poids qui pesait sur leur âme et le trouble de leurs pensées, après avoir tenu conseil de nouveau, ils dressèrent pour le Chelebi et sur son ordre la tente de campagne comme s'il devait s'y arrêter pour la nuit. Puis, pour réduire le nombre des adversaires et affaiblir leurs forces, on envoya avec de l'argent trois des plus braves rameurs maures avec le renégat « Galleco », qu'on avait trouvé tout à fait inutile pour le projet, dans les villages pour acheter des poules et ce qu'on trouverait pour dîner.

Peu après, le Chelebi, comme impatient de l'incommodité de cette nuit, se leva. Il fit remettre chaque chose dans la barque et dit : « Debout et en route. A Tunis. A Tunis, parce que je ne peux rester ici aussi mal toute la nuit ».

L'embarquement ne s'effectua pas sans donner quelques soupçons aux maures, du fait que les chrétiens marmottaient entre eux et qu'ils préparaient les armes. Ils voulaient, par suite, se mettre sur la défensive, mais ils en furent détournés par le maître qui leur dit :

— « Croyez-vous qu'en ma présence ils puissent avoir une telle audace ? Cet arc n'est-il donc pas suffisant pour tous les exterminer ? »

Malgré tout, un des maures garda toujours une sagaie à la main pour s'en servir au besoin.

Ils entrèrent donc tous dans la barque, à l'exception du seul Giacomin Sauveur qui resta comme pour pousser au large le sandal qui avait encore l'avant enfoncé dans le sable. A ce moment, le maître courant de la poupe à la proue fit de là signe au patron Jean Solaro qui, tirant son cimeterre, cria bravement :

— « Dehors les maures. Dehors canaille. »

Le Chelebi ayant à nouveau sauté à terre commença à lancer des flèches, et Barlotta enleva au maure la sagaie qu'il se préparait à lancer. Ils furent ainsi effrayés de toute part, voyant partout briller les cimeterres nus et voler les flèches. Une toucha le Chelebi au bras gauche, mais sans dommage. Le Chelebi s'étant fait incontinent pousser dans la barque par Giacomin Sauveur, ordonna que l'on arme les rames et que l'on gagne le large avec le sandal.

Un seul maure sur les cinq, qui n'avait pas sauté assez vite

avait été attaché par les chrétiens pour aider et servir pendant le voyage. Pendant qu'ils étaient occupés à établir la toile, il se détacha, sauta à la mer lui aussi et s'enfuit en grommelant après avoir reçu un coup de couteau du Chelebi. Pendant ce tumulte et ce désordre, Fr. Donat laissa échapper le cimeterre du Chelebi. Ce fut vraiment là, dans la gêne où ils se trouvaient, une perte considérable étant donné la richesse du fourreau qui était couvert de grosses perles.

La voilure désormais établie, ils attendaient avec grande impatience ce qui se produirait de nouveau au lever de la lune. Mais l'ayant vue peu après apparaître agréable et claire, ils se mirent joyeusement à aider avec les rames la faiblesse du vent. Barlotta resta cette nuit-là à la barre et le Chelebi, animant ses compagnons par son exemple et par ses paroles, rama à tour de rôle avec les autres.

Ainsi, après avoir peiné toute la nuit, ils réussirent à atteindre, une heure après le soleil, l'Ile de Zembol (Zembra), nommée vulgairement le Cimbalo. Là, la barque remise en ordre et la provision d'eau faite, ils partirent à 14 heures pour Pantellaria, pour se diriger ensuite de là sur Malte. Mais repoussés en arrière par le vent, ils orientèrent leur marche vers la partie méridionale de la Sicile. Tout le dimanche et le lundi ils restèrent au large, voguant avec peu de vent, sans aucune suspicion ou crainte et avec plus d'ennui que de risque. Cela jusqu'à 5 heures de la nuit, où ils reconnurent le cap Feto, situé un peu au-dessus de la ville de Mazzara. Le reste de la nuit, ils restèrent immobiles en mer, en observant une grande prudence et en gardant toujours deux hommes de veille avec les mèches allumées et les arquebuses chargées, pour parer à tout danger qui pourrait survenir.

Puis, le mardi matin 6 mars, ils entrèrent dans le port de Mazzara. Aussitôt que le bruit s'en répandit, toute la noblesse, le peuple et le gouverneur vinrent à leur rencontre en grande joie, chacun adressant des éloges affectueux au Seigneur qui leur avait donné une si noble preuve de sa grâce.

Ensuite et selon la coutume, ils furent renfermés en lieu convenable pour la quarantaine, qui fut après réduite à douze jours. Pendant ce laps de temps, en outre de la noblesse et du gouverneur, ils furent également visités par l'Eminent^{ssime} Seigneur Cardinal Spinola, évêque de cette église. De leur côté, les magistrats municipaux avaient très bien réglé le traitement réservé tant au Chelebi en personne qu'à ses serviteurs et compagnons.

De la quarantaine il passa au palais de l'Eminent^{me} Seigneur Cardinal, où il fut reçu et servi avec le luxe royal qu'exigeait la magnificence de l'un et le mérite de l'autre.

Puis, sur l'ordre de l'Excell^{me} Sr Don Pierre Faxardo, marquis de los Veles, vice-roi de Sicile, il fut conduit avec honneur à

Palerme. Rencontré en premier lieu en dehors de la ville par le neveu du vice-roi, puis accueilli avec joie par S. E. elle-même, il reçut de tous des marques de grand honneur. Et, pour qu'il soit plus rapidement et avec plus de tranquillité instruit des choses de la Sainte Foi, le prévoyant prince décida de l'envoyer loger dans la maison professe des Pères de la Compagnie de Jésus. Il recommanda tendrement au P. Paul Garlano, supérieur de cette maison, de prendre soin de sa personne, et au P. François Sordi, sujet de la même, d'avoir soin de son âme.

Là, bien servi par les Pères et honoré des visites de toute la noblesse, après avoir rapidement appris ce qu'il fallait, il commença à hâter son baptême avec grande ferveur en disant que tout ce qu'on perdait de temps était perdu en mérite.

Mais pendant qu'à Palerme on se prépare à des scènes d'allégresse, on voit à Tunis des événements dignes de la tragédie. Le Roi, certain de la fuite du Chelebi, le fit poursuivre en toute hâte avec une grande frégate, 6 caïques, puis avec un chebek (sumbechi), comme ils le nomment, 6 felouques aux équipages bien renforcés. Ceux-ci reviennent après une longue chasse, sans la proie désirée. Mais comme ils étaient accompagnés par un caïque chargé de marchandises, les citadins qui les virent de loin, de même que le Pacha qui réside à Tunis au nom du Grand Seigneur, crurent que le Chelebi revenait sur ce bateau. Le Pacha monta donc à cheval et descendit au port pour le rencontrer ; en signe de joie, il jetait au peuple des monnaies d'argent et d'or. Mais à peine arrivé au rivage, l'espoir qu'il avait formé s'évanouit. Le Roi, père du Chelebi, fut beaucoup plus touché et s'abandonna à la douleur.

Il fit publier par la ville un ban d'après lequel personne ne devrait se permettre, pendant un mois entier, ni à domicile ni au dehors, de chanter ou de jouer de n'importe quel instrument. Et les sujets, ajoutant aux ordres royaux des manifestations d'affection non moins grandes, s'habillèrent spontanément en couleurs sombres.

Le Roi, estimant ensuite que les chrétiens étaient la cause d'une telle perte, s'irrita fortement contre eux et ordonna que l'on emprisonne les religieux ou prêtres qui demeuraient à Tunis. Il interdit la liberté de circuler en ville aux esclaves du bagne, les fit tous tondre et traiter avec une cruauté extraordinaire. Il fit aussi incontinent pendre un portier du palais du Chelebi, estimant qu'il était complice de la fuite de son fils. Le gardien du port de la Goulette aurait peut-être subi le même malheureux sort s'il ne s'était soustrait aux mains du Roi devenu féroce, en s'enfuyant à Bône. Mais le courroux d'un roi et d'un père n'est pas encore à son comble.

Il lui fut dit que la fuite de son fils n'avait pas pour origine

l'affection qu'il portait à la religion chrétienne, mais la folie pure et extravagante dans laquelle le jeune homme était tombé par l'œuvre de sa belle-mère. Celle-ci, en effet, au moyen des remèdes habituels de femme, ayant voulu rendre plus ardent l'amour du Chelebi pour sa fille, avait usé de tous les enchantements et sorcelleries possibles. Ces manœuvres lui avaient en définitive troublé l'esprit et l'avaient poussé au désespoir. Ayant écouté et cru ces dires, le Roi en fut grandement courroucé. Il fit sans plus étrangler aussitôt la belle-mère et tenailler deux maures et une juive, l'une conseillère et les deux autres ministres des enchantements. Puis ils furent jetés à la mer. Rejetés sur le rivage, il les donna en pâture aux chiens qui les mirent en pièces. Durant ce temps, l'épouse prise entre son amour pour le mari fugitif et sa douleur pour la mort de sa mère, fut désespérée et se donna la mort. Dieu voulut par tant de trépas racheter la vie d'une âme qui lui était chère.

On a appris tout cela et d'autres détails par un certain prêtre nommé Charles Raccho qui se trouvait à Tunis pour le rachat des captifs au moment où le Chelebi s'enfuit et fut témoin oculaire. On l'emprisonna même pendant deux mois parce qu'il avait été soupçonné de complicité dans cette fuite. Aujourd'hui qu'il s'est libéré en se travestissant en Turc, il est revenu à Livourne et, de là, en Sicile où il a raconté non seulement point par point ce que nous avons écrit, mais il a apporté avec lui différentes lettres de marchands qui narraient les faits d'une manière identique. Une de ces lettres, en particulier, adressée par un certain Espagnol très connu au secrétaire du Sr marquis de los Velez, cadre entièrement avec les autres. Et le dit D. Charles a produit une pièce authentique signée par les officiers de Tunis et par le consul des Français dans laquelle il est déclaré qu'il n'a eu aucune part dans la fuite de Mamet Chelebi, fils aîné du Roi de Tunis.

Toute la ville [de Palerme] était déjà dans l'attente de ce baptême qu'il plut au vice-roi de faire célébrer avec toute la pompe possible. Il chargea de l'organisation de la solennité, concurremment avec les Pères, le Sr marquis d'Altamira, Don Scipion Cottone, chef comptable du Patrimoine royal.

Le Chelebi, cependant, s'occupant uniquement de la préparation de son âme, demanda humblement le samedi 5 mai, veille du dimanche fixé pour son baptême, à servir à table les Pères, puis à leur baiser les pieds et à jeûner au second service au pain sec et à l'eau pure, en mangeant à une petite table, endroit de mortification un peu plus bas que les autres, dans le réfectoire commun. Pour ces saintes pratiques d'humilité et d'abstinence, on lui donna pour compagnon ou pour guide l'Ill^me et Rév^me Sr Don Antoine Murallo, marquis de Condagosta et archevêque de Manfrédonie, qui était alors l'hôte des Pères. C'était vraiment un spectacle

digne de tirer les larmes des yeux à qui que ce soit, de voir l'orgueil humilié aux pieds des serviteurs de Jésus-Christ et la perfidie mahométane servir respectueusement ses ennemis.

Ainsi l'esprit du Seigneur poursuivait son chemin en formant en lui, sous ses couleurs de vexation et d'humilité, l'apparence extérieure de l'homme nouveau qu'il avait déja commencé à fabriquer en dedans avec les vertus intérieures.

Le samedi soir, les Pères ordonnèrent une discipline très solennelle où tous se frappant processionnellement demanderaient la grâce de persévérance à ces grands principes. Il voulut également y prendre part, en portant une des torches qui accompagnaient le Très Saint Crucifix. Après quoi il renouvela les mortifications du matin avec tant de dévotion et de piété que les autres se sentaient réchauffés à sa chaleur. Il disait n'avoir jamais éprouvé de joie semblable à celle qu'il sentait naître dans son cœur en pensant à la grâce du jour suivant. Or, quelle sera la possession si l'attente est aussi douce ? Comment rassasiera le banquet si la faim plaît autant ? Ou s'il plaisait au Seigneur qu'au moment heureux où je serai ressuscité au Christ, je tombe mort à cette vie présente ? Hélas, si je pouvais là où je laisse mes péchés, laisser noyée également la possibilité de pécher et, vêtu de la blanche étole de la grâce, me dépouiller de ce mortel et infect sac de chair. C'est par ces mots d'affection qu'il répondit aux Pères durant tout ce temps-là, avec un tel cœur qu'il leur donnait une douce envie des très suaves caresses que lui faisait le Seigneur.

Les Pères, sous la direction et avec l'aide du Sr marquis d'Altamira, avaient disposé l'église de la manière suivante : Du haut en bas, sur toute la grosse corniche, courait une garniture ou couronne de festons, pyramides, chandeliers et grands vases d'argent avec leurs fleurs, espacés et répartis gracieusement avec un épais entrelacement de cierges. Dans l'architrave courait une garniture de broderie de soie et d'or ; les piliers étaient entourés de la même étoffe. Des deux côtés de la grande porte partaient deux barrières de bois, à hauteur de poitrine, bien renforcées, garnies de damas et de broderies, qui laissaient entre elles un vaste et beau chemin dont le sol était recouvert de tapis de soie et qui se terminait au grand espace de la coupole. Celui-ci était également clos de tous les côtés par des barrières semblables, solides et ornées comme les autres. Seul, le haut de cet espace était ouvert du côté du grand autel. De cette façon, le peuple qui n'était admis que par les portes latérales, ne pouvait occuper les places destinées aux ministres de l'œuvre et à la noblesse qui accompagnait le vice-roi.

Au milieu de cet espace et juste au-dessous de la couronne de la coupole, se dressait une estrade carrée élevée de dix empans au-dessus du sol et de 36 empans de côté, toute couverte sur

chaque face de tapis de soie. Sur cette estrade, dans les deux angles intérieurs, qui étaient face au grand autel, étaient placées deux grandes tables couvertes de velours, avec des chandeliers allumés et des croix d'argent, où était le service des vases sacrés ; sur le côté deux crédences d'argent avec la vaisselle profane. Dans les deux autres angles, face à la porte, étaient préparées deux autres crédences, également d'argent, avec le vêtement chrétien, épée, collier et manteau blanc.

Au milieu de l'estrade était une grande table supportée par des colonnes d'argent, qui soutenait la vasque de l'eau sainte. Autour d'elle, six grands candélabres d'argent allumés.

Les choses étaient disposées de telle sorte qu'entre les deux tables des angles et au milieu d'elles apparaissait élancé et dégagé le corps du grand autel enrichi d'argent et illuminé par les cierges. Les autres autels de la chapelle étaient ornés dans la même proportion. La grande porte était gardée par les Suisses du palais pour son Excellence, le conseil, le baronnage et la ville ; les deux [portes] du côté droit étaient ouvertes aux hommes et celles de gauche aux femmes. On avait gardé cependant de ce côté-là et vers la chapelle de Saint-François Xavier deux espaces clos pour les dames, l'un pour celles du palais et l'autre pour celles de la ville.

C'est ainsi divisée et parée que l'on vit l'église de Jésus lorsque, vers 18 heures, le dimanche 6 mai, et alors que plus de 300 livres de cire y brûlaient, elle fut ouverte par les Pères au peuple bruyant du dehors. Et en moins d'une heure tous les endroits non réservés furent tellement remplis, alors qu'une multitude de gens continuaient à arriver et augmentaient la presse, qu'il fallut, pour sauvegarder la vie à beaucoup, en recevoir une partie dans les espaces réservés.

Les petits chœurs du dessus, le pupitre de l'église et autres emplacements semblables étaient donnés aux prélats et autres personnages de qualité, à l'unique exception d'un grand espace pour la musique. Tout confessionnal, toute saillie, tout relief, toute grille, les parois mêmes, à la seule condition qu'il y eût quelque chose où l'on pût s'agripper, étaient pleins de monde. Et telle fut l'ardeur du peuple qui ondoyait, que la balustrade en marbre de la chapelle de Saint-Ignace fut renversée. De même les [barrières des] enclos auraient été jetées à terre, si l'on n'était venu à ce moment les renforcer avec des nouvelles traverses.

C'est donc au milieu de cette attente populaire que, sur les 22 heures, arrivèrent à l'église le vice-roi avec la vice-reine qui devaient le tenir sur les fonts baptismaux. Et alors le Sr Prince de Rocca Fiorita Don Pierre Balsamo, conformément au programme de la cérémonie, accompagné de nombreux dignitaires et chevaliers, monta aux chambres du catéchumène. Celui-ci était

déjà vêtu en dessous de chausses et d'une casaque d'écarlate richement brodée de motifs d'argent, mais il portait cependant une de ses tuniques (7) également d'écarlate fourrée de martre et, avec son turban en tête, il attendait d'être appelé.

Le Prince lui passa au cou un gros collier d'or et dit : « Venez, ô Seigneur. Vous êtes prisonnier, mais d'une chaîne plus noble et plus agréable : celle dont le Christ vous a attaché vous conduit lié à la véritable liberté de l'esprit ».

Ainsi conduit par le chemin extérieur à la porte de l'église, il s'arrêta sur le perron de l'escalier. A son arrivée, les Excell^{mes} parrains descendirent de carrosse, et avec les hommages habituels du Sénat, du Conseil et de la Seigneurie, ils le prirent entre eux en attendant la venue de l'Ill^{me} et Révér^{me} Sr Don Ferdinand d'Andrada, archevêque de Palerme. Celui-ci arriva peu après par le chemin intérieur, en habit pontifical, accompagné de quelques-uns de ses chanoines et autres ministres ecclésiastiques. Sorti de la petite estrade installée sur le perron de l'escalier, il commença la cérémonie sacrée par l'enlèvement du turban.

Puis, la tête nue et en tunique turque, il fut introduit dans l'église par l'archevêque, par les parrains et par toute l'autre très noble compagnie. Le bon catéchumène se prosterna sur le velours et les coussins que l'on avait fait préparer pour cela. Les autres cérémonies se poursuivant toujours dans l'ordre, on arriva enfin à l'estrade. Là, et presque comme au théâtre de la grâce divine, apparut le noble prisonnier du saint amour de Jésus, si modeste de visage, si mesuré dans ses mouvements et plongé dans ses pensées, qu'il montrait bien être tout entier occupé à la garde de son trésor.

Puis, sa tunique (8) enlevée, au milieu d'une joyeuse tempête d'applaudissements populaires, musiques, symphonies de voix et d'instruments coupés par le gai fracas des trompettes, fifres et pétards, tout le monde versant des larmes de très douce tendresse, Mamet Chelebi, fils aîné du Dey roi de Tunis, abandonna, avec la dépouille du vieil homme, dans les eaux de la source sacrée, son nom et ses titres passés.

Il fut nommé Philippe par le Roi Catholique N. S., Innocent par égard pour le Souverain Pontife, Pierre par égard pour l'Excell^{me} vice-roi, Ferdinand par égard pour l'Ill^{me} archevêque, et Ignace pour témoigner son amour à ceux qui l'avaient instruit dans la Foi.

---

(7) *Tenendo tuttavia indosso una sua giubba*. L'auteur de la relation ayant séjourné à Tunis et s'étant sans doute familiarisé avec certains termes arabes, il faudrait peut-être traduire *giubba* par جبّة (jebba) qui signifie le vêtement d'homme, long et sans manches, que portent les musulmans.

(8) Ou *jebba*. Voir la note 7.

Une fois le baptême terminé, le vice-roi lui ceignit au flanc, de sa main, l'épée. Puis on lui mit au cou un beau collier fin, relevé sur les épaules à la moderne. On lui mit enfin sur le dos le manteau d'écarlate assorti au costume et le chapeau en tête, les parrains l'aidant à le poser d'une belle manière.

Ainsi, déjà homme tout autre que celui qui était monté, il descendit de l'estrade. Après avoir accompagné à la porte de l'église les Excell^mes parrains, il se retira dans son appartement où il était attendu, avec d'autres prélats et seigneurs, par l'archevêque de Palerme. Celui-ci, le félicitant, lui passa au cou un petit collier à trois fils d'or avec une belle et riche croix de diamants. En plus du vêtement d'écarlate le vice-roi lui avait déjà donné trois autres très beaux costumes, et la vice-reine de nombreux bassins d'argent avec du beau linge très fin. A ces cadeaux, la libéralité de la Princesse de Castiglion del Lago, D. Laure Gonzaga et Bosco, ajouta un riche lit de voyage en damas rouge orné d'or et complètement garni.

Je ne mentionne pas ici les autres personnes qui s'apprêtaient à lui faire des cadeaux. On ne doit cependant pas omettre la courtoisie du Sr Duc de Caivano D. François Barile, seigneur napolitain et secrétaire de S. M. Catholique dans ce royaume. Celui-ci ayant appris à Cefalù, où il se trouvait, l'arrivée du Chelebi à Palerme, lui écrivit spontanément en lui offrant les frais et le service pour le voyage et le logement, tant à Naples qu'en Espagne. Il lui fit cadeau de ce qu'il avait de mieux, étant hors de sa maison ; ce furent un fourreau de plumes d'oiseaux indiens de très charmant effet, et une arquebuse ayant appartenu au Très Glorieux Empereur Charles V, remarquable par la fabrication et par le travail, mais bien plus par la main puissante qui s'en servit. Il estima qu'il faisait bien de priver sa maison d'une arme aussi précieuse pour en honorer notre D. Philippe et pour lui mettre en main ces armes qui, dans celle de Charles V, ont déjà acquis à la souveraineté chrétienne tout le royaume de Tunis. Peut-être est-il destiné par le Ciel à l'acquérir de nouveau.

L'Excell^me Don Philippe reste cependant aujourd'hui chez les Pères de la Compagnie, pendant qu'on met en état un logement séparé au Palais, où il sera invité par S. E. à résider jusqu'au moment où il sera opportun de le conduire avec lui en Espagne pour baiser les mains à la Majesté du Roi N. S. et offrir à ses enseignes ce cœur désireux de répandre son sang et sa vie en combattant pour la Foi.

Pierre GRANDCHAMP.

Projet d'aérostat en 1846

En 1846 le roi Louis-Philippe recevait une lettre étonnante. On fit à l'envoyeur une réponse courtoise et la proposition fut transmise au ministre compétent. Voici la lettre telle qu'elle existe aux Archives du Ministère de la Guerre, carton Algérie N° 229 :

A Sa Majesté le Roi des Français.

Sire

Goll (Jean-Frédéric) âgé de 58 ans, né à Brognard, arrondissement de Montbéliard, département du Doubs, militaire retraité et porteur de certificats les plus honorables,

a l'honneur de déposer très humblement aux pieds de Votre Majesté et d'offrir à son gouvernement l'hommage de la plus importante de toutes les découvertes faites jusqu'à ce jour, au moyen de laquelle il sera possible de parcourir aérostatiquement dans tous les sens la surface entière de la France en l'espace de vingt-quatre heures,

d'en faire le circuit entier en douze heures.

Le petit appareil, dont le coût serait de 19.700 francs, pourrait convoyer dix personnes. Moyennant une dépense de 46.400 francs l'appareil porterait un poids de 2.500 kgs, pourrait transporter trente voyageurs à Londres, y séjourner et revenir dans le délai de vingt-quatre heures.

Il offre enfin de se transporter lui dixième en Afrique avec le même appareil muni de mille kilogs pesant d'artifices et, arrivé en 24 heures, de joindre Abd-el-Kader en quelque endroit qu'il puisse se trouver, désert ou non, de faire prisonnier lui et toute sa suite, ou de les exterminer tous.

Les propositions les plus avantageuses ont été faites au très humble suppliant pour qu'il vendît son secret à une puissance étrangère, mais, patriote avant tout, il veut que sa découverte puisse être utile au pays, décidé qu'il est à ne se rendre à l'étranger que dans un mois et après avoir acquis la certitude que son offre n'aura pas été accueillie,

Prosterné aux pieds du trône de Sa Majesté, il y dépose l'hommage du très profond respect et du dévouement le plus absolu du très humble, très soumis et très fidèle sujet de Sa Majesté

GOLL.

Paris, le 18 février 1846
101, rue de Chaillot.

L'autorité militaire pensa que de tels exploits ne se réaliseraient jamais. Le peu modeste inventeur revint à la charge, et, dans une lettre du 26 mars, plaida éloquemment en faveur de son « moyen aérostatique » ; il n'obtint pas de réponse. C'est dommage, car, si Goll ne fut pas un escroc puéril, nous aimerions connaître les plans de son merveilleux appareil.

MARCEL EMERIT.

COMPTES RENDUS

ZENATI (R.). — *Le problème algérien vu par un indigène*, Publication du Comité de l'Afrique française, Paris, 1938, 182 p. in-12.

Celui qui vient pour la première fois en Algérie éprouve un certain malaise en constatant la trop lente évolution de la masse indigène. C'est au grand problème de l'évolution dirigée et de l'assimilation des Arabes qu'étudie un intellectuel musulman, M. Zenati, avec un sens psychologique très aigu et une belle fermeté de style. Le Comité de l'Afrique française, qui fait une place à toutes les opinions sincères, ne s'est pas effrayé des duretés de certaines appréciations et a enregistré fidèlement le précieux témoignage de l'écrivain français d'Algérie.

Passons sur des résumés d'histoire un peu trop schématiques (p. 29, l'auteur attribue à Bugeaud une politique d'assimilation qu'il n'a jamais pratiquée), et examinons l'exposé des questions actuelles,

M. Zenati signale avec assez d'aigreur le malaise qui a régné depuis le Centenaire dans les milieux arabes. Cependant « les indigènes ne peuvent pas se passer des Français et la prospérité de ces derniers ne peut être que l'œuvre des bras musulmans. Malheur à ceux qui essaieraient de différencier les intérêts et de dresser les individus les uns contre les autres ». Il dénonce le particularisme insensé de certains intellectuels indigènes, leur goût des attitudes théâtrales, le vague ou l'absurdité de leurs revendications. Au lieu de faire une agitation stérile, ils feraient bien d'abord de se pénétrer de leurs devoirs de Français et de « payer leur dette de reconnaissance envers la Mère Patrie. Leurs critiques excessives, leur ignorance devant les problèmes de la vie politique et sociale leur donnent l'aspect de frondeurs systématiques, d'agitateurs intransigeants, accentuent la crise de méfiance et retardent la solution demandée ».

L'auteur définit d'une façon très claire les diverses formes du nationalisme Nord-Africain : Les indigènes de la zone espagnole du Maroc ont cru que la victoire du franquisme leur procurerait l' « indépendance ». Ceux d'Algérie sont séduits par les promesses du Front populaire, voire même du Communisme. Les Marocains de la zone française et les Tunisiens veulent renforcer le pouv-

de leurs souverains. Les Puissances ennemies de la France ont trouvé là un beau champ d'activité. Allemands et communistes agissent dans le même sens par deux méthodes différentes : Les communistes s'adressent directement à la masse, tandis que les nationalistes, en liaison avec le Comité suprême arabe de Palestine et de Syrie et le Comité permanent du Congrès musulman de Jérusalem, agissent en sourdine par l'intermédiaire des Oulamas d'Orient et assez ouvertement par l'Etoile Nord-africaine, devenue le « *Parti populaire algérien* ». L'argent ne manque pas pour cette propagande anti-française ; on sait d'où il vient. La radio, les disques arabes fabriqués en Europe, et surtout la presse arabe sont leurs instruments d'action.

En Tunisie le mouvement est sérieux, mais il n'a engendré, nous dit M. Zenati, que des « rodomontades puériles ». Le *Destour* (surtout le *Néo-Destour*) veut obtenir une Constitution et réaliser l'indépendance du pays. Les intellectuels du Maroc ont les mêmes aspirations, mais ils recherchent l'appui des socialistes. Le Comité d'action marocaine, fondé en 1934, présenta un plan de réformes libérales assez farouchement anti-français. La question fut vite réglée par le général Noguès.

Les Destouriens et le Comité d'action marocaine ne sont nullement de tendance communiste. Ils versent plutôt dans le Panarabisme. De toute autre nature est le mouvement d'opposition algérien, dont l'auteur dénonce l'hypocrisie foncière.

Agressif, tyrannique, il a fait de l'agitation par tous les moyens avec l'actif concours des communistes. Il a abouti à la rédaction d'une Charte revendicative, « monument de puérile naïveté ». Les partis politiques français en quête de clientèle ont favorisé le désordre, et il en est résulté, après 1936, une crise d'autorité qui aurait abouti à un désastre si les masses avaient été sérieusement touchées. Mais le peuple indigène n'a pas suivi cette bande incohérente d'agitateurs, dans les rangs desquels on distingue des panarabistes, des fanatiques musulmans ancien style, des communistes et de vagues libéraux. Le magnifique élan patriotique qui a dressé le peuple algérien au moment de la déclaration de guerre, le dévouement avec lequel les Arabes nord-africains sont venus servir sous nos drapeaux, en sont la démonstration irréfutable. L'auteur n'imaginait pas peut-être, lorsqu'il a écrit son livre, à quel point les événements de 1939 lui donneraient raison.

La propagande religieuse a pu contribuer à l'agitation. On sait que le mouvement confessionnel en Algérie est caractérisé par la concurrence entre deux puissances spirituelles : celle des *zaouïas*, fondée sur le mysticisme soufiste et sur l'influence des familles de Marabouts ; celle des *Oulamas*, qui veulent répandre une religion plus pure et plus rationnelle dont leurs chefs ont puisé la substance dans les écoles d'Egypte ou de Tunis. D'après l'auteur, l'Administration française, inquiétée par les excès de langage de certains propagandistes qui lient leurs aspirations religieuses à des revendications politiques, aurait favorisé les zaouïas, dont le peuple ignorant et passif n'a pas voulu se détacher. M. Zenati n'en blâme pas la France, qui a le devoir de défendre son œuvre par tous les moyens, et reporte sur certains chefs des Oulamas, étudiants prétentieux, sans courtoisie et sans finesse, la responsabilité de leurs échecs. Toute réforme religieuse doit être opérée de concert avec la Puissance tutrice et sans méconnaître certains devoirs primordiaux.

Abordant le *problème juif*, l'auteur montre que les pays musulmans ont toujours été plus tolérants que les pays chrétiens à l'égard des fils d'Israël. Les émeutes de Constantine, phénomène isolé, aux causes encore mal élucidées, sont un événement exceptionnel. Puisqu'elle n'a aucun goût pour la citoyenneté française, la population arabe aurait mauvaise grâce à reprocher aux Juifs de jouir des privilèges du décret Crémieux. Seule la question de Palestine menace d'influencer les musulmans de l'Afrique du Nord. Mais, en général, ce sont les Européens qui entretiennent l'antisémitisme, parce que les Juifs, connaissant la langue et les mœurs du pays, ayant d'autre part le sens de la solidarité, attirent à eux la grande masse des affaires. Beaucoup d'Israélites, au lieu de conserver l'attitude prudente qui fit leur fortune, adhèrent au marxisme, et même osent soutenir le panarabisme, dangereux mouvements dont ils risquent fort d'être les premières victimes.

L'auteur aborde ensuite, d'un ton incisif, la question des *réformes*. Il réclame de la part des indigènes plus de loyauté : « Ils désirent jouer toute leur vie aux chauves-souris. Y a-t-il avantage à se déclarer français, ils répondent : présent ! Un devoir de citoyen français est-il gênant, ils feront signe : voyez au rayon d'à côté, ici nous sommes musulmans. » Ils veulent manger aux deux râteliers. Leurs prétentions grandissent de jour en jour. Actuellement « ils ne veulent accepter que d'être des supercitoyens pour coloniser la France au profit de l'Islam » ! M. Zenati dénonce avec beaucoup d'esprit les prétentions de cette poignée de jeunes-gens qui se croient élus de Dieu, qui veulent tout et tout de suite, bien décidés d'avance à payer d'ingratitude la bonne France qui leur donnera le droit de faire de la politique à bâtons rompus.

Voici, d'après l'auteur, quelles sont les *réformes* à accomplir :

Réforme sociale : il faut recaser les fellahs dépossédés.

Réforme politique : celle qui a été proposée par M. Paul Cuttoli, et qui consiste à déclarer citoyens français tous les intellectuels musulmans, avec un droit d'option dans l'intervalle d'une année. Ce serait la « douce violence » que réclament les indigènes désireux à la fois d'acquérir la nationalité française et d'éviter les pénibles réactions de l'opinion publique musulmane.

Enfin *réforme administrative* : M. Zénati dénonce la faiblesse de

l'administration française, tout en lui attribuant des abus qu'il ne précise pas. Tout compte fait, le programme qu'il nous propose est modeste : Diminuer le nombre des sous-préfets et les astreindre à jouer davantage le rôle d'inspecteurs des communes ; exiger des jeunes adjoints des Communes mixtes une connaissance plus parfaite de la langue arabe ; mettre ces circonscriptions en relation avec le milieu géographique et ethnographique ; mieux payer les caïds, leur donner un lot de terrain et une maison moderne ; réorganiser les douars en étendant le droit de vote et en supprimant les présidents des djemâas.

A notre avis, la partie critique de l'étude de M. Zénati est remarquable. L'auteur a de l'esprit, le sens des formules qui frappent, l'art de résumer avec aisance les questions les plus ardues, beaucoup de pénétration et de réalisme. La partie constructive est plus fragile. La guerre va modifier d'ailleurs les données du problème. Elle le rendra peut-être plus délicat, mais elle nous donnera aussi pour le résoudre des moyens exceptionnels. C'est pourquoi il faudra en faire une étude aussi sérieuse, aussi désintéressée que possible. A cet effet, le livre de M. Zénati doit être considéré comme un document important à l'usage des hommes de bonne volonté qui voudront fonder solidement l'union morale et la prospérité de l'Algérie.

M. EMERIT.

Ouvrages nouveaux sur LYAUTEY.

La forte personnalité de Lyautey tente la plume des écrivains les plus divers. Cinq volumes sur le conquérant et l'organisateur du Maroc français nous parviennent en même temps. Deux généraux, un médecin, un prêtre et une dame anglaise viennent de consacrer leur talent à retracer divers aspects de la carrière du colonisateur.

La petite brochure du général GOURAUD (1), son meilleur collaborateur, est une œuvre claire, teintée d'une franche émotion. Elle met à la portée du grand public ce qu'il ne doit pas ignorer.

Nous considérons aussi comme une œuvre de vulgarisation, le livre de L. BAUDIMENT, supérieur du Grand Séminaire de Tours (2), bien qu'il mette en œuvre quelques lettres encore inédites. Les récits sont fort agréables et intéresseront les hommes de goût autant

(1) GOURAUD, *Lyautey*, collection « Les vies illustres », Hachette, 62 p., in-8°.
(2) L. BAUDIMENT, *Un génial animateur, Lyautey*, Paris, Tolra, 1938, 255 p., in-4°, illustré.

que les enfants, à qui, du premier abord, ils semblent surtout destinés. Quant à l'historien, il acceptera difficilement la thèse générale de l'auteur. Lyautey fut, pendant la plus grande partie de sa vie, un parfait mécréant. S'il favorisa les missions catholiques dans les pays qu'il administra, et particulièrement au Maroc, ce fut surtout pour affermir le prestige politique des Français. Il savait que les indigènes confondent chrétiens et Européens et que les musulmans respectent les hommes de foi beaucoup plus que les sceptiques.

Le général CALONI (3) nous présente un bon manuel, utilisable par ceux qui voudront se mettre rapidement au courant de l'histoire de la pénétration française au Maroc. Quelques remarques cependant: Les premiers chapitres sont écrits un peu vite. Est-il vrai que les tribus berbères, au moment de la première invasion arabe, avaient « de grandes affinités de sang et de langage » avec leurs envahisseurs (p. 11) ? Plus loin l'auteur oublie que les Almoravides (qu'il croit originaires du Sénégal) se sont convertis à l'Islam au IXe siècle et que le rôle d'Ibn Yasin, au XIe siècle, a consisté à fonder une sorte de couvent militaire malékiste (p. 14). Il eût pu mieux définir (p. 16) le caractère de la dynastie des Almohades. Une seconde lecture (p. 16) lui eût évité de transporter Séville au Maroc. Il y a dans son livre trop de menues erreurs de cette sorte.

En ce qui concerne l'histoire diplomatique du Maroc moderne, l'auteur aurait pu rajeunir son information en consultant les « *Documents diplomatiques français* », dont les tomes X et XI ont paru en 1936, et les sources allemandes (*Die grosze Politik*, t. XX). Le rôle de M. Caillaux en 1912 est passé sous silence (p. 189 sq.). D'autre part, on voit mal la politique d'affaires hâtives des débuts de l'occupation, les plans contradictoires des hommes politiques de l'époque. En revanche l'auteur analyse bien le rôle délicat du général Moinier, en avril 1911, lorsque notre commandement militaire était obligé de suivre les instructions peu cohérentes du président du Conseil et du ministère de la Guerre, d'accueillir les demandes de la mission militaire de Fez, de tenir compte des injonctions de notre représentant à Tanger, M. de Billy, diplomate somnolent, dont les réveils étaient à craindre.

A partir de la nomination de Lyautey, le livre, émaillé de souvenirs personnels, devient plus vivant. Nous regrettons que cette dernière partie ne soit pas plus développée. L'exposé s'arrête à 1914.

Le livre du médecin-capitaine Jean VIAL complète le précédent (4). Il décrit la conquête et la pacification du Maroc jusqu'en 1933. Il a le mérite d'évoquer les soldats autant que les chefs et de ne pas

(3) CALONI (général), commandant le génie au Maroc, *La France au Maroc*, collection « L'Empire français », Paris, Malfère, 1937.
(4) VIAL (capitaine Jean), *Le Maroc héroïque*, Paris, Hachette, 1938 (collection « De l'histoire »), 287 p., in-12.

dissimuler certains mécomptes. C'est ainsi que la fâcheuse aventure du Tafilalet, exécutée, dit-on, en dépit des instructions formelles de Lyautey, n'est pas embellie. (Pour la date de cet échec, lire : 1918, et non 1919). Le lecteur qui voudra connaître l'œuvre des civils au Maroc aurait tort de la chercher dans l'ouvrage du Dr Vial, mais le récit des opérations militaires est vivant, pittoresque et sincère.

Pour deux raisons, nous ferons au livre de Mme Sonia HOWE une place d'honneur. Ecrit par un auteur anglais, il est impartial et précis. Et surtout l'écrivain est une femme, douée d'un sens psychologique des plus raffinés (5).

Mme Howe suit son héros depuis les années d'enfance jusqu'à sa promotion au grade de maréchal de France. Le gentilhomme lorrain, catholique et royaliste, le Saint-cyrien des années sombres qui suivirent notre défaite de 1870, se dépouille très vite de ses préjugés. Sous l'influence d'Albert de Mun, il cherche à comprendre les masses ouvrières, à les gagner par l'exemple, par la pratique du dévouement. Officier en Algérie de 1880 à 1882, il s'enthousiasme pour les récits de Melchior de Vogüé et il se laisse gagner par la passion des voyages. Quand le service militaire devient obligatoire pour tous, en 1889, il est un des premiers à comprendre le rôle social de l'officier dans une armée démocratique, et, mettant ses idées en pratique, il essaye de modifier la vie de caserne : il veut y introduire les jeux, les lectures honnêtes, la cordialité et la gaîté. Mais cette œuvre moralisatrice ne satisfait pas entièrement son besoin d'action. L'Orient l'attire. Il y va.

Les qualités du fondateur d'Empire, nous voudrions les déceler dans sa correspondance de jeunesse, dans ses récits de voyage aujourd'hui publiés. Mais, il faut l'avouer, Lyautey, jusqu'à son départ pour l'Indo-Chine, n'apparaît que comme un dilettante. Il trompe son ennui en faisant de la « littérature ». Il se met à l'affût du sentiment poétique et ne nous rapporte qu'une emphase élégante. Ce n'est pas sans peine que Mme Howe arrive à déceler dans ces lettres trop soignées, exercices de style genre Xavier Marmier, des qualités d'homme d'action. Elle se satisfait en soulignant d'un gros trait le passage où le jeune capitaine exprime son admiration pour l'œuvre de sir Charles Hartley, l'ingénieur qui a su rendre navigable la bouche centrale du Danube.

A Meaux, où il exerce les fonctions de chef d'Etat-major de la 7e division de cavalerie, l'ardent capitaine s'ennuie. Soudain il reçoit l'ordre de partir au Tonkin. Et c'est un mauvais tour que le ministère croit lui jouer.

(5) HOWE (Sonia E.), *Lyautey : Du Tonkin au Maroc, par Madagascar et le Sud-Oranais* ; traduit de l'anglais par le Général Fillonneau, Préface du Général Huré ; Collection « L'Empire français », Paris, Malfère, 1938, 368 p., in-8°, 24 francs.

A Hanoï il devient le chef d'Etat-major du colonel Galliéni, qui fait la chasse aux pirates. On ne peut souhaiter meilleur maître dans l'art de la guerre coloniale. Galliéni donne des leçons de sang froid que le bouillant élève n'oubliera jamais. En même temps qu'il devient un véritable homme de guerre, Lyautey fait l'apprentissage de la diplomatie, du système de colonisation par protectorat. Quoique désigné plus tard pour occuper de hautes fonctions en Indo-Chine, il n'oublie pas son maître. Galliéni, devenu gouverneur de Madagascar, l'ayant prié de venir le rejoindre, il n'hésite pas. Il prend possession de son nouveau poste en mars 1897.

A Madagascar il fait des merveilles avec des moyens infimes. Nul mieux que lui n'a compris que l'officier colonial n'est pas seulement chargé de faire la guerre, mais qu'il doit être un administrateur, un civilisateur. Ce houzard fait désormais d'audacieuses charges contre « l'esprit de bouton » et « l'esprit mandarinal ». Il se met à l'école de la vie pratique, du grand air. Il persuade, il obtient la collaboration de tous, indigènes, colons, soldats, et il agit.

Même méthode dans le Sud-Oranais, où il reste trois ans, et à la division d'Oran qu'il commande ensuite pendant quatre années. Pour réprimer le brigandage dans les oasis, il combat, mais il ne perd pas de vue le but essentiel : le progrès économique et moral. Pour connaître l'homme et ses méthodes rien ne dispense de la lecture des « *Paroles d'action* », publiées en 1927 avec une très belle préface de L. Barthou, mais Mme Howe sait très bien en tirer la substance.

Sans perdre l'occasion de rendre hommage à la modération et au sens colonisateur de la France, l'auteur retrace ensuite assez longuement l'histoire du Maroc jusqu'à la crise qui décida le Gouvernement à confier l'autorité suprême à un résident général militaire. Le Général Lyautey, alors commandant du XIe Corps d'armée à Rennes, fut désigné le 28 avril 1912 pour occuper cette haute fonction — alors peu enviable puisque Fez était encore presque cernée par les rebelles et les tribus marocaines en pleine effervescence. A ce moment, comme le montre très bien Mme Howe, le consul de Grande-Bretagne Mac Leod donna au nouveau résident de précieux conseils. Au contraire, le sultan Moulaï Hafid fit ce qu'il put pour faire échouer toute tentative de coopération entre l'Autorité française et le Gouvernement marocain. Si bien que Lyautey l'obligea à abdiquer en faveur de son demi-frère Moulay Youssef.

Puis c'est l'œuvre étonnante de Lyautey au Maroc, poursuivie sans défaillance pendant la Grande guerre. Mme Howe en fait un tableau précis qu'on voudrait plus détaillé. Pourquoi arrêter l'ouvrage au décret qui nomma Lyautey maréchal de France ?

On peut reprocher aux livres écrits par les militaires de nous présenter un peu trop de personnages, de crainte sans doute d'oublier quelque bon camarade qui pourrait s'en offenser. Celui de Mme Howe aurait plutôt le défaut contraire. A plusieurs reprises,

elle chante les louanges de quelque excellent collaborateur de son héros sans prendre la peine de citer son nom (ex. p. 147, p. 354), discrétion sans doute excessive. Il n'est jamais possible d'isoler complètement le rôle d'un homme, si grand soit-il. Loin de nous, d'ailleurs, la pensée de diminuer celui que joua Lyautey. Ce fut incontestablement un très grand chef, un très grand colonisateur, que l'ouvrage de l'écrivain anglais nous aide très bien à comprendre.

M. EMERIT.

R. P. Raphaël NAKHLA, S. J. — *Grammaire du dialecte libano-syrien (Phonétique, morphologie et syntaxe)* ; 1re partie : *Exposé des règles*, IX + 266 pp. Imprimerie Catholique, Beyrouth, 1937 ; 2e partie : *Mots à apprendre ; versions et thèmes ; morceaux de lecture en prose et en vers*, 208 pp. Imprimerie Catholique, Beyrouth, 1938.

Les dialectes arabes syro-libano-palestiniens ont été déjà l'objet de plusieurs manuels destinés aux Européens adultes voulant en acquérir une connaissance pratique. Certains de ces manuels ne sont pas dénués de valeur scientifique et constituent de précieuses sources de renseignements pour le dialectologue ; citons par exemple, en anglais : G. R. Driver, *A Grammar of the Colloquial Arabic of Syria and Palestine*, London 1925 ; en allemand : L. Bauer, *Das palästinische Arabisch ; die Dialecte des Städters und des Fellachen*, 4e édition, Leipzig, 1926.

Jusqu'à présent, peu de chose existait en langue française (1) et le Français débarquant au Levant était singulièrement gêné dans ses efforts pour étudier pratiquement les dialectes locaux : m'étant moi-même trouvé dans cette situation, j'en puis parler en connaissance de cause. Le P. Nakhla a eu l'heureuse idée de remédier à cette lacune partielle en composant une grammaire de ces dialectes, en langue française, aussi complète que peut l'être un manuel, contenant des mots à apprendre et de nombreux exercices. Tout en voulant faire œuvre pédagogique, l'auteur a recherché une certaine correction scientifique : cela est particulièrement sensible dans la transcription et dans la phonétique ; on ne peut que l'en louer.

Passons maintenant à quelques observations de détail :

Le titre prête à équivoque ; comme j'ai eu plusieurs fois l'occasion de le dire, il n'y a pas *un* dialecte libano-syrien ; même si l'on s'en tient aux parlers de sédentaires, on doit constater qu

(1) Harfouch, *Le Drogman arabe* ; Ct Malinjoud, *Guide de l'interprète en Syrie* ; Cne F. Lemée et I. Soumrany, *Arabe parlé syrien*.

des divergences sérieuses les séparent. En réalité, la langue décrite par l'auteur est du libanais, probablement du beyrouthin. Mais cette extension injustifiée de l'aire du parler décrit, qui serait fort blâmable dans un travail exclusivement scientifique, est de peu de conséquence dans un ouvrage pratique : quelqu'un qui connaîtrait parfaitement la langue décrite dans le livre se ferait comprendre sans peine dans les différentes villes syriennes et en comprendrait facilement les parlers.

Un grand mérite de cet ouvrage est d'avoir une transcription phonétique cohérente. L'auteur a bien vu que l'alphabet arabe ne peut noter qu'incomplètement la langue parlée et qu'il complique inutilement la tâche du débutant. Le système de transcription adopté est clair, simple et facile à apprendre. Je n'y ferai objection que sur deux points où le P. Nakhla a cru devoir s'écarter des transcriptions en usage chez les arabisants : *ś* notant ش (au lieu de *š*), *ǧ* notant ع (au lieu de *ġ* ou *ḡ*). On louera en particulier la notation simple et claire des voyelles, réduite à 6 timbres fondamentaux ; cette simplicité semble une tendance actuelle, par réaction contre des notations trop compliquées et peu cohérentes ; on la retrouvera dans la *Chrestomathie Marocaine* de G. S. Colin.

Le chapitre consacré à la phonétique et intitulé « alphabet, voyelles, semi-voyelles, consonnes, hamzé », appelle les remarques suivantes :

L'auteur signale avec raison, p. 3, qu'une des fautes les plus courantes, chez les étrangers, est de ne pas faire la distinction entre voyelles longues et voyelles brèves : les parlers orientaux ont en effet gardé des restes importants de l'ancien rythme de quantité. On remarquera que rien n'est dit de l'accent de mot.

La conservation des diphtongues *-aw-* et *-ay-* est considérée, p. 5, comme bien plus fréquente que leur réduction respective à *-ō-*, *-ē-*. Cela souligne le caractère libanais de la langue décrite dans l'ouvrage : il suffit de se reporter à la carte 11 du *Sprachatlas* de Bergsträsser pour voir que la conservation des diphtongues est une particularité du Liban, de la Beq'a et d'une partie de l'Anti-Liban.

La description des consonnes « gutturales », pp. 6-7, est correcte. On notera seulement que la contraction caractéristique du *ḥ* et du ʿ est plutôt pharyngale que laryngale. Il aurait été utile de dire que le ʿ est la sonore correspondant au *ḥ*.

L'expression « sonorité plus grave » pour définir l'emphase, p. 7, n'est pas heureuse : le trait saillant de l'emphase est une plus grande énergie articulatoire.

La prononciation *dj* du ج couvre en Syrie une surface bien plus importante qu'il n'est indiqué pp. 7-8 : voir Bergsträsser, *Sprachatlas*, carte 2.

Il n'est pas parlé, p. 8, du *r* emphatique, *r* mufaḫḫama des grammairiens arabes.

La prononciation *q* du ق se trouve en Syrie et au Liban sur une aire fort vaste, dans les régions habitées par des sédentaires, et n'est pas limitée aux Drûz : voir Bergsträsser, *Sprachatlas*, carte 4 ; ce n'est en aucun cas la prononciation de « certaines tribus bédouines » : les nomades prononcent le ق *g*, *dj* (*dz*), suivant le timbre des voyelles voisines.

Le chapitre II « Types de mots ; consonnes radicales et adventices » aurait été mieux à sa place un peu plus loin, au début de la morphologie.

Les règles sur la place de l'accent tonique données dans le chapitre III auraient été plus parlantes si un signe particulier avait distingué la voyelle tonique.

L'auteur donne dans le chapitre IV quelques « principes phonétiques importants » ; il traite en particulier de « la chute des voyelles atones et brèves », en s'inspirant visiblement des règles posées par Féghali dans son livre « *Le parler de Kfar'abîda* ». Mais s'est-il aperçu que la règle fondamentale donnée par Féghali, qu'on peut résumer ainsi : « toutes les voyelles brèves, non accentuées, en syllabe ouverte, tombent », ne s'applique que très imparfaitement à la langue qu'il décrit ? Si en effet *u* bref et *i* bref tombent régulièrement en syllabe ouverte non accentuée, il suffit de feuilleter le livre pour relever de nombreux exemples du maintien de *a* bref dans les mêmes conditions : *marase* « corde », p. 14 ; *ḥamâme* « pigeon », p. 15 ; *baladayn* « deux pays », p. 16 ; *ḍarabu* « ils ont frappé », p. 17 ; *jamîle* « belle », p. 35 ; *zalame* « homme », ibid. ; *ġazâl* « gazelle », p. 43 ; *ṭawîl* « long », p. 44 ; *laṭîf* « aimable », p. 47; etc. Cela apparaît nettement dans la conjugaison du verbe de type ancien *qatala*, où les deux *a* radicaux se maintiennent toujours : *kasar*, *kasaret*, *kasaru*, etc., p. 129. Des faits de ce genre ne peuvent s'expliquer par l'influence de la langue classique, et viennent recouper les remarques de Mattsson, *Etudes phonologiques sur le dialecte arabe vulgaire de Beyrouth*, pp. 92-96. Ils prouvent que les règles de structure syllabique posées par Féghali ne valent que pour Kfar'abîda et sa région, et que dans le reste du Liban règne à cet égard une situation bien plus complexe.

Tout le reste du premier volume, pp. 29-256, est consacré à la morphologie et à la syntaxe combinées, car le P. Nakhla use de l'excellent procédé qui consiste à faire suivre la description de chaque forme de son emploi. L'ordre suivi est celui d'une grammaire française usuelle : article ; noms et flexion des noms ; adjectifs et degrés de comparaison des adjectifs ; pronoms personnels et démonstratifs ; adjectifs numéraux ; adjectifs et pronoms indéfinis pronoms relatifs ; verbes « être » et « avoir » ; différents types de verbes ; structure de la phrase ; dérivation ; prépositions ; conjonctions ; adverbes ; interjections. Cet ordre a l'avantage de ne pas dépayser le lecteur européen non orientaliste — mais l'auteur s'est peut-être trop écarté des modes d'exposition en usage dans les langues sémitiques ; on souhaiterait plus de paradigmes et des paradigmes plus clairs : cela est surtout sensible dans le verbe, où le mélange des formes composées et des formes simples complique inutilement les choses et risque de masquer les faits essentiels à l'étudiant. Il aurait été préférable de donner d'abord et à part, comme dans toutes les grammaires sémitiques, la conjugaison des trois formes personnelles simples: accompli, inaccompli, impératif — et de n'indiquer qu'ensuite le mode de formation des temps composés. Il y aurait eu intérêt aussi à présenter en paradigmes tout à fait clairs la conjugaison des différents types de verbes faibles et des différentes formes dérivées, tant du verbe régulier que des verbes faibles : il y a dans cette partie du livre du P. Nakhla une tentative plus méritoire qu'heureuse pour briser les cadres de la grammaire arabe traditionnelle et la ramener à des habitudes européennes dont elle s'accommode mal.

Quoi qu'il en soit il y a beaucoup de choses intéressantes à glaner dans la morphologie du P. Nakhla : voisine géographiquement de Kfar'abîda, elle est assez éloignée linguistiquement des descriptions de Féghali : le fait le plus notable est le maintien à l'accompli de l'ancienne opposition *qatala-qatila :* la conjugaison de *nezel*, p. 139, est distincte de celle de *kasar*, p. 129, de même que sont distinctes, p. 141, les conjugaisons de *rama* et de *m'ši*. Nous avons là une nouvelle preuve du caractère très particulier et purement local du type de langue décrit par Féghali.

Le volume d'exercices est appelé à rendre de grands services. A chaque chapitre de la grammaire correspondent des mots à apprendre et de petits exercices. Le texte des thèmes est la traduction de celui des versions ; cela évite de donner un corrigé des exercices, mais l'étudiant qui vient de faire la version tirera-t-il un profit suffisant du thème ? Ne répétera-t-il mécaniquement les phrases de la version ? On aurait souhaité aussi que les derniers exercices comportassent des textes plus longs, des récits suivis comme ceux des pages 127 et 133.

Ces menues critiques ne doivent pas faire oublier que l'ouvrage du P. Nakhla est un excellent livre, qui sera fort utile à tous ceux qui s'intéressent à l'arabe oriental, tant du point de vue pratique que du point de vue scientifique. Nous ne pouvons que regretter de n'avoir pour l'arabe algérien aucun livre de ce genre.

J. CANTINEAU.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1939.

(Rapport adressé à M. le Gouverneur Général par le Directeur des Antiquités).

Au cours d'un important voyage d'études au Sahara, M. Reygasse a effectué des recherches dans des stations préhistoriques du Gourara, du Touat, du Tidikelt, du Hoggar, dans la Steppe soudanaise et dans le Tassili des Ajjers. Un matériel considérable a été recueilli, parmi lequel de nombreuses séries du néolithique et du paléolithique ancien de l'Erg Tihodaïne, du néolithique et du paléolithique de la région soudanaise de l'In Guezzam.

Avant de quitter l'Algérie pour la France, M. Rodary a découvert, pendant les premiers mois de 1939, une nouvelle série d'inscriptions libyques qui paraîtront dans le deuxième fascicule du Corpus en préparation.

Les travaux de dégagement et de consolidation du Tombeau de la Chrétienne ont progressé d'une façon satisfaisante. Les trois quarts du périmètre de l'édifice ont été débarrassés de l'amoncellement des pierres tombées et la porte Ouest est à présent bien dégagée et facile d'accès.

A Cherchel, M. Glénat a ouvert plusieurs chantiers au cœur de la ville, dans des conditions difficiles, au milieu des constructions modernes : deux grands fragments de statues en marbre, un triclinium bien conservé et une mosaïque ornementale en voie de dégagement, sont, avec un certain nombre d'inscriptions, les résultats obtenus cette année. Tipasa a enrichi l'archéologie chrétienne de deux inscriptions martyrologiques provenant de la nécropole de Sainte Salsa et de quatre inscriptions sur mosaïques de l'église d'Alexandre. Il s'agit de préceptes moraux et d'une épitaphe. Le dégagement des alentours de l'église est en cours. La fouille première était restée inachevée, il y a plus de quarante ans. En outre un petit ensemble de maisons romaines, avec une huilerie très bien conservée, a été exhumé à l'entrée du village moderne.

Les grands chantiers de Djemila et de Timgad surtout avaient reçu une impulsion particulière dans l'attente du Congrès byzantin qui aurait dû avoir lieu à Alger en Octobre. A Djemila, Mme de Crésolles a fait poursuivre le dégagement des alentours de la nouvelle basilique du Forum Sud, et a découvert des édifices assez bien conservés et de petits thermes. A Timgad, toute l'activité s'est portée sur le fort byzantin. M. Godet a eu la satisfaction de constater que l'intérieur du fort que l'on considérait comme détruit était au contraire bien conservé sous une couche de terre de 4 à 5 mètres d'épaisseur. Le dégagement, laborieux en raison de la quantité des matériaux à déplacer, progresse bien. Dès maintenant on peut accéder à l'intérieur des tours d'angle et on a une idée de la disposition des casernements intérieurs, alignés le long de véritables rues et qui ont conservé leurs portes et leurs murs jusqu'au premier étage. Le travail de consolidation et de restauration des murs est mené de front et le fort byzantin promet d'être un des monuments les mieux conservés et les plus évocateurs de Timgad.

Le chantier de Lambèse travaille à dégager l'amphithéâtre qui se dresse dans la plaine non loin du Camp de la Légion. Une magnifique inscription dédicatoire datée du règne de Marc-Aurèle a été retrouvée près de la porte Sud.

Les travaux de Khamissa avaient été interrompus en août comme on dégageait les abords du Forum Neuf. M. Sassy avait découvert plusieurs inscriptions et des édifices nouveaux. Les recherches seront reprises en 1940.

L'hémicycle du théâtre antique de Bône a été entièrement déblayé par M. Choupaut. Il ne subsiste que cinq gradins mais il reste à explorer l'emplacement de la scène, autant qu'il sera possible de le faire.

Les fouilles de la nécropole de Sidi-Ferradj à Tébessa, que dirige M. Laout, ont continué à livrer du mobilier funéraire qui enrichit considérablement le Musée de Tébessa.

Sur divers autres points du département de Constantine des fouilles ont eu lieu pendant le printemps de 1939. Mme Alquier a fouillé des monuments d'époque byzantine à Henchir Guessès, dans la région de Chemora. A Mons, un chantier ouvert grâce au concours de M. Catoni, Administrateur de St-Arnaud, et dirigé par M. Ginther, de la Société Archéologique de Sétif, a exhumé des édifices considérables de bonne époque et une statue colossale en marbre de divinité masculine. Au Sud de St-Arnaud, M. Berthier a fouillé divers édifices chrétiens et retrouvé plusieurs huileries. Au Ksar Belezma, M. Nicoli, Administrateur principal, et M. Moulin, architecte de la commune mixte, ont entrepris, toujours à l'occasion du Congrès byzantin, la fouille du grand fort. Deux côtés ont été dégagés, des tours sont bien conservées et il

semble bien prouvé désormais que le fort n'avait qu'une entrée au Nord. M. Massiéra a découvert de nouveaux milliaires dans le Hodna occidental.

Comme chaque année, le Gouvernement Général a accordé deux bourses archéologiques à des membres de l'Ecole française de Rome. Les deux titulaires de l'année ont été MM. Gilbert Picard et Raymond Bloch. M. Picard a poursuivi sur le site de Messad, au Sud de Djelfa, les fouilles entreprises en 1938 par MM. Bech, Administrateur, et Ledoux, Administrateur adjoint de l'annexe de Djelfa. Il a retrouvé la porte du Castellum romain, son allée principale, une série de chambres et dans l'une d'elles, des fragments de fresques à sujets militaires. Un sanctuaire a été découvert où se trouvait encore l'autel des sacrifices. Parmi les nombreuses inscriptions exhumées, une portait le nom du fort : *Castellum Dimmidi*. (Le village actuel de Demmed est à 2 kilomètres de là). M. Bloch a exploré le site de Tigava (commune de Carnot), sur le Chélif, et entrepris à Wattignies (commune des Attafs) la fouille d'un grand fort romain qui semble bien être *Tigava Castra*. Dans l'un et l'autre de ces chantiers, les recherches devront être reprises aussitôt que possible.

Diverses publications ont illustré les travaux récents : A l'Académie des Inscriptions, M. Albertini, Inspecteur des Antiquités de l'Algérie, a parlé de la maison de l'évêque donatiste Optat, découverte à Timgad l'an dernier et de l'inscription d'un Poids public trouvée à El Kantara. Le Directeur des Antiquités a fait au Congrès International d'Archéologie, à Berlin le 22 août 1939, une communication sur la Basilique du Camp de Lambèse et sur la restitution au Musée Stephane Gsell du monument commémoratif de l'inspection de la IIIme Légion par l'Empereur Hadrien. Dans les Mélanges de l'Ecole de Rome M. Guey a publié les résultats de ses fouilles de 1938 dans la région de Biskra, sous le titre : « Note sur le limes romain de Numidie et le Sahara au IVe siècle ».

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a voulu récompenser les mérites et le dévouement d'un des meilleurs collaborateurs de l'œuvre archéologique en Algérie en décernant à M. Godet, qui dirige les chantiers de Timgad et de Lambèse, la médaille Blanchet.

Louis LESCHI.

Le Gérant : J. CARBONEL

Imprimeries « La Typo-Litho » et Jules Carbonel réunies — Alger

LXXXIV. — N°s 384-385 3e et 4e TRIMESTRES 1940

Quelques Etymologies Libyennes

Les meilleurs documents que nous possédions sur l'ancienne langue libyenne sont ceux de la toponymie de l'Afrique du Nord. Une longue erreur a fait considérer comme phéniciens tous les noms de lieu, étrangers au latin et au grec, qui nous ont été transmis par l'antiquité. Gesenius en a été en quelque sorte l'inspirateur, et la chose est très explicable, car notre connaissance du berbère, à l'époque où il écrivait, était à peu près nulle. D'autre part, l'empreinte phénicienne est extrêmement marquée, principalement dans la région du littoral, et aussi à l'intérieur de la Tunisie. Un grand nombre des étymologies de Gesenius sont exactes (Rusicade, Rusucurru, Tubursicum, etc.). Mais dès qu'on pénètre dans l'intérieur de l'Algérie ou du Maroc, les vocables phéniciens deviennent rares, les noms authentiquement berbères très nombreux. On en a donné une étude d'ensemble qui démontre l'origine berbère, ou libyenne de la toponymie antique [1]. Mais il y a toujours à glaner en pareille matière. Les recherches ne présentent d'ailleurs pas qu'un intérêt linguistique. Vu la rareté et l'incertitude des documents que nous possédons sur le climat, la flore, l'état du pays avant la conquête romaine, ceux que nous offre la toponymie acquièrent une incomparable valeur.

Gesenius s'est notamment trompé en ce qui concerne le nom de *Tigava*, transmis par Pline, Ptolémée, Ammien Marcellin, l'Itinéraire d'Antonin, Saint Augustin. L'emplacement de *Tigava municipium*, ethnique *Tigavitanus* ou *Tigavensis*, où des fouilles récentes ont été effectuées, a été déterminé au lieu dit El Kherba (la ruine) ou Ksar Essoltane (le château

(1) *La langue libyenne et la toponymie antique de l'Afrique du Nord*, in *Journal asiatique*, oct.-déc. 1926.

royal) près des Attafs, dans la vallée du Chelif (2). Gsell remarque judicieusement que malgré l'opinion de Gesenius, il est fort douteux que le nom soit phénicien. Il n'est, par contre, nullement douteux qu'il soit berbère, comme c'est généralement le cas pour tous les topiques à forme féminine marquée par le *t* initial ou final. En l'espèce, la racine très apparente est G F que l'on retrouve sous la forme actuelle dans le berbère *tguft*, nom de cette plante vivace des steppes, couvrant d'immenses étendues dans la partie méridionale et semi-saharienne des hautes plaines d'Algérie-Tunisie : l'armoise champêtre, *artemisia campestris*.

Le mot est passé dans la langue vivante, non seulement des Berbères, mais des Arabes. Il sert à caractériser un pays, un type de végétation : *blad tgoùft*, بـلاد تـقـوفـت « un pays à tgouft », c'est-à-dire une plaine semi-aride, où seule croît cette plante dédaignée par les moutons et les bœufs, et dont le chameau est seul à faire son profit.

Le vocable est doublement intéressant. D'une part, il nous montre, au point de vue linguistique, la persistance du nom antique à travers les millénaires, et nous donne l'exemple caractéristique d'une même désignation usitée par les Libyens, leurs descendants berbères, les Arabes, et... les Français qui n'ont pas dans leur vocabulaire de terme courant pour désigner ce végétal propre aux steppes de l'Afrique du Nord. Il s'ajoute, à ce titre, à la liste des topiques anciens ou modernes tirés du règne végétal, tels que *jijt*, « le pistachier térébinthe », qui a donné son nom à la ville romaine de *Gightis* en Tunisie méridionale. D'autre part, il nous offre, comme Gightis d'ailleurs, un renseignement infiniment précieux sur la flore et par conséquent la climatologie antiques. Cette vallée du Chélif, où ondulent aujourd'hui à perte de vue des moissons qui sont riches les années pluvieuses, et d'un rendement incertain faute de précipitations atmosphériques régulières, était il y a deux mille ans un « blad tgouft », c'est-à-dire un pays steppien, insuffisamment arrosé, parcouru par les troupeaux de nomades et semi-nomades avant d'être défriché et labouré par ses habitants romanisés. De même, la

(2) Gsell, *Atlas*, 13, 34.

présence du pistachier dans les confins méridionaux de la Tunisie et jusqu'à l'île de Djerba et aux rives de la Méditerranée, nous est une preuve que ce bel arbre des steppes, dont la reproduction est difficile et la croissance bien lente, caractérisait alors comme aujourd'hui les paysages sahariens.

Dans le cas de Tigava, ville importante bâtie sur la rive droite du Chélif, à l'ouest du confluent de l'oued Taria, possédant sur la rive gauche un faubourg (au monticule où est aujourd'hui le village de Wattignies) (3), relié à l'autre rive par un pont, nous avons la preuve que les Romains ont adopté le topique indigène, et par ce dernier, la preuve que le steppe s'étendait alors jusqu'aux berges du fleuve. Ainsi, le climat de la vallée du Chélif n'a pas changé depuis le début des temps historiques. Les Romains et nous, avons su créer, malgré les conditions défavorables, une richesse entièrement nouvelle ; mais c'est seulement de nos jours que la vallée du Chélif, grâce aux irrigations des grands barrages, a été mise à l'abri des incertitudes climatiques qui ont tant retardé la mise en valeur de ses riches terres alluvionnaires.



Un aimable confrère de Tunis, M. Arthur Pellegrin, auteur d'une intéressante étude sur « Les appellations successives de la Tunisie » (4), a bien voulu nous consulter sur l'une de ces appellations. « La région de Tunis, nous dit-il, s'est appelée, des Latins jusqu'aux auteurs du Moyen Age : *Zeugi*, *Zeugis*, *Zeugitanie*, etc. dont on a fait dériver le *Zaghouan* actuel (en ar. زغـــوان). Tissot dit à ce sujet : « Si le nom du Djebel Zaghouan n'est pas, comme on le suppose, la corruption de l'appellation antique, *mons Ziquensis*, il dérive tout au moins de l'ethnique *Zaougha*, *Zaouaghen*, qu'on retrouve dans la *Zeugitana* de l'époque romaine. » I, p. 29.

(3) M. Raymond Bloch, membre de l'Ecole française de Rome, y a découvert en 1939 un camp fortifié de la fin du deuxième siècle de notre ère, qui, destiné à surveiller la vallée du Chélif, doit être identifié avec les *Tigava Castra* de l'Itinéraire d'Antonin.

(4) Communication faite au 5e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, à Tunis, 6-8 avril 1939, insérée dans la Revue *La Kahéna*, n° de septembre-octobre 1939.

« Si on se rapporte à votre précieuse étude sur « La langue libyenne et la toponymie antique », on rencontre deux racines qui pourraient expliquer *Zeugis* :

« J J (p. 281), qui aurait pour origine le nom berbère du pistachier térébinthe ;
« Z G Ğ (p. 311), qui veut dire rouge. »

Nous pensons, contrairement à l'opinion de Tissot, qu'il y a là deux racines bien distinctes, et qu'il est abusif de faire dériver le nom actuel de Zaghouan du nom ancien de Zeugis Zeugitane : d'une part, la racine Z Ğ, avec la vélaire Ğ, arabe غ, d'où dérive le nom de Zaghouan ; d'autre part, la racine Z J, avec la dentale sifflante J, que les Arabes rendent par le *djim* ج, dans le cas de Zeugis. Il n'y a pas d'exemple de permutation d'une dentale avec une vélaire, qui sont issues l'une et l'autre de deux parties opposées de l'appareil buccal.

Le cas de Zaghouan est simple et peut être complètement élucidé. La racine libyco-berbère Z Ğ est encore usitée dans un grand nombre de dialectes avec le sens d'*habiter* :

En Tamahaq ⁝ⵣ *ezzeğ* « habiter » d'où est tiré le substantif *uzuğ* « habitation » (5).
Ghât ⁝# *ezzeğ*, « habiter » (6).
Rif marocain *ezdéğ* « habiter » (7).
Djebel Nefousa : *ezdeğ* « habiter » (8).
Ghadamès : *ezd'a* ar. أزدع « habiter » (8).

Zaghouan est un topique arabisé dérivé d'un pluriel libyco-berbère tel que *Zuağen* « les habitations ». Nombreux sont les topiques dérivés de la même racine en Afrique du Nord : *Zouagha* ou *Zouar'a* dans la Kabylie Constantinoise ; en Tripolitaine, *Zouagha*, etc. Le *mons Ziquensis* est évidemment tiré de la même racine.

Le cas de Zeugis, Zeugitane, est moins clair. La permutation de la dentale sifflante sonore Z avec la dentale sifflante J est

(5) De Foucauld, *Dict.*, t. II, p. 733.
(6) Nehlil, *Le Dialecte de Ghat*, p. 167 (Paris, Leroux).
(7) René Basset, *Les Dialectes berbères du Rif marocain*, p. 142 (Paris, Leroux).
(8) De Motylinski, *Le dialecte berbère de R'edames*, p. 125.

cependant très admissible. La racine J J serait alors la même que celle de Gigtis, *jijt*, le pistachier térébinthe. La Tunisie centrale, ou Zeugitane, est bien l'habitat d'élection de cet arbre si remarquable, dont le nom aurait servi à désigner tout le pays. Il constitue bien le trait dominant de la flore, avant l'introduction de l'olivier, dont la vulgarisation est due aux Carthaginois, puis aux Romains, enfin à nous-mêmes. C'est vraisemblablement le *jijt* qui a servi à dénommer la Zeugitane, dont le nom, occulté par celui d'*Africa* sous la domination de Rome, a repris sa forme antique à la chute de l'empire et l'a conservé au Moyen âge où nous le retrouvons chez les chroniqueurs arabes et aussi chez les Européens (9).

GUSTAVE MERCIER.

(9) V. à ce sujet A. Pellegrin, *op. cit.*, p. 330.

MERS-EL-KEBIR

Historique et Description de la Forteresse

Mers-el-Kebir (1), le grand port, c'est la partie de la baie d'Oran comprise entre la pointe de Lamoune, constituée par la chute à la mer du Pic de Santa Cruz, et la pointe qui prolonge le Djebel Santon. Cette dernière, dite de Mers-el-Kebir, est dirigée à peu près exactement d'ouest en est, et forme une petite presqu'île longue de 900 mètres et large de 200 en moyenne (2). Elle se divise dans sa longueur en deux parties dont la seconde, plus basse (3), était appelée par les

(1) Mers-el-Kebir, terme arabe, signifie mot à mot le grand port. Il est amusant de relever les déformations qu'a subies ce nom dans les textes chrétiens. Le *Periplus* de Nordens-Köld, qui est un recueil de portulans (Stockolm 1897), donne Marzaquibir (carte pisane vers 1300), Marzachibir (portulan de 1339), Maza'chebir (portulan vénitien 1426), Maziachibir (carte italienne 1593). Les Espagnols, par le même processus philologique qui a fait de l'Oued-el-Kebir le Guadalquivir, l'appelaient ordinairement Marsalquivir — ce qui donne sur une inscription latine de 1751 « Mazar el quivirinas arces » — ou encore Macarquibir, Macarqbir (textes du XVI[e] siècle), et en abrégé Almarza. Le voyageur anglais Shaw (in *Voyage dans la Régence d'Alger*, trad. Mac-Carthy, Paris 1830, p. 229), qui visita la région en 1730, donne trois formes : Mers-el-Kebir, Mazalquivir, Mersalcabir. On trouve dans un texte français du temps de Charles IX : Massalguibar, etc.

(2) Le tome I de la collection des « *Etablissements français d'Algérie* », paru en 1838, donne les indications suivantes (p. 61-62) : « On pourrait amarrer vingt grands bâtiments aux rochers qui sont aux pieds du fort, et en mouiller huit ou dix dans la baie ». (Au XVIII[e] siècle le port pouvait contenir 50 vaisseaux de ligne au mouillage). Celui-ci se trouvait au large de l'actuel village de St-André. C'était le seul que les grands vaisseaux pussent utiliser l'hiver en Algérie. Pour les abriter contre les vents du nord-est il fallait les placer de façon à cacher la pointe de l'Aiguille par la pointe de Mers-el-Kebir. On trouvera d'autres renseignements sur ce sujet dans le grand ouvrage de M. Lespès, *Oran, étude de géographie et d'histoire urbaine*, Paris, 1938.

(3) La partie antérieure de la presqu'île est élevée de 35 mètres au-

Espagnols : l'île (*la isla*). Au sud se trouve le port ; au nord une petite anse rocheuse souvent battue par les flots, et que l'on nommait pour cette raison l'anse de la mer folle (*mar loca*).

Si la rade de Mers-el-Kebir, avec son mouillage de 50 hectares, se prête admirablement à l'installation d'un port (4), le rivage voisin est peu propice à l'établissement d'une ville. La côte abrupte, dominée par les pentes du Djebel Santon et du Mourdjadjo, ne s'abaisse qu'au débouché du couloir qui sépare les deux massifs pour aboutir à la plaine fermée des Andalouses. Surtout l'eau douce fait défaut. Aussi, quand, au début du X[e] siècle de l'ère chrétienne, des marins andalous voulurent fonder, dans ces parages, une ville qui pût servir d'entrepôt à leurs marchandises, ce n'est pas à l'intérieur de la baie, mais à l'est de la pointe de Lamoune qu'ils en fixèrent l'emplacement. L'abondance de l'eau douce et l'existence d'une voie d'accès vers l'intérieur permirent à cette ville qu'on appela Oran de se développer et de prospérer malgré l'éloignement de son port.

Voici comment les choses se passaient au temps de Léon l'Africain (5) : « Les Vénitiens (6) y souloient retirer leurs galères (à Mers-el-Kebir) quand survenoit la fureur marine, envoyans leurs marchandises sur des barques à Oran, à la

dessus du niveau de la mer, et la pointe de 15. (Lieussou, Le port de Mers-el-Kebir, in « Ports d'Algérie », t. VIII de la collection des « *Ports maritimes de France* », Paris, 1890).

(4) La position géodésique est également remarquable. C'est en effet le point de la côte maugrébine où les deux rivages d'Europe et d'Afrique cessent d'être parallèles. Les navigateurs l'utilisèrent de tout temps. Les « Portus Divini » cités dans l'Itinéraire d'Antonin (cf. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 20, Oran, n° 12), semblent bien devoir être identifiés avec Oran et Mers-el-Kebir. Mais on n'y a retrouvé aucune trace certaine de l'occupation romaine. Le Musée d'Oran (n° 137 du Catalogue de 1932), conserve bien une inscription latine découverte à Mers-el-Kebir, que Fey (*Histoire d'Oran*, Oran 1856), qui l'y avait vue « sur un banc de pierre », considère à tort comme espagnole. Malheureusement, ce qui subsiste du texte épigraphique ne permet d'en tirer aucune conclusion ; et rien ne prouve que ce fragment n'ait pas été transporté à Mers-el-Kebir après l'époque romaine.

(5) Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, éd. Schefer, t. III, p. 40

(6) Pour les relations commerciales entre Oran et les républiques marchandes chrétiennes au Moyen Age, nous renvoyons à Lespès (*op. cit.*, p. 52-58), où l'on trouvera un résumé de la question.

plage de laquelle elles s'en alloient tout droit surgir en temps calme. » Ce trafic, que la mauvaise mer rendait souvent impraticable, se faisait à peu près de la même façon trois siècles plus tard (7). Passagers et marchandises étaient transportés sur des embarcations de Mers-el-Kebir à l'anse de Lamoune et vice-versa. Les vaisseaux mouillaient rarement dans cette dernière.

Quant aux communications par terre, elles étaient difficiles; il fallait suivre un chemin en corniche qui gravissait les premières pentes du pic de Santa Cruz, et fut toujours exposé aux embuscades d'adversaires cachés dans la montagne (8). Au XVIII[e] siècle les troupes allant prendre leurs garnisons étaient à peu près seules à l'emprunter.

(7) Voici des renseignements sur le trafic au début de l'occupation française entre les deux mouillages distants de trois milles (*op. cit.*, note 2) : « Par vents d'est et du nord-est l'atterrissage à Lamoune était difficile, les embarcations ne pouvaient repartir et on les halait à terre. Par vents d'ouest il était fréquent qu'elles ne pussent rentrer au milieu du jour, où se produisaient souvent de fortes rafales ; il fallait attendre alors le coucher du soleil. Enfin par vents d'ouest modérés on revenait à l'aviron en serrant la côte de près ; puis, une fois dans la baie, on mettait à la voile ».

(8) Par ce chemin la distance entre les deux places est d'environ cinq kilomètres. A plusieurs reprises, notamment en 1520 et en 1732, il fut question d'assurer la sécurité du chemin qui reliait Oran à Mers-el-Kebir par la construction de tours. Le nom de fontaine des tours de Ruy Dias de Rojas (*vide infra*) donné à une source voisine semble indiquer que, dès les premières années de la conquête, il y eut une tentative de ce genre.

Le passage le plus escarpé était appelé par les Espagnols le Saut du Cheval (Salto de Caballo) en souvenir, disait-on, de l'endroit où Tašfin, l'un des derniers souverains almoravides, trouva la mort vers 1145 dans une chute de cheval. Il n'est pas interdit de supposer que Tašfin, vaincu devant Oran par son adversaire Abd-el-Moumin, cherchait à gagner Mers-el-Kebir pour s'en aller sur les navires que, selon Ibn Khaldoun (*Histoire des Berbères*, trad. de Slane, t. II, p. 178), son amiral Mohammed Ibn Meïmoun lui amenait d'Almeria, lorsque se produisit cet accident.

Par contre Fey (*op. cit.*) et, après lui, la plupart des auteurs, situent à Mers-el-Kebir les chantiers navals où le susdit Ald-el-Moumin fit construire une partie des 100 vaisseaux commandés en 1162 à Oran, Arzeu et Honéïn. Ce serait admettre qu'il y avait alors au fond de la rade de Mers-el-Kebir des installations que rien ne permet d'y supposer ni au XII[e] ni dans les siècles immédiatement postérieurs. Il paraît donc, bien que ce détail soit de peu d'importance, qu'il n'y a pas lieu d'interpréter le texte d'Ibn Khaldoun sur ce point, et que les navires d'Abd-el-Moumin durent être construits à Oran même.

HISTOIRE

Origines

Nous allons voir qu'à l'aube du XVI[e] siècle une citadelle enfermant une petite ville se dressait à l'entrée de la presqu'île. Quelle en est l'origine ? Un certain nombre de textes (9) relatifs à Oran, et échelonnés du X[e] au XIV[e] siècle, mentionnent Mers-el-Kebir, ou y font allusion, non sans insister sur l'excellence du port, mais n'y indiquent aucun établissement.

Ainsi le voyageur oriental Ibn Haoukal (fin X[e] s.) lorsqu'il parle du port d'Oran tellement sûr et si bien abrité que « je ne pense pas qu'il ait son pareil dans tout le pays des Berbères » ; et au siècle suivant l'Espagnol El Bekri lorsqu'il cite « la rade d'Oran comme offrant un hivernage garanti contre tous les vents ». Edrisi (XII[e] s.) écrit : « à deux milles d'Oran il existe un port plus grand, El Mers-el-Kebir, où même les plus grands vaisseaux peuvent mouiller en toute sûreté...». Le géographe Abu'l Feda (avant 1321) en parle ainsi : « Des personnes qui l'ont visité disent que dans le voisinage d'Oran est un lieu qui sert de port à Tlemcen (10) ». Si la rade de Mers-el-Kebir est donc bien connue des géographes et des navigateurs du Moyen Age, ils n'ont rien d'autre à y signaler que le site naturel.

A la lecture des chapitres d'Ibn Khaldoun (11) relatifs à l'histoire des trois dynasties mérinide, abd-el-ouadite et hafside, on s'aperçoit qu'Oran, et par suite son port Mers-el-Kebir, bien que ce dernier nom ne figure pas dans l'ouvrage d'Ibn Khaldoun, jouèrent un certain rôle dans les événements qui se déroulèrent au Maghreb pendant la première moitié du XIV[e] siècle. C'est peut-être, à moins qu'il n'existe ou n'ait existé un texte relatif à ces faits et perdu ou non publié, ce

(9) Ces textes ont été recueillis par René Basset dans « Fastes chronologiques de la ville d'Oran pendant la période arabe », in *Bulletin d'Oran*, 1892.

(10) Le commerce maritime de Tlemcen se fit au Moyen Age simultanément ou successivement par trois points de la côte : Rachgoun, Honéïn et Oran-Mers-el-Kebir.

(11) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. III et IV *passim*.

qui a suggéré au chroniqueur Si Abdelkader el Mecherfi [12] suivi par son disciple Abou Ras [13], tous deux postérieurs de plus de quatre siècles aux événements, l'hypothèse qu'ils présentent naturellement comme une certitude, de la construction du Bordj el Ahmeur (Château-Neuf d'Oran) [14] et du Bordj el Marsa (château de Mers el Kebir) par le souverain mérinide Abou l'Hassen au moment où, avant de partir pour la conquête de l'Ifriqiya, il recevait à Oran l'hommage des petits chefs du Sud tunisien révoltés contre le sultan hafside. Il n'était pas invraisemblable de supposer que Abou l'Hassen qui fut un grand constructeur, et qui fit plusieurs expéditions navales, eût voulu compléter la défense de la place d'Oran par des fortifications tournées vers la mer. Quoi qu'il en soit, René Basset mentionne ensemble le texte relatif à la construction des deux bordjs et le texte concernant l'hommage des seigneurs Ifriqiyens sans préciser que, s'il a bien trouvé le second dans Ibn Khaldoun [15], il a emprunté le premier à Abou-Ras seul. C'est pourquoi tous les auteurs qui ont écrit sur Oran parlent comme d'un fait indiscutable de l'origine mérinide des deux forteresses.

En Octobre 1501 une escadre portugaise qui se portait en Morée au secours des Vénitiens menacés par les Turcs, reçut du roi Manoël l'ordre de s'emparer en passant de la ville et du château de Mers-el-Kebir. Le retard apporté au débarquement des Portugais par les vents contraires permit aux Maures

(12) L'ouvrage de Si Abdelkader el Mecherfi a été publié, texte et traduction, par M. Marcel Bodin, in *Revue Africaine*, n° 319, 1924, sous le titre : « L'agrément du lecteur. Notice historique sur les Arabes soumis aux Espagnols pendant leur occupation d'Oran ». Le passage auquel nous faisons allusion se trouve page 222.

(13) La chronique d'Abou-Ras a été traduite par l'interprète militaire Arnaud sous le titre de « Voyages extraordinaires et nouvelles agréables », in *Revue Africaine*, t. XXII à XXVIII, 1878-84.

(14) On admettait que le réduit aux trois tours encore subsistant dans l'enceinte du Château-Neuf était l'œuvre même de Abou Lhassen. L'auteur de ces lignes a reproduit cette opinion. Cf. Pestemaldjoglou : Ce qui subsiste de l'Oran espagnol, in *Rev. Afr.*, 3e et 4e trim. 1936. Mais M. Georges Marçais, qui l'a visité depuis, est formel : étant donné l'emploi des matériaux, ce ne peut être une construction mérinide ; c'est donc très probablement un ouvrage espagnol de la première moitié du XVIe siècle.

(15) Ibn-Khaldoun, *op. cit.*, t. III, p. 27, et t. IV, p. 248.

de recevoir du renfort et d'organiser la défense. C'est embusqués derrière leurs remparts qu'ils attendirent les ennemis. Ceux-ci, qui avaient mis pied à terre en deux points, au fond du port, et à l'extrémité de la pointe, arrivés aux portes, furent enveloppés par les Maures, et durent se rembarquer avec des pertes que Damiao de Goïs [16], historien des rois de Portugal, estime légères, mais que Diego Suarez [17] évalue à un millier de tués ou prisonniers. Parmi ces derniers il y avait des charpentiers de marine qui construisirent pour les corsaires de Mers-el-Kebir des brigantins et des frégates avec lesquels ils allaient, les années suivantes, piller les côtes d'Andalousie et du Levant et notamment les faubourgs d'Elche et d'Alicante. Sans rechercher les motifs qui purent déterminer le roi de Portugal à enfreindre par cette tentative de coup de main les clauses du traité hispano-portugais de Tordesillas (1497), lequel réservait le royaume de Tlemcen à l'influence espagnole, il nous faut nous arrêter à cette date de 1501 qui marque l'entrée sur la scène historique de la place de Mers-el-Kebir [18].

Si nous en croyons Léon l'Africain lorsqu'il écrit « Mers-el-Kebir est une petite cité fondée de notre temps par les rois de Telensin », elle était de fondation récente. En cette fin du XVe siècle la conquête des derniers ports musulmans de la péninsule par les Rois Catholiques, coïncidant avec la pénétration portugaise au Maroc, pouvait faire craindre justement aux possesseurs du Maghreb central, dont les côtes souffraient

(16) Extraits de la chronique de Damiao de Goïs, traduits par M. R. Ricard in « *Les Portugais au Maroc* », pub. Institut des Hautes Etudes marocaines. A ce propos, il ne paraît pas superflu de rappeler ce que René Basset a péremptoirement démontré en 1892 (*op. cit.*), à savoir que l'affaire de 1501 est la seule intervention politique connue des Portugais à Mers-el-Kebir, et que les deux prétendues occupations portugaises du XVe siècle, dont il est question dans l'ouvrage de Fey (*op. cit.*), ne reposent sur aucun document historique. Cependant beaucoup d'ouvrages et d'articles touristiques reproduisent encore cette erreur du vieil historien d'Oran.

(17) Suarez Corvin (Diego), el Montanes : *Cronica* en partie traduite par Berbrugger in *Revue Africaine* (t. IX, X, XI, XIII) et par le général L. Didier in *Histoire d'Oran*, 4 vol., Oran, 1927-32, *passim*.

(18) Au sujet des interventions espagnoles en Afrique du Nord replacées dans le cadre de la politique générale des rois d'Espagne, se reporter à l'important article de M. Braudel : « Les Espagnols et l'Afrique du Nord de 1492 à 1577 » in *Revue Africaine*, 1928, nos 335, 336 et 337.

déjà depuis longtemps d'incursions de corsaires espagnols ([19]), une offensive chrétienne imminente et de grande envergure. Rien d'étonnant donc à ce que les rois de Tlemcen se fussent décidés à fortifier leur port de Mers-el-Kebir.

D'ailleurs une autre conséquence de la « Reconquista » ce fut l'extension de la course exercée sur les côtes d'Espagne principalement par des Andalous musulmans qui avaient fui leur pays. Or Diego Suarez, dans son récit de l'attaque portugaise, fait allusion ([20]) à des « Morisques » andalous, grenadins et murciens qui se trouvaient dans la place. Le rôle joué par les Andalous dans le développement, à la fin du XVe siècle, de la piraterie sur tous les rivages de la Berbérie ne fait pas de doute ([21]). Leur participation à la fondation ou au peuplement de la nouvelle petite cité maritime est également certaine.

Conquête espagnole

Excellente position de défense pour la côte de l'état tlemcénien, nid de corsaires redoutable, Mers-el-Kebir ne pouvait que tenter les conquérants chrétiens.

Suarez signale à la date de 1504, un stratagème du duc de Medina-Sidonia, renouvelé de celui qui l'avait rendu maître de Melilla en 1496 ; le duc aurait envoyé à Mers-el-Kebir, avec un équipage flamand, un gros navire de commerce lequel, nouveau cheval de Troie, renfermait dans ses flancs plus de quatre cents Espagnols armés. Ceux-ci, guidés par un natif de Gibraltar qui avait été prisonnier des Maures et connaissait bien les lieux, sortaient de nuit pour pratiquer une brèche dans la muraille. Mais, une vieille mauresque ayant éventé la chose, ils durent se rembarquer en toute hâte. A cette occasion le caïd de la place, accusé de complicité avec les Espagnols, fut destitué.

(19) René Basset (*op. cit.*, p. 63) mentionne un texte du chroniqueur Diaz de Gomez signalant aux dates de 1404 et de 1405 le ravage des côtes voisines d'Oran par des corsaires castillans que commandait le comte Pedro Niño.

(20) *Op. cit.*, *Revue Africaine*, t. IX, 1865, p. 260.

(21) Voir au sujet de la course exercée par les « Andalous » la collection des *Sources inédites de l'Histoire du Maroc* publiée successivement sous la direction de R. de Castries, de C. de Cenival et de M. Robert Ricard (*passim*).

Que cet épisode soit authentique ou non, la conquête de Mers-el-Kebir n'était pas sans présenter de difficultés. Aussi l'expédition organisée en 1505 par le cardinal Ximénès, archevêque de Tolède et ministre de Ferdinand le Catholique, fut-elle préparée avec le plus grand soin. Le commandement en fut confié à un grand seigneur, D. Diego Fernandez de Cordoba ([22]). Celui-ci réunit armée et flotte à Malaga, d'où il fait voile le 2 septembre pour Almeria. Là se passe une répétition de l'attaque. Chaque capitaine reçoit les instructions précises sur le moment et l'endroit où il doit toucher terre. On se pourvoit de fustes, d'esquifs et autres bateaux de débarquement ainsi que d'artillerie de siège. La côte africaine était fort bien connue, grâce, entre autres, au voyageur espagnol Lorenzo de Padilla ([23]) qui avait visité le royaume de Tlemcen en 1493, et au marchand vénitien Vianelli qui y avait commercé. Ce dernier servit de pilote. L'armada se composait de 10.490 personnes, sans compter les volontaires ni les forcats ; ceux-ci constituaient l'équipage des sept galères et des 140 navires ([24]).

Le mardi 9 septembre, par vent favorable, départ d'Alméria ; la nuit suivante on arrive en vue de la côte d'Afrique : un vent d'Ouest oblige la flotte à s'abriter derrière le cap Falcon, mais dans la journée elle gagne la rade de Mers-el-Kebir. Le débarquement s'opère en bon ordre malgré un violent orage et la présence des Maures. Pendant la nuit les Espagnols s'emparent de la montagne du Santon. Les deux jours suivants les navires porte-artillerie, qui d'abord avaient tiré à distance, parviennent à s'approcher du rivage ; et on place les gros canons les uns devant la porte de terre, les

(22) Il portait les titres de marquis de Comarès et d'alcade des pages, et appartenait à l'illustre maison de Cordoue dont le fondateur avait enlevé en 1236 aux Maures l'ancienne capitale des Califes, et dont le membre le plus connu est Gonzalve de Cordoue qui, vice-roi de Naples de 1503 à 1507, se distingua par ses victoires sur les armées de Louis XII.

(23) A propos des « voyageurs espagnols » qui visitèrent l'Afrique du Nord à la fin du XVe siècle, voir en particulier De Castries « Notice sur Melilla au XVIe siècle », *op. cit.*, 1re partie ; Espagne, t. 1, pp. I-XXVIII.

(24) D'après le récit d'un témoin oculaire le maître de camp Pedro de Madrid, traduit par Berbrugger in *Revue Africaine*, 1869, t. XIII p. 100.

autres devant la porte de mer. Le vendredi après-midi tout est prêt pour l'assaut. Mais, le caïd de la forteresse ayant été tué par un boulet espagnol, les Maures, découragés, entament des négociations et capitulent le samedi 13. Ils obtinrent la permission de se retirer librement en emmenant tous leurs biens, à l'exception de l'artillerie et de la poudre. Le même jour la messe était célébrée dans la mosquée transformée en église Sainte-Marie de la Conception, et les armes royales d'Espagne placées sur les tours.

La prise de Mers-el-Kebir causa une grosse impression dans le pays. Le roi de Tlemcen, pour qui les droits de douane des deux places constituaient une bonne partie de ses ressources, avait envoyé une armée de secours qui arriva le 17, et, trouvant les Chrétiens maîtres de la citadelle, fit demi-tour. Alors il fit renforcer la garnison d'Oran de deux mille cavaliers. Les tribus de la plaine des Andalouses, notamment de Bozifar (Bou Sfer), qui devaient passer à proximité de la forteresse pour se rendre au marché d'Oran, se placèrent sous la protection des Espagnols.

Cordoba, qui, après le retour de la flotte en Espagne, était d'abord resté à Mers-el-Kebir avec un millier d'hommes, passa en Espagne [25] et en ramena 5.000 soldats pour prendre Oran. Mais il commit l'imprudence de s'engager avec presque toutes ses troupes dans la montagne afin de razzier un douar qui campait dans la région de l'actuel village de Misserghin. Le coup de main réussit ; cependant l'armée espagnole, qui avait traversé de nuit le Mourdjardjo, ne put revenir avec le butin par la même route ; il fallut tourner la montagne et passer sous les murs d'Oran. Là le marquis fut surpris par

(25) Il laissait le commandement à D. Alvado Ruy Dias de Rojas qui le reprit après le désastre d'El Fistel. A partir de la reprise d'Oran le gouverneur d'Oran fut aussi gouverneur de Mers-el-Kebir, mais eut dans cette seconde place un sous-gouverneur ou alcade. Voici, outre le personnage précité, ceux des noms de ces alcades de Mers-el-Kebir que nous avons retrouvés (Cf. J. Cazenave : Les gouverneurs d'Oran pendant l'occupation espagnole de cette ville, in *Rev. Afr.*, 1930, pp. 257-99): Fernando Holguin (de Malaga) 1507, Hernando Arias de Saavedra (1534), Garcia de Navarette (1535, 36, 42), Pedro de Castro (1552), Martin de Cordoba (1563), Fernando de Carcamo (1563), Francisco de Valencia (1564), Diego de Peralta (1567) (ancien soldat de Charles-Quint, originaire d'Almeria), Juan Perez de Navarette (1570-99), Baltasar de Villalba (1708), Francisco Arauna y Mallea (1733), Thomas de Miguel (1742).

les Maures, et enfermé dans un ravin sans issue, appelé El Fistel ; les Espagnols furent anéantis. Cordoba regagna Mers-el-Kebir à peu près seul (7 juin 1507).

Alors, les Oranais à leur tour prirent l'offensive. Suarez, qui est quelquefois brouillé avec les chiffres, nous dit que le 14 août le caïd général d'Oran, à la tête de 10.000 cavaliers et de 20.000 fantassins, vint attaquer Mers-el-Kebir, qui n'avait qu'une garnison de 500 hommes ; mais, les Maures ayant été obligés de se mettre en file pour approcher de la forteresse, les canons espagnols fauchèrent la tête de la colonne composée de marabouts, lesquels participaient à cette guerre contre infidèles. Leur mort jeta la consternation dans le reste de la troupe qui s'en retourna à Oran.

Le désastre d'El Fistel, les difficultés de ravitaillement malgré les quelques vivres apportés par les gens des tribus voisines, la continuation de la course exercée par les Oranais sur les côtes espagnoles, tout cela indiquait que la possession de Mers-el-Kebir sans Oran restait précaire. Le 17 mai 1509 une armada, ayant à sa tête le cardinal Ximénès et le comte Pedro Navarro [26], débarquait à Mers-el-Kebir, Le 19 Oran était pris.

Période du XVIe siècle

De 1509 à 1558 Mers-el-Kebir sert de port de débarquement aux armées dirigées vers l'intérieur ou d'escale aux flottes espagnoles qui sillonnent les côtes de la Berbérie. C'est ainsi qu'en 1518 [27] y mouille l'escadre que Hugo de Moncade emmenait contre Alger ; en 1531 celle d'Alvaro de Bazan qui devait s'emparer d'Honeïn [28] ; en Janvier 1544 y atterrit l'armée réunie à Carthagène par le comte d'Alcaudète [29] et qui parvint à occuper Tlemcen.

(26) Sur ce personnage voir Jean Cazenave : « Pedro Navarro conquérant de Velez, Oran, Bougie, Tripoli », in *Bulletin d'Oran*, 1925, p. 131.

(27) La période de 1509 à 1558 est celle où la lutte entre Espagnols et Turcs eut principalement pour théâtre l'Algérie occidentale.

L'expédition de Hugo de Moncade qui avait pour but de reprendre la ville d'Alger au corsaire turc Khayr-ed-din, échoua.

(28) La prise de Honéïn par les Espagnols, suivie trois ans après de l'abandon et du démantèlement de la place, marqua la fin de ce port qui avait été florissant pendant plusieurs siècles, alors qu'il constituait le débouché le plus occidental du pays de Tlemcen.

Durant la première moitié du XVIe siècle, les Espagnols dominant dans la Méditerranée occidentale, aucune attaque sérieuse contre la place. A peine peut-on mentionner quelques coups de main sans résultats comme en 1542 l'escalade nocturne du Santon par des corsaires turcs qu'avait conduits un déserteur. Mais, après Mazagran [29], Hassan pacha [30], maître de presque toute l'Algérie, fit un gros effort pour emporter les deux places.

Nous ne croyons pas inutile de donner un résumé des opérations du siège de 1563, épisode particulièrement glorieux des fastes de Mers-el-Kebir [31]. En février, Hassan part d'Alger avec une armée qui comprenait notamment des Kabyles du Djurdjura amenés par le fils du « roi de Kouko » [32], et à laquelle devaient se joindre des contingents rassemblés dans l'ancien royaume de Tlemcen. La flotte des corsaires composée de 40 navires suivait par mer. Hassan arrive devant Oran le 3 avril ; après quelques combats, voyant que le siège de la ville serait long et difficile, il transporte son camp à Aïn el Turck [33] afin de réduire d'abord Mers-el-Kebir.

(29) Don Martin de Cordoba y Velasco, comte d'Alcaudète, et parent du vainqueur de Mers-el-Kebir, consacra les vingt-quatre années de son gouvernement d'Oran (1534-1558) à un essai de domination de l'Oranie dont sa mort, au cours de l'affaire de Mazagran, marqua la faillite. (Pour les gouverneurs d'Oran se reporter à l'article de M. J. Cazenave in *Revue Africaine*, t. LXXI, 1930).

(30) Hassan pacha, fils de Kayr-ed-din, fut un des auteurs de la domination turque en Algérie.

(31) Au sujet du récit du siège de 1563, Cf. J. Cazenave : « Les sources de l'histoire d'Oran » in *Bulletin d'Oran*, 1933, fasc. 195, nos 188-193. Nous avons consulté notamment Suarez, *op. cit.*, dans Provenzali (trad. du *Bostan* d'Ibn Maryem), un poème d'Abderrahman ben Mohammed ben Mouça à la gloire de Hassan, et les 12 pages qu'y consacre Marmol (Perrot d'Ablancourt, *L'Afrique de Marmol*, Paris, 1667, t. II, p. 372-84). Plusieurs écrivains chrétiens et musulmans ont célébré en vers et en prose ce fait d'armes auquel Cervantès lui-même, après avoir visité les lieux en 1581, ne dédaigna pas de consacrer un drame intitulé : « Le Vaillant Espagnol » (El Gallardo Español). Cf. J. Cazenave : Cervantès à Oran, *Bulletin d'Oran*, 1923.

(32) Le fils du « roi de Kouko » fut tué devant Mers-el-Kebir. Les seigneurs de Kouko jouèrent un rôle non négligeable dans les événements de cette époque. Kouko est une localité voisine de Michelet.

(33) Aïn-el-Turck (fontaine du Turc, devrait son nom à cet événement.
D'autres auteurs placent le camp de Hassan dans le défilé entre Santon et Mourdjadjo. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'armée musulmane coupait le chemin d'Oran à Mers-el-Kebir.

Là, Don Martin de Cordoba [34] ne disposait que de 32 pièces d'artillerie et de quelque 600 hommes répartis dans la forteresse principale et le fortin en construction sur le Santon. Ce fut contre ce dernier que Hassan fit au début porter ses efforts; l'attaque commencée le 15 avril aboutit le 7 mai après la mise en batterie des grosses pièces transportées par la flotte turque. Le commandant du fortin, D. Fernando de Carcamo, put toutefois regagner Mers-el-Kebir. Il y restait 470 hommes qui furent dès lors étroitement assiégés. Mais l'excellence de la position, le courage des défenseurs, et aussi peut-être la supériorité de l'artillerie ou du moins des artilleurs espagnols leur permirent de tenir, en dépit des cinq batteries dressées à partir du 15 mai contre la place. Il semble que Hassan perdit beaucoup d'hommes. Il offrit vainement une capitulation honorable à D. Martin qui, jadis son prisonnier à Alger, n'avait pas eu à se plaindre de son vainqueur [35]. Cependant le 7 juin le « bastion des Gênois » tombait. La situation paraissait désespérée avec une garnison réduite à 130 hommes, des remparts en ruine et la famine imminente. Mais le 8 une escadre espagnole pointe à l'horizon. Les Turcs lèvent aussitôt le siège et se retirent, les uns par terre, les autres par mer, abandonnant leur artillerie.

Ce siège pathétique qui mit en présence des forces venues de tous les points de la Méditerranée occidentale [36], eut du retentissement en Europe. La cour de France, secrètement favorable aux Turcs, suivait de près les événements. Les Espagnols ayant pris quatre navires de commerce marseillais montés par des « Maures blancs », lesquels assuraient le ravi-

(34) Ce D. Martin était le second fils du comte d'Alcaudète, tué à Mazagran. Son frère aîné, D. Alonso, était en 1563 gouverneur d'Oran où il resta pendant le siège de Mers-el-Kebir. Plus tard D. Martin devint à son tour gouverneur d'Oran (1575-85).

(35) Les récits contemporains insistent sur les relations chevaleresques des deux adversaires. On croit y retrouver le souvenir de la courtoisie qui avait caractérisé à certains moments les luttes entre Chrétiens et Musulmans dans la Péninsule.

(36) En l'absence de galères disponibles sur les côtes d'Espagne, la flotte de secours avait été concentrée à Naples de l'initiative du vice-roi, duc d'Alcala, cependant que Philippe II écrivait vainement au roi de Portugal pour lui demander un secours urgent (Charrières, *Négociations de la France dans le Levant*, Paris, 1850, t. II, p. 718).

taillement de la flotte et de l'armée turques, Philippe II se plaignit au gouvernement français. Catherine de Médicis se contenta de démentir.

La fin du siècle fut toute entière occupée par la reconstruction du fort qui put se poursuivre sans que l'ennemi vînt gêner les travaux.

Période de 1600 *à* 1830

Pour le XVIIe siècle nous n'avons rencontré jusqu'à présent que fort peu de textes concernant Oran et Mers-el-Kebir.

En 1705, profitant des difficultés dans lesquelles la guerre de Succession d'Espagne plaçait le Roi Catholique, Bou Chelaram, bey de Mascara, vint bloquer les deux places ; malgré la résistance héroïque de la garnison et du gouverneur D. Baltazar de Villalba, qui fut emmené captif en Alger où il ne devait pas tarder à mourir, Mers-el-Kebir fut prise le 17 janvier 1708, quelques semaines après Oran (37).

Lors de la reconquête de 1732, les Espagnols, après avoir débarqué sur la grève des Andalouses, se portèrent d'abord contre la place principale, laquelle fut occupée le 1er juillet : le maréchal Alexandre de la Mothe, posté avec ses grenadiers sur la colline du Santon pour surveiller Mers-el-Kebir, reçut le 2 la capitulation de la forteresse. La garnison turque forte d'une centaine d'hommes, fut autorisée à s'embarquer pour Mostaganem.

Pendant la seconde occupation espagnole (1732-92) les deux places, presque toujours bloquées plus ou moins étroitement par l'ennemi, ne possédèrent plus la zone d'influence qu'elles avaient eue aux XVIe et XVIIe siècles. Mais, si Oran eut à subir du fait des Turcs et des Maures des assauts extrêmement durs, Mers-el-Kebir dut à sa position privilégiée une tranquillité relative.

En mars 1792, à la suite du tremblement de terre qui avait détruit une partie de la ville et des fortifications d'Oran dans

(37) Grâce à une brèche faite à la mine dans le bastion sud du front de terre. Cf. D. A. Hontabat : Rapport sur Oran et Mers-el-Kebir en 1772, trad. Pellecat, in *Bulletin d'Oran*, 1924.

la nuit du 8 au 9 octobre 1790, et en exécution du traité signé avec le dey d'Alger le 12 septembre 1791, les Espagnols achevèrent l'évacuation des deux places. Le traité de 1791 accordait à l'Espagne des privilèges commerciaux à Mers-el-Kebir (38).

A leur tour, en août 1830, pendant que les négociations étaient en cours entre le dernier bey d'Oran Hassan et le maréchal de Bourmont, les marins du brick « Le Dragon », capitaine Leblanc, s'emparaient sans résistance de la vieille citadelle. Sur l'ordre de Bourmont ils durent l'évacuer le 20 août ; et ce n'est que le 13 décembre que les troupes françaises commandées par le général Danrémont prenaient définitivement possession de Mers-el-Kebir.

Histoire de la construction de la forteresse

Dans les premières années de la conquête, les Espagnols se contentèrent de faire quelques réparations à la forteresse musulmane. Ce n'est qu'en 1529, avec l'envoi sur place de l'ingénieur Perafon de Ribera, que l'on commença à s'occuper de la reconstruction. En même temps on décidait d'employer les gens de guerre aux travaux (39). En 1535, l'argent manquant déjà, on songe à y affecter le tribut payé par le roi de Tlemcen. D'autre part on s'occupe de pourvoir la place en artillerie lourde (40). En 1560, au moment où, à la suite du

(38) Accès du port réservé aux négociants espagnols à l'exclusion de ceux des autres nations, et projet d'établissement d'un comptoir commercial dans les environs. Nous ignorons ce qu'il advint de la première clause, mais il est certain que la seconde resta lettre morte. Selon Fey, *op. cit.*, la prise de possession par l'Espagne en 1848 des îles Zaffarines, situées au large de l'embouchure de la Moulouya, pourrait être considérée comme une conséquence lointaine de cette stipulation du traité de 1791.

(39) En 1532 le gouverneur réclame l'envoi de 200 « cahix » de chaux et de 80 pionniers de Minorque. Presque tous les renseignements que nous donnons sur les travaux faits à Mers-el-Kebir au XVIe siècle sont tirés du Général Didier (*op. cit.*) qui les a lui-même fait extraire soit de la Chronique de Suarez, soit des Archives de Simancas. Il convient à ce propos de réhabiliter quelque peu la compilation du Général Didier, qui, malgré des défauts criards, ne peut être négligée des historiens d'Oran.

(40) Pour l'artillerie, voir Annexe IV.

désastre de Mazagran (41), la menace turque se précise, les travaux sont dirigés par l'ingénieur Calvi et par Bartolomeo Quemado, architecte principal de Gibraltar.

Après le siège de 1563, la forteresse était en ruines. Il fallut la refaire presque de fond en comble, tout en la maintenant sans cesse en état de résister à une attaque ennemie. La construction du nouveau « château » se poursuivit jusqu'à la mort de Philippe II (1598), plus ou moins activement selon les ressources dont on disposait, mais avec la ténacité que ce monarque apportait à toutes ses entreprises.

Dès 1563 était désigné le nouvel architecte : Joan Batiste Antonelli (42). Suarez nous montre l'activité qui régnait à Mers-el-Kebir lorsque le maître de Montesa (43), nouveau gouverneur des deux places, venu d'Oran sur une galère, y fit son entrée officielle le 1er juillet 1567. Un millier d'hommes y travaillaient : sapeurs pionniers et sapeurs mineurs creusaient le fossé en roche vive. Dans la rade se trouvaient des navires de gros tonnage venus des ports du Levant et d'Andalousie, depuis Tortosa jusqu'à Séville, et qui apportaient des matériaux de construction (44) et des provisions de bouche (45). De Laredo et de Bilbao étaient importés des outils pour travailler le bois et la pierre, des lances et des piques. On payait chaque samedi la maistrance et les sapeurs. L'argent était envoyé tous les mois de Séville.

En Juillet 1568, Don Juan d'Autriche, dont les galères parcouraient alors la Méditerranée à la poursuite des corsaires,

(41) Cf. note 29. Il est à remarquer que presque tous les maîtres d'œuvres de Mers-el-Kebir au XVIe siècle portent des noms italiens. Les Italiens étaient alors les rénovateurs de l'art de la fortification.

(42) Il y eut plusieurs architectes et ingénieurs de ce nom. Joan Batiste, dont il est ici question, mourut le 17 mars 1588. Il avait construit des forteresses en Portugal et soumis à Philippe II un projet destiné à rendre navigables les principaux fleuves d'Espagne (Article de la *Nouvelle Biographie générale*).

(43) Suarez, à qui on avait commandé une histoire de ce personnage, insiste particulièrement dans sa chronique d'Oran sur la période du gouvernement du maître de Montesa (1567-73).

(44) Madriers, planches, chaux d'Espagne et « livanteria », charbon pour les forges, cordages et cordes d'alfa, moules à torchis et pilons.

(45) Farine, vin, biscuits, huile, vinaigre, fromage, riz, lard, thon, fèves, pois chiches.

vint faire une inspection de trois jours dans les deux places (46). il trouva que les travaux de Mers-el-Kebir n'allaient pas assez vite. Aussi furent-ils activés les années suivantes. En 1570, au dire de Suarez, Montesa fait travailler avec « furia » ; il visite la forteresse deux fois par semaine et continue à demander au Roi l'argent et les matériaux nécessaires. Sa Majesté y pourvoyait toujours « d'une façon très ponctuelle et très large ». Si cette assertion est exacte, la période du gouvernement de Montesa est vraiment exceptionnelle. Par la suite, en effet, le manque d'argent gêna continuellement les travaux.

Ceux-ci subirent un temps d'arrêt avec la mission du prince Vespasiano Colona, grand ingénieur du roi, chargé en 1574 d'examiner la question de l'abandon d'Oran (47). Malgré l'avis contraire du prince inspecteur, Philippe II s'étant décidé après deux ans d'hésitation à garder les deux places, la direction des travaux de Mers-el-Kebir fut confiée en 1576 à Jacomo Palcaro surnommé El Fratin, architecte du château de la Goulette (48).

A cette époque, des plaintes furent adressées à la cour, d'abord contre l'entrepreneur en chef Jean Duguesca (49) accusé de nombreuses malfaçons dans les ouvrages qu'il avait fait exécuter et qui, presque tous, avaient dû être recommencés au moins deux fois ; puis, contre le gouverneur lui-même D. Martin de Cordoba (50) à qui l'on reprochait d'employer à Oran l'argent et les matériaux destinés à Mers-el-Kebir. L'auteur anonyme de cette dernière accusation suggère au roi de nommer un commissaire spécial pour surveiller les chantiers et de faire venir de Carthagène des tailleurs de pierre et des sapeurs expérimentés « qui manquent en Afrique ».

(46) Le récit détaillé de la visite de D. Juan d'Autriche à Oran et Mers-el-Kebir, rapporté par Suarez, a fait l'objet d'un article de M. Jean Cazenave in *Afrique du Nord illustrée*, 17 février 1924.

(47) La même question se posant en 1734, le gouverneur Vallejo dans son « Mémoire sur les places d'Oran et de Mers-el-Kebir » (trad. Cazenave in *Revue Africaine*, 1925, p. 323-68) conclut à l'impossibilité de conserver Mers-el-Kebir sans Oran.

(48) Forteresse qui commandait la passe du lac de Tunis.

(49) Général Didier, *op. cit.*, t. VII, p. 13-19.

(50) Cf. note 34.

L'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée semble bien en effet être une des causes des fautes techniques reprochées à l'entrepreneur (51).

En 1593 on signale encore d'importants travaux ; en 1594, l'ingénieur Leonardo Turiano vient se rendre compte sur place si les plans du Fratin sont bien appliqués.

Mais en 1597 seuls travaillent à Mers-el-Kebir quelques maîtres ouvriers et sapeurs. En juin 1599, l'alcade Don Juan Perez de Navarette écrit : « Il faut achever les fortifications, qui résisteraient mal à un siège ». Cette petite phrase laisse rêveur. Faisons la part de l'exagération possible ; il n'en reste pas moins qu'après 36 ans de travaux qui auraient coûté trois millions de ducats, autant que le palais de l'Escorial, occupé jusqu'à deux mille ouvriers ensemble, et dont la direction avait été confiée aux meilleurs ingénieurs militaires de Philippe II, la forteresse demeurait inachevée. Plus inquiétant encore était l'état d'esprit des hommes qui n'avaient pas touché de solde depuis deux ans et demi. Désertions en Espagne et passages aux Maures étaient fréquents. On craignit même un moment que la garnison de Mers-el-Kebir, où ne se trouvaient en dehors des militaires que trente civils incapables de résister à une mutinerie, ne se livrât toute entière à l'ennemi.

Sur les conditions dans lesquelles furent effectués les grands travaux du XVIIIe siècle, presque aussi importants que ceux du XVIe, nous n'avons pas actuellement de documentation entre les mains. L'emploi des déportés (52) fut une innovation qui permit de diminuer les dépenses et aussi d'obtenir plus de discipline et un meilleur rendement. Les nouveaux ouvrages, commencés en 1736 sous le gouvernement de Vallejo, furent continués par ses successeurs, et notamment Alexandre de la Mothe (1742-48), Don Pedro de Argain (1749-57) et le Marquis d'Alvarado (1770-74). Le principal architecte de Mers-el-Kebir au XVIIIe siècle fut Don Antonio Gaver (53).

(51) Dans une lettre datée du 11 janvier 1578, Phlippe II, tout en prescrivant de hâter les travaux, ordonne des économies, et en particulier le remplacement des 200 bêtes de somme qui font le transport des matériaux de la carrière à la pointe par quatre barcasses que devra fabriquer le Fratin à Carthagène ; ce qui réduira les dépenses de 500 réaux par mois. La carrière en question se trouvait au pied du Santon (Cf. figure 3).

(52) Cf. Jean Cazenave : « Les présides espagnols d'Afrique, leur organisation au XVIIIe siècle », in *Rev. Afr.*, 1922. Contrairement à ce qui a été écrit souvent, il n'y eut ni à Oran ni à Mers-el-Kebir de déportés de droit commun au XVIe siècle ; et la forteresse de Philippe II n'est donc pas leur œuvre.

Les Turcs, entre 1792 et 1831, n'y firent que quelques réparations ou constructions peu importantes dans la cour centrale.

Population civile et militaire

Pour l'époque antérieure à la conquête espagnole les données manquent (54).

De 1505 à 1509 la garnison permanente varia entre 500 et 1.000 hommes ; certains soldats avaient déjà avec eux leurs familles (55).

En 1531 une des six compagnies qui formaient l'effectif des deux places tenait garnison à Mers-el-Kebir (56) soit 250 hommes.

Pendant le grand siège de 1563 les défenseurs ne durent guère être plus de 600, dont le tiers détaché dans le fortin du Santon.

Nous avons vu que, après 1563, concurremment avec les soldats de la garnison, des ouvriers spécialisés venus d'Europe travaillaient à la construction. Mais en revanche ceux-ci devaient pouvoir prendre les armes le cas échéant (57).

(53) Le commandant Pellecat signale (in Mémoire de Hontabat, *op. cit.*, p. 263) l'existence à la Chefferie du Génie d'Oran de la copie d'une partie du projet de l'ingénieur Don Gaver, datée du 13 octobre 1748. Ce manuscrit est actuellement introuvable.

(54) Suarez fournit seulement dans le récit du stratagème de 1504 (*vide supra*) les noms hispanisés des deux caïds qui se succédèrent cette année-là : Moula Guarderica et Belguayd Gamara.

(55) Suarez (*op. cit.*) nous montre, après le désastre d'El-Fistel, les femmes et les enfants, éplorés, attendant des nouvelles.

(56) En raison de l'antériorité de la conquête de Mers-el-Kebir sur celle d'Oran, la compagnie de Mers-el-Kebir tenait toujours la droite, en marche comme en bataille.

(57) Dans ses sorties Montesa emmenait un corps d'élite de 100 sapeurs-marteleurs tirés des ouvriers de Mers-el-Kebir (Suarez, *op. cit.*).

En 1576, le roi ayant constaté que l'effectif des deux places était de 1.360 hommes au lieu de 1.200 qui étaient prévus, envoie Le Fratin faire des coupes sombres (58).

En 1587, l'alcade Navarette écrit au roi qu'étant donnée la menace turque pressante, il faut, pour assurer la défense de la place, 300 hommes au lieu des 145 qui s'y trouvent. Mais, douze ans après, l'effectif avait encore diminué. L'état des 1.460 rationnaires de la garnison d'Oran dressé le 25 août 1599 ne donne pour la compagnie de Mers-el-Kebir qu'un total de 77 personnes (59).

Mais ce n'étaient pas là tous les résidants de Mers-el-Kebir. Il y avait le gouverneur ou alcade avec son entourage ; il y avait vraisemblablement encore quelques familles de soldats ; il y avait enfin des civils, au nombre de trente en 1600.

En 1734, faute de casernement, la garnison, forte d'un bataillon détaché d'Oran, vivait presque toute entière sous la tente, exposée aux intempéries et décimée par les maladies (60). En 1772 l'état-major de la place comprenait : un gouverneur du rang de colonel qui avait juridiction administrative et militaire, un major de place, un adjudant de place et un capitaine des clefs, un ingénieur, un officier d'artillerie et un garde magasin d'artillerie, un capitaine du port, un chapelain et un chirurgien. Aux travaux de fortifications étaient employés en moyenne 120 déportés et aussi des ouvriers libres. Hontabat estimait qu'il fallait 1.300 hommes pour soutenir un siège, et que la place en pouvait contenir 2.000.

(58) A Mers-el-Kebir celui-ci ne trouve à supprimer que l'ingénieur qui était sous ses ordres directs, Diego de Arge, et touchait cent ducats, et un soldat à trente ducats.

(59) A savoir dix gradés — un capitaine, un lieutenant, un sergent et sept caporaux d'escouade ; deux arquebusiers à cheval, un porte drapeau et deux tambours, un chapelain et un secrétaire, seize vétérans et seulement 44 soldats aptes à tout service. Général Didier, *op. cit.* t. VII, p. 278-310.

(60) Vallejo, *op. cit.*

DESCRIPTION

La forteresse avant 1563

La cité des corsaires n'occupait que la partie haute de la presqu'île. Elle était ceinte d'une muraille flanquée de tours (61). Du côté du port le rempart primitif, situé en contrebas et au bord de l'eau, subsista jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. Construit en mortier fin il avait une épaisseur de douze pieds et comportait quatre tours carrées. Il y avait dès ce temps-là deux portes : la porte de terre à l'entrée de la presqu'île, et la porte de mer donnant accès au port. L'espace compris à l'intérieur des murs était occupé par les maisons, lesquelles s'adossaient aux remparts sur tout le pourtour, sauf en un point où était une cour utilisée par les indigènes pour enfermer le bétail à abattre. Chaque maison possédait une petite citerne où s'écoulait l'eau de pluie. Enfin Mers-el-Kebir avait sa mosquée.

Un texte de 1562 (62) nous permet de reconstituer la forteresse à cette date : huit tours carrées se dressaient sur les murailles, dont le tracé général avait forme de rectangle. Du côté de la porte de terre deux de ces tours, plus fortes, servaient d'habitation à l'alcade et de réduit à la place. De là, en allant vers le port, on rencontrait successivement le bastion de l'artillerie et l'église. Au sud le nouveau rempart dominait à la fois la rade et l'ancienne muraille mauresque. A l'est un terre-plein, et une grosse tour ronde, la « Campana » (63), qui servait de prison, commandaient la partie basse, « la isla ». Au nord, vers la « mar loca », se trouvait la tour dite de la Trahison, un peu au-dessous du niveau du reste de l'enceinte. Aux deux portes de terre et de mer, celle-

(61) Nous ne possédons pas de description de la forteresse primitive. Le peu que nous en savons est tiré des récits des expéditions de 1501 et de 1505.

(62) Obaños (Federico), *Oran y Mazalquivir*, 1 vol. in-8°, Carthagène, 1912. C'est une histoire des deux présides suivie de documents inédits. Le texte de 1562 est extrait des « Archivo de la Direccion de Hidrografia ».

(63) La « Campana » c'était, comme son nom l'indique, la tour de la cloche. Il y en avait également une à l'Alcazaba d'Oran. Les « Campana » étaient aussi utilisées pour des signaux de feu.

ci s'ouvrant près de la Campana, s'en ajoutait une troisième laquelle franchissait une traverse intérieure. Les remparts renfermaient de trente à soixante maisons [64].

Le « château » de la fin du XVI[e] siècle (Cf. figure 1)

Les travaux, commencés en 1563, comprirent d'une part la reconstruction de l'ancienne forteresse, de l'autre la fortification de la pointe.

Le fort fut rebâti suivant un mode d'architecture tout nouveau: plus rien du château médiéval, plus de tours [65]; quatre puissants bastions d'angles réunis par des courtines nues. Ces bastions ou ravelins [66], surmontés de cavaliers qui permettaient à l'artillerie de battre tous les points de l'horizon, furent d'abord construits par Antonelli, puis repris et agrandis sur les plans du Fratin à partir de 1589. Sur le front de terre la défense fut complétée par le creusement à même le roc du grand fossé barrant l'entrée de la presqu'île. Des traverses protégeaient les points les plus exposés contre un bombardement éventuel venu du Santon.

Sous Montesa les deux portes de terre et de mer furent ache-

(64) Trente selon le texte publié par Obaños, soixante d'après un texte de la même époque (daté d'entre 1550 et 1559) et publié par Edouard Cat in *Mission bibliographique en Espagne*, Paris, Leroux, 1891.

(65) Les renseignements que nous avons relatifs aux travaux de Mers-el-Kebir sous Philippe II, et la ressemblance du plan de 1574 avec le plan de la Goulette en 1554 (pub. Braudel *op. cit.*) ne laissent pas de doute quant au caractère de cette reconstruction.

Le fait qu'une vue cavalière de 1734 (Esquer : *Iconographie historique de l'Algérie*) montre des tours dans la partie haute de la presqu'île indique ou bien que cette vue est fantaisiste, ou bien que le programme des architectes de Philippe II n'avait pas entièrement été réalisé, et qu'on avait laissé subsister une partie de la forteresse antérieure.

Ajoutons, pour ne rien celer des difficultés de la question, que sur le plan extrêmement précis qui accompagne cette vue cavalière, figure une sorte de donjon étoilé placé au milieu de la cour centrale, où tous les documents ne signalent à aucune époque autre chose que des maisons ou des constructions basses (voir ci-dessous).

(66) Ils avaient chacun leur nom, c'étaient St-Jacques, St-Philippe, le Bastion Royal, la Victoire.

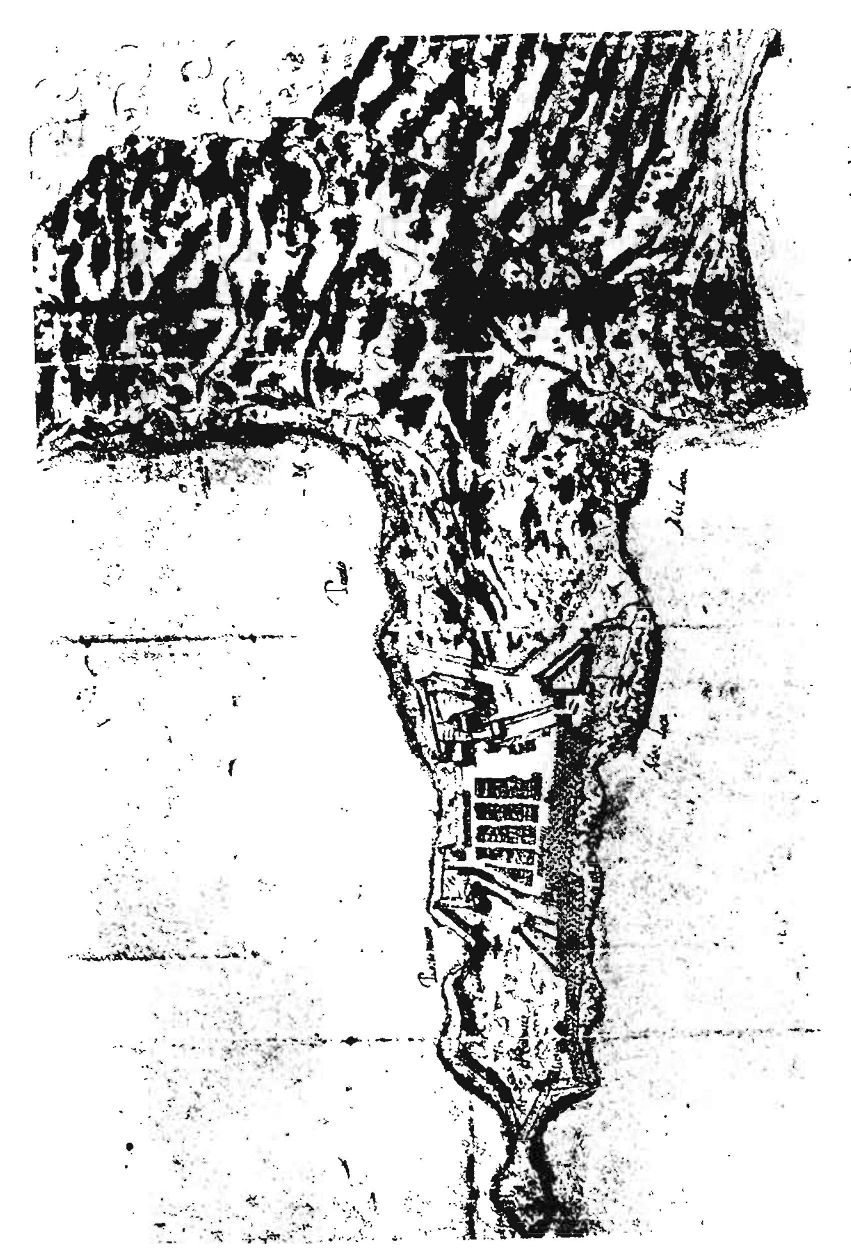


FIG. 1. — Vue cavalière de la pointe de Mers-el-Kébir, extraite probablement des « Archives de Simancas », publiée par le Général Didier dans son *Histoire d'Oran*, et datée, selon lui, du 28 décembre 1574.
Cette vue nous paraît correspondre assez bien aux travaux qui étaient en cours à ce moment. Mais il s'agit probablement plutôt d'un projet que de constructions déjà réalisées.
Compte tenu des nécessités du terrain, c'est un ouvrage analogue à celui de la Goulette, tel qu'il apparaît sur le plan de 1554 publié par M. Braudel (*op. cit.*).

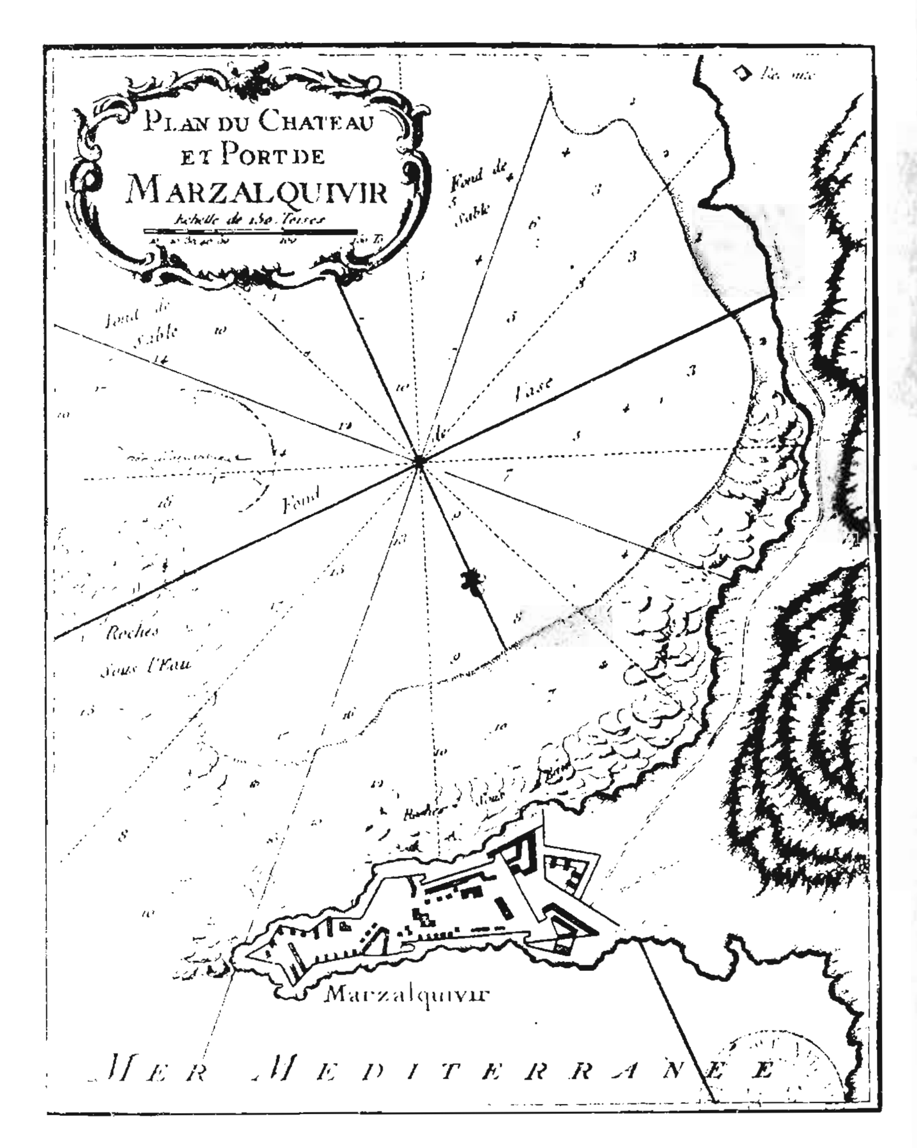


FIG. 2. — Photo extraite de l' « Atlas Bellin », édité vers 1770. (Bibliothèque Nationale, Section de Géographie).

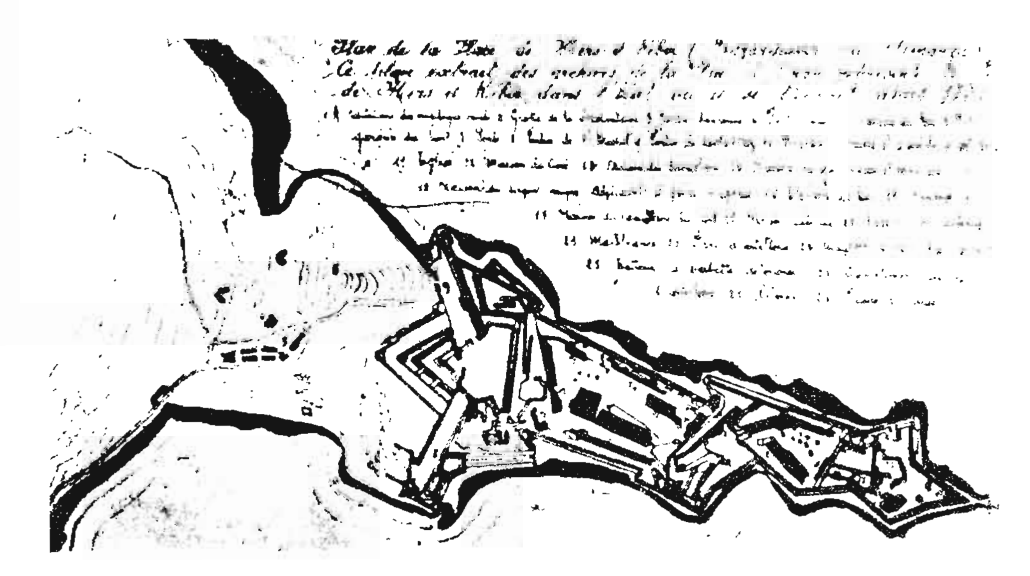


FIG. 3. — Photo prise par le Général Didier et conservée au Musée Municipal Demaeght, d'un plan qui se trouvait aux Archives du Génie d'Oran.



FIG. 4. — Restes de l'église St-Michel [...] Mers-el-Kébir (XVI[e] siècle). Au cen[...]le la nef ; à gauche, amorce d'un des [...]s-côtés. La partie droite de l'édifice [...]rait complètement disparu au cours [...]s travaux postérieurs.



FIG. 5. — Porte de terre avec ins[...]cription de 1751. Ecusson et trophées d'armes.

vées et ornées d'inscriptions et d'écussons aux armes d'Espagne (67).

Afin d'en interdire désormais l'accès à des assaillants qui pussent l'utiliser contre la forteresse, comme cela s'était passé en 1501, 1505 et 1563, « la isla » fut protégée par une ceinture de remparts à angles alternativement saillants et rentrants, qui épousaient la forme du terrain, et terminée par une pointe construite sur pilotis. Celle-ci fut emportée par une tempête d'hiver avant la fin des travaux, l'eau ayant été insuffisamment refoulée (68).

Un calvaire à trois croix se dressait sur cette partie de la presqu'île qui ne renfermait alors aucun bâtiment à l'intérieur des murs (69).

Le fort du XVIIIe siècle (figures 2 et 3)

La description détaillée de la forteresse du XVIIIe siècle, dont l'ensemble subsiste encore, fera l'objet du chapitre suivant.

Après la reconquête de 1732 le gouverneur Vallejo, dans son rapport au roi, souligne l'état de délabrement du fort. Les murailles, « quoique mal construites comme toutes celles d'Oran », offraient l'avantage de reposer sur le rocher et d'être renforcées dans leurs parties supérieures par un revêtement de maçonnerie ; mais les parapets manquaient presque partout, les angles saillants des remparts n'étaient pas protégés, les traverses tombaient en ruines ; à l'intérieur, aucune bâtisse pouvant servir de caserne à la troupe.

Les ingénieurs avaient donc un double but à atteindre : accroître la défense et construire les bâtiments nécessaires à la vie de la garnison. Le plan général, qui était commandé par la disposition du terrain, ne subit pas grand changement ; le

---

(67) Sur la porte de mer, à côté des armes royales, Montesa en fit placer une à son nom ; mais, gravée dans la pierre tendre, elle était déjà illisible quelques années plus tard.

(68) C'est une des malfaçons reprochées à l'entrepreneur Jean Duguesca (*vide supra*).

(69) On y trouvait aussi la boucherie ; l'abattoir était situé du côté de la « mar loca ».

front de terre fut considérablement développé grâce à l'agrandissement des deux bastions, à l'approfondissement du fossé et à l'édification du ravelin extérieur ; de plus, on bâtit une casemate pour protéger le petit saillant au-dessus de la « mar loca » (70). Dans la cour intérieure, où il y avait eu autrefois des maisons (71), furent construits un certain nombre de bâtiments bas et voûtés capables de résister à un bombardement. Des constructions de même type furent édifiées dans « la isla ».

Ces bâtisses étaient affectées à des usages très divers : outre celles qui servaient de casernement et de corps de garde, il y avait les logis des officiers, l'église, les magasins à vivres, l'épicerie, le magasin à bois, les magasins d'artillerie. Bien qu'à l'ordinaire on se fournît journellement à Oran, on pouvait emmagasiner des denrées pour trois mois. La réserve de munitions était au moins prévue pour une durée égale.

En 1772 le programme des travaux comportait la reconstruction des bâtiments non encore voûtés et l'établissement de défenses latérales pour masquer les angles rentrants des remparts de la pointe. Il ne semble pas que ce programme fut réalisé pendant les vingt dernières années de l'occupation espagnole.

Etat actuel

Pour la commodité de cet exposé nous distinguerons trois parties : le front de terre, la partie centrale autour de la cour intérieure et la pointe.

a) *Front de terre.* — Le front de terre qui est la portion la plus importante, et d'ailleurs la mieux conservée de la citadelle, se compose, outre le ravelin édifié à l'extérieur du grand fossé, d'un rempart flanqué de deux bastions avec cavaliers.

Le grand ravelin forme avec les bastions une tenaille double dont il constitue l'angle saillant (72). Il présente vers le Santon (73) deux remparts crénelés parallèles que sépare un fossé intérieur (74). La retirade se compose de trois salles voûtées. La poterne d'entrée surmontée d'une inscription, d'une part donne accès à un terre-plein intérieur, et de l'autre ouvre sur le grand fossé (75). Non loin de là se trouve un puits aboutissant à une citerne. Ce ravelin qui ne pouvait être miné, ses faces étant taillées dans le roc jusqu'au tiers de leur hauteur, couvrait complètement la place vers la terre.

Le bastion sud comprend quatre terre-pleins superposés, dont les trois plus élevés étaient défendus par l'artillerie et la mousqueterie, le quatrième par la mousqueterie seule. Dominant l'ensemble, le cavalier, de forme hexagonale, restauré après 1830, est devenu le cimetière des premiers marins français morts à Mers-el-Kebir. Du second terre-plein qui est protégé contre le tir du Santon par un mur faisant écran (76), et dont la muraille opposée à la campagne est percée de sept

(70) Cet angle saillant et cette casemate, très visibles sur la figure 2, se trouvaient sans doute au même emplacement qu'en 1562 la « tour de la Trahison ». Pendant le siège de 1563 cet endroit avait été le point faible de la défense.

(71) Se reporter à la note 64.

(72) On appelait tenaille double une fortification qui présentait vers la campagne un angle saillant encadré de deux angles rentrants.

(73) De plus, en avant du ravelin se trouvait « une esplanade à portée de fusil, fermée du côté de la montagne par un escarpement de maçonnerie de 4 à 5 mètres de haut » (Rapport du Génie, 1831 : *Archives du Génie d'Oran*). La route d'Aïn-el-Turck en occupe aujourd'hui l'emplacement.

(74) Les chemins de ronde sont munis de garde-têtes, sortes d'arcs-boutants disposés de façon à protéger complètement des tirs de la montagne la mousqueterie. Il n'y avait pas en effet d'artillerie dans le ravelin ; il était occupé en temps de paix par 25 à 30 hommes ; en cas de guerre il en fallait 100 pour le défendre.

(75) Cette partie du fossé comprise entre le front de terre et le ravelin se présente aujourd'hui comme une esplanade surélevée par rapport à la route d'où l'on y accède ordinairement. Mais il ne faut pas oublier qu'il était creusé dans la partie la plus élevée de la presqu'île. Au XVIIIe siècle les issues en étaient barrées (cf. plan de 1751). Cependant Hontabat déplorait l'absence de caponnières qui l'eussent clos complètement et permis en cas d'accident à la garnison du ravelin de se retirer sans risque dans la place. Sa défense en fut complétée après 1772. Le Rapport du Génie de 1831 (*op. cit.*) décrivant en effet la sortie de la forteresse qui se faisait en suivant le grand fossé, signale qu'à l'endroit où celui-ci débouchait sur le port, il était fermé par un mur percé d'une porte que défendait un corps de garde crénelé au rez-de-chaussée et au premier étage.

(76) Il existe un autre écran dans la cour centrale près du rempart nord ; les écrans, de même que les traverses et les garde-têtes du ravelin, jouaient un rôle important dans le système de défense de la forteresse (cf. note 92).

grands créneaux pour les canons et de nombreuses petites meurtrières pour les mousquets, un passage voûté descend en pente douce vers un troisième, d'où un escalier à vis conduit à la quatrième plate-forme, plus exiguë (77). Les deux terrasses supérieures sont tournées vers le Santon, les deux autres vers le port.

Le bastion nord, situé du côté de la « mar loca », où un débarquement n'était pas à craindre, ne comporte que deux terre-pleins crénelés. Le cavalier qui constitue la terrasse supérieure, et auquel on ne peut accéder à présent que par des échelles, a dû être remanié. Sur la plate-forme inférieure on reconnaît l'esplanade de granit bordée d'une banquette à quatre marches qu'y fit placer le gouverneur Alvarado. La casemate construite au XVIII[e] siècle pour compléter la défense de ce front est aujourd'hui rasée (78).

Une épaisse muraille lisse, qui paraît de construction plus ancienne, relie entre eux les deux bastions. A l'angle qu'elle forme avec le bastion nord, se trouve l'ancienne porte de terre. Cette porte, flanquée de deux pilastres, qui supportent un tympan formé d'une élégante mouluration et d'un écusson avec trophées, et encadrent une inscription de 1751, donnait accès par un passage en chicane (79) à la cour. Elle a été murée de façon assez malencontreuse lors de la restauration de Napoléon III, et remplacée par une entrée droite percée à proximité.

Entre la grande muraille et la cour centrale il y a un complexe de glacis et de constructions dont il est malaisé de faire le relevé, et d'où émerge un ouvrage en avancé assez semblable aux cavaliers des bastions, mais moins haut (80).

(77) L'escalier à vis se continue et aboutit vers l'ancienne porte de la mer. Il y avait une autre issue, aujourd'hui condamnée, laquelle, partant de la seconde plate-forme, menait à une porte de secours qui ouvrait sur le grand fossé près du port, et dont un perron de trois marches marque encore l'emplacement (Cf. *in* Hontabat, *op. cit.* « la voûte à l'épreuve de la porte de secours »).

(78) De ce côté existe un escalier percé dans la muraille et utilisé par les pêcheurs pour descendre sur une petite grève.

(79) Au coude de la chicane on peut encore voir une niche ornée d'une coquille renaissance. Au temps de Hontabat la porte de terre était précédée d'un pont-levis.

(80) Cet ouvrage est porté sur le plan de 1751 (fig. 3), mais n'est mentionné nulle part ailleurs.

Sous cet ouvrage se trouve une citerne qui alimente un minuscule bassin situé dans une petite salle voisine, à laquelle on accède par la cour intérieure. A l'entrée de cette salle, qui est couverte d'une voûte en berceau assez grossière, a été rapportée une inscription de 1563 commémorant le début de la reconstruction de la forteresse par J. B. Antonelli. Le bassin est lui-même surmonté d'une inscription de 1566 inscrite dans un cadre, et flanquée de mascarons (81).

Non loin de là (82) on rencontre des restes de construction comportant une voûte d'une hauteur exceptionnelle dans un ouvrage militaire de ce temps, une niche aveugle et des fragments de moulures renaissance remployés. Il est probable — textes et plans concordent à ce sujet — qu'on se trouve en présence de l'église de Mers-el-Kebir (83), la voûte correspondant à la grande nef, et la niche aveugle marquant l'emplacement d'un des bas-côtés. Mais adossée à ces ruines existe une porte murée que surmontent à l'extérieur un magnifique écusson aux armes royales d'Espagne (où figurent le Collier de St-Michel et la Toison d'Or) et une grande inscription célébrant la résistance héroïque de 1563. Or inscription et armoiries semblent bien être celles que Philippe II avait fait placer au-dessus de la porte de la mer. On peut supposer qu'elles furent remises à leur place actuelle au cours des transformations que subit ultérieurement la forteresse.

A défaut de la porte proprement dite, le passage conduisant à la mer subsiste. C'est un couloir abrité par un parapet qui longe le mur extérieur, s'enfonce sous une voûte basse, et atteint une petite plate-forme, d'où une rampe en encorbellement sur la falaise descendait jusqu'au port. (84). Cette partie-

(81) Notre salle coïncide sur le plan de 1751 avec la maison du curé.

(82) Aux environs se trouvent aussi deux grandes salles voûtées ornées de cheminées monumentales du XVIII[e] siècle, et des amorces de passages souterrains maintenant interrompus.

(83) Nous ignorons si la mosquée où Ximenès fit installer la première église de Mers-el-Kebir se trouvait à cet endroit. En tous cas, dès 1562, l'église appelée « église majeure » ou église St-Michel occupait cet emplacement. Nos textes sont muets sur la construction de cette église.

(84) Des fragments importants de cette rampe subsistent encore. La porte de mer, déjà trop exposée au feu des vaisseaux, ne semble plus guère avoir été utilisée au XVIII[e] siècle. En tous cas il est certain qu'en 1830 la porte de terre était le seul accès de la forteresse.

là de la citadelle ne paraît pas avoir été touchée depuis le XVI[e] siècle. Une loggia, pourvue d'un balcon que soutiennent trois consoles de marbre, met une note d'élégance dans l'austérité de ces murs.

b) *Cour intérieure.* — Ce que nous appelons la cour intétéreure, c'était primitivement le quadrilatère compris entre les remparts. Les deux murailles les plus exposées, celle qui faisait face au Mourdjadjo et celle qui commandait « la isla » avaient été renforcées. Mais l'abandon relatif de la seconde, par suite de la fortification de la pointe, et le développement considérable donné au front de terre ont défiguré le plan primitif. La cour centrale actuelle s'étend d'une part entre le front de terre décrit précédemment et les restes du front de mer, et d'autre part entre les deux remparts latéraux.

Le front de mer est formé par un glacis très épais (85) et deux bastions. Le glacis, peu élevé du côté de la cour, mais dominant d'assez haut la pointe, recouvre de grandes salles non voûtées (86), dont l'une servit de chapelle au début de l'occupation française. Les bastions, qui furent dès le XVI[e] siècle moins importants que ceux du front opposé, et ne paraissent avoir été l'objet d'aucuns travaux au XVIII[e], sont aujourd'hui en ruines. Le rempart sud doit remonter aux plus anciennes constructions (87), tandis que celui du nord semble plus récent. Aux angles formés par ce dernier avec les deux bastions septentrionaux, des arcs de décharge d'une belle coulée renforcent extérieurement la muraille.

Dans cette cour se trouvent un certain nombre de bâtiments espagnols, turcs et français des XVIII[e] et XIX[e] siècles. Sauf l'édifice en forme de fer à cheval (88), où l'on remarque une petite porte de style très sobre apparentée au Louis XVI, et

(85) Cet ouvrage, en son état actuel, remonte aux travaux du XIX[e] siècle, alors que l'on remplaça dans toute la partie basse de la pointe les parapets de maçonnerie par des parapets de terre (Rapport Génie, 1831, *op. cit.*).

(86) Par conséquent antérieures au XVIII[e] siècle, où l'on ne construisit dans le fort que des bâtiments « voûtés à l'épreuve » (en pierre de taille).

(87) C'est le prolongement du rempart de la porte de mer dont il a été parlé antérieurement.

(88) Cf. figure 2.

une sorte de grande alcôve sans mur de façade, ces constructions, chambres de troupes, magasins ou entrées de citernes souterraines, sont dépourvues de caractère. Un petit marabout se trouve placé sous le rempart septentrional.

c) *Pointe.* — Malgré plusieurs restaurations, le corset de remparts, dont on ceignit à la fin du XVI[e] siècle « la isla », ne semble pas avoir subi de grands changements.

Des nombreuses constructions qui s'y trouvaient au XVIII[e], il ne subsiste plus guère que le casernement méridional (89). A proximité de cet ouvrage il y a deux citernes, dont l'une communique avec un conduit qui déverse dans la mer le trop-plein des eaux (90). A l'extrême pointe, une troisième citerne, la plus vaste de la forteresse, recueille les pluies ruisselant de toute la presqu'île.

Le phare actuel n'occupe pas la place exacte du phare espagnol, qui se trouvait plus près du bord de l'eau (91).

Dans son ensemble, la pointe, à l'exception des remparts, a été profondément modifiée par les travaux qu'y accomplit le Génie militaire français au XIX[e] siècle, alors que la protection du front de mer devenait le seul objectif. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que, pour les Espagnols, le grand problème fut toujours de défendre Mers-el-Kebir du côté de la terre (92). Ce qu'ils redoutaient, c'était bien plus une attaque

(89) Ce vaste bâtiment semble bien être, au moins en partie, de construction espagnole mais le percement de larges fenêtres en a défiguré l'aspect extérieur.

(90) Tabalosos (*Histoire d'Oran*, par le marquis de Tabalosos, trad J. Cazenave in *Bulletin d'Oran*, 1930, p. 374) rapporte qu'une nuit des Maures avaient tenté de forcer « la grille qui entoure le fossé et ferme le conduit royal par où s'écoule le trop-plein des bassins qui contiennent l'eau pour la forteresse » (Cf. annexe III).

(91) Hontabat signale le phare comme étant bien construit malgré son peu d'élévation : il figure sur un plan de 1786 (Esquer, *op. cit.*) sous l'aspect peut-être fantaisiste d'une petite tour à deux étages surmontée d'un lanternon.

(92) Les traverses (cf. note 76) avaient justement pour but de masquer les défenseurs contre le tir venu du Santon. Si bien que les officiers du Génie de 1831 constataient (*op. cit.*) que, « quelqu'incertain que fût le tir des vaisseaux, il était impossible de ne pas prévoir que les canonniers seraient exposés à une grêle d'éclats de pierre ». Rozet (*Voyage dans la Régence d'Alger*, Paris, 1833, t. II) a vu ces énormes traverses : « c'étaient des murs en maçonnerie de 4 à 5 mètres de haut qui séparaient les batteries et barraient la « isla » en divers sens » (cf. plan de 1751 et se reporter à la note 73).

venue du Santon qu'une agression navale. Vers la mer, la défense, beaucoup plus facile, était assurée par les feux combinés des batteries de la partie orientale du carré bastionné [93] et des batteries placées sur les parapets de la « isla ».

D'ailleurs notre forteresse formait un ensemble défensif avec les châteaux de Santa Cruz et de St-Grégoire, juchés tous deux sur l'arête du Mourdjadjo qui sépare Oran de la rade voisine. Dès le XVI[e] siècle la liaison entre les trois places était établie par des signaux [94]. Au XVIII[e] un souterrain resté inachevé, dont on montre l'amorce sous le fort de Santa Cruz, devait joindre ce dernier à Mers-el-Kebir.

ANNEXES

I. — *Postés avancés*

Il a existé à Mers-el-Kebir deux ouvrages extérieurs : le fortin du Santon, et « la Toretta ».

Dès 1505 on établit une garde permanente sur la montagne du Santon ; en 1563 un petit fort appelé San Michele ou San Salvador [95] y était en construction: les Turcs l'ayant détruit, on se contenta de rétablir la garde permanente ; et il ne fut jamais donné suite au projet de l'ingénieur Christobal de Rojas qui, en 1611, voulait y réédifier un ouvrage du coût de 25.000 ducats. Shaw [96], en 1730, y vit une échauguette d'où l'on observait les environs. Au temps de Hontabat les batteries du front de terre suffisaient à garder cet endroit de l'ennemi. Du fortin de 1563 il subsiste sur la première plate-

(93) C'est ainsi que le « Rapport du Génie » désigne le quadrilatère fortifié primitif.

(94) Suarez rapporte que, avant la conquête espagnole, la présence de corsaires chrétiens sur la côte était signalée aux places d'Oran et de Mers-el-Kebir par des feux que l'on allumait dans une tour située là où devait s'élever plus tard le fort St-Grégoire.

(95) Ce dernier nom était porté en 1562 par une chapelle qui se trouvait tout au sommet du Santon. Il resta par la suite attaché aux ruines de cet ouvrage, témoins d'une victoire quasi-miraculeuse.

(96) *Op. cit.*

forme du Santon, au-dessous du fort français, une épaisse muraille longue d'une vingtaine de mètres.

La Toretta n'est mentionnée qu'au XVIII[e] siècle [97]. Elle gardait le chemin des fontaines et les pentes du Santon. C'était probablement une tour ronde comme la « Torre Gorda » [98], du grand ravin d'Oran.

II. — *Le port*

Jusqu'à ces toutes dernières années on ne fit pas grand'-chose pour améliorer le port naturel de Mers-el-Kebir [99].

Pourtant, au cours des grands travaux commencés en 1563, il y eut une tentative d'aménagement du « puerto nuevo ». On appela ainsi la petite anse formée par le retrait de la côte, à l'endroit où la presqu'île s'étrangle, et où les roches sous-marines laissent un seuil libre.

Au XVIII[e] siècle il y avait un môle où étaient amarrées les embarcations ; et une herse de fer, qu'avait fait installer le gouverneur Alvarado, fermait l'accès de la plage aux ennemis. Pendant toute l'occupation espagnole, un « vaisseau du Roi », destiné aux relations officielles avec l'Espagne, était affecté au port de Mers-el-Kebir [100].

III. — *Question de l'eau*

L'absence de sources à proximité de la presqu'île obligeait à compter surtout sur l'eau du ciel. Les Maures avaient une petite citerne dans chaque maison pour recueillir la pluie écoulée des terrasses ; ils s'approvisionnaient aussi aux fontaines des Tortues (de los Galapagos) à une demi-lieue à l'ouest

(97) Esquer, *op. cit.*, plan d'Oran en 1786, n° 66 de la légende.

(98) Pestémaldjoglou, *op. cit.* On accédait à la « Toretta » au moyen d'une échelle qu'on retirait à la tombée du jour. Un détachement composé d'un caporal et de six hommes y était enfermé la nuit pour surveiller les mouvements des indigènes qui d'ailleurs tentèrent de s'en emparer notamment le 27 février 1773.

(99) Au sujet des conditions naturelles de l'abri de Mers-el-Kebir, se reporter à l'introduction. Le « puerto nuevo » est mentionné sur le plan de 1574 (fig. 1).

(100) En 1599 l'alcade de Mers-el-Kebir J. P. de Navarette demande au roi le remplacement du brigantin de Sa Majesté, devenu inutilisable. La nuit du 28 juin 1772 un coup de main heureux permit aux Maures de s'emparer du « vaisseau du Roi ».

de la place, et des tours de Ruy Dias de Rojas [101] au midi vers Oran.

Après la conquête, en septembre 1505, les Espagnols durent faire venir l'eau par mer.

Au XVIIIe siècle il existait un système perfectionné pour recueillir toutes les eaux de ruissellement. Il y avait neuf citernes, dont la principale se trouvait dans la partie basse de la pointe. Certaines de ces citernes étaient divisées en deux réservoirs dans l'un desquels n'arrivaient que des eaux filtrées. Hontabat estimait que les années abondantes permettaient de faire une réserve d'eau pour trois ans [102].

D'autre part un bassin, creusé en face du mouillage, et alimenté par les eaux de pluie descendues de la montagne, était utilisé pour le ravitaillement des navires. Ce bassin, qui vraisemblablement remonte au XVIe siècle, existe encore aujourd'hui [103].

Les deux puits désignés sur un plan de 1775, sous les noms de « Albercon et Argibillo » [104], devaient servir au même usage.

IV. — *Artillerie*

Si les Maures ne semblent pas avoir eu en 1501 d'artillerie à opposer aux canons des vaisseaux portugais, ils possédaient en 1505 au moins une bombarde, laquelle lançait des boulets de pierre de 40 livres, et gêna le débarquement des Espagnols. Dans le même temps qu'ils entreprenaient la construction de leur forteresse, ceux-ci l'armaient. C'est ainsi qu'en 1534 étaient débarquées à Mers-el-Kebir une partie des pièces retirées d'Honéïn [105] avant l'évacuation de cette dernière place, et en 1535 un énorme canon, le San Juan, destiné à défendre l'entrée du port. Pourtant en 1536 le comte d'Alcaudète réclamait encore une couleuvrine et un canon double renforcés qui atteignissent toute la berge. En 1559, avec les trente pièces qui s'y trouvaient, l'armement de la place devait être considéré comme suffisant [106].

Au début de la seconde occupation espagnole, Mers-el-Kebir ne contenait plus que 27 canons de bronze et de fer auxquels Vallejo jugeait indispensable d'adjoindre treize autres bouches à feu.

Mais au cours du XVIIIe siècle l'importance de l'artillerie s'accrut ; et en 1772 la forteresse renfermait 58 canons, et pouvait en recevoir 46 de plus. A l'arrivée des Français il restait 44 pièces, toutes d'origine espagnole [107].

Alexandre **PESTEMALDJOGLOU.**

(101) Ces deux fontaines, qui doivent être identifiées avec celles qui se trouvent au pied du Mourdjadjo, derrière le village de St-André, figurent sur plusieurs plans du XVIIIe siècle. Au sujet de la seconde, se reporter à la note 8. Leur eau était transportée jusqu'à la forteresse dans des outres.

(102) Quelques-unes de ces citernes sont encore utilisées, notamment pour le blanchissage et la cuisson des légumes. Voici comment on procède : lorsque se produisent de grandes pluies, on commence par laisser les vannes des citernes fermées pendant environ une heure ; puis, quand l'eau qui ruisselle est à peu près propre, on les ouvre pour la recueillir.

(103) Il figure sur un plan manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale (Section de Géographie), et qui est peut-être de la main même du Dr Shaw. Le bassin de Mers-el-Kebir était inutilisable en 1838. Depuis, il a été réparé, couvert et sert de réservoir à eau au village de St-André.

(104) *Archives Guerre*, Don 6, Subd. B, no 6. Les deux puits figurent également sur un plan non daté conservé au *Comité du Génie* (Ar[illegible]s, Carton 1, Section 1, no 2).

(105) Au sujet de Honéïn, se reporter à la note 28.

(106) Le texte qui fournit l'état de ces pièces a été publié par Cat, *op. cit.* La plupart provenaient des fonderies de Malaga, quelques-unes de Flandre et d'Allemagne. Suarez conte qu'en 1567 le maître de Montesa voulut faire repêcher les canons que les Turcs, avant de lever le siège en 1563, avaient fait tomber dans la « mar loca » du haut d'une petite plate-forme où ils étaient installés. Les plongeurs repérèrent une grosse pièce ; mais on eut beau y attacher des câbles de chanvre que trois ou quatre galères tiraient, on ne put la bouger à cause de son poids, et parce qu'elle était coincée dans les rochers. « C'était un grand basilic en forme de torche à l'extérieur, qui tirait 100 livres de balles et autant de poudre. Un renégat flamand l'avait fondu à Alger au temps de Salah Raïs avec les cloches et les petites pièces d'artillerie prises à Bougie ; et les Turcs l'avaient transporté une première fois à Oran avec beaucoup d'autres pièces pendant le siège de 1556 » (Général Didier, *op. cit.*, t. VI, p. 126).

(107) C'étaient des canons en fer, presque tous du calibre de 24 à 36. Les officiers du Génie français en 1832 (*op. cit.*) estiment qu'une fois les réparations faites à la forteresse, elle pourra recevoir 140 pièces de gros calibre, sans compter les mortiers.

Le Commerce anglais avec le Maroc pendant la seconde moitié du XVIe siècle

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, le commerce de l'Angleterre avec le Maroc a été particulièrement actif. Les échanges de marchandises commencèrent vraisemblablement en 1551 et 1552, avec les deux expéditions d'un certain capitaine anglais, Thomas Windham (1) ; ils se faisaient principalement à Safi et à Santa Cruz du Cap de Guir (Agadir) et se développèrent rapidement. Les commerçants qui trafiquaient avec le Maroc étaient pour la plupart des marchands de Londres, qui comptaient parmi les premiers personnages de la Cité ; mais certains hommes d'Etat y recherchaient aussi de fructueux bénéfices. Néanmoins, les opérations, parfois incertaines et difficiles en elles-mêmes, étaient entravées par l'hostilité des autres nations européennes. Des périodes de crise succédèrent à des périodes de prospérité et amenèrent la création, en 1585 et pour une durée de douze années, de la « Barbary Company » (2), sur le modèle des « corporations » qui existaient déjà en Angleterre.

Le commerce anglais au Maroc, dans la seconde moitié du XVIe siècle, qui correspond à la brillante époque de la dynastie saadienne, pourrait fournir l'occasion d'une intéressante étude. Nous ne voulons donner ici que quelques détails sur les importations et les exportations qui ont fait l'objet de ce commerce.

(1) *Sources Inédites de l'Histoire du Maroc*. 1re série, Angleterre tome I, Paris, 1918, pp. 17-20.
(2) S. I., 1re s., A., t. I, pp. 445-454 et 468-475.

LES IMPORTATIONS

Commerce licite. — Les Anglais ont importé au Maroc, dans la seconde moitié du XVIe siècle, d'une part, des marchandises que l'on peut qualifier de licites : des draps, des tissus et quelques autres articles, mais en quantité bien moins importante, et, d'autre part, des marchandises de contrebande : des armes et des fournitures de guerre.

Les draps et les tissus étaient recherchés par les Maures pour leur usage personnel et aussi parfois pour les exporter au Soudan (3).

La cargaison des navires de Thomas Windham, en 1552, comprenait une grande quantité de draps (4), et les documents postérieurs en signalent très fréquemment l'importation. Dans un projet de contrat de février 1567 (5), un négociant s'engage à transporter chaque année au Maroc une certaine quantité de draps, apprêtés et teints en Angleterre. En 1573, le Lord-Maire de Londres et plusieurs marchands font état de l'important débouché que le Maroc offre pour les draps (6). Le mercier Edmund Hogan, envoyé par la reine Elisabeth au Maroc, signale, en 1577, que le marché des draps est susceptible de s'étendre, car le Chérif Moulay Abd-el-Malek (1576-1578) veut que ses sujets s'habillent à la turque (7). D'ailleurs, à partir de 1567, les marchands ne cessent de se plaindre des énormes quantités de draps expédiées d'Angleterre (8).

Ces draps étaient de différentes sortes, mais le plus courant était celui appelé encore aujourd'hui *bernatha* (9) ; c'est un drap fin, bleu foncé, que l'habileté commerciale des trafiquants anglais réussit à faire adopter par tous les sujets aisés des Chérifs, à ce point que le bleu était devenu « la couleur

(3) S. I., 1re s., A., t. I, p. 404.
(4) *Ibid.*, p. 18.
(5) *Ibid.*, p. 90
(6) *Ibid.*, p. 117.
(7) *Ibid.*, p. 204.
(8) *Ibid.*, p. 92.
(9) *Ibid.*, pp. 112-113.

nationale du vêtement » ([10]). Il est d'ailleurs encore utilisé pour les burnous, les djellabas et les caftans.

Mais les *bernatha* n'étaient pas toujours d'excellente qualité et certains marchands envoyaient au Maroc des draps défectueux, « browne blues », dont en mai 1567 le Chérif Moulay Abdallah el-Ghaleb (1557-1574) avait interdit l'importation, sous peine de confiscation. Nous voyons huit de ces marchands écrire à la reine Elisabeth pour qu'elle intervienne auprès du Sultan ([11]), en vue de leur faire restituer soixante-sept pièces de « browne blues » qui avaient été saisies ; ils alléguaient, ce qui paraît bien peu vraisemblable, que leurs facteurs ne les avaient pas avisés de cette interdiction. Un autre document, de 1572 ([12]), fait mention de trois marchands juifs qui se plaignent des « vices de qualité et de la non-conformité de couleur constatés dans cinq pièces de draps bernatha », et allèguent qu'elles étaient « brûlées à la teinture et de tissu grossier ».

En dehors des *bernatha*, les Anglais importaient encore des carsayes, des perpétuanes et des sergettes ([13]). Les carsayes, ou créseaux, ou encore carisets — en anglais *kerseys* —, sont des étoffes de laine croisée à deux envers, présentées sous l'aspect de gros drap, généralement à côtes. Leur nom vient sans doute de celui de la ville de Kersey, dans le comté de Suffolk, dont les draps se vendaient alors en Orient, en Espagne, au Portugal et au Maroc. Les perpétuanes, ou sempiternes, et les sergettes sont aussi des étoffes de laine croisée ; les premières — *lasting* en anglais — étaient fabriquées à Colchester et à Exeter ; les secondes étaient étroites, minces et légères.

Les toiles anglaises paraissent avoir fait l'objet d'un commerce bien moins important que celui des draps. Ce fait était dû probablement à la concurrence des toiles françaises, de Morlaix, de Cambrai ou de Rouen ; vers 1589, les marchands de la « Barbary Company » soulignaient avec amertume le

(10) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. IV.
(11) *Ibid.*, pp. 96, 97.
(12) *Ibid.*, p. 113.
(13) *Ibid.*, t. I, p. 29 ; t. II, Paris, 1925, p. 549.

tort que leur faisaient certains commerçants français avec leurs toiles ([14]). Toutefois, le marchand Richard Tomson en fournit au Chérif, en 1596 ([15]), et, dans un mémoire du début du XVIIe siècle, Henry Roberts — qui fut l'agent de la « Barbary Company » à Marrakech — les cite parmi les objets susceptibles d'être vendus au Maroc ([16]).

On peut sans doute ranger aussi parmi les toiles, et non parmi les draps, une étoffe de couleur, dite *nakhla*, parce que les dessins en ressemblent aux feuilles de palmiers, et qui servait à doubler les tentes utilisées par « les fusiliers de l'armée victorieuse » ([17]), c'est-à-dire par les fantassins du Chérif. Il nous paraît peu probable, en effet, qu'on ait utilisé du drap pour cet usage. Quoi qu'il en soit, un marchand anglais, appelé Artous dans un document arabe — et qui est peut-être Arthur Atie, un des futurs membres de la « Barbary Company » — a vendu, en 1584, 6.250 coudées (environ 3.000 mètres) de *nakhla*, qu'il a livrées à la maison de l'armement. Ce détail suffirait à lui seul à indiquer qu'il s'agit de fournitures faites pour les besoins de l'armée. Aujourd'hui encore d'ailleurs, on trouve au Maroc des draps, des cotonnades ou des soieries, importés d'Angleterre, et portant la marque *nakhla*, figurée par une palme.

Enfin, en 1590, un chargement envoyé au Maroc par le marchand William Resould ([18]) comprenait, entre autres marchandises, des soieries, dont il est également question dans un mémoire de Henry Roberts ([19]).

Nous manquons de renseignements précis sur la quantité et la valeur des étoffes importées au Maroc par les Anglais. Toutefois, dans le contrat de février 1567, dont nous avons parlé plus haut, le négociant proposait de s'engager à envoyer 2.000 pièces de draps par an. Il est certain que les importations de draps augmentèrent rapidement, s'enflèrent à un point exagéré, puis redevinrent très basses. John de Cardenas, un

(14) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 554.
(15) *Ibid.*, t. II, p. 103.
(16) *Ibid.*, p. 224.
(17) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 431.
(18) *Ibid.*, t. II, p. 60.
(19) *Ibid.*, p. 224.

secrétaire de Francis Walsingham, membre du Conseil privé, se plaint, en 1589 [20], que 3.000 pièces de draps anglais seulement soient alors importées annuellement au Maroc, et il ajoute : « c'est une bien petite vente pour qu'on puisse l'inscrire à un profit quelconque du royaume ».

Par ailleurs, les droits payés à la sortie d'Angleterre pour les étoffes à destination du Maroc s'élevèrent en 1569 à 339 £ 6 s 8 d, et, en 1568, à 482 £ 13 s 4 d [21].

Quant au prix de ces étoffes, un seul document en fait mention, en 1572 [22], et signale que cinq pièces de draps *bernatha* ont été payées 300 onces, soit environ trente livres sterling.

En dehors des étoffes, les marchandises licites importées d'Angleterre au Maroc n'ont qu'une valeur insignifiante. Elles représentent moins de 1 % du total des importations anglaises en 1567, et moins de 3 % en 1568 [23].

Lors de son voyage de 1552, Thomas Windham avait vendu au Maroc du corail, de l'ambre et du jais [24]. Mais les documents postérieurs ne font plus mention de ces articles, et il s'agit là certainement d'importations exceptionnelles. Par la suite, on trouve trace de certaines marchandises vendues par les Anglais aux sujets des Chérifs Saadiens, de façon plus ou moins régulière : des tarbouchs, des marbres, du safran, des objets de cuivre, etc.

Les tarbouchs [25], ou chéchias, qu'en Europe on appelait alors des bonnets de Marseille ou de Tunis, sont qualifiés, dans un texte des environs de 1595, de « calottes rouges pour les marins ». Il est bien évident que cette expression ne doit pas être prise à la lettre ; en raison du petit nombre de marins au Maroc, leurs coiffures n'auraient pu faire l'objet que d'une importation absolument insignifiante. Les tarbouchs étaient alors fabriqués en Europe, notamment en France, à Orléans, à Marseille, à Aix et à Prades, d'où on les exportait en Afrique du Nord et au Levant. La chose peut sembler étrange, mais

(20) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 538.
(21) *Ibid.* pp. 98, 99.
(22) *Ibid.*, p. 113.
(23) *Ibid.*, pp. 98, 99.
(24) *Ibid.*, p. 18.
(25) *Ibid* t. II, p. 91.

tout récemment encore il en arrivait au Maroc de grandes quantités qui venaient de Tchéco-Slovaquie.

Les Anglais ont aussi vendu au Maroc des marbres pour les Sultans [26]. En avril 1584, Walsingham en faisait rechercher en Irlande pour les envoyer au Chérif Moulay Ahmed el-Mansour (1578-1603). Il n'y trouva d'ailleurs que des pierres trop courtes ou trop petites pour faire des colonnes, sans doute destinées à la construction du palais du Bedi, à Marrakech. L'opération envisagée n'eut probablement pas de suite. Mais, en 1599, Richard Tomson est signalé par la reine Elisabeth, dans une lettre à El-Mansour, comme le premier Anglais qui ait procuré des marbres au Chérif. La même année, son facteur écrit à Tomson qu'il doit attendre « les factures du Souverain pour le paiement des marbres ».

Le safran figure parmi les produits importés par William Resould en 1595 [27]. L'Europe envoyait encore aux Chérifs des objets fabriqués en cuivre [28], tels que des bassins, des chandeliers, des aiguières, etc... Moulay Ahmed el-Mansour reçut ainsi d'Angleterre, en 1600, huit paires de chandeliers et trois brûle-parfums de cuivre jaune. La même année, des peaux de zibeline lui furent également expédiées, et, en 1602 ou 1603, peu avant sa mort, un de ses fournisseurs, le marchand John Wakeman, lui fit parvenir un lit et un carrosse [29]. Mais c'étaient là évidemment des importations tout à fait exceptionnelles.

On chercha même en 1600 à vendre au Sultan, qu'on savait s'intéresser à l'astronomie, des sphères, des montres, des cadrans, des sextants, des instruments magnétiques et des astrolabes [30]. Mais nous n'avons pas trouvé de documents concernant l'importation au Maroc de montres ou de pendules, pendant la période qui nous intéresse ; pourtant, à la même époque, on en exportait d'Angleterre vers la régence d'Alger.

Enfin les bijoux et surtout les perles ont pu aussi être

(26) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 432, 433 ; t. II, pp. 140, 146.
(27) *Ibid.*, t. II, p. 60.
(28) *Ibid.*, t. I, p. VIII ; t. II, p. 172.
(29) *Ibid.*, t. II, p. 237.
(30) *Ibid.*, p. 168.

importés au Maroc par les Anglais (31). A la suite des rançons versées par les Portugais pour le rachat des prisonniers de la bataille des Trois Rois (1578), l'aisance était devenue générale au Maroc ; le duc de Medina-Sidonia, gouverneur d'Andalousie, rapportait, en novembre 1583, que les perles de tout prix, pourvu qu'elles ne fussent pas rondes, y étaient très recherchées. Et l'on signalait aux marchands de Londres, en 1600, que deux membres de l'ambassade marocaine conduite en Angleterre par Abd-el-Ouahed achèteraient volontiers des pierres précieuses.

Contrebande. — Le commerce de contrebande offrait aux marchands anglais un débouché aussi important, sinon plus, que le commerce licite.

Ce trafic commença vraisemblablement dès 1551 et 1552, avec les voyages de Thomas Windham, qui emporta au Maroc « des piques et des armures » et probablement aussi des munitions. Il était sans aucun doute couramment pratiqué. Le projet de contrat de 1567, que nous avons déjà cité, prévoit que le trafiquant s'engagera à ne pas transporter de munitions au Maroc.

La contrebande portait d'abord sur les armes et les munitions (32). Les commerçants anglais vendaient aux Chérifs des armes défensives, telles que des cottes de mailles et des morions, et des armes offensives : fusils, mousquets, arquebuses, escopettes, lances, fers ou bois de lance, lames de sabre, épées, et aussi canons. Ils y joignaient naturellement des munitions : poudre, balles et boulets.

A maintes reprises, les documents signalent ces envois d'armes et de munitions, débarquées à Safi, à Santa Cruz du Cap de Guir ou à Larache. On les relève notamment dans les plaintes des Portugais à la reine d'Angleterre, dans les requêtes des marchands qui ne vendent que des marchandises licites et dans celles des membres de la « Barbary Company » à partir de 1585, enfin dans les relations ou les déclarations des trafiquants eux-mêmes. Il serait trop long d'énumérer toutes ces attestations, mais il faut en citer au moins quelques-

(31) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 426 ; t. II, p. 167.
(32) *Ibid.*, t. I, p. II.

unes (33). L'ambassadeur du Portugal à Paris, Joâo Pedro, Dantas, se rend à Londres en juin 1562 et remet au gouvernement anglais un mémoire dans lequel il signale la grande quantité d'armes défensives et offensives et de munitions apportées par les Anglais, — et aussi par les Français, — au Maroc. Il donne l'exemple d'un navire qui, parti d'Angleterre en septembre 1561, en avait « chargé publiquement » toute une cargaison à destination de Larache... Au début de 1576, les nommés John Williams et John Bampton, envoyés au Maroc par Edmund Hogan, s'engagent à livrer au Chérif Moulay Mohamed el-Moutaouakel (1574-1576) des boulets pour sa grosse artillerie en échange de salpêtre : trente tonnes de boulets furent ainsi expédiées d'Angleterre, si l'on en croit l'ambassadeur du Portugal à Londres, Francisco Giraldi. El-Moutaouakel ayant été battu par Abd-el-Malek, celui-ci confirma les conventions passées avec son prédécesseur, et, quand Edmund Hogan vient lui-même au Maroc, en 1577, il emporte à son bord des armes et des munitions destinées au Chérif. On songe même alors à envoyer des ouvriers spécialistes d'Angleterre au Maroc, pour y fondre des boulets, mais le projet n'eut pas de suite... La même année, Giraldi signale les envois d'artillerie faits par les Anglais... L'ambassadeur d'Espagne à Londres, Bernardino de Mendoza, écrit à Philippe II qu'au début de décembre 1582, un marchand anglais, John Symcotts, est parti de Londres à destination du Maroc, porteur d'une lettre de la reine Elisabeth au Chérif, et qu'il a embarqué sur son bateau de la poudre et des armes... Les marchands se plaignent à plusieurs reprises, et notamment en 1583, des envois de munitions faits au Maroc par certains Anglais. Un peu plus tard, les membres de la « Barbary Company » protestent contre les agissements de Richard Tomson, alléguant qu'il fournit au Chérif des lances, des mousquets, des arquebuses, des lames de sabres et des balles... De fait, en 1600, Moulay Ahmed el-Mansour recevait de Londres soixante-quinze sabres de qualité ordinaire, huit morions dorés, une armure dorée en partie, cinquante mousquets incrustés de nacre et deux caisses de pistolets.

(33) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 44-49, 195-196, 203, 418-419, 446 ; t. II, pp. 103, 172.

Les navires et les fournitures maritimes faisaient aussi l'objet d'un commerce important. Les mêmes textes, mentionnant le trafic des armes et des munitions, parlent aussi, fréquemment, de l'envoi au Maroc par les Anglais de navires ou de bois pour les construire, de mâts, de cordages, de voiles, de rames et d'agrès de toutes sortes.

En 1583, le consul français au Maroc, Guillaume Bérard, écrit [34] que le Sultan s'est entendu avec les Anglais, qui lui livreront dix galères à 14.000 livres chacune. La même année, certains marchands se plaignent de l'envoi de galères et de charpentiers-calfats [35]. A défaut de navires tout gréés, les Chérifs demandent de quoi en construire. L'ambassadeur d'El-Mansour à Londres, Abd-el-Ouahed, affirme en 1600 que son maître possède des bois pour construire des bateaux [36]. Et pourtant, en 1589, un autre ambassadeur du Chérif était venu demander qu'en cas de guerre avec une nation non chrétienne — c'est-à-dire avec les Turcs, — son souverain pût se procurer en Angleterre des navires et des rames et même engager des charpentiers et des constructeurs de navires [37]. Les bois pour construire des navires étaient très recherchés par El-Mansour [38]. En 1581, John Symcotts est autorisé à acheter dans les comtés de Sussex et de Southampton 600 tonnes de bois pour les exporter au Maroc [39], car le Chérif exige des bois de construction, en échange du salpêtre qu'on veut obtenir de lui. Les besoins d'El-Mansour en bois sont même si considérables qu'il ne peut les satisfaire en Angleterre et qu'il doit s'adresser aussi en Hollande [40]. Et les opérations relatives aux exportations de bois d'Angleterre sont aussi importantes que celles portant sur les draps ou le sucre. Naturellement les marchands qui ne vendent que des marchandises licites protestent vivement [41].

(34) *S. I.*, 1re s., France, t. II, p. 107.
(35) *Ibid.*, A., t. I, pp. 418-419.
(36) *Ibid.*, t. II, p. 178.
(37) *Ibid.*, t. I, pp. 520-521.
(38) *Ibid.*, t. I, p. 538.
(39) *Ibid.*, pp. 390-391.
(40) *Ibid.*, t. I, p. 391.
(41) *Ibid.*, p. 419.

En ce qui concerne les agrès maritimes [42], leur importation a commencé de bonne heure. Le capitaine Vaez d'Azevedo, un juif portugais, en parle en 1561 et les marchands anglais du Maroc s'en plaignent en 1574. Cette même année, un navire de la Hanse, mais dont le capitaine et le second sont Anglais, porte au Maroc une cargaison qui comprend 4.000 rames, des mâtures et des cordages. Les membres de la « Barbary Company » reprochent à Richard Tomson de fournir au Chérif « des rames et des cordages pour les galères ». Et, en 1594-1595, les Anglais procurent à El-Mansour des rames et tout le nécessaire pour équiper une grande flotte qu'il s'occupe activement de réunir et pour laquelle il recrute 2.000 hommes. Les envois de rames sont ceux qui sont le plus souvent mentionnés ; parfois d'ailleurs les Anglais envoient seulement des bois de frêne pour les fabriquer.

Les marchands d'Angleterre vendaient aussi aux Chérifs les matières premières nécessaires aux fabrications de guerre, telles que du fer, de l'étain, du plomb et du soufre.

Dès 1543, l'ambassadeur de Henri VIII à Paris, William Paget, signalait à son souverain que « le roi du Maroc » avait sollicité les Français de lui fournir de l'étain, leur offrant en échange du métal pour leurs canons, à raison de cinq quintaux de métal par quintal d'étain qu'ils lui livreraient [43]. Et Vaez d'Azevedo indiquait en 1561 le fer et l'étain parmi les produits les plus recherchés au Maroc [44]. Le fer pouvait y être livré en barres longues ou courtes, dans l'état où elles sortent de la forge, ou sous la forme la plus commode pour le chargement. L'étain pouvait être transporté par blocs de 500 ou 600 livres, comme on avait coutume de le fondre en Angleterre [45].

De même que pour les autres marchandises de contrebande de guerre, ce trafic des métaux est établi par les requêtes des marchands commerçant au Maroc et par les correspondances portugaises.

(42) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 29, 188-189 ; t. II, pp. 92, 101.
(43) *Ibid.*, t. I, p. 8.
(44) *Ibid.*, p. 29.
(45) *Ibid.*, p. 35.

Le navire de la Hanse, qui apportait des agrès en 1577, transportait aussi du soufre ([46]). Le Portugais Dantas, dans son mémoire de juin 1562, reproche aux Anglais, — comme d'ailleurs aux Français, — « d'apporter au Chérif, contre les lois « divines et humaines... grande quantité d'estain et metaulx « propres à la fondition de l'artillerie » ([47]). Vingt ans plus tard, en 1583, plusieurs facteurs résidant au Maroc se plaignent que John Symcotts ait obtenu du Chérif le monopole de l'importation du fer, de l'étain, du plomb et du soufre ([48]). Et vers 1585, le comte de Leicester, le favori de la reine Elisabeth, passait avec El-Mansour un contrat pour des fournitures de fer et autres métaux ([49]).

Enfin, il faut encore ranger parmi les marchandises de contrebande des bibles en hébreu, destinées aux Juifs ([50]). C'est le capitaine Vaez d'Azevedo qui se livrait à ce trafic. Parti de Londres en septembre 1561 pour Larache, avec une cargaison d'armes et de munitions, il emportait aussi, dit le Portugais Dantas : « vingt six grans cosfres et bahutz, tous plains de « bibles et aultres livres en langue ébrée pour les Juifz de ces « contrées de par dellà ».

Pour minime qu'apparaisse l'affaire, elle n'en amena pas moins une réponse de la reine Elisabeth. Celle-ci s'étonnait que les Anglais aient pu se procurer un si grand nombre de bibles en hébreu, alors qu'il y en avait si peu en Angleterre. Et elle ajoutait ne pas voir les raisons pour lesquelles on ne pouvait vendre « aux Juifs, aux Sarrazins ou à toute autre nation » des bibles qui « renferment les vrais commandements de Dieu ». Dantas répliqua en faisant remarquer que les livres incriminés avaient été apportés de Flandre et non pas imprimés à Londres, déclarant au surplus « qu'il n'était « pas venu pour disputer s'il est raisonnable ou non que les « Chrétiens apportent des bibles aux Juifs qui sont en Bar- « barie ». Et l'affaire n'eut pas de suite.

(46) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 188, 189.
(47) *Ibid.*, p. 46.
(48) *Ibid.*, p. 416.
(49) *Ibid.*, p. 554.
(50) *Ibid.*, pp. 47-49. — J. Denucé, *L'Afrique au XVIe siècle et le commerce anversois*, Anvers, 1937, p. 14.

La contrebande de guerre appelle certaines observations. En effet elle présente un intérêt particulier du fait des règlements internationaux en vigueur au XVIe siècle. La Papauté avait à plusieurs reprises et par des interdictions fréquemment répétées, défendu aux nations chrétiennes de fournir des armes aux Musulmans, parce que ceux-ci ont le devoir de combattre les « Infidèles ». « C'était donc violer à la fois la loi de l'Eglise « et le droit des gens, écrit le comte de Castries, que de trans- « porter au Maroc des objets de guerre » ([51]). Et pourtant la contrebande de guerre était très active.

Cet abus tenait à plusieurs circonstances. Ce sont d'abord les gros bénéfices que rapportait ce trafic ([52]). Dantas affirme en 1562 que le commerce des armes et des munitions rapportait cent pour cent aux Anglais et aux Français qui s'y livraient, et les « larges bénéfices » réalisés par ces derniers sont signalés par les marchands qui ne vendaient que des marchandises licites. Nous manquons de précisions sur ces gains ; nous savons seulement que les piques et les rames valaient au moins deux ducats la pièce et que les lames de sabre se vendaient très cher ; quant à l'étain, le Chérif, qui en gardait les deux tiers pour lui, ne le payait que quinze ducats, mais le reste se vendait habituellement trente ducats.

Ces gros bénéfices s'expliquent par l'ardent désir qu'éprouvaient les Chérifs de se procurer des fournitures de guerre. Les Saadiens voulaient se donner une armée permanente sur le modèle de celle des Turcs, et ils devaient nécessairement se procurer tout ce qui était indispensable à l'équipement et à l'armement de leurs troupes. Les Chérifs ont eu aussi la pensée constante de se créer une flotte, et tout spécialement Moulay Ahmed el-Mansour, qui recherchait particulièrement des bois de construction pour les navires et qui demandait même à la reine Elisabeth de lui envoyer d'Angleterre des charpentiers et des constructeurs de navires. Ses efforts sur ce point ne furent guère couronnés de succès ; les seuls marins du Maroc qui aient eu une certaine valeur professionnelle et remporté des succès, ont été, au XVIIe siècle, les pirates de Salé, en fait

(51) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 11.
(52) *Ibid.*, pp. 29, 46, 145.

indépendants des Sultans. Au surplus, ce désir de se constituer une flotte n'est pas propre aux Saadiens : les Alaouides viseront au même but, et Sidi Mohamed ben Abdallah y consacrera, au XVIII[e] siècle, une grande part de son activité, mais sans plus de résultats.

D'autre part, vendre des armes, des munitions ou des agrès aux Sultans était pour les trafiquants anglais le moyen d'écouler facilement leurs marchandises licites. Ils s'attiraient ainsi la faveur des souverains (53), qui leur accordaient toutes sortes d'avantages, et ils en profitaient pour terroriser les marchands honnêtes. Ceux-ci se plaignaient au Conseil privé d'Angleterre et multipliaient leurs requêtes ; leurs démarches n'avaient aucun succès.

« Il est déplorable que des chrétiens fournissent aux enne- « mis jurés du Christ, du fer, du soufre, des fusils, des lames « de sabre et d'autres marchandises analogues » (54), écrivait en 1583 John de Cardenas à Walsingham. Mais, en se plaçant à son point de vue, il est encore plus déplorable de constater que, si certains marchands pratiquent un tel trafic, c'est à l'exemple, sinon à l'instigation même des plus grands personnages d'Angleterre et du Gouvernement de la Reine (55). En 1561, lord Burghley, un des principaux ministres anglais, songe, avec lord Clinton — lord High Admiral, — à exporter au Maroc du fer et de l'étain. Et quand John Symcotts obtient en 1583 le monopole de la vente des métaux au Chérif, il agit pour le compte de Leicester, qui passe lui-même un contrat analogue en 1585.

Il est vrai qu'en 1574, au cours de négociations avec le Portugal, la reine Elisabeth consent à réprimer la vente des armes et des munitions au Maroc (56). Quand elle envoie Edmund Hogan négocier avec le Chérif en 1577, elle lui donne comme instructions (57) d'éluder la question de fournitures d'armes et de munitions, ajoutant que, si Abd-el-Malek insiste, il lui dira qu'elle ne pourrait consentir à ses demandes sans

(53) *S. I.*, 1[re] s., A., t. I, p. 419.
(54) *Ibid.*, p. 538.
(55) *Ibid.*, pp. 35-37. 416.
(56) *Ibid.*, pp. 124-127.
(57) *Ibid.*, pp. 212-213.

se déshonorer, ni violer les traités passés avec les autres princes chrétiens; enfin, si le Chérif revient à la charge, Hogan fera valoir que la Reine s'attirerait la haine et l'hostilité de ces princes. L'attitude de la Reine, qui prétend faire respecter et respecter elle-même le droit des gens, peut sembler digne d'éloges. Mais, comme le dit le comte de Castries, il n'est point certain que les intentions d'Elisabeth fussent très pures (58). En effet Hogan, partant pour le Maroc, emportait non seulement les belles instructions dont nous venons de parler, mais aussi des armes et des munitions. Il avait d'ailleurs été déjà mêlé à plusieurs reprises aux fournitures de marchandises de contrebande (59), et il rapporte lui-même qu'il obtint du Chérif Abd-el-Malek que celui-ci éconduisît tous les autres Chrétiens qui lui en offriraient ; il ajoute au surplus que si on laissait d'autres personnes livrer des boulets, le commerce général en souffrirait (60).

C'est là encore une des raisons qui expliquent le succès du trafic de contrebande. Les Chérifs ne voulaient laisser sortir de leurs Etats certaines marchandises, tel le salpêtre, qu'en échange de fournitures pour leurs troupes ou leurs navires. Et si l'on désirait du salpêtre, il fallait bien en passer par où ils voulaient.

LES EXPORTATIONS

Nous possédons un tableau des exportations faites du Maroc en Angleterre pendant les années 1574-1575 et 1575-1576 (61), l'année partant du 29 septembre, jour de la Saint-Michel.

En 1574-1575, ces exportations comprenaient : du sucre blanc, des pannelles, des mélasses, des marmelades, des succades, des amandes, des grains d'anis, de cumin et de coriandre, des plumes d'autruche, des dattes et des peaux de chèvre, — pour une valeur totale de 28.639 livres sterling.

L'année suivante on retrouve sensiblement les mêmes mar-

(58) *S. I.*, 1[re] s., A., t. I, p. III.
(59) *Ibid.*, p. 196.
(60) *Ibid.*, p. 205.
(61) *Ibid.*, pp. 186, 187.

chandises. Toutefois les plumes d'autruche, les marmelades et les dattes ont disparu ; par contre on voit figurer des câpres et de l'indigo. Le montant des exportations n'est plus que de 17.775 livres sterling 5 shillings.

Un autre document (62), de 1595, cite parmi les principales exportations : du sucre blanc et du sucre non raffiné, du salpêtre, des dattes, des mélasses, des tapis et du coton.

Ces brèves indications sont loin de donner une idée complète des marchandises achetées par les Anglais au Maroc — pendant la période que nous étudions, — et qu'on peut classer en trois catégories : des exportations principales, sucre, salpêtre, or ; — des exportations secondaires, cuivre, cuirs, cire, amandes, dattes ; — et des exportations accidentelles, plumes d'autruche, indigo, anis, câpres, alun, etc... Enfin. pour être à peu près complet, il convient de mentionner aussi les produits du Maroc qui n'ont été exportés qu'à titre tout à fait exceptionnel.

Le sucre. — Le sucre de canne a été longtemps le produit du Maroc le plus recherché en Angleterre et en Europe, jusqu'au moment où il fut remplacé par celui fabriqué au Brésil ou aux Antilles (63).

La canne à sucre fut sans doute introduite au Maroc, comme dans toute l'Afrique du Nord, par les Musulmans, en même temps ou un peu plus tard qu'en Andalousie. El-Bekri, qui écrit dans la seconde moitié du XIe siècle, indique que, dans la région du Sous, « la canne à sucre est le produit le plus « abondant ; pour un quart de dirhem, on peut s'en procurer « une si grande quantité qu'un homme aurait de la peine à « la soulever ; on y fabrique beaucoup de sucre dont le quin- « tal se vend à raison de deux mitqâl, ou moins encore » (64). On sait qu'en 1913, on évaluait le dirhem à 50 centimes et le mitqâl à 10 francs.

Le géographe El-Idrisi est encore plus éloquent au siècle suivant, en 1154. « On cultive dans le Sous, dit-il, une canne

(62) *S. I.*, 1re s., A., t. II, p. 92.
(63) *Ibid.*, t. I, p. v.
(64) El-Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane 2e édit., Alger, 1913, p. 306.

« à sucre d'une qualité tellement supérieure qu'on n'en voit « nulle part ailleurs qui puisse lui être comparée, soit pour « la hauteur ou le diamètre de la tige, soit pour la douceur « et l'abondance du suc ; le sucre qu'on en extrait est réputé « dans le monde entier et surpasse toutes les autres variétés « en saveur et en pureté » (65). Mais il exagérait certainement la qualité des sucres marocains. C'étaient des sucres bruts qu'on voit figurer au XIIIe siècle dans les états des marchandises vendues en Flandre et à Venise (66). Mais leur saveur et leur pureté devaient être toutes relatives. En effet, en 1526, Léon l'Africain signale lui aussi que le Sous produit une grande quantité de sucre : les marchands de Fès et de tout le Maroc viennent l'acheter. Mais il précise : « les habitants ne « le font pas bien cuire, ny purger, à cause de quoy, il ne « vient à prendre sa parfaite blancheur, ains demeure noir « aucunement » (67).

Au XVIe siècle, les plantations de cannes à sucre appartenaient presque toutes aux Chérifs (68). Elles se trouvaient dans le Sous et ne s'étendaient pas au nord de l'oued Tensift ; elles étaient particulièrement nombreuses aux environs de Santa Cruz (Agadir) et aussi dans le pays des Haha et des Chiadma. On les « remarquait pour leur abondance et leur qualité », dit Mas-Latrie (69), qui cite aussi les plantations de la région de Ceuta ; mais à défaut d'autres documents, nous ne parlerons que de celles du Sous.

Les Saadiens, venus des oasis du Dra, de Taghmadert (aujourd'hui Zagora), ont commencé la conquête du Maroc par celle du Sous. Ils ont donc tout de suite été à même de se rendre compte du rôle important que pouvait jouer la culture de la canne à sucre dans l'économie du pays et ils n'ont pas manqué de s'y intéresser. Le profit à en tirer fut, avec la

(65) El-Idrisi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, trad. Dozy et de Goeje, Leyde, 1866, p. 71. Cité dans *S. I.*, A., t. I, p. v.
(66) Mas-Latrie, *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale ou Magreb avec les nations chrétiennes au Moyen Age*, Paris, 1886, p. 376.
(67) Jean Léon African, *Description de l'Afrique, tierce partie du monde*, édition Schefer, t. I. Paris, 1896, p. 171.
(68) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. I, V, VI, VII, 303, 331, 539.
(69) Mas-Latrie, *op. cit.*, p. 376.

guerre sainte, une des causes qui les déterminèrent à s'emparer de Santa Cruz [70]. Le Chérif Mohamed ech-Cheikh el-Mahdi (1518-1557) écrit en effet à son frère après la prise de la ville que « ce sera un heureux commencement pour la « négociation du sucre et des autres marchandises de ses « royaumes » [71]. Il s'occupa particulièrement du commerce du sucre, multipliant les plantations de cannes et construisant des moulins pour en extraire le sucre ; quand il eut battu son frère El Aredj, « il dépêcha son fils, Mohamed el-Harran, à Taroudant... avec ordre de songer au trafic du sucre » [72]. De cette exploitation, Mohamed ech-Cheikh tirait d'ailleurs d'importants profits : les pressoirs ou raffineries de Taroudant lui rapportaient 7.500 mitqâl et le sucre fabriqué, 15.000 [73], soit 75.000 et 150.000 francs. Par contre, l'un de ses successeurs, Mohamed el-Moutaouakel, incendia en 1576 plusieurs sucreries de la région de Taroudant, alors qu'il fuyait devant les troupes d'Abd-el-Malek [74]. Mais Moulay Ahmed el-Mansour reprit sur ce point la politique de son père. Il fit lui aussi construire de nombreux pressoirs à sucre, notamment « dans « le pays des Haha, dans celui des Chefchaoua et ailleurs « encore » [75]. La culture de la canne fut florissante dans le Sous jusqu'à la fin de son règne [76] et le sucre était même si abondant que les marbres apportés d'Italie pour les colonnes du palais du Bedi furent, dit-on, payés « en sucre, poids pour poids » [77]. Les sucreries d'El-Mansour lui rapportaient d'ailleurs 600.000 onces par an [78].

La canne à sucre était traitée sur place au Maroc. Les usines, ou les sucreries, dont parle El-Oufrani, étaient en réalité des moulins, ou plutôt des pressoirs [79], qu'on appelait, en arabe *masserat*, — en espagnol *ingenios de azúcar*, — et en anglais *ingeniews* ou *masseraws*. On se servait de meules de pierre pour broyer les cannes, qui ne rendaient qu'une faible partie de leur suc, et ce produit « subissait une évaporation au soleil » [80]. La prise de Santa Cruz, en 1541, avait procuré aux Saadiens un certain nombre d'esclaves chrétiens. Ce sont ceux-ci qui introduisirent dans le Sous, notamment chez les Haha et les Chiadma, les procédés de raffinage inventés par les Vénitiens [81]. Nous ignorons quel était l'agent d'épuration utilisé dans les pressoirs à sucre, mais on peut affirmer que ce n'était pas le noir animal, qui provient d'os calcinés, dont l'emploi est défendu par la religion musulmane [82]. Le sucre fin ainsi obtenu était d'excellente qualité et très recherché : il servait à la consommation de la maison de la reine d'Angleterre [83]. Les sucres bruts du Maroc, raffinés sur place, donnaient peut-être même de meilleurs produits que lorsqu'ils étaient traités en Angleterre, où le commerçant William Chester avait introduit l'industrie du raffinage en 1544 [84]. Les marchands de la « Barbary Company » accusèrent les raffineurs anglais de se servir de « substances malsaines » [85].

C'est évidemment dans la région des plantations que se trouvaient les sucreries [86], dans le Sous, et notamment aux environs de Santa Cruz. Nous avons trouvé trace de celles qui étaient installées à Azrou, à Ferkous et à El Alail. Elles appartenaient presque toutes aux Chérifs, qui les affermaient généralement à des Juifs, mais parfois aussi à des Européens [87]. La situation de ces derniers n'était d'ailleurs guère enviable : ils étaient maltraités, ruinés et parfois même emprisonnés par le Sultan [88].

(70) *S. I.*, 1re s., France, t. I, p. 304.
(71) Diego de Torres, *Histoire des Chérifs de Maroc*... Trad. par le duc d'Angoulesme le père, 1667, chap. XXXVI.
(72) Diego de Torres, *op. cit.*, chap. XLVII.
(73) *S. I.*, 1re s., France, t. I, p. 304, et Berbrugger, *Revue Africaine*, VI, pp. 116-119.
(74) *S. I.*, A., t. I, p. 184.
(75) El-Oufrani, *Histoire de la dynastie saadienne*, trad. Houdas, Paris, 1889, p. 180.
(76) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 29.
(77) El-Oufrani, *op. cit.*, p. 302.
(78) *S. I.*, 1re s., A., t. II, p. 329.

(79) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. VI ; t. III, Paris, 1936, p. 145.
(80) *Ibid.*, *ibid.*
(81) *Ibid.*, t. I, p. 331.
(82) *Ibid.*, p. VI.
(83) *Ibid.*, p. 524.
(84) *Ibid.*, p. 39.
(85) *Ibid.*, t. II, p. 72.
(86) *Ibid.*, t. I, p. 539 ; t. II, p. 234 ; t. III, p. 601.
(87) El-Oufrani, *op. cit.*, p. 302.
(88) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 537.

L'exportation du sucre marocain en Angleterre ([89]) commença dès le voyage de Thomas Windham en 1552 et se continua durant toute la période qui nous occupe. Elle se faisait par le port de Santa Cruz, et généralement en caisses pour le sucre raffiné et en barils pour les pannelles. En effet les sucres sont exportés sous différentes formes : sucre fin raffiné ; moscouades ou pannelles, c'est-à-dire sucre brut, roux ou brun, les premières étant de meilleure qualité que les secondes ; mélasses ; succades ou chuccades, c'est-à-dire sucreries ou confiseries ; et marmelades. Le trafic le plus important, et de beaucoup, était celui du sucre raffiné. En 1574-1575. il en fut exporté pour une valeur de 20.680 £, tandis que la valeur des autres sucres s'élevait seulement : pour les pannelles, à 3.783 £ ; pour les mélasses, à 2.710 £ ; pour les succades, à 64 £, 3 s, 4 d ; et pour les marmelades, à 20 £. L'année suivante, les chiffres ont baissé, mais les rapports restent sensiblement les mêmes : l'Angleterre reçoit du Maroc pour 13.480 £ de sucre raffiné, pour 1.626 £ de pannelles, pour 442 £, 10 s de mélasses et pour 64 £, 3 s, 4 d de succades ; il n'est plus question des marmelades.

Le sucre raffiné était au début de trois qualités, triées et marquées chacune d'une lettre différente sur les caisses ([90]). Mais cette habitude se perdit rapidement et, le 6 juillet 1577, le Chérif Abd-el-Malek dut rendre, à la demande d'Edmund Hogan, un édit ([91]) ordonnant que les trois qualités de sucre fussent vendues aux marchands, comme par le passé. Cette réglementation ne fut sans doute pas longtemps observée ; en 1589, les marchands de la « Barbary Company » se plaignent ([92]) qu'on vende alors diverses autres qualités de sucre. inférieures et confondues avec les bonnes. Ils font en même temps remarquer que l'approvisionnement de la maison de la Reine à des prix raisonnables et fixés mensuellement serait beaucoup plus facile, si les sucres arrivaient en Angleterre triés, mis en caisse et marqués comme autrefois. En effet, la

(89) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 135, 138, 186-187, 525.
(90) *Ibid.*, t. I, p. 232-233.
(91) *Ibid.*, *ibid.*
(92) *Ibid.*, t. I, p. 526.

Reine utilisait du sucre marocain ([93]). Le projet de contrat de février 1567, déjà cité, prévoit à cette fin des fournitures de « beau sucre » et de « sucre non raffiné » ; et, en 1589, les quarante marchands anglais trafiquant au Maroc livrent à la Reine soixante caisses de sucre, de 300 livres chacune, soit 18.000 livres.

Les pannelles du Maroc, exportées en poudre pour être raffinées en Angleterre, devaient être dans l'ensemble, comme le « beau sucre », — le sucre blanc, — de bonne qualité. Un seul marchand, Robert Zinzan, s'en plaint en 1593, affirmant qu'elles sont « pour la plupart très gâtées » ([94]). Si le fait est exact, il était sans doute exceptionnel. Les dires de Zinzan sont d'ailleurs assez suspects, car il invoquait cette mauvaise qualité des pannelles pour demander qu'on créât un contrôle des raffineries et qu'on lui confiât cette charge ; au surplus, ils sont démentis par un autre marchand ([95]).

Nous manquons de renseignements pour indiquer avec précision la quantité des sucres exportés. En ce qui concerne les pannelles, les mélasses, les succades et les marmelades, nous n'avons d'indications que pour les années 1574-1575 et 1575-1576 ([96]), pendant lesquelles il fut exporté respectivement 585 et 244 barils de pannelles, 217 tonnes et 44 tonnes 1/4 de mélasses ; le trafic des succades porta chaque année sur un poids de 1.400 livres, et celui des marmelades sur un poids de 600 livres, la première année seulement. En ce qui concerne le sucre raffiné, on nous dit en 1589 ([97]) que le commerce a périclité et qu'on n'en vend guère en Angleterre que 2.000 caisses par an. Mais c'est sensiblement le même chiffre qu'en 1574-1575 : 2.068 caisses ; et, en 1575-1576, on n'en exporta que 1.348 caisses. Un autre document ([98]) nous fait connaître qu'en 1593 il était importé en Angleterre plus de mille tonnes de sucre annuellement, mais il est impossible de faire le partage entre celui qui venait du Maroc et celui qui

(93) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 90, 524.
(94) *Ibid.*, t. II, p. 71.
(95) *Ibid.*, p. 74.
(96) *Ibid.*, t. I, pp. 186-187.
(97) *Ibid.*, p. 538.
(98) *Ibid.*, t. II, p. 74.

venait de San-Thomé des Antilles. Il semble donc, en l'état de nos sources, qu'on puisse fixer à 2.000 caisses environ la quantité de sucre raffiné exporté chaque année du Maroc en Angleterre. Il est vraisemblable toutefois qu'avant 1567, date à laquelle les marchands commencèrent à se plaindre (99), les expéditions devaient être plus importantes, en raison du bas prix de la marchandise.

En effet, la question du prix influait évidemment sur la quantité des exportations. De 1574 à 1576 (100), la caisse de sucre valait dix livres sterling, mais nous ignorons son poids et sa contenance. A l'époque de Mohamed ech-Cheikh, le sucre « se vendait à vil prix » (101). Il avait déjà augmenté, sensiblement sans doute, dès 1567, car les marchands évoquent alors avec regret le temps passé où le sucre s'obtenait à bon compte, en échange de draps de couleur (102). La même année, les fournitures à la Reine se faisaient à raison de dix pence la livre de sucre blanc et neuf pence celle de sucre non raffiné (103). Mais cette facilité ne dura qu'un temps. Abd-el-Malek, il est vrai, ordonna en 1577 le retour aux anciens prix (104), mais ce bon marché fut sans doute passager. En effet, Moulay Ahmed el-Mansour imposa bientôt des taxes sur les pressoirs (105) et les prix s'élevèrent. Aux impôts s'ajoutaient les spéculations du Chérif et des Juifs locataires des sucreries (106), qui profitaient des rivalités des commerçants anglais entre eux pour augmenter leurs prétentions. Et, au début de 1585, les marchands se plaignent encore : la livre de sucre est passée de neuf pence à quatorze pence (107).

Ces variations de prix reflètent souvent les difficultés mêmes du commerce, où l'on constate une crise en 1576. Les marchands allèguent qu'on les trompe sur les quantités de sucre

(99) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 93.
(100) *Ibid.*, t. I, pp. 186-187.
(101) El-Oufrani, *op. cit.*, p. 261.
(102) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 92.
(103) *Ibid.*, p. 90.
(104) *Ibid.*, pp. 232-233.
(105) El-Oufrani, *op. cit.*, p. 302.
(106) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 186.
(107) *Ibid.*, p. 460.

qu'on leur livre, d'où de nombreuses contestations (108). Par ailleurs, certains trafiquants de Londres trouvent le moyen de s'approprier des sucres déjà vendus et payés, ce qui amène les protestations des premiers acquéreurs (109). Les marchands malhonnêtes invoquent, il est vrai, le prétexte du ravitaillement en sucre de la maison de la Reine, mais on les accuse de vouloir, en fait, évincer tous les commerçants du Maroc. Par suite de ces agissements, certains navires ne peuvent se procurer du sucre pour leur fret de retour (110). Le commerce du sucre paraissait compromis ; c'est pourquoi, lorsque la reine Elisabeth envoya Edmund Hogan négocier avec le Chérif, en mai-juillet 1577, elle le chargea de demander la suppression de tous ces abus (111). Hogan sut plaider utilement la cause dont il était chargé, et Abd-el-Malek lui donna satisfaction par deux édits des 6 et 7 juillet 1577 (112). Par le premier de ces édits, le Sultan décida que les sucres seraient pesés avec les poids de la dîme royale de Marrakech et qu'en cas de contestation sur la quantité, la décision serait remise à des arbitres choisis par les commerçants anglais. Le second édit, entre autres prescriptions, ordonnait aux Juifs et aux autres personnes avec qui avaient traité les commerçants injustement dépouillés, de livrer à ceux-ci leurs commandes de sucre, dans un délai de trois ans, ou bien de leur restituer l'argent versé. La situation parut se rétablir, au moins pour un temps. Et, en septembre suivant, la reine Elisabeth, écrivant au Chérif pour le remercier, se félicitait de voir le commerce du sucre libéré de toute entrave, et du bénéfice que ses sujets allaient retirer des mesures ainsi prises (113).

L'exportation du sucre marocain a donc fait l'objet d'un trafic important pendant la seconde moitié du XVIe siècle, mais elle fut parfois contrariée par les interventions arbitraires des Chérifs, ou par la mauvaise foi de certains commerçants juifs ou anglais.

(108) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 232.
(109) *Ibid.*, pp. 192-193.
(110) *Ibid.*, p. 221.
(111) *Ibid.*, p. 212.
(112) *Ibid.*, pp. 232-235.
(113) *Ibid.*, pp. 255-256.

Le salpêtre. — Le salpêtre, ou nitrate de potassium, qu'on appelait en arabe *melah el baroud* (sel de poudre), tient après le sucre la première place dans les exportations du Maroc en Angleterre.

Un certain nombre de nitrières existaient au Maroc. Il y en avait quatre dans la région de Marrakech ([114]) : deux à Marrakech même ou tout près de la ville, une à Aghmat et une sur le territoire des Chebanat, dans la haute vallée de l'oued Seksaoua, sur le versant nord du Deren. Le Sous en renfermait d'autres, plus importantes sans doute, car c'est de cette contrée surtout que provenait le salpêtre livré aux Anglais ([115]), mais leur situation exacte ne nous est pas connue.

D'après les trafiquants anglais, le salpêtre du Maroc était au XVIe siècle d'excellente qualité. John Williams, le facteur d'Edmund Hogan, affirmait qu'il était bien meilleur que celui qu'on pouvait se procurer partout ailleurs ([116]). Et Henry Roberts, qui résida au Maroc de 1585 à 1588, rapporte que le salpêtre y est « plus abondant et meilleur que dans tout autre pays » ([117]). Il y avait là sans doute une exagération, due aux Juifs et aux autres marchands intéressés à la vente du produit. En effet des commerçants hollandais écrivent au XVIIe siècle, en 1647 : le salpêtre du Maroc « est de si mauvaise « qualité qu'il ne vaut pas la peine qu'on en parle ; on peut « en trouver de meilleur et en abondance dans d'autres « pays » ([118]). Par ailleurs, le capitaine français Saint-Mandrier qui, selon Albert Ruyl, l'envoyé des Provinces-Unies auprès du Chérif, était « l'homme le plus compétent en la matière », donne en 1623 de précieux renseignements. Dans les nitrières de la région de Marrakech, dit-il, avec quatre moulins, chacun de deux chaudrons, il n'a pu retirer « plus de 300 à 400 quintaux de bon salpêtre », et encore cette quantité était réduite d'environ un tiers par le filtrage ([119]). Il est très vraisemblable que la situation devait être la même dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il semble donc qu'il ne faille prendre à la lettre, ni les dires des trafiquants anglais, ni les affirmations des commerçants hollandais. La vérité est entre les deux : le Maroc pouvait donner une certaine quantité de salpêtre de moyenne qualité.

(114) *S. I.*, 1re s., Pays-Bas, t. III, pp. 414 et sq.
(115) *Ibid.*, A., t. I, p. 247.
(116) *Ibid.*, p. 201.
(117) *Ibid.*, t. II, p. 224.
(118) *Ibid.*, Pays-Bas, t. V, p. 132.
(119) *Ibid.*, t. III, pp. 419 et sq.

Les Saadiens ne laissaient d'ailleurs pas volontiers sortir le salpêtre de leurs Etats. Avant d'en autoriser l'exportation, Mohamed el-Moutaouakel prit l'avis de ses ulémas ; ceux-ci rappelèrent que la loi en défendait la livraison aux Chrétiens, mais lui permirent de l'enfreindre, pour échanger son produit contre des munitions, « considérant que les boulets lui étaient aussi nécessaires que le salpêtre aux chrétiens » ([120]). Abd-el-Malek ne s'embarrassa pas de ces scrupules, mais il exigea que le salpêtre du Maroc ne fût transporté ni en Espagne, ni au Portugal ([121]).

Quoi qu'il en soit, le salpêtre fut au XVIe siècle exporté en Angleterre en quantités assez importantes. C'est que la reine Elisabeth y tenait essentiellement ; elle le regardait comme un des produits du Maroc les plus nécessaires à la défense de son royaume ([122]) ; au surplus, elle avait éprouvé certaines difficultés à s'en procurer ailleurs, notamment à Hambourg ([123]).

A maintes reprises ([124]), les documents signalent les exportations de salpêtre, faites en échange de marchandises de contrebande. C'est là en effet le caractère essentiel du trafic relatif au salpêtre, et que faisaient ressortir les ulémas d'El-Moutaouakel : l'exportation en est liée à l'importation des armes et des munitions ; elle en est d'ailleurs l'une des causes.

Les tractations furent nombreuses ([125]). En 1576, Hogan envoie au Maroc son agent, John Williams ; celui-ci, assisté d'un marchand anglais résidant à Marrakech, John Bampton, obtient de Mohamed el-Moutaouakel l'autorisation d'exporter

(120) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 201.
(121) *Ibid.*, p. 203.
(122) *Ibid.*, p. 470.
(123) *Ibid.*, p. 200.
(124) *Ibid.*, pp. 193, 196, 419, etc.
(125) *Ibid.*, pp. 196, 200, 205, 246, 248.

du salpêtre, mais à condition qu'on lui livre en échange des boulets. Le marché n'est pas encore exécuté qu'El-Moutaouakel est chassé de Marrakech (juillet 1576) par son oncle Abd-el-Malek. Mais le nouveau Sultan confirme à Williams et Bampton les conventions passées. Sans doute cependant tardait-il à livrer la marchandise promise ; aussi, quand Hogan vint lui-même au Maroc en 1577, était-il chargé d'obtenir des concessions, probablement des fournitures plus abondantes. Le Chérif lui accorda 300 quintaux de salpêtre brut, mais c'était là une faveur exceptionnelle qu'il n'avait sans doute pas l'intention de renouveler. Hogan reconnaît d'ailleurs que l'affaire des salpêtres traîna en longueur et qu'il n'obtint pas à ce sujet les avantages qu'il espérait en faveur des marchands anglais.

La mission confiée à Hogan montre bien l'importance que la reine Elisabeth attachait à la question. Il en est de même des facilités accordées en 1581 à John Symcotts (126) ; celui-ci s'était engagé à exporter du Maroc en Angleterre une quantité importante de salpêtre, en échange de laquelle le Chérif exigeait toujours des marchandises de contrebande.

Il faut cependant constater que le commerce du salpêtre rencontra parfois des entraves. Les marchands signalent, au début de 1585 (127), que sans les abus des trafiquants malhonnêtes, on aurait pu en exporter une bien plus grande quantité. En 1589, Cárdenas se plaint (128) qu'on ne peut plus en obtenir; mais il exagère sans doute, car le salpêtre est mentionné dans une liste de marchandises exportées en Angleterre (129), qui est postérieure et probablement de 1595.

L'or (130). — Une relation d'un voyageur anglais (131) affirme qu'il existait des mines d'or dans les montagnes de l'Atlas, mais que Moulay Ahmed el-Mansour fit mettre à mort ceux

(126) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 390-391.
(127) *Ibid.* p. 463.
(128) *Ibid.*, p. 537.
(129) *Ibid.*, t. II, p. 92.
(130) Cf. Georges S. Colin, *Les mines marocaines et les Marocains*, dans *Bulletin économique du Maroc*, juillet 1936, pp. 196-199.
(131) *S. I.*, 1re s., A., t. II, p. 403.

qui les avaient découvertes, craignant qu'elles n'attirassent les Chrétiens en armes. C'est là certainement une erreur, car il semble bien que le Maroc n'ait renfermé aucune mine d'or importante (132).

Le précieux métal n'y était cependant pas rare au XVIe siècle. Il venait du Soudan, d'où il était apporté par caravanes. C'était de l'or natif en poudre, appelé *tibar*, qui ressemblait à du sable fin, agglutiné par la pluie (133). On sait d'ailleurs que dès le Xe siècle le Soudan fournissait de l'or et il en est encore fait mention parmi les importations d'Afrique à Porto Pisano, dans un tarif de 1461 (134). L'or du Soudan était connu au Maroc depuis très longtemps ; les Phéniciens et les Carthaginois l'y recherchaient dès avant l'ère chrétienne. Au XVIe siècle, même avant la conquête du Soudan par El-Mansour, on l'y trouvait déjà en quantité importante. En janvier 1591, on conseillait à Philippe II d'établir un comptoir à Arguin et d'y envoyer chaque année deux ou trois navires chargés de verroterie, de couteaux, de toiles, de miroirs et d'autres articles contre lesquels les indigènes échangeaient leur or au Maroc ; ainsi l'immense quantité d'or qui passait aux mains du Chérif refluerait vers Arguin (135).

Lorsqu'El-Mansour eut battu (13 mars 1591) le roi Askia Ichac II, qui régnait sur Gao, Djenné et Tombouctou, ce fut une véritable abondance d'or au Maroc. De nombreux documents en témoignent (136). A maintes reprises les marchands répètent qu'il vient beaucoup d'or du Soudan et de Guinée, et que le Chérif reçoit de la poudre d'or en quantité de Gao et de Tombouctou. Il arrive de Gao, en 1594, trente mules chargées d'or et, un peu plus tard, trente charges de chameaux de poudre de *tibar*. On nous apprend qu'El-Mansour vend aux noirs le sel de Teghazza contre de l'or. Le tribut de Tombouctou seul est de soixante quintaux d'or et on attend de Gao un trésor considérable. L'or du Soudan était littéralement

(132) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 204.
(133) *S. I.*, 1re s., A., t. II, p. 404.
(134) Mas-Latrie, *op. cit.*, p. 381.
(135) *S. I.*, 1re s., A., t. II, pp. 44-45.
(136) *Ibid.*, pp. 84, 87-88, 146, 187, 226, 233, 272, 329, 544.

drainé au Maroc et Moulay Ahmed el-Mansour était sur le point de devenir « le plus riche souverain du monde » ; aussi lui donna-t-on le surnom « d'ed-Dehebi », le doré. Et El-Oufrani de raconter : « Le Sultan marocain reçut tant de « poudre d'or que les envieux en étaient tout troublés et les « observateurs fort stupéfaits ; aussi El-Mansour ne paya-t-il « plus ses fonctionnaires qu'en métal pur et en dinars de bon « poids. Il y avait à la porte de son palais 1.400 marteaux « qui frappaient chaque jour des pièces d'or » (137). L'entourage du Sultan s'enrichissait comme lui : El-Mansour fit un jour arrêter un de ses secrétaires et s'empara de ses biens, parmi lesquels figuraient quatre-vingts boîtes incrustées d'or (138).

L'or en poudre n'était pas le seul répandu au Maroc ; on y trouvait aussi des pièces, des sequins, très recherchés par les marchands d'Angleterre.

Tout cet or excitait naturellement les convoitises de ces commerçants. Dès les débuts de leur trafic avec le Maroc, les marchands se procuraient à bon compte, en échange de leurs draps de couleur, de la monnaie d'or fin, d'un titre élevé, qui était convertie en monnaie anglaise (139). Malheureusement, bien vite les Juifs imposèrent le paiement des draps anglais non plus en or, mais en nature. D'ailleurs les Chérifs prohibèrent jalousement l'exportation de l'or et édictèrent des peines sévères contre les fraudeurs (140) ; et on voit les commerçants se menacer les uns les autres de se dénoncer. Ce qui n'empêche pas un Anglais, résidant à la Playa de Santa Cruz, d'écrire en 1583 que l'exportation de l'or est largement pratiquée à cette époque par les marchands. La même année un trafiquant parle des grandes quantités d'or annuellement exportées. Et au début de 1585, les marchands déclarent qu'il est bien connu que l'or est leur principal fret de retour (141). Toutes les ruses leur étaient bonnes pour faire sortir l'or du Maroc.

(137) El-Oufrani, *op. cit.*, p. 167.
(138) *Ibid.*, p. 290.
(139) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 93.
(140) *Ibid.*, pp. 416, 420.
(141) *Ibid.*, p. 468.

Certains le dissimulaient dans des caisses de sucre ; mais un navire ainsi chargé coula dans la Tamise et quand on retira les caisses du fleuve, le sucre avait fondu et l'or seul restait (142).

Pourtant, en 1589, Cárdenas estime qu'on perd alors plus qu'on ne gagne, vu la hausse des monnaies, à rapporter des pièces d'or marocaines en Angleterre (143). Et il semble bien que les opérations aient surtout porté sur l'or en poudre.

Tous ces faits établissent que l'or a fait l'objet d'une exportation continue durant toute la seconde moitié du XVIe siècle. Mais il paraît difficile d'en indiquer exactement l'importance. Il faut bien reconnaître que les documents des *Sources Inédites* mentionnent moins souvent le trafic de l'or que celui du salpêtre ; c'est pourquoi nous ne l'avons indiqué qu'au troisième rang des exportations.

Autres produits. — Les exportations secondaires comprennent, avons-nous déjà dit, le cuivre, les cuirs, la cire, les amandes et les dattes.

Le cuivre (144) ne manquait pas au Maroc et El-Bekri en signalait dès le XIe siècle l'exportation faite alors au pays des Noirs. On l'y trouvait surtout dans le massif du Deren ; c'était du cuivre rouge, d'excellente qualité et très propre à la fabrication des armes et des munitions. Mais à cause des procédés rudimentaires employés, on n'exploitait que les filons à ciel ouvert et les résultats étaient assez aléatoires. Le métal était exporté en pains, qu'on appelait *tangoult* au Maroc et *pains de rosette* en France; on lui donnait cette forme après une première fonte à la fournaise. Nous manquons ici encore de précisions sur l'importance du trafic. Toutefois, en 1567, un marchand proposait de s'engager à fournir annuellement à la reine Elisabeth trente tonnes de beau cuivre pour faire les munitions, au prix de vingt-cinq livres sterling la tonne. Et les prix paraissent avoir varié, car Guillaume Bérard

(142) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 420.
(143) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 420.
(144) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 29, 90, 203 ; France, t. II, pp. 24, 108. — El-Bekri, *op. cit.*, p. 306. Cf. Colin, *Les mines marocaines*, p. 195.

rapporte qu'en 1583, Moulay Ahmed el-Mansour vendait la rosette aux Anglais à raison de vingt-deux francs le quintal.

Les Chérifs envoyaient aussi du cuivre aux usines d'Europe pour la fonte de leurs canons; des expéditions de ce genre furent faites dans les Provinces Unies (145), mais nous n'en avons pas trouvé trace pour l'Angleterre.

Les cuirs (146) abondaient au Maroc, riche en animaux, ovins, bovins et caprins. Dès le XIIe siècle et peut-être même auparavant, le maroquin était particulièrement recherché en Angleterre. Les Anglais exportèrent du Maroc, d'abord seulement des cuirs tannés et colorés, puis des peaux crues qu'ils travaillèrent eux-mêmes, quand l'industrie de la préparation du cuir eut été créée dans leur pays. En 1553, les Espagnols s'emparèrent au Peñon de Velez d'un grand nombre de bonnes peaux ; et en 1574 on indique les cuirs parmi les produits qu'on trouve à Larache.

Les peaux de chèvre (147) du Maroc étaient spécialement appréciées en Angleterre, tant en raison de leur qualité que de leur préparation particulière. Elles provenaient principalement du Tafilalet, où l'on utilisait pour les teindre en rouge les fruits du *takaout*, une variété de tamarix. 3.600 peaux de chèvre, d'une valeur de 266 £ 13 s 4 d, furent ainsi exportées en Angleterre en 1574-1575, et seulement 1.100, d'une valeur de 91 £ 13 s 4 d, l'année suivante.

Il arriva que certaines peaux parvinrent en Angleterre en mauvais état, soit qu'elles fussent de mauvaise qualité, soit qu'elles eussent été gâtées par l'eau de mer au cours de la traversée ; comme on les estimait invendables en Angleterre, leurs propriétaires furent autorisés à les réexporter dans les autres pays d'Europe sans formalités (148).

La cire (149) a été pendant tout le moyen âge exportée du

(145) *S. I.*, 1re s., Pays-Bas, t. III, pp. 89 et sq.

(146) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 29, 56, 138. — Mas-Latrie, *op. cit.*, pp. 373-374.

(147) *S. I.*, A., t. I, pp. 186-187.

(148) *Ibid.*, pp. 221-222.

(149) *Ibid.*, t. I, pp. 29, 138, 394 ; t. II, p. 223. — Mas-Latrie, *op. cit.*, p. 376.

Maroc, et il en fut de même au XVIe siècle, où Vaez d'Azevedo et Henry Roberts la citent parmi les marchandises qu'on peut y acheter. En 1574, on pouvait s'en procurer à Larache, et sous le règne de Moulay Ahmed el-Mansour elle était abondante dans le Sous. Mais nous ne savons rien de précis sur le trafic auquel elle put donner lieu avec l'Angleterre.

Les amandes (150) figuraient parmi les premières marchandises rapportées du Maroc en Angleterre en 1552. Les mémoires et les correspondances les indiquent souvent parmi les produits du pays. Elles faisaient l'objet d'un négoce actif ; il en fut exporté en Angleterre 604 quintaux, d'une valeur de 1.208 £, en 1574-1575, et 976 quintaux, d'une valeur de 1.952 £, en 1575-1576.

Les dattes (151), comme le sucre et les amandes, furent l'un des produits le plus anciennement exportés du Maroc en Angleterre. Elles provenaient presque exclusivement du Drâ et du Tafilalet, mais il y en avait aussi dans le Sous. Elles sont mentionnées fréquemment parmi les exportations, et Henry Roberts les estime d'excellente qualité. En 1578, John Bampton fut autorisé, par ordre du Sultan, à en exporter trente charges de chameaux. En 1574-1575, il en fut expédié en Angleterre 120 quintaux d'une valeur de 240 livres sterling.

Divers autres produits du Maroc ont été exportés en Angleterre d'une façon plus ou moins accidentelle : l'indigo — ou *anil*, — les plumes d'autruche, les câpres, les grains d'anis, et le miel.

L'indigotier (152) était cultivé en grand par les habitants du Drâ, qui savaient en extraire la substance tinctoriale. En 1589, on considérait l'indigo du Maroc comme plein de terre et inutilisable et, en 1591, un commerçant affirmait que c'était « une marchandise mauvaise et invendable », qui ne valait pas plus de six livres sterling le quintal. Pourtant, en

(150) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 19, 186-187.

(151) *S. I.*, 1re s., A., t. I, pp. 29, 92-93, 186 ; t. II, p. 223 ; t. III, pp. 233, 593-594.

(152) *Ibid.*, t. I, pp. 186-187, 538 ; t. II, pp. 60-61.

1575-1576, les Anglais en avaient exporté 1.450 livres, d'une valeur de 36 £ 5 s.

Les plumes d'autruche [153] venaient au Maroc du Sahara. Elles firent l'objet d'un certain trafic, surtout sous le règne de Moulay Ahmed el-Mansour. En 1574-1575, 190 plumes d'autruche, valant 47 £ 10 s, furent exportées en Angleterre.

Les câpres [154] figurent aussi dans la liste des produits du Maroc exportés en Angleterre, en 1575-1576, pour 15 £ 6 s 8 d.

Le même document mentionne encore, en 1574-1575, 52 quintaux de grains d'anis [155], pour une valeur de 69 £ 6 s 8 d, et, l'année suivante, 50 quintaux pour 66 £ 13 s 4 d ; ce terme comprenait aussi sans doute les grains de cumin et de coriandre qu'on récoltait au Maroc. L'anis marocain était d'ailleurs excellent et abondant.

L'alun et le miel [156] figurent parmi les exportations du Maroc que mentionne Edmund Hogan, à qui Abd-el-Malek déclarait, en 1577, que ses Etats renfermaient des « montagnes d'alun ». D'ailleurs les Espagnols avaient trouvé de l'alun au Peñon de Velez en 1563. Quant au miel, on pouvait s'en procurer à Larache.

Signalons encore, au moins pour mémoire, l'argent, l'ambre, les faucons, les tapis et le coton. C'est Edmund Hogan qui parle de l'argent [157], mais l'exportation de ce métal paraît avoir été exceptionnelle. L'ambre [158] est cité par Vaez d'Azevedo ; il venait d'Orient ou, sous le règne de Moulay Ahmed el-Mansour, de Tagaost : il était surtout envoyé en cadeau par les Sultans aux souverains d'Europe. Les faucons [159] étaient assez répandus au Maroc, surtout dans le Drâ ; les Maures s'en servaient pour la chasse, et Moulay Ahmed el-Mansour avait même un « grand fauconnier », le caïd Absadock. C'est à titre de présents et accidentellement qu'on les exportait en Angleterre ; un commerçant en adresse

(153) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 186 ; t. II, p. 224 ; t. III, p. 394.
(154) *Ibid.*, t. I, p. 187.
(155) *Ibid.*, t. I, p. 186 ; t. II, p. 223.
(156) *Ibid.*, t. I, pp. 56. 204 ; t. II, p. 223.
(157) *Ibid.*, t. I, p. 204. Cf. Colin, *Les mines marocaines*, p. 19[illegible]
(158) *Ibid.*, t. I, p. 29 ; t. III, p. 393.
(159) *Ibid.*, t. I, pp. 359-360 ; t. II, pp. 95, 330, 406-407.

à un de ses parents en 1579, et le secrétaire d'Etat Robert Cecil en reçoit deux vols en 1595 et 1596. L'exportation des tapis et du coton est signalée dans un mémoire [160] de la fin du XVIe siècle ; nous n'en avons trouvé trace nulle part ailleurs, mais on sait qu'au XVe siècle, les Portugais exportaient du Maroc, sans doute de Safi, des tapis *hambels* en quantité appréciable [161].

Il faut dire un mot des produits marocains qui n'étaient exportés que très rarement et dont certains même ne sortaient pas du pays : céréales (blé, orge, maïs) et animaux (bœufs, moutons, chevaux).

Au XVe siècle et au début du XVIe siècle, le blé et les chevaux avaient fait l'objet d'un commerce important. Les Portugais les achetaient à Safi, en même temps que les tapis *hambels* et les réexportaient en Guinée [162], ce qui leur permettait de s'y procurer de l'or, pour financer leurs expéditions maritimes, pour acheter les épices de l'Inde et pour payer les frais d'exploitation de leur Empire.

Par contre, à l'époque qui nous intéresse, les Chérifs n'autorisaient que très rarement la sortie des céréales et des animaux « tant en raison de leurs scrupules religieux que de leur esprit d'accaparement ». Seul le trafic des chevaux [163] a pu faire l'objet de certaines opérations. Ces animaux étaient très nombreux au Maroc. En 1561, Vaez d'Azevedo estime qu'ils y sont « meilleurs qu'en Espagne ». Henry Roberts, en 1585, signale leur grand nombre. Et au temps de Moulay Ahmed el-Mansour, on les trouvait en quantité dans le Sous, où ils étaient amenés du Drâ. El-Oufrani [164] rapporte qu'El-Mansour a déclaré pouvoir mettre en mouvement 16.000 cavaliers et que certaines tribus sont particulièrement riches en

(160) *S. I.*, 1re s., A., t. II, p. 90.
(161) Robert Ricard, *Le commerce de Berbérie et l'organisation économique de l'Empire portugais aux XVe et XVIe siècles*, dans *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales* de la Faculté des Lettres d'Alger, II, 1936, pp. 266-290.
(162) *Ibid.*, *passim.*
(163) *S. I.*, 1re s., A., t. I, p. 29 ; t. II, p. 224 ; t. III, p. 394.
(164) El-Oufrani, *op. cit.*, pp. 200, 285-286.

chevaux : les Ouled Motha en ont 3.000 et les Ouled Bou Azız, 1.500. Il raconte aussi qu'un cheikh d'Andalousie, venu au Maroc, a constaté que le Sultan possédait 26.000 chevaux.

Mais en pays musulman les chevaux sont considérés comme des bêtes nobles « frayant le chemin à travers les colonnes ennemies » et nécessaires à la guerre sainte. Il est contraire à la doctrine de l'Islâm de les vendre à des non musulmans et il est rigoureusement interdit de les exporter. Ce n'était pas sans peine qu'un commerçant européen résidant au Maroc pouvait s'en procurer ; s'il était autorisé à en acheter, l'acte de vente, que dressaient les *adoul*, devait toujours mentionner le signalement de l'acheteur et celui du vendeur [165]. Il semble bien pourtant qu'au XVI[e] siècle, on en ait exporté quelques-uns. En effet, le 9 septembre 1579, un marchand habitant le Maroc, Augustin Lane, écrit à un de ses parents d'Angleterre qu'il possède un très beau cheval et qu'il voudrait bien être autorisé par le Chérif à le lui envoyer, « comme il aurait pu le faire, ajoute-t-il, sous le précédent Sultan » [166]. On peut en conclure que ce dernier, Abd-el-Malek, qui s'affranchissait facilement des usages musulmans, avait laissé exporter des chevaux de ses Etats. Mais cette exportation était certainement irrégulière et peu importante. Presque toujours, les chevaux du Maroc qui arrivent en Europe ont été envoyés par les Sultans à titre de cadeaux.



Nous croyons avoir montré l'importance des échanges de marchandises entre l'Angleterre et le Maroc, dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Il importe maintenant d'indiquer brièvement leurs conséquences pour les deux pays.

En ce qui concerne le Maroc, ce commerce a permis aux Chérifs Saadiens d'entretenir le noyau d'armée permanente qui a été un des buts principaux de leur politique. Si l'Angleterre n'avait rien expédié au Maroc, il est probable que les autres nations d'Europe n'auraient pas pu satisfaire complètement les besoins des Sultans. Au point de vue social, le trafic anglais, en contribuant au développement de l'activité économique, a pu par suite améliorer dans une certaine mesure les conditions de la vie pour ceux qui y furent mêlés. Mais ils étaient une minorité, car les affaires se trouvaient entre les mains des Chérifs et de quelques juifs ; et, d'autre part, les marchands anglais, relativement peu nombreux, menaient au Maroc une existence à part, sans guère se mêler à la vie du pays et de ses habitants.

(165) S. *I.*, 1[re] s., A., t. I, p. 360.
(166) *Ibid.*, t. I, pp. 359-360.

Si l'on regarde du côté anglais, on remarque que le commerce avec le Maroc a fait connaître l'empire des Chérifs en Angleterre, ainsi qu'en témoigne la littérature anglaise [167]. Ce trafic a été une des manifestations, un des aspects de l'essor de l'Angleterre au XVI[e] siècle. Les Anglais commençaient à se rendre mieux compte de la valeur des facteurs économiques, et la nation prenait conscience d'elle-même ; en même temps la passion commerciale se développait, les marchands recherchaient de plus en plus des débouchés nouveaux et le Maroc fut un de ces débouchés.

Mais le commerce de l'Angleterre avec le Maroc n'a pas entraîné un véritable rapprochement entre les deux pays. Pour les Saadiens, il n'a été qu'un élément utile à leurs finances et à la domination militaire qu'ils tentaient d'imposer au Maroc. Pour les Anglais, ce fut seulement un épisode secondaire de leur histoire économique. Il faut souligner cependant que cet épisode constitue le début d'une tradition commerciale qui demeura à peu près ininterrompue jusqu'à l'établissement du Protectorat français sur l'Empire chérifien.

Jacques CAILLÉ.

(167) Cf. Roland Lebel, *Le Maroc chez les auteurs anglais du XVI[e] au XIX[e] siècle.* Paris, 1939, chap. I, *passim*.

Les Parlers Arabes du Département d'Oran

Au Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, à Tlemcen, en 1936, j'avais annoncé mon intention de mettre rapidement sur pied une sorte de pré-atlas linguistique des parlers arabes de l'Algérie. Au Congrès de Constantine, en 1937, et à celui de Rabat, en 1938, j'ai rendu compte des premiers résultats obtenus par mes prospections dans les départements d'Alger et de Constantine, résultats qui ont été ensuite publiés dans les comptes rendus de ces Congrès (1). Je vais maintenant donner un bref aperçu de ce qui a été fait en 1938 dans le département d'Oran.

Quinze enquêtes avaient déjà été effectuées en 1936 dans la région de Tlemcen. A partir du printemps 1938, j'ai poursuivi mes recherches dans tout le département, avec une équidistance moyenne de 50 kms entre les points d'enquête ; ce réseau a été étendu aux annexes de Méchéria, d'Aïn-Sefra et de Géryville, du Territoire d'Aïn-Sefra : au total 88 enquêtes dans le département d'Oran et dans le Territoire du Sud immédiatement contigu.

Bien qu'à un degré moindre que le département de Constantine, le département d'Oran présente des zones de transition couvrant d'importantes surfaces ; il y aura donc lieu, là aussi, de procéder à des enquêtes complémentaires, douar par douar, pour fixer les limites de certains faits importants.

L'Université d'Alger et la Direction des Affaires Indigènes du Gouvernement Général ont continué à me prêter leur con-

(1) *Les parlers arabes du département d'Alger*, Troisième Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord, pp. 703-711 ; *Les parlers arabes du département de Constantine*, Quatrième Congrès, pp. 849-863.

cours financier pour couvrir les frais de ces enquêtes. MM. les Administrateurs et les Maires des différentes communes ou annexes des régions étudiées m'ont réservé l'accueil le plus bienveillant. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de ma très vive reconnaissance.

Ces enquêtes de 1939 clôturent à peu près la série des recherches d'ensemble ; les régions non parcourues encore sont en petit nombre et très excentriques : commune de Tébessa, Souf, Tidikelt, Touat, Gourara, Saoura, zone de Colomb-Béchar et de Figuig ; elles seront étudiées dès que l'occasion s'en présentera. Les nombreuses vérifications de détail qui seront naturellement nécessaires pourront être faites en même temps que le travail de rédaction du livre projeté « *Les parlers arabes de l'Algérie* ». Je prévois d'ailleurs deux étapes dans la rédaction : d'abord un article traitant les questions essentielles et donnant les cartes principales, ensuite le livre lui-même. J'espère que tout cela sera terminé assez prochainement.

***

Comme pour les deux autres départements, je vais résumer les résultats obtenus et exposer sommairement la situation linguistique dans le département d'Oran :

Des trois départements algériens, c'est celui où le berbère tient la place la plus petite. Il n'existe qu'une seule tache berbérophone notable, celle des Beni Snous et des Beni Bou Saïd au sud-ouest de Tlemcen ; ailleurs il n'y a que des « points berbérophones » : celui des Beni Mengouch de la commune de Maghnia, celui des émigrés rifains de Port-Say (également dans la commune de Maghnia) et du Vieil-Arzeu (commune de St-Leu, entre Oran et Mostaganem). On ne parle plus berbère dans les douars Achacha de la commune de Cassaigne et Beni Halima de la commune de Frenda, où René Basset avait pu encore trouver des berbérophones à la fin du siècle dernier. Dans le Territoire d'Aïn-Sefra le berbère se maintient dans beaucoup de qsours : à Chellala et à Bou-Semghoun (annexe de Géryville), à Asla, Tiout, les deux Moghar, Sfisifa (annexe d'Aïn-Sefra), à Figuig et Beni-Ounif,

etc. : voir A. Basset, *Situation actuelle des parlers berbères dans le département d'Oran* (Deuxième Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, Tlemcen 1936, pp. 1001-1006).

Si nous examinons maintenant les faits arabes, nous y distinguons quatre dialectes principaux : *dialecte des sédentaires* des villes (notamment Tlemcen et Mostaganem), et des montagnards Trara et Msirda, au nord de Tlemcen ; *dialectes B et D* employés par les nomades Telliens ; *dialecte A* des nomades Sahariens. Des zones de transition, de superficies souvent considérables, séparent ces divers parlers. — Voyons le détail des faits :

⁂

Les parlers de sédentaires arabes tiennent dans le département d'Oran une place bien moins grande que dans le département de Constantine, mais néanmoins plus importante que celle qu'ils occupent dans le département d'Alger, où ils sont limités à quelques villes et à leur banlieue immédiate. En effet, si on ne les trouve dans les villes d'Oranie que chez les musulmans de Tlemcen et de Mostaganem, chez les israélites de Tlemcen, Oran, Sidi-Bel-Abbès, Aflou, etc., ils occupent une surface importante dans les montagnes au nord de Tlemcen, chez les montagnards Msirda et Trara.

Si nous appliquons à ces parlers les principes de classification que j'ai esquissés dans mon article « *Remarques sur les parlers de sédentaires syro-libano-palestiniens* » (*BSL*, XL, 1939, pp. 80-88), nous y distinguerons trois groupes :

Un groupe S_1 constitué essentiellement par le parler des musulmans de Mostaganem ; il est caractérisé par une prononciation *q* du ق , d'ailleurs hésitante et qui dans beaucoup de mots cède la place au *g* des nomades ; par une prononciation occlusive *t, d, ḍ* des anciennes spirantes interdentales ث, ذ, ظ-ض ; par une structure syllabique qui, au moins dans le nom (1), a tendance à produire des formes aussi courtes que possible, par chute des voyelles brèves en syllabe

(1) Dans le verbe, les formes à allongement (*dörbâtak* « elle t'a frappé ») et à gémination (*yökkunsu* « ils balaient »), empruntées aux nomades, ont supplanté les véritables formes sédentaires.

ouverte : *rkobti* « mon genou », *mṭarqa* « marteau » (qu'on trouve à côté des formes à gémination empruntées aux nomades, telles que *rokkobti, maṭṭarga* ; les verbes à 3e radicale faible ont des pluriels d'inaccompli en *-îu* : *nemšîu* « nous partons », *nebkîu* « nous pleurons » (à côté de quelques formes en *-u* d'origine nomade) ; les noms quadrilitères à dernière syllabe longue ont des pluriels de forme *qrâtel* : *brânes* « burnous », *srâdek* « coqs » ; les adjectifs de couleurs ou d'infirmités ont des pluriels de forme *qutlîn* : *εömyîn* « aveugles », *ḥomrîn* « rouges » ; les diminutifs sont de forme *qteyyel* : *ṭfeyyel* « petit enfant », *qṭeyyeṭ* « petit chat » ; le vocabulaire présente des particularités caractéristiques : par exemple *yedd* « main » (au lieu de *îd*), *elbâreḥ* « hier » (au lieu de *yâmes, âmes*), etc.

Les parlers sédentaires de ce type sont en voie de disparition dans les villes du département d'Oran ; à Mostaganem, le parler des sédentaires est tout pénétré d'apports nomades : il paraît devoir se perdre bientôt ; à Mazouna, je n'ai retrouvé que des traces infimes d'un ancien parler de sédentaires ; ces traces mêmes ont disparu à Mascara et à Oran où je les ai cherchées en vain : les apports nomades ont tout recouvert. Toutefois ces parlers de sédentaires se retrouvent dans certains parlers israélites, plus conservateurs, par exemple celui d'Aflou.

Le groupe S_1' n'est attesté dans le département d'Oran que par le parler des musulmans de Tlemcen, bien connu par le livre de M. W. Marçais : *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen* (Paris, 1902) ; il est caractérisé par une prononciation ʾ (= hamza) du ق et par une prononciation *ts* de ت - ث ; outre les particularités déjà signalées à Mostaganem, on notera dans ce parler l'absence de toute distinction entre masculin et féminin à la 2e personne singulier du pronom et du verbe : la forme qui subsiste est le masculin dans le verbe — mais le féminin dans le pronom personnel indépendant ; la structure syllabique à gémination des parlers de nomades D a pénétré dans ce dialecte ; les noms de couleurs ou d'infirmités ont des pluriels de forme *qôtöl* ou *qêtel* : *zôröq* « bleus », *εêwer* « borgne » ; les duels des noms de nombre, de temps, de mesures diverses sont caractérisés par une terminaison

-ain, -êin : *älfêin* « deux mille », *yömêin* « deux jours » (alors que les autres duels ont une terminaison *-în*) ; certains diminutifs affectent les formes *qtîwöl* ou *qtîtël* : *qlîwöl* « un petit peu », *smîmer* « brunâtre » ; les particules d'appartenance *dî* (*ᵉddi*) et *dyâl* sont plus employées que *ntˢâ*ᶻ. — Enfin, bien que la ville de Tlemcen soit entourée de partout par des parlers qui ont *-aʰ* comme pronom suffixe de 3ᵉ pers. sing. masculin, elle possède pour le même suffixe une forme *-u*.

Le groupe S2 est représenté d'un côté par les montagnards Msirda et Trara, au nord de Tlemcen et d'un autre côté par les Israélites de Tlemcen et d'Oran ; il est caractérisé essentiellement par *le déplacement vers l'avant du point d'articulation des occlusives palatalo-vélaires :* le qâf vélaire devenant la postpalatale *ḳ*, tandis que la postpalatale ou médiopalatale *k* acquiert une prononciation prépalatale, et se trouve dès lors exposée à divers accidents : mouillure *kʸ*, affrication *č* (Israélites), spirantisation *c̱* (Msirda et Trara). En dehors de ce fait essentiel, on notera encore en phonétique l'altération du *t* qui passe à *tˢ*, *tʰ*, *ṯ* ; le passage fréquent de *ḏ* à *ṯ* ; la régression du *ǧîm* vers *g* quand le mot contient une sifflante : *gäzzâṛ* « boucher », *εögûz(a)* « vieille femme », *gläs* « il s'est assis » — alors que le traitement normal du *ǧîm* est *ž* dans ces parlers ; le passage sporadique d'anciens *u* aux timbres *ö*, *ü* : *föm* « bouche », *lûn* « couleur » ; la chute fréquente du *h* des pronoms suffixes *-ha* et *-hom*, *-höm*. En morphologie on notera, comme à Tlemcen, l'absence de distinction des genres à la 2ᵉ pers. singulier : la forme conservée étant le féminin dans le pronom indépendant, et le masculin dans le pronom suffixe et dans le verbe ; la structure syllabique est pour le verbe celle des nomades environnants, chez les Msirda et les Traras : *ṭarbâṯo* « elle l'a frappé », *yiṭṭarbo* « il le frappe », tandis que chez les Israélites on trouve des formes aussi courtes que possible : *ḍröbtˢo* « elle l'a frappé » (ne se distinguant pas de « je l'ai frappé »), *nḍarbo* « nous frappons » ; dans le nom, les deux mêmes structures syllabiques se retrouvent : *rḳabtˢi* « ma nuque » (Israélites), *raḳḳabṯi* et *rḳabṯi* (Msirda et Trara) ; le pronom indépendant de 1ʳᵉ pers. est *yâna* ; les anciens noms bilitères du « père » et du « frère », ainsi que l'ancien nom monolitère de la « bouche » se présentent sous la forme de l'accusatif : *bbʷâc̱* « ton père », *ḳâc̱* « ton frère », *fâc̱* « ta bouche » ; tous les duels chez les Msirda et les Trara (plus sporadiquement chez les Israélites) ont une terminaison *-âyen* qui se réduit à un simple *-â* devant les pronoms suffixes : *yeddâi* « mes mains » ; en syntaxe l'annexion directe au nom du pronom suffixe est peu employée : on se sert des particules d'appartenance *dî*, *eddi* et *dyâl* ; un article indéfini a été créé en partant du nom de nombre « un » ; le vocabulaire présente de nombreuses particularités — dont plusieurs sont des emprunts au berbère.

Ces parlers de sédentaires oranais posent les mêmes problèmes que ceux du département de Constantine ; je compte les examiner plus tard en détail. Il suffira de signaler ici que ces parlers ont été plus ou moins pénétrés par les influences nomades — comme tous les parlers de sédentaires algériens. Mais alors que dans le département de Constantine la réciproque est vraie, et que les parlers de nomades ont été profondément pénétrés par les influences sédentaires, il n'en est pas de même dans le département d'Oran : les parlers de sédentaires n'ont que faiblement influencé les nomades ; si leur intérêt linguistique est grand, il est limité en surface : ils n'ont pas amené la formation de zones de transition : leur importance géographique est minime.



Venons-en maintenant aux parlers de nomades, en commençant par ceux du Tell.

Les parlers B nous sont bien connus par le département d'Alger où ils occupent une grande partie du Tell, et par le département de Constantine où ils subsistent, quoique altérés, dans la région de Bordj-Bou-Arréridj, Sétif, St-Arnaud, et dans la région d'El-Kantara. Rappelons pour mémoire leurs principales particularités : *ǧîm* resté *ǧ* et ne subissant aucune altération au voisinage d'une sifflante ou d'une chuintante : *ǧäzzâr* « boucher », *εöǧûz* « vieille femme », *ǧaḥš* « ânon », *ǧebs* « plâtre », etc. ; *ḡayn* resté *ḡ* ; prononciation emphatique de certains mots, par exemple *ġalḇ* « cœur » ; timbre de *-a* final conservé sans imâla (mais parfois nasalisé) ; réduc-

tion des anciennes diphtongues respectivement à *-î-* et à *-û-* ; principes de structure syllabique complexes, comportant soit le maintien des anciennes voyelles brèves en syllabe ouverte par allongement : *ḍarbâto* « elle l'a frappé », *šäddâto* « elle l'a tenu », ou par gémination de la consonne suivante : *rokkobti* « mon genou », *maṣṣalḥa* « balai », *neddersu* « nous battons le blé », soit leur chute : *šâfto* « elle l'a vu » ; réfléchis-passifs à affixes *n-*, *-t-*, *t-* ; passage des élatifs, des noms d'infirmités et de couleurs de la forme *'aqtal* à la forme *qtal* ; etc.

Dans le département d'Oran, ces parlers B se continuent dans toute la partie Tellienne de l'arrondissement de Mostaganem. Certaines particularités vont d'ailleurs plus loin vers l'ouest, notamment la prononciation *ǧ* du *ǧîm*, comme on le verra ci-dessous. D'autres au contraire n'atteignent pas la limite ouest de l'arrondissement de Mostaganem, ainsi *serdûk* « coq ».

Un parler D a été l'objet d'une magistrale monographie de W. Marçais : *Le Dialecte arabe des Ûlâd Brahîm de Saïda* (1) — de sorte que ce type de parlers nous est suffisamment connu. Ils ne diffèrent des parlers B que par trois faits importants : le traitement du *ǧîm* qui est passé à *ž* et qui, au voisinage d'une sifflante ou d'une chuintante, subit les mêmes métathèses ou dissimilations que dans les parlers A : **zäžžâr** « boucher » (2), *ɛözûž* « vieille femme », *zebš* « plâtre » (2), **zaḥš** « ânon » (W. Marçais, *ibid.*, pp. 18-19) ; le suffixe de 3e pers. singulier masculin qui est *-a^h* au lieu de *-u*, *-o* ; les formes *tensi* de 2e sing. féminin et *yensu*, *tensu*, *nensu* à l'inaccompli en *-a* des verbes à 3e radicale faible, au lieu des formes analogiques **tensâi, yensâu, tensâu, nensâu** des parlers B (3). En dehors de ces trois grands faits, ce sont surtout

(1) Le point choisi était peut-être un peu oriental, au voisinage d'une zone de transition où les particularités des parlers B et D, voire des parlers A, se rencontrent.

(2) Les formes : *gäzzâr* (fréquente dans l'arrondissement de Tlemcen) et *gebs* (plus rare) paraissent dues à l'influence des parlers de sédentaires du nord de l'arrondissement et du Maroc.

(3) Ces formes analogiques réapparaissent dans l'arrondissement de Tlemcen, peut-être sous l'influence des parlers de sédentaires.

des détails de vocabulaire qui opposent parlers B et parlers D : *bbwa* « mon père » (D) au lieu de *bwuyyi*, *bûya* (B) ; *kwât* « sœurs » (D) au lieu de *kwâlât* (B) ; *dîk* « coq » (D) au lieu de *serdûk* (B) ; *gṭob* « axe du moulin » (D) au lieu de *ġalb* (B) ; *därs* « molaire » (D) au lieu de *ḍars* (B) ; *šnâfa* « lèvre » (D) au lieu de *šâreb* (B) ; *knâfer* « narines » (D) au lieu de **mnâker** (B) ; etc.

La masse des parlers D couvre les arrondissements de Tlemcen, d'Oran, de Sidi-Bel-Abbès et la commune mixte de Saïda. Les communes mixtes de Mascara, Cacherou et Frenda forment une zone de transition entre parlers B et parlers D. Ces parlers D du département d'Oran peuvent être considérés comme la pointe avancée vers l'Est des parlers de nomades marocains (voir sur ces parlers les remarques de G. S. Colin, art. *Maroc* de l'Encyclopédie de l'Islam).

Les parlers A sont essentiellement des parlers de *nomades sahariens*. Rappelons une fois de plus leurs particularités essentielles (en renvoyant pour plus de détails à l'article de A. Dhina, *Notes sur la phonétique et la morphologie du parler des 'Arbâɛ*, *Revue Africaine*, 1938, pp. 313-352) : le *ġayn* tend à passer à *q* (et par de fausses restitutions certains *q* peuvent passer à *ġayn*) ; traitement *ž* du *ǧîm* — qui, d'autre part, au voisinage des sifflantes ou des chuintantes subit les métathèses ou les dissimilations dont il a déjà été question à propos des parlers D ; tendance à la conservation partielle, en e^i et en o^u, des anciennes diphtongues *-ai-* et *-au-* ; imâla de *-a* final; conservation de certaines anciennes voyelles brèves, en syllabe ouverte, sous une forme ultra-brève ; structure syllabique comportant des voyelles de disjonction très brèves : *ḍar^öbto* « elle l'a frappé », *yöḍ^örbu* « ils frappent », *bag^örti* « ma vache », *med^örti* « ma fourche à vanner » ; absence du réfléchi-passif à préfixe *n-* remplacé partout par le réfléchi-passif à préfixe *t-* (1) ; élatifs, noms d'infirmités et de couleurs de forme **afɛal** bien conservée ; etc.

(1) G. S. Colin, *Comptes-rendus des séances du Groupe Linguistique d'études chamito-sémitiques*, III (1938), p. 27, affirmait que le réfléchi-passif à préfixe *t-* n'apparaît « dans la grande majorité des cas » que dans des « parlers de sédentaires citadins » : « Les seuls Bédouins qui l'emploient sont ceux du Sud-Oranais ». Cela montre jusqu'à quel point les parlers algériens, surtout du Sahara, sont peu connus.

Le domaine des parlers A est considérable : ils couvrent la presque totalité du Sahara algérien, allant vers l'Est jusqu'à l'Oued Righ, vers le Sud jusqu'au plateau du Tademaït ; vers l'Ouest, leur limite n'a pu encore être précisée : il n'est pas impossible qu'ils s'étendent, à travers la Mauritanie, jusqu'à l'Atlantique (voir René Basset, *Mission au Sénégal*, I : *Notes sur le Hassania*, pp. 283-434 ; Reynier, *Méthode pour l'étude du dialecte maure* ; G. S. Colin, *Mauritanica*, Hespéris, XI (1930), pp. 131-143).

Les parlers A semblent avoir tendance à agrandir constamment leur domaine aux dépens des autres parlers, spécialement sur les Hauts-Plateaux algériens. Si dans le département de Constantine la région du Hodna est leur limite Nord, dans le département d'Alger ils couvrent tous les Hauts-Plateaux et débordent même sur le Tell, certaines de leurs particularités montant jusqu'à Bouïra et Berrouaghia. Dans le département d'Oran, ils occupent la commune mixte d'Aflou, la majeure partie de la commune de Trézel et le douar Ahl Ouiakel de l'annexe de Géryville. Mais leur influence se fait sentir bien au delà de ces limites : leur contact avec les parlers B a amené la formation d'une zone de transition qui couvre la commune de Tiaret et le sud des communes de Zemmora et d'Ammi-Moussa. De même leur contact avec les parlers D produit une zone de transition qui s'étend sur presque tout le territoire des annexes de Méchéria, d'Aïn-Sefra et de Géryville.

⁂

C'est des différentes zones de transition qu'il me faut maintenant dire quelques mots :

Une première zone de transition est comprise entre les domaines des parlers B et D, sur le territoire des communes mixtes de Mascara, de Cacherou, de Frenda, et des communes de plein exercice situées au nord de Mascara. Cette zone est délimitée à l'est par la limite du suffixe pronominal *-a*^{h} de 3e sing. masculin, caractéristique des parlers D, qui suit à peu près la frontière de l'arrondissement de Mostaganem ; elle coïncide approximativement avec la limite ouest des prononciations correctes *ǧāzzâr*, *ɛ*^{ö}*ǧûz*, *ǧebs*, *ǧaḥš*, caractéristique des parlers B. A l'ouest cette zone est bornée par la limite de la prononciation *ǧ* du *ǧîm*, également caractéristique des parlers B, qui suit à peu près la frontière ouest et sud de la commune mixte de Mascara et semble ensuite couper en deux la commune mixte de Frenda ; cette ligne est suivie d'assez près par la limite est de *ḅḅwa* « mon père », caractéristique des parlers D. La ligne qui marque la limite est des formes du type *tensi*, *yensu* traverse la zone, dans une direction nord-ouest sud-est.

Une autre zone de transition est comprise entre les domaines des parlers A et B, sur le territoire de la commune mixte de Tiaret, sur la partie sud des communes mixtes de Zemmora et d'Ammi-Moussa, et sur la partie nord de la commune mixte de Trézel. Elle est bornée au nord par la limite des formes d'accompli, 3e personne singulier féminin, suivies de suffixes pronominaux à initiale vocalique, du type *ḍar*^{ö}*bto*, formes caractéristiques des parlers A ; cette limite traverse la partie sud des communes de Zemmora et d'Ammi-Moussa. Au sud la zone est bornée dans la région comprise entre Trézel et Tiaret par toute une série de lignes : limite sud de la prononciation *ǧ* du *ǧîm* et de la prononciation normale des mots du type *ǧāzzâṛ*, faits caractéristiques des parlers B ; limite nord de la prononciation *q* du *ḡayn*, de la conservation des diphtongues, des réfléchis-passifs toujours en *t-* et de la structure syllabique caractéristique des parlers A.

La zone de transition la plus importante est celle qui couvre la presque totalité des hauts-plateaux Oranais, sur le territoire des annexes de Géryville, Méchéria et Aïn-Sefra : les parlers A et D y mêlent leurs caractéristiques. Sa limite est coïncide à peu près avec la limite administrative entre les communes mixtes de Trézel et d'Aflou d'une part et l'annexe de Géryville d'autre part — avec cette seule réserve que le douar Ahl Ouiakel de Géryville est de parler A. C'est là notamment que passe la ligne limite de *-a*^{h}, pronom suffixe de 3e personne masculin singulier, et celle de *ḅḅwa* « mon père ».

On distinguera dans cette zone de transition trois régions bien distinctes :

Une première région est constituée par l'annexe de Géryville, et par la partie orientale de l'annexe d'Aïn-Sefra.

Les seuls faits D importants sont le pronom suffixe *-a^h* de 3e personne masculin singulier, les formes d'inaccompli *tensi*, *yensu*, des verbes à 3e radicale faible (au lieu de *tensâi*, *yensâa*), la forme *ḅḅwa* « mon père » ; « boucher » se dit *gäzzâṛ*. Cela mis à part, les traits essentiels d'un parler A s'y retrouvent : *ḡayn* passé à *q* ; conservation des diphtongues ; structure syllabique caractéristique : *ḍar^{ö}bto*, *yöḍ^{ö}rbu*, *med^{e}rti*, *bag^{ö}rti* ; réfléchi-passif toujours en *t-* ; élatifs, noms de couleurs et d'infirmités de forme *aqtal*.

Une seconde région est constituée par la partie orientale de l'annexe de Méchéria : tribus Rzāina et Ḥmīyân Žämba, et par la partie centrale de l'annexe d'Aïn-Sefra. Un certain nombre de traits caractéristiques des parlers A ne s'y retrouvent plus : le *ḡayn* est conservé intact ; les réfléchis-passifs en *n-* apparaissent à côté de ceux en *t-* et en *-t-* ; les élatifs, noms de couleurs et d'infirmités, sont de forme *qtal*. Seules subsistent les diphtongues et la structure syllabique particulière des parlers A.

Une dernière région est constituée par la partie occidentale de l'annexe de Méchéria : tribu des Ḥmīyân Šâfaɛ, et de l'annexe d'Aïn-Sefra : tribu des Oulâd Bou Bker : tous les traits des parlers A, sauf les diphtongues conservées, ont disparu et l'on a affaire à un parler D presque pur.

Cependant ces parlers D des Hauts-Plateaux et de l'Atlas Saharien ne laissent pas d'avoir quelques traits particuliers : non seulement ils ont les formes *tensâi*, *yensâu* des verbes à 3e radicale faible, comme les parlers de l'arrondissement de Tlemcen ; non seulement ils ont *gäzzâṛ* « boucher » et parfois *gebs* « plâtre » — mais encore ils présentent des phénomènes d'assimilation de sifflante à chuintante qui leur sont propres : *žûž* « deux », *ɛ^{ö}žûž* « vieille femme », *žäžža* « tcison », *šämš* « soleil », etc.

Comment s'est constitué cet état de choses sur les Hauts Plateaux Oranais ? Il semble bien que ces vastes zones de

transition sont dues à ce que les parlers A, comme partout ailleurs, ont gagné progressivement du terrain sur les parlers voisins, en l'espèce les parlers D. On le remarque clairement dans l'annexe d'Aïn-Sefra où les bilingues des qsours les plus orientaux, par exemple Tiout ou les deux Moghar, ont conservé des formes D que les nomades environnants ne possèdent plus.

On voit que les faits du département d'Oran et des Territoires du Sud limitrophes, quoique moins complexes que ceux du département de Constantine, ne sont pas sans intérêt du point de vue de la géographie linguistique.

J. CANTINEAU.

———∿∿∿———

Le Mouvement de la Population dans les Territoires du Sud

La géographie, comme le théâtre, a ses rôles ingrats et ses personnages sacrifiés. En marge des Territoires du Nord de l'Algérie qui affirment en toute occasion leur exubérante vitalité, les Territoires du Sud ont mené depuis 38 ans une existence silencieuse et effacée. Rares sont, en dehors de ceux qui les habitent, les Algériens qui connaissent leurs limites exactes, la ligne capricieuse qui au Nord englobe Méchéria et se détourne d'Aflou, se hausse jusqu'à Djelfa pour redescendre au delà de Biskra et la ligne droite qui au Sud court en plein désert, chef-d'œuvre d'abstraction mathématique ; pour les non-initiés, cet arrière-pays lointain et mystérieux se confond avec le Sahara.

En réalité la loi du 24 décembre 1902 qui a créé les Territoires du Sud a réuni sous une même administration trois régions différentes : 1° une partie de ce que les manuels persistent à appeler Hauts Plateaux, bien qu'il s'agisse surtout de Hautes Plaines, dominées par les montagnes et enfouies sous leurs débris ; avec sa steppe d'alfa et d'armoise, ses boisements lâches de genévriers et de pins, l'Atlas Saharien en fait encore partie ; 2° un glacis de hautes terres inclinées du Nord au Sud depuis le pied de l'Atlas jusqu'au Grand Erg ; région de steppes maigres ou de demi-désert, mais où les sources ont fait surgir des oasis qui, des Ziban au Tafilalt forment à la montagne un collier de jardins ; grâce à l'utilisation des eaux souterraines, des secteurs aussi franchement désertiques que l'O. Rir ou le Mzab peuvent y être rattachés ; 3° le Sahara proprement dit, plus varié de relief et de

sol, mais partout, sauf sur des étendues insignifiantes, également dépourvu d'eau courante, de végétation et de vie. Ainsi les Territoires du Sud, engagés de trois côtés dans le Grand Désert, adhèrent encore largement à l'île du Maghreb.

Cette situation ambiguë y donne un intérêt spécial aux phénomènes démographiques. Sans doute le chiffre total de la population est très faible ; il n'atteint pas tout à fait le dixième de celui des Territoires du Nord pour une superficie presque dix fois plus grande ; son évolution n'en est que plus frappante. D'un côté ces hommes participent aux mouvements généraux qui affectent les populations indigènes de l'Algérie; de l'autre, par suite de la distance, de l'isolement et surtout de la tyrannie du climat, ils résistent aux nouveautés bien plus que les montagnards eux-mêmes. C'est dans le Sud que survit le faste de quelques grands chefs, qu'on trouve encore couramment le tissage sous la tente, les transports à dos de chameau, les esclaves noirs ; c'est là surtout que se maintient la distinction des nomades et des sédentaires. La comparaison des derniers recensements montrera comment les populations du Sud ont réagi à la pacification et au contact d'une civilisation nouvelle.



Mouvement général de la population

Le dernier recensement effectué en Algérie, celui du 7 mars 1936, a dénombré dans les Territoires du Sud 637.519 habitants. Ce chiffre marque par rapport à ceux des dénombrements précédents une augmentation rapide, qui semble même aller en s'accélérant dans les dernières années. En effet le gain apparent a été de 31.009 individus de 1926 à 1931, de 69.640 de 1931 à 1936 ; le gain réel est probablement plus important encore puisque, comme on le verra plus loin, certaines parties des Territoires du Sud ne cessent d'envoyer des émigrants dans le Tell. Non seulement les effets désastreux de la sécheresse de 1920 ont été effacés, mais la population a atteint presque partout les chiffres les plus élevés qu'on ait

Tableau I. — *Population des Territoires du Sud* (1)

COMMUNES	Superficie	Population municipale (2)			Gain % de 1926 à 1936
		1926	1931	1936	
	km²	habitants	habitants	habitants	%
Hauts Plateaux et Atlas Saharien					
Méchéria	20.945	26.789	30.966	35.336	+ 31,9
Aïn Sefra (3)	8.500	»	15.280	16.861	»
Géryville	50.000	52.785	54.743	63.040	+ 19,4
Djelfa	27.614	53.908	75.711	85.036	+ 57.7
Laghouat	17.770	26.789	21.962	33.159	+ 23,8
Ziban, Oued Rir, Souf, Mzab					
Biskra (Com. indigène)	19.077	90.989	95.142	102.501	+ 12,6
Touggourt	27.888	57.460	61.111	62.885	+ 9,4
El Oued	88.000	64.140	68.134	77.828	+ 21.4
Ghardaïa (sans El Golea)	38.076	38.230	40.240	40.441	+ 5,7
Sahara proprement dit					
C. mixte de Colomb-Béchar (avec postes de Beni Ounif. Abadla, Igli) (4)	47.000	»	19.928	23.349	»
Com. indig. de la Saoura (y compris postes Tabelbala et Tindouf) (5)	233.600	»	8.086	10.996	»
Touat-Gourara	290.000	38.585	41.712	40.576	— 5,1
El Golea (6)	60.250	»	5.219	6.627	»
Ouargla (7)	164.500	»	14.320	21.587	»
Tidikelt-Hoggar	902.000	»	15.325	17.297	»
Total	1.995.220	536.870	567.879	637.519	+ 18,7

(1) Ce tableau a été établi d'après le *Répertoire statistique des communes de l'Algérie*, Alger, 1936 ; ces chiffres sont à comparer avec ceux donnés pour la précédente décade dans le volume : *Les Territoires du Sud de l'Algérie*, 1930. Ire Partie, p. 299.

(2) Population comptée à part, c'est-à-dire troupes et détenus déduits.

(3) Le poste de Beni-Ounif, d'une superficie de 7.000 km², a été distrait de la commune mixte d'Aïn-Sefra et rattaché à la commune mixte de Colomb.

(4) La commune mixte de Colomb a été scindée en deux communes : commune mixte de Colomb (47.000 km² avec Beni-Ounif), commune indigène de la Saoura (233.600 km²).

On remarquera que le recensement de 1936 n'a dénombré qu'une fraction des Doui Menia (3.427 individus), alors que l'effectif de la confédération était de 6.373 en décembre 1938.

(5) On ne trouve pas trace au recensement de la tribu des Ghnanema qui comptait 3.378 âmes en janvier 1939. Par contre les habitants du ksar de Tindouf ainsi que les nomades relevant de ce poste ont été pour la première fois compris dans le recensement de 1936.

(6) Le poste d'El Golea, d'une superficie de 60.250 km², a été distrait de la commune indigène d'Ouargla et rattaché à la commune indigène de Ghardaïa.

(7) La commune indigène d'Ouargla a été scindée en deux communes : commune indigène d'Ouargla (164.500 km² avec les annexes d'Ouargla et des Ajjer) et commune indigène du Tidikelt-Hoggar (902.000 km² avec les annexes d'In-Salah et du Hoggar).

jamais enregistrés. Pour l'ensemble des Territoires du Sud, l'accroissement moyen s'est élevé, au cours de la période 1926-1936, à 18,7 %, chiffre supérieur à celui de l'Algérie entière (16,1 %). Ainsi les Territoires du Sud, si déshérités qu'ils soient à certains égards, participent au grand élan vital qui entraîne toute l'Afrique du Nord française.

Toutefois l'accroissement a été inégal suivant les régions. Au bas de l'échelle nous trouvons les oasis sahariennes, Touat, Gourara et Tidikelt, où la population demeure stationnaire ou diminue. Il faut sans doute en chercher la cause dans l'émigration continue des sédentaires vers les oasis du Nord et vers le Tell, conséquence elle-même d'une situation économique difficile. Les misérables ksouriens profitent de toutes les occasions offertes par les nouveaux moyens de transport pour s'évader de leur cadre traditionnel et chercher au loin des conditions de vie moins précaires. Une amélioration du système des foggara ne suffirait pas sans doute à les retenir ; seul un recasement des Harratine pourra à la longue consolider le peuplement des oasis.

Bien que les conditions sociales soient tout différentes dans le Mzab, le nombre des habitants n'y a pas non plus sensiblement augmenté, évidemment parce que le pays est incapable d'en contenir davantage. On peut admettre que depuis longtemps déjà le Mzab est surpeuplé et ne peut nourrir ses habitants que grâce aux bénéfices réalisés par ses émigrants dans le Tell. Le forage d'un puits artésien à Ghardaïa en 1937 va permettre d'étendre les irrigations dans cette palmeraie, mais il est peu probable que ce seul puits ait une influence sur le peuplement, fort à l'étroit dans une vallée de moins en moins visitée par les crues.

La situation se présente sous un jour plus favorable en bordure de l'Atlas Saharien où, grâce à des ressources en eau plus abondantes, l'agriculture et l'élevage s'équilibrent à peu près. La crise économique qui s'est manifestée sur ce point par la mévente des dattes de l'O. Rir n'a fait que ralentir des progrès qui avaient été très rapides après 1918 et la commune de plein exercice de Biskra (qui ne figure pas au tableau précédent parce que rattachée aux Territoires du Nord) a encore accru sa population de 30 % de 1926 à 1936.

Les Hauts Plateaux oranais, les seuls qui fassent presque entièrement partie des Territoires du Sud, enregistrent des gains du même ordre. Mais la palme revient à la commune de Djelfa — à vrai dire la plus éprouvée par la famine de 1921 — dont la population s'est accrue de 57,7 % en 10 ans. L'accroissement précipité des tribus Ouled Naïl, encore partagées entre le nomadisme et la sédentarité, n'a pas été sans réagir sur leur genre de vie et l'on observe à la fois l'extension des labours, l'augmentation des troupeaux avec poussée corrélative vers le Sersou pendant l'été, enfin le développement de l'émigration saisonnière, bref les signes désordonnés et parfois contradictoires d'une insigne fécondité.

Dans le total de la population les Européens n'interviennent que pour une part infime, puisqu'ils n'étaient en 1936 que 6.263, moins de 1 % [1]. Ils se cantonnent toujours dans les petites villes des Hautes Plaines et du pied de l'Atlas, le Sahara proprement dit, sauf peut-être El Golea, n'offrant rien qui puisse les retenir.

Cependant on enregistre par rapport à 1926 une augmentation sensible (31 %), proportionnellement supérieure à celle de la population indigène.

Année	1906	5.333	Européens
—	1911	5.533	—
—	1921	4.828	—
—	1926	4.779	—
—	1931	5.409	—
—	1936	6.263	—

Cet accroissement est d'autant plus remarquable qu'il succède à une longue stagnation qui pouvait faire douter de l'avenir du peuplement européen dans les Territoires du Sud. On ne saurait imputer le redressement à la natalité, puisque la plupart de ces Européens sont célibataires. Par contre, il doit y avoir eu arrivée d'immigrants par suite de l'installation des premiers services réguliers de transports automobiles. Les communes qui accusent les gains les plus sensibles,

(1) On rappelle qu'il s'agit uniquement de la population municipale, les militaires et les prisonniers étant comptés à part.

Colomb-Béchar, Laghouat, Ouargla, sont celles où existe une agence entretenant sur place du personnel européen ; en outre, dans le cas de Ouargla, le renforcement de la garnison a entraîné l'accroissement de la population civile. Chauffeurs ou commerçants, hôteliers ou garagistes, ces Européens aventurés dans le bled y sont, sans même en prendre nettement conscience, les pionniers de la France.

Mouvement comparé des nomades et des sédentaires

Il est encore trop tôt pour tenter une évaluation numérique des races arabe, berbère et nègre entre lesquelles se partagent les populations indigènes. Un recensement détaillé pourrait tout au plus nous renseigner sur les langues parlées au Sahara, lesquelles ne se confondent nullement, comme chacun sait, avec les groupes ethniques.

Par contre il est possible de dénombrer approximativement les nomades et les sédentaires et ainsi de fixer les positions des deux humanités sahariennes au moment précis où leur situation respective est en train de se modifier sous l'effet de la paix française.

Une première enquête avait été effectuée en 1929, dont les résultats ont été présentés avec beaucoup de clarté par M. Larnaude dans le volume publié par l'administration des Territoires du Sud, à l'occasion du Centenaire de l'Algérie [1] L'enquête a été reprise au cours de l'hiver 1939-40 suivant les mêmes méthodes. Toutefois il a paru nécessaire de distinguer cette fois une troisième catégorie, celle des semi-nomades, en groupant sous ce nom les populations qui, au cours d'une même année, passent régulièrement de la vie nomade à la vie sédentaire, nomades, lorsqu'elles accompagnent leurs troupeaux, sédentaires quand elles se livrent à la culture, non pas cette culture volante de céréales que connaissent les tribus les plus vagabondes, mais la culture des arbres et des jardins qui exige la présence de l'homme et le fixe auprès d'eux plusieurs mois par an. Qu'il s'agisse d'un genre de vie ancien

(1) *Les Territoires du Sud*, 1re partie, p. 306.

comme chez les Arabes du Tidikelt, ou d'une étape dans la voie de la sédentarisation, comme chez certaines tribus des Hautes Plaines, cet état de semi-nomadisme méritait d'être défini et distingué du nomadisme à court rayon ou de la transhumance, trop souvent confondus avec lui (1)

Mais autant il est aisé de définir les termes, autant il est délicat de distinguer, dans la statistique administrative, à quels groupes ils s'appliquent. Le recensement en effet ne connaît que des centres ou des tribus, quelquefois des douars, qui ont bien rarement une composition homogène. Voici par exemple les villes du Mzab, habitées par une population berbère sédentaire à laquelle se sont agrégées des tribus ou des fractions de tribus arabes. Si tous les Mozabites sont sédentaires, tous les Arabes ne sont pas nomades. A Ghardaïa, les Beni Merzoug sont sédentaires ; les Mdabih partie nomades, partie sédentaires ; à Berriane les Debabda sont nomades, les Ouled Bakhoua semi-nomades, les Ouled Moussa ben Brahim en majorité sédentaires. A Guerrara, les Attatcha, les Ouled Sidi Aïssa et une fraction Chaanba sont nomades, les Ouled Sidi Ahmed nomades ou semi-nomades, les Mrazi et les Cheurfa sédentaires : tous sont confondus dans le recensement officiel sous la rubrique « Arabes ».

Plus les conditions se diversifient à l'intérieur de la tribu, plus la statistique administrative avec ses cadres traditionnels est impuissante à saisir la réalité. Or le passage d'un genre de vie à un autre, — et ceci semble bien un trait général de l'époque actuelle, — se fait non par tribu, mais par famille ou par individu isolé ; c'est dire qu'on ne saurait demander au recensement, pour la question qui nous occupe, que de grossières approximations.

Sous ces réserves, la comparaison des chiffres de 1929 et de 1940 ne manque pas d'intérêt. Elle révèle d'abord une

(1) L'ampleur des migrations ne suffit pas à elle seule à caractériser un type de nomadisme. Ainsi avec des déplacements souvent fort restreints, parfois moins de 30 kms à l'intérieur d'une vallée, les Touareg Hoggar ou Ajjer sont des nomades, tandis que les Zoua du Tidikelt qui conduisent leurs troupeaux à 200 kms d'In-Salah sont des semi-nomades. Quant à la transhumance qui, au sens propre, désigne le déplacement périodique des troupeaux accompagnés seulement de quelques bergers, elle suppose que la majorité de la tribu est devenue sédentaire.

Tableau II. — *Répartition des indigènes* (1)

Communes	Nomades	°/o par rapport au total	Séden-taires	°/o par rapport au total	Semi-Nomad.	°/o par rapport au total
Atlas Saharien et Hauts Plateaux						
Méchéria	32.048		2.240		»	
Aïn-Sefra	13.083		4.317		»	
Géryville	42.810		18.592		»	
Djelfa	29.430		17.881		37.725	
Laghouat	16.991		13.175		2.993	
Total	134.362	58	56.205	24,3	40 718	17,6
Ziban, Oued Rir, Souf, Mzab						
Biskra	40.405		44.089		18.077	
Tougourt	21.270		41.616		»	
El Oued	16.090		45.409		16.929	
Ghardaïa	8.435		30.599		1.407	
Total	86.200	30,3	161.713	56,8	36.413	12,8
Sahara proprement dit						
Colomb	10.887 (2)		9.913		»	
Saoura	3.249 (3)		6.655		»	
Touat-Gourara	540		32.526		6.862	
El Goléa	4.537		1.924		»	
Ouargla	9.935		11.431		»	
Tidikelt-Hoggar	2.920		10.889		3.379	
Total	32.068	27,7	73.338	63,4	10 241	8,8
Total général	252.630	40 °/.	291.256	46 °/.	87.372	13,9 °/.

(1) Ces chiffres ne comprennent que les Indigènes sujets français, à l'exclusion des Européens et des étrangers, d'où les légères différences avec le tableau I qui donne l'ensemble de la population.

(2) Voir la note 4 du tableau I.

(3) Voir la note 5 du tableau I.

diminution sensible du nombre des nomades qui, pour l'ensemble des Territoires du Sud, sont passés de 279.926 à 252.630 et une augmentation des sédentaires de 252.166 à 291.256. Mais tandis que la proportion des nomades par rapport à la population totale s'abaissait de 53 à 40 %, celle des sédentaires demeurait à peu près la même (47 et 46 %) ; la différence provient de la catégorie nouvelle des semi-nomades. Il est certain que beaucoup de ces semi-nomades avaient été compris en 1929 sous la rubrique « Nomades » et n'ont fait que changer de nom. Pour d'autres au contraire il y a eu réellement modification du genre de vie ; la comparaison des différents groupements régionaux permet d'en deviner la nature et les modalités.

D'une façon générale, la proportion des sédentaires est d'autant plus forte qu'on s'avance davantage vers le Sud. C'est là en effet que la culture du palmier-dattier, à laquelle est liée toute la vie sédentaire à l'intérieur du Sahara, rencontre les conditions optima. Plus au Nord, si les eaux superficielles reparaissent, le froid des hivers interdit la production des dattes de qualité et ramène la culture à l'échelle réduite des jardins potagers. En revanche l'augmentation de la pluviosité et l'abondance relative des points d'eau favorisent l'élevage. C'est dans cette zone semi-aride, couverte de steppes, que se déroulent depuis l'époque préislamique les grandes migrations nomades.

L'évolution récente, tout en laissant subsister dans ses grands traits cette répartition, a modifié quelque peu la position des groupes nomades et sédentaires à l'intérieur des grandes régions naturelles. L'Atlas Saharien et les Hautes Plaines qui comptaient en 1929 81 % de nomades, n'en comptent plus aujourd'hui que 58 % et, même si on réunit les semi-nomades aux nomades, 75 %. Au contraire les oasis du Piedmont subatlasique et le Sahara proprement dit ont vu leur pourcentage de nomades (semi-nomades compris) augmenter de 38,7 à 40,8 % (1). Dans le premier cas il y a eu abandon par certains d'un genre de vie traditionnel ; dans les deux autres, simple altération. La raison en est simple. Au Nord, où les

(1) L'augmentation est même plus forte si l'on tient compte des 6.300 nomades Doui Menia et Ghnanema ne figurant pas au recensement.

pâturages sont depuis longtemps surchargés de troupeaux, l'augmentation de la population entraîne l'extension des labours, quels que soient par ailleurs les aléas de la culture sèche dans ces pays de steppe ; d'un autre côté, les routes carrossables se sont multipliées au point que l'automobile pénètre dans tous les centres habités, enlevant aux nomades un fructueux trafic. Plus au Sud, les pâturages rachètent leur médiocrité par une extension presque illimitée et le réseau des pistes est assez lâche pour que le nomade trouve encore l'occasion de louer ses chameaux. Ainsi le domaine du nomadisme tend à se modifier : le nomade tient bon là où la nature lui est le plus marâtre ; il perd du terrain là où les conditions économiques et sociales lui sont devenues défavorables.

La crise du nomadisme

Si la statistique ne suffit pas à déceler l'évolution du nomadisme, il ne manque pas heureusement de témoins pour y suppléer. A vingt ans d'intervalle, chefs de poste, commandants de goum ou simples chefs de fraction déclarent avec une nuance de mélancolie ne plus reconnaître leur Sahara. Assurément l'automobile, l'avion et la T.S.F. sont pour quelque chose dans ce dépaysement ; mais si l'on va au fond des choses, on s'aperçoit que toutes les transformations dérivent d'un seul fait : le Sahara tout entier est aujourd'hui occupé.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les étapes de la pénétration jusqu'à l'occupation de Tindouf et des confins algéro-marocains en 1934 qui a définitivement tiré le verrou sur le Rio de Oro. On notera seulement que pour la première fois la pacification est générale : chassés de leur dernier point d'appui, les dissidents n'ont plus désormais la ressource de se jeter dans les territoires voisins pour y préparer à loisir de nouvelles expéditions.

Les nomades qui demeuraient jusqu'alors exposés aux vols de chameaux et aux attaques à main armée ont été les premiers à bénéficier du nouvel état de choses. Jadis la tribu ne se déplaçait qu'en groupe compact, précédée d'éclaireurs, flanquée de cavaliers et de méharistes armés ; pas une tente ne pouvait demeurer en arrière sans courir le risque d'être

enlevée. Aujourd'hui les déplacements sont devenus individuels : la tribu se résout en une nébuleuse de « smat » ou de « nezla », petits groupes d'une demi-douzaine à une douzaine de tentes habitées chacune par les membres d'une même famille. Les troupeaux y gagnent de pouvoir se disperser davantage et d'utiliser mieux les pâturages. La corvée d'abreuvage, toujours si longue avec des puits profonds et à faible débit, se trouve simplifiée par le fractionnement des troupeaux. Enfin le propriétaire n'a plus besoin d'être personnellement présent au pâturage : il « divise la tente », confie le troupeau à un berger et ne participe plus que de loin en loin à ses migrations ; quant au berger, livré à sa seule initiative, il s'arrête là où il a plu et aussi longtemps que ses bêtes trouvent quelque chose à manger. Dans l'anarchie croissante des migrations individuelles, il devient difficile de discerner une loi générale, un ordre prémédité.

Si le nomade a gagné à la pacification plus de liberté dans ses mouvements et d'indépendance vis-à-vis de son troupeau, il y a perdu en revanche différents avantages matériels et moraux qui lui donnaient au désert une place privilégiée.

Dans un Sahara toujours en alerte, la protection d'une tribu nomade était pour le ksourien la seule garantie possible contre la razzia, une garantie tarifée s'entend, — mais ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas se battre ont toujours préféré payer. Du jour où il a cessé d'organiser impunément des expéditions de pillage, le nomade a perdu aux yeux du sédentaire sa principale utilité. Comme le donjon féodal, devenu inutile et vexatoire quand les sergents du roi et ses légistes eurent fait régner partout l'ordre et la justice, la suzeraineté d'une tribu nomade a cessé d'être une assurance pour devenir une charge. Il est vrai qu'ici les sergents ne sont autres que les nomades eux-mêmes entrés en masse, les Chaanba surtout, dans les compagnies sahariennes. Mais outre qu'il n'y a pas de place pour tous, nos officiers veillent à ce que les méharistes ne fassent pas usage de leurs armes contre nos protégés : le droit de la selle a vécu, comme jadis le droit du poing.

La *khefara* et autres dîmes prélevées sur les sédentaires n'étaient pour les nomades qu'un casuel ; la principale ressource en dehors du troupeau leur était fournie par les caravanes où ils intervenaient soit comme transporteurs pour louer leurs services ou ceux de leurs chameaux, soit comme commerçants. Sans doute le mouvement des caravanes avait-il beaucoup diminué depuis que les esclaves nègres ne se vendaient plus aux marchés de Nefta ou de Marrakech ; du moins subsistait-il de petites caravanes destinées au ravitaillement de nos postes, à l'approvisionnement des sédentaires en grains, cotonnades ou quincaillerie, et des nomades eux-mêmes en dattes, sucre et thé. Or, au cours des dix dernières années, l'automobile a pris possession du Sahara. Lancée en avant-garde en 1922, la voiture à chenille Citroen a ouvert la voie aux services commerciaux. Aujourd'hui deux lignes régulières traversent le Sahara du Nord au Sud, la première par Colomb-Béchar, Adrar, Bidon V, la deuxième par El Golea, Ouargla, In Salah et Tamanrasset. Dans le sens transversal d'autres pistes, accessibles aux camionnettes, permettent des liaisons plus rapides que le chameau ; au Nord de l'Atlas Saharien, ce ne sont plus des pistes, mais des routes sur lesquelles peuvent circuler les camions.

Pour les sédentaires des oasis, l'automobile a été un bienfait immense, presque aussi grand que le forage des puits artésiens. Ils y ont gagné de recevoir à moindres frais tout ce qui leur vient du dehors, et d'exporter non pas leurs dattes, — la seule région exportatrice était déjà pourvue d'un chemin de fer — mais leurs hommes qui viennent chercher du travail dans le Tell. On a déjà signalé plus haut le mouvement des Gourari. Qu'on pense aussi à l'émigration des Mozabites, pour qui le voyage du Mzab au Tell constituait il y a encore vingt-cinq ans une expédition périlleuse et qui prennent place aujourd'hui dans un car confortable frété par leurs coreligionnaires.

De cet affranchissement, c'est le nomade qui a fait les frais. L'apparition des premiers services automobiles a eu sa répercussion immédiate sur le nombre des caravanes. A El Golea où l'on comptait chaque année en moyenne de 1919 à 1923 plus de 5.000 chameaux arrivés ou partis en caravanes, le nombre est tombé à 3.094 en 1928, 1.813 en 1934-35, soit une diminution de 66 %.

Certes les caravanes n'ont pas complètement disparu. Le réseau des pistes automobiles est encore bien lâche, soit parce que certaines contrées couvertes de dunes sont absolument infranchissables en voiture, soit parce que ces régions désertes ne valent pas la peine qu'on y trace une piste. Même aux abords des pistes, le chamelier conserve une clientèle à cause de la cherté des transports mécaniques. En 1938 les caravanes demandaient par charge de 200 kilos 100 francs pour le parcours El Golea - Géryville et 150 francs de Metlili à El Golea, ce qui mettait la tonne kilométrique à 1 fr. 25 environ ; par auto, celle-ci revenait à 3, 4 et 5 francs suivant les régions. Aussi les nomades trouvent-ils toujours à effectuer des transports de bois, de dattes et de sel, parfois de sucre et d'essence. Mais toutes les marchandises susceptibles de payer un fret cher, farine, étoffes, denrées coloniales, même quand par leur facilité d'arrimage elles se prêteraient bien au transport à dos de chameau, échappent aujourd'hui aux caravanes. Dans les régions céréalifères du Nord, Sidi-bel-Abbès, Sersou, Sétif, le colon européen a de plus en plus recours aux camions pour évacuer sa récolte et les chameaux qu'on peut voir à la fin de l'été chargés de blé ou d'orge transportent du grain non pour la clientèle, mais pour les nomades eux-mêmes. Enfin les voyageurs ne louent plus de méhara et, comme le courrier, empruntent le car ou l'avion. D'une façon générale l'automobile a écrémé les transports ; la machine, une fois de plus, a mis l'homme en chômage.

Au même moment la tribu se désagrégeait par suite de l'introduction de la monnaie dans les transactions courantes. Pendant des siècles tout le commerce saharien s'est fait par troc, dattes contre grains, sel contre étoffes ; ducats et douros étaient une monnaie de compte plutôt que des instruments d'échange. Les Français ont répandu dans le désert plus d'argent que toutes les caravanes du passé : solde des troupes, pensions des militaires retraités, salaires des ouvriers employés sur les chantiers, dépenses des touristes. Tout cet afflux d'argent a modifié les relations des différentes catégories sociales entre elles. Le berger salarié a toujours existé chez les nomades sahariens, mais jadis il était payé en nature ; il recevait, outre la nourriture et quelques menus cadeaux, une part du

croît, ce qui lui laissait l'espoir de devenir à son tour propriétaire. Aujourd'hui le paiement en espèces tend à se généraliser : de 500 à 800 francs par an et par troupeau de 50 chameaux, parfois beaucoup moins. Mais cette rémunération fût-elle plus élevée, supérieure même à la valeur de l'ancien salaire en nature, elle ne permettrait pas encore au berger de se constituer un troupeau, car l'argent lui fond dans les mains : il dilapide en étoffes et en bijoux de toc le salaire d'une année. Ainsi se constitue, au moins parmi les tribus les plus évoluées du Nord, une division sociale fondée sur la possession du troupeau et qui se substitue peu à peu à la division traditionnelle fondée sur la naissance. Le lien tribal en est affaibli et le genre de vie lui-même s'en trouve adultéré.

Tous ces faits qui directement ou indirectement découlent de la pacification, sécurité et facilité des communications, affranchissement des sédentaires, séparation de plus en plus accentuée entre propriétaires et bergers, tendent aux mêmes résultats : une réduction des migrations pastorales aussi bien en nombre qu'en étendue, une généralisation de la transhumance, bref un commencement de fixation.

A vrai dire le mouvement de sédentarisation ne va pas sans contre-partie. Il y a une quarantaine d'années E. F. Gautier signalait qu'un des premiers effets de la pacification du Sud Oranais avait été de vider les ksour. Plus tard on a vu sur les confins du Maroc les Doui Menia et les Ouled Djerir profiter de notre présence pour étendre vers le Nord leurs déplacements jusqu'alors contenus par les Beni Guil. Le cas le plus curieux est celui des Touareg Hoggar qui, jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, ne conduisaient pas leurs troupeaux hors de leurs vallées, sauf sécheresse extraordinaire. D'après le P. de Foucauld, ils se sont « installés » dans l'Adrar des Iforras pour la première fois en 1894 et c'est seulement en 1919, après la campagne contre les dissidents de l'Aïr, qu'ils ont conduit pour la première fois leurs chameaux au pâturage à Tamaïa, dans la plaine du Tamesnagh, à l'Ouest de ce massif, migration qui en moins de vingt ans est devenue chez eux une habitude.

Cependant ces expansions brusques, ces poussées de nomadisme n'ont qu'un temps et si la sécurité se prolonge, elles

font place assez vite à la tendance inverse. Quelques tentes, renonçant aux grandes migrations d'été, se fixent à proximité des oasis et ne se déplacent plus qu'au printemps. Peu à peu le mouvement gagne de proche en proche : toute la tribu s'immobilise. Quand cette fixation saisonnière est acquise et s'accompagne d'une culture sédentaire, on peut parler de semi-nomadisme. A un degré de plus, la majorité des tentes renoncent à tout déplacement et envoient seulement les bêtes au printemps brouter l'acheb sous la conduite des bergers. La transhumance des bêtes s'accompagne très souvent d'une émigration temporaire des hommes vers les régions de grande culture ou vers les villes ; mais il est exceptionnel que ces émigrants, même quand ils partent comme ouvriers agricoles, emmènent avec eux tout leur troupeau ; d'ordinaire ils le laissent dans la steppe sous la garde des femmes et des enfants.

La sédentarisation totale n'est réalisée que chez deux catégories d'individus, les plus riches et les plus pauvres. Les premiers ont acheté des palmiers et des maisons, les trois quarts des palmiers en rapport à El Golea, tout un quartier à Laghouat ; ils vivent désormais à l'oasis ou dans le Tell, se procurant au marché tout ce qu'ils consomment, sans plus s'occuper de leurs bêtes, sinon de temps en temps pour les transactions commerciales ; ils sont devenus les rentiers de leur troupeau. Les autres, qui ont vendu ou perdu moutons et chameaux, plantent leurs tentes loqueteuses sous les murs des oasis, au milieu des gravats et des ordures ménagères et ils ne se déplacent plus. S'ils ont réussi à sauver du naufrage un chameau galeux ou quelques bourricots, ils feront encore quelques petits transports : sinon ils n'auront d'autre ressource que de s'embaucher sur les chantiers communaux ; il est extrêmement rare qu'ils acceptent de travailler dans les jardins comme khammès : un nomade devient sédentaire si telle est la volonté d'Allah, mais il ne s'improvise pas cultivateur.

Cette évolution est inégalement avancée suivant les tribus. Elle est très peu marquée chez les Touareg Ajjer (en dehors des Kel Djanet déjà fixés) et Hoggar ; encore observe-t-on chez ces derniers que les troupeaux de chameaux reviennent de moins en moins sur la Koudia, qui n'est plus visitée régulièrement que par les chèvres. Même conservatisme du genre de vie au Tidikelt et chez les Regueïbat Lgouacem. Par contre les Chaanba manifestent une tendance nette à s'établir à demeure auprès de leurs palmiers. Simplement amorcée à El Golea où l'on compte une cinquantaine de jardiniers chaanba, propriétaires ou khammès, la sédentarisation est un fait accompli pour la tribu dite du ksar à Metlili, où l'on a vu un caïd *up to date* lâcher ses caravanes pour monter une entreprise de transport automobile. Dans des conditions économiques meilleures, les pasteurs Arbaa défendent mieux leurs habitudes ancestrales. Inversement les Ouled Naïl, pressés par le manque de pâturages, passent rapidement au semi-nomadisme et l'on a vu, au cours des dernières décades, se multiplier les centres de vie sédentaire auprès des sources de l'Atlas Saharien ou sur les Hautes Plaines steppiques, le long de la voie ferrée de Boghari à Djelfa.

Pour des raisons diverses, les nomades des plateaux oranais, Hamiane et Amour, en sont à peu près au même stade, avec cette différence que les premiers n'ont aucun ksar, tandis que les seconds partagent avec les sédentaires la propriété de petites palmeraies dispersées dans les monts des Ksour. Enfin la fixation peut être considérée comme acquise chez les nomades du Souf ; encore ceux-ci, tout en possédant une maison à El Oued et dans les villages voisins, maison où ils résident pendant l'été et l'automne, ont-ils conservé l'habitude d'envoyer leurs troupeaux dans l'Erg à la fin de l'hiver et au printemps, en les accompagnant ou non suivant les cas. En somme l'abandon du nomadisme pour des genres de vie plus complexes, semi-nomadisme et transhumance, est un fait général ; mais ces modes de vie eux-mêmes demeurent très instables, à la merci d'une sécheresse prolongée, tant que les néo-sédentaires ne sont pas passés à la culture irriguée.

Dès lors il est permis de croire que le nomadisme n'est pas appelé à disparaître et que le mouvement auquel nous assistons prendra bientôt fin. Pour fixer tous les habitants du Sahara, il faudrait un nombre considérable de puits abondants, pérennes, et, autant que possible, artésiens. Un puits de 50 mètres de profondeur, débitant quelques centaines de litres par jour, peut rendre de grands services pour abreuver des

hommes et des troupeaux ; il n'offre aucun intérêt pratique pour la culture. Or les réserves d'eau souterraine au Sahara, les réserves artésiennes notamment, sont loin d'être illimitées. En dehors de l'O. Rir qui est sur son déclin et du bassin d'El Golea, seule grande réserve hydraulique dont nous disposions, toutes les nappes artésiennes sont incertaines ou insuffisantes. La captation des eaux de crues permettra sans doute d'étendre quelque peu l'irrigation là où il existe des vallées et des oueds vivants, mais ces cultures demeureront à la merci des caprices du Ciel. Par ailleurs si tous les nomades sont capables de gratter le sol humide d'une daya et d'y jeter une poignée de blé, bien peu sauraient sans apprentissage y faire pousser des fruits et des légumes comme le font les Mozabites, les Souafa ou les Harratine ; les quelques exemples qu'on pourrait citer sont des exceptions qui confirment la règle.

Au demeurant quel intérêt y aurait-il à détruire un genre de vie qui est certainement le mode d'exploitation du sol le mieux approprié au climat ? Le nomadisme saharien traverse une crise d'adaptation : guerriers déchus, caravaniers en chômage, les nomades ne sont plus que des pasteurs : mais cette dernière fonction, il n'y a pas de raison pour qu'ils la perdent ; tout notre effort doit tendre plutôt à leur rendre l'exploitation de l'espace plus profitable. Travailler en ce sens, ce n'est pas prolonger un moribond, retarder une issue fatale, mais entendre la leçon de l'historien philosophe Ibn Khaldoun : « La vie sédentaire et la vie nomade sont deux états également conformes à la nature ».

R. CAPOT-REY.

NOTES ET DOCUMENTS

Un Astronome français à Alger en 1729

Il existe à la Bibliothèque municipale de Bordeaux un manuscrit curieux. C'est une description de la ville d'Alger par le R. P. Fau, religieux de N. D. de la Mercy, que l'Académie de Bordeaux qualifie de « grand astronome ». Je doute qu'il ait été chargé d'une mission scientifique. Il devait faire partie d'un groupe de Jésuites installé dans la ville. Son récit nous permet de constater qu'il n'était pas seul au moment de l'éclipse de lune qu'il observa en 1729, et que deux lunettes se dressèrent en même temps vers le ciel.

Que savons-nous sur le R. P. Fau ? A peu près rien. Les registres de l'Académie de Bordeaux nous indiquent qu'il fut élu membre de cette Compagnie le 7 septembre 1713 (1) et qu'il fut reçu le 15 novembre de la même année (2). Les Papiers Lamontaigne nous donnent la date de sa mort : 23 février 1756 (3). C'est tout.

Ce contemporain de Voltaire parle un bien épais langage. Le prétendu savant nous fait rire lorsqu'il s'imagine que les maisons turques se touchent presque par en haut afin de mieux résister aux tremblements de terre. Mais cette naïveté nous garantit la justesse de ses observations.

Il a vu la ville, son port, ses murailles, ses portes, ses rues animées, il a apprécié la bonne police qui régit un repaire de brigands, il semble qu'il ait vu le bey, enfin il connaît les établissements charitables organisés par les chrétiens.

---

(1) *Registre de l'Académie royale des Belles-Lettres, sciences et arts de la Ville de Bordeaux*, (conservés à la Bibliothèque Municipale), t. II, p. 5.

(2) *Ibid.* t. I, p. 5.

(3) Bibliothèque Municipale de Bordeaux, *Papiers Lamontaigne*, t. XXVII, p. 9. — Cité aussi dans le volume publié en l'honneur des fêtes du 2e centenaire « *Académie Nationale...de Bordeaux* », 1913, p. 331.

Les récits de voyages dans l'Alger du XVIII[e] siècle étant rares, nous n'avons pas le droit d'être trop exigeants et, si puérile qu'elle soit, la relation du R. P. Fau mérite sans doute d'être publiée.

MARCEL EMERIT (4).

***

DESCRIPTION DE LA VILLE D'ALGER AVEC L'OBSERVATION D'UNE ECLIPSE DE LUNE QUI Y ARRIVA LE 13 FEVRIER 1729,

par le R. P. FAU, de la Mercy.

Pour satisfaire à la promesse que jay faite de donner la relation de mon voyage d'Alger jen fairay une description aussy succinte qu'il me sera possible.

Je ne vous entretiendray pas des dangers que nous avons évités ny des écuils dont la mer Mediterranée est remplie, je ne vous parleray pas non plus des naufrages arrivés ayant veu de nos propres yeux brizer les vaisseaux contre les rochers, ny des avanies que nous avons receu, ces sortes de choses intéressent fort peu la Compagnie.

Je me borneray uniquement a vous parler de ce que jay veu de plus remarquable à Alger dans la situation ou elle est aujourdhuy et à vous rapporter l'observation d'une éclipse totale de lune arrivée durant le séjour que jay fait dans cette ville.

La ville d'Alger est située Est Nord Est sur la pante d'une montagne a la hauteur ou latitude de 36 degres 48 m. Les maisons dont la plupart sont a triple étage paroissent assez mal batie par le dehors nayant d'autre ouverture sur la rüe que l'entrée de la porte, on a menagé dans chaque maison des galeries qui forment un espece de cloistre avec des piliés ou de pierre ou de marbre, les maisons petites et grandes sont toutes terracées d'ou lon peut découvrir la mer et comme la ville est batie en amphiteatre une maison ne derrobe pas la veüe de la mer a l'autre. Les rues y sont fort étroites. Les maisons se touchent presque par le haut et ce nest pas sans rayson, car comme les tremblements de terre sont dans cet endroit fort frequens les maisons étant pres les unes des autres se soutiennent l'une a l'autre et ne sont pas sitot renversées.

(4) Mobilisé, je n'ai pu poursuivre l'étude critique du document. Les notes qui suivent sont de M. Georges Marçais, à qui j'exprime ma vive reconnaissance. — M. E.

Il y a un fort bel hopital (5) que le Roy d'Espagne entretient pour les esclaves chrétiens de qu'elle nation qu'ils puissent estre dont l'administration est donnée aux religieux de la Trinité espagnole, on reçoit dans cet hopital non seulement les malades mais encore ceus qui viennent pour se delasser des fatigues de leurs patrons.

Les Messieurs de Saint Lazare sont à Alger pour catechiser les esclaves chrétiens et les soutenir dans la veritable religion. La Maison de Richelieu a donné un fonds pour leur établissement et ce par les soins de Mr Vincent de Paule que la cour de Rome vient de beatifier qui avait ésté esclave a Tunis. Il y a quatre prisons que l'on apele bagnes ou sont renfermés les esclaves qui sont au nombre de 9 a 10 milles y comprenant les esclaves des particuliers (6). On permet dans chaque bagne une petite chapelle afin que les esclaves chretiens puissent exercer leur Religion (7). Les habitans y ont six principales mosquées (8) avec les fontaines et les bassins pour la purification. Les juifs y ont aussy une sinaguogue ou ils peuvent exercer toutes les cérémonies de leur religion.

On ne voit pas à Alger de place considerable ; on tient tous les jours le marché dans une rüe un peu plus large que les autres (9) et outre ce que l'on vend pour la bouche on y vend encore depuis 9 heures jusques a 12 au plus offrant et dernier enchérisseur quantité de bijouteries en or, en argent et pierres precieuses que les familles font vendre pour avoir de quoy subsister, et le tout ce fait par le ministaire des hommes, les femmes nayant aucune part aux actions publiques.

(5) Sur cet hôpital des Trinitaires d'Espagne, fondé en 1551 et réédifié en 1612, voir PP. Comelin, de la Motte et Bernard, *Voyage pour la rédemption des captifs... fait en 1720*. Paris, 1721, pp. 75-82 ; Laugier de Tassy, *Histoire du royaume d'Alger*, Amsterdam, 1727, pp. 324-325.

(6) Le nombre de 9 à 10.000 esclaves paraît fort exagéré pour 1729. Shaw qui se trouvait à Alger vers le même temps que le R. P. Fau (il y a observé l'éclipse de lune du 28 juillet 1729, comme il nous l'apprend dans sa Préface) estime qu'on y compte 2.000 esclaves (*Voyages de M. Shaw*, trad. française, La Haye, 1743, t. I, p. 86). Venture de Paradis vers 1789, *Alger au XVIII[e] Siècle*, éd. Fagnan, p. 161) évalue leur nombre entre 1.800 et 2.000.

(7) Sur les chapelles des bagnes, voir R. P. Comelin, de la Motte, Bernard, *Voyage... en 1720*, p. 52 ; Laugier de Tassy, *Histoire*, p. 309.

(8) D'après Comelin, etc... (1720), p. 89, 10 grandes mosquées et 50 petites ; d'après Laugier de Tassy, p. 184, mêmes nombres ; d'après Venture de Paradis (1789), p. 157, 12 grandes mosquées. En 1830, on comptait 13 grandes mosquées et 109 petites (A. Devoulx, Edifices religieux de l'Ancien Alger, dans *Revue Africaine*, 1862, p. 372).

(9) Sur ce « grand soûq » allant de Bâb 'Azzoûn à Bâb al-Wâd, voir Haedo, *Topographia e historia general de Argel*, Valladolid, 1612, p. 7 verso, etc...

Le Palais du Bey (10) nest pas des plus magnifiques. Les murailles au dedans et au dehors y sont incrustées de carreaux de porcellaine, au devant du palais il y a une banquete de marbre qui reigne tout le long du batiment ou les gardes sont assis; a l'entrée du palais il y a un corps de garde ou l'on voit des mousquets, des pistolets et des sabres artistement rangés pour armer cent hommes. Entrant dans la cour on aperceoit a main droite un ratelié garni de masses herissées de haches, de coutelas et autres instruments dont ils se servent pour chatier et faire mourir les hommes. Le Bey se tient au fon de la cour sous une galerie soutenue par des piliés de marbre. La muraille dans cet endroit est revetue de carreaux de porcellaine avec des caractheres arabiques. Reigne tout le long du mur une banquette avec un grand tapis et un carreau sur lequel le Bey est assis ayant les jambes croisées comme nos tailleurs ; il tient pour l'ordinaire une longue pipe en sa main, ses ministres ou secretaires sont a sa droite au nombre de six avec une table au devant sur laquelle il y a des Livres et des Ecritoires. Cest dans cet endroit qu'il donne ses audiences, toutes sortes de personnes y ont un libre accès, chacun y plaide sa cause et le Bey après avoir écouté les parties prononce une sentence qui est sans appel.

Cette ville etoit autrefois dans l'usage d'elire son gouverneur et le grand Seigneur y envoiait un bacha pour tenir en respect la ville et le pays, mais comme il arrivoit très souvent des contestations entre le bacha et le gouverneur il fut convenu que l'on réuniroit dans une seule personne la charge de bacha et de gouverneur sous le nom de Bey et qu'il seroit fait au choix de l'armée ou des troupes qui se trouveroit a Alger lorsq la place vaqueroit avec cette circonstance que ny les coloris, cest a dire ceux qui sont nays dans le pays, ny les Maures ou originaires du pays ny auroient aucune part. Le Bey ne sort que rarement de son palais ; il arrive souvent qu'étant hors de son palais il est salué par quelque mécontent d'un coup de mousquet qui luy enleve la qualité de Bey avec la vie, aussi tot les troupes qui se trouvent dans la ville se rendent maistre du palais et en élisent un autre, si celuy qui est eleu est amy du defun il fait la recherche du murtrier, s'il luy est indifférent, il n'en est fait aucune mention. On raporte dans le pays que l'on a veu jusques a sept Beys qui avoient été éleus dans le meme jour et que par consequent les six premiers avoient esté tués (11). Si le Bey vient a mourir sans enfans males la Republique se neantit de tous ses biens, et si sa femme na pas eu ladresse de metre quelque chose a couvert elle se trouve depuillée de tout.

La ville qui peut estre les deux tiers de celle de Bordeaux est fort peuplée. Les habitans qui sont turcs, maures, juifs et chrétiens renegats ne vivent pour la plus part que de rapines qu'ils font sur mer contre les chrétiens. On y fait cepandant quelque commerce qui consiste en bled, legumage, cire, laines et huile. Ils sont fort jaloux de leurs darées qui peuvent se consommer dans le pays, ils ne s'en défont que dans une grande nécessité. Encore leur en coute t il beaucoup pour que le gouverneur ferme les yeux a ce commerce, leur loy defendant expressement de fournir aux chrétiens quoy que ce soit qui puisse les nourrir. L'air y est très bon et quoy que dans la Barbarie la peste y soit presque toujours on ne se souvient pas d'avoir veu a Alger aucune maladie contagieuse.

Quoy que cette ville ne soit habitée aujourdhuy que par des pyrattes et des brigans, on y exerce cepandant une bonne et prompte justice et une exacte police. Les murtriers et les voleurs y sont punis de mort. La justice ordinaire dont le chef est appelé le cadis, sert pour terminer les diferens qui peuvent survenir entre les habitants et si les parties ne sont pas contentes du jugement du cadis, elles se pourvoient devant le Bey qui en dernier ressort, confirme, diminue ou augmente la peine.

On a distribué dans plusieurs cartiers de la ville des personnes pour verifier la qualité et le poids des monoyes dont on se sert pour le commerce, et si l'on peut convaincre quelqu'un d'avoir roigné les especes on le fait bruler tout vif. Il y a également des personnes preposées qui se promenent par la ville la balance a la main pour examiner la qualité et le poids des danrées que l'on vend pour vivre. Si on ne les trouve pas bien conditionées on les distribue aux pauvres et on donne sur le champ la bastonade a celuy qui vendoit la dittes derée, c'est ce que nous avons veu executer par rapport a un homme qui vendoit du pain (12).

On na rien épargné pour metre Alger en seureté. Les murailles sont fort élevées avec des bastions a l'antique de distance en distance. Il y a six portes (13) qui sont baties avec des grosses pierres enchassées l'une dans l'autre a peu près comme porte basse et les enciennes portes de Bordeaux. Du côté du

(10) Sur la Jenina, résidence du Dey, voir entre autres Nicolas de Nicolay, *Les quatre premiers livres des navigations et pérégrinations orientales*, Lyon, 1567, p. 13 ; Haedo, *Topographia*, 1612, p. 42 ; Venture de Paradis, éd. Fagnan, pp. 10-11 ; Comelin, de la Motte, Bernard, *Voyage*, pp. 92-133.

(11) Les PP. Comelin, de la Motte et Bernard (*Voyage*... 1720, t. I, p. 84), parlent également de sept deys (et non six beys), proclamés et massacrés le même jour et de leurs sept mausolées que l'on montrait hors de Bâb al-Wâd. Cinq deys seront également massacrés plus tard, le 11 décembre 1754.

(12) Cf. de Grammont, *Hist. d'Alger*, p. 308. Sur la surveillance des marchés par le « muhtesib » et le « vekil Khradj », voir Venture de Paradis, éd. Fagnan, p. 34.

(13) Voir R. Lespès, *Alger*, Paris, 1930, p. 120.

midy il y en a deux entre lesquelles il y a un chateau attaché a la ville garni de bon canons que l'on dit avoir été bati a l'occasion de Messieurs les Chevaliers de Malthe qui furent pris à Oran au secours duquel ils avoient esté envoyé. Du même coté a un demy quart de lieu dans la campagne il y a deux forts, l'un apelé le fort Létoile, à cause de sa figure en étoile, et l'autre le fort de Charlequin que l'on dit avoir esté bati par lempereur Charles Quint en 24 heures (14) ; ce dernier est assez considérable.

Du coté du Levant il y a la porte de Canaloy (15) qui conduit a un faux bourg fort etendu à l'extrémité duquel il y a un fort qui est situé sur le bors de la mer et cest sur cette que l'on etale les testes de tous ceus que l'on fait mourir. Du coté du Couchant il y a la porte de Babasson avec un faux bourg et un fort ; c'est de coté que sont les sepulcres des beys et des grands officiers qui ont bien servi la republique, sur le tombeau desquels on eleve un dome, sur cette porte de ville il y a une pierre qui représente un scorpion ; on dit à Alger que c'est un talisman contre les scorpions.

Du coté du septentrion il y a deux portes qui conduisent à la mer entre lesquelles on a ménagé un port pour y renfermer et construire les vaisseaux. Ce port a esté fait a la faveur d'un roché ou petite isle éloignée de la ville de 80 toises sur lequel roché on a bati une grande tour qui sert de phare, ou l'on a posé trois rangées de canon l'une sur l'autre. On a continué cette petite isle parallelement à la ville par des jettées que l'on a fait, ou l'on a ensuite construit des magasins et des bateries à double rang qui reignent le long de cette isle, ou il y a une centaine de canons de bronze parmy lesquels j'en remarquay un qui avoit 15 pieds de long, l'ouverture etant d'un pied de diametre que l'on dit estre de cent livres de bale. On a fait un mole qui joint cette isle à la ville et qui renferme le port du côté du septentrion. Ce port peut avoir 70 toises de longueur et autant de largeur ; il renferme 16 vaisseaux grands ou petits, une galère et une galiote (16) et cest en quoy consiste leur force par

(14) Confusion entre le Fort l'Empereur, commencé en 1545 sur le Koudiat es-Saboûn « où Charles-Quint avait planté sa tente, quatre ans auparavant » (R. Lespès, *Alger*, p. 121) et le Borj Eulj 'Alî, dit, on ne sait pourquoi, « Fort des Vingt-quatre heures », construit en 1568 sur la plage de Bab-el-Oued.

(15) L'orientation donnée à cette porte, qui ne peut être que Bâb el-Wâd, est bien surprenante de la part d'un astronome, de même celle de Bâb 'Azzoûn et du front de mer.

(16) Le renseignement fourni par le R. P. Fau et ceux des autres voyageurs de la première moitié du XVIIIe siècle corroborent l'appréciation de Shaw en 1732 (trad. franç., I, p. 88). « La force navale des Algériens a décliné depuis quelques années ». La marine comptait en 1724 (Peyssonnel) 24 vaisseaux portant 50, 40, 30 ou 10 canons, plus

mer, une partie de ces vaisseaux appartenant à la république et l'autre a des particuliers, avec ces circonstances que lorsqu'un de ces vaisseaux vient à périr, la république ou les particuliers sont dans l'obligation d'en substituer un autre, que si le particulier à qui appartenait le vaisseau na pas de bien pour en faire construire un autre on oblige les parens de supléer a cela afin que l'Etat ne perde rien.

Toutes leurs forces, tant cavallerie que infanterie consistent en 20.000 hommes (17). Cette ville est fort bien gardée du côté de la mer ; il semble que l'art et la nature ayent travaillé de consert pour la metre en seureté. Du coté ou est le mole les vaisseaux nozeroient y approcher a cause de la quantité des rochers qui sétendent bien avant dans la mer. L'entrée du coté du port paroit fort dificile car les vaisseaux qui voudroient prendre cette route auroient a essuier l'artilllerie de la tour, celle des batteries qui sont a la suite et le canon dont les murs de la ville du coté de la mer sont garnis.

La rade a 3 lieus d'etendue ; on y a fait batir deux forts depuis le bombardement de Louis le Grand sous les ordres de monsieur le Maréchal d'Etres en 1688, ce qui rend le mouillage très dificile aux vaisseaux etrangers. D'ailleurs ils ne sauraient estre a labry du vent du nord ou est qui est fort frequent et tres violent dans ce pays. Cest ce qui oblige la plus part des princes chrétiens qui veulent commercer dans les Indes de captiver la bienveillance de ces barbares par des riches presens qui leur font.

Les dehors de la ville sont assez agréables. On y voit de distance en distance de petites maisons pour retirer ceus qui cultivent les terres. Le pays est tout monticules couverts de bled, legumes, paturages, oliviés, oranges et citroniés et surtout quantité de figuiers que l'on voit rarement en Europe, dont la feuille est plus grande que la main, de l'épesseur d'un pouce, au sommet de laquelle il naist un fruit de la grosseur d'un œuf tout rouge, qui a le gout de la figue ; le menu peuple se nourrit de ce fruit pandant l'été.

quelques galiotes ; en 1725 (Laugier de Tassy) 21 bateaux ; en 1729 (R. P. Fau) 16 vaisseaux plus une galère et une galiote ; en 1732 (Shaw) 6 grands bateaux de 31 à 50 canons, plus des galères et brigantins. En 1788, Venture de Paradis (éd. Fagnan, p. 7) dénombrera 8 chebeks plus 2 demi-galères.

(17) Les PP. Comelin, de la Motte et Bernard, en 1720 (p. 103) et Laugier de Tassy, en 1725 (p. 230) s'accordent pour attribuer à la milice turque d'Alger un contingent de 12.000 hommes. Tous sont fantassins. Peut-être faut-il y ajouter un millier de fantassins fournis par les Kabyles Zwawa (Comelin, etc. p. 104); ce qui permet d'évaluer — si l'on accepte le contingent global de 20.000 donné par le R. P. Fau — la cavalerie en garnison à Alger à 7.000 hommes ; chiffre probablement exagéré. En 1788, Venture de Paradis (p. 76, 113) nous dira que la cavalerie d'Alger se compose de 700 spahis maures.

Il y a aussi quantité de fontaines dont l'eau se distribue naturellement pour arrouser les différents endroits de cette campagne ou se rencontrent quantité de plantes et surtout des branches ou feuilles d'acanthes dont l'architecture se sert pour orner et enrichir son chapiteau de l'ordre corinthien. Voila les remarques que j'ay peu faire par raport a la ville d'Alger.

Et comme pendant le séjour du 3e mois que jay fait dans ce pays il arriva une éclipse totale de lune..., jay creu que la Compagnie ne desaprouveroit pas que je luy fisse part de l'observation que j'en ay faite sur les lieus. Je ne doute pas qu'étant comparée avec celles qui ont esté faites en differents endroits les astronomes nen puissent tirer quelque avantage, d'autant plus que les observations qui se font en Afrique sont très rares par le peu de relation que les sçavants ont avec ce peuple barbare. J'en avois fait le calcul quelques jours avant qu'elle n'arrivat ayant eu la précaution de prendre la hauteur du pole du lieu qui s'est trouvée de 36 d 48 m. Il étoit question de vérifier si mon calcul se trouveroit conforme a l'observation qui devoit en estre faite.

Le 13 février de l'année 1729 étant arrivé, jour auquel la lune se trouvoit en oposition avec le soleil, nous reglames les pendules a midi et le soir nous nous préparames avec deux lunettes de huits pieds a prendre avec toute l'exactitude possible le moment auquel la lune commença a entrer dans l'ombre qui fut le commencement de l'éclipse, celuy auquel elle y fut entièrement plongée, qui fut son immersion, le tems que le corps de la lune resta a traverser le cone de l'ombre de la terre, c'est à dire sa demeure dans l'ombre, le moment auquel la lune commença a sortir de l'ombre c'est à dire son émersion, celuy auquel elle en fut entièrement sortie, qui fut lorsqu'elle finit.

Et nous avons trouvé que le commencement de l'éclipse est arrivé a 7 heures 11 m, son immersion fut a 8 h. 2 m. Le centre de la lune se trouva dans l'axe du cone de l'ombre qui est le milieu de l'éclipse a 8 h. 44, son émersion arriva a 9 h. 18. L'éclipse finit entièrement a 10 h. 39. Sa durée a esté de 3 h. 28 m. La lune resta plongée dans l'ombre 1 h. 46 m. Sa grandeur a esté de 19 d. 55 m. et la différence qui cest trouvée entre le calcul et l'observation n'a esté que de 4 minutes.

COMPTES RENDUS

H. I. Marrou. — *Saint Augustin et la fin de la Culture antique.* — Paris, de Boccard, 1938, I vol. in-8°, 620 p.

St Augustin a le rare bonheur d'être la proie commune des théologiens, des philosophes, des historiens de la littérature et des historiens tout court : c'est-à-dire qu'on voit chaque année s'enrichir considérablement la bibliographie augustinienne. Malheureusement, l'enrichissement n'est trop souvent que numérique et l'on doit maintes fois regretter que certaines publications ne soient pas demeurées pour leurs auteurs un objet de méditations exclusivement personnelles. Mais, par contre-coup, on n'a que plus de plaisir à trouver dans cette abondance un travail remarquable et surtout aussi remarquable que celui que M. Marrou a intitulé *St Augustin et la fin de la culture antique*, et qui lui a valu le grade de docteur ès lettres.

M. Marrou nous présente un Augustin nouveau. Non point certes qu'il ait cru devoir bouleverser les opinions classiques et laissé entendre, qu'avant lui, nul n'avait compris quoi que ce fût à l'auteur de la *Cité de Dieu*. M. Marrou n'est pas un révolutionnaire. Sa thèse ne fera pas scandale. C'est seulement — et cela vaut mieux — un novateur. Il a regardé St Augustin à sa manière, qui est originale. Alors qu'on s'était plus généralement attaché, jusqu'ici, à étudier la pensée d'Augustin, son « évolution intellectuelle » comme on a dit, M. Marrou s'est proposé d'examiner la mécanique de cette pensée, la masse des connaissances sur lesquelles elle a travaillé, les procédés dont elle a usé pour se construire et s'exprimer. Ecrite avec beaucoup de talent, fondée sur une érudition large et à peu près inattaquable, la thèse de M. Marrou est certainement l'un des meilleurs ouvrages qu'on ait écrit sur St Augustin, depuis de longues années.

Mais, si le livre de M. Marrou impose une sympathie admirative, cela ne veut pas dire qu'il entraîne tout à fait l'assentiment. Il est de ceux qui suscitent la discussion, à défaut de la critique. Je ne suis pas sûr, pour ma part, qu'il convienne de voir précisément les choses dans la perspective où l'auteur les a placées et l'on me permettra d'ajouter quelques réflexions au résumé qu'on trouvera ici de son ouvrage.

***

La culture d'Augustin — l'auteur insiste sur ce point par la disposition même de son livre — s'est faite par vagues qui se sont recouvertes les unes les autres : formé comme tout jeune Romain de bonne société, pour « réaliser le type idéal de l'orateur », Augustin a ajouté à sa culture fondamentale une culture philosophique et une culture chrétienne.

A la base, Augustin est un homme *eloquentissimus ac doctissimus*. Il a été instruit suivant les procédés éprouvés d'une tradition vénérable. Au IVe siècle, on en était encore, à quelques nuances près, aux conceptions mêmes de Cicéron. L'enfant allait à l'école du *grammaticus*. Il y apprenait d'espèces de catéchismes où Donat, Servius et quelques autres avaient consigné les recettes de la grammaire proprement dite et de la composition. On ajoutait à cela un peu de littérature : Virgile, Térence et Cicéron. Il ne s'agissait pas, bien entendu, d'éveiller l'esprit des jeunes auditeurs mais de les habituer à l'explication d'un texte, suivant les rites d'une méthode autoritaire. C'est là aussi qu'on commençait d'apprendre le grec, mais on en apprenait bien peu, et St Augustin, s'il pourra consulter un texte, n'en saura jamais assez pour lire un livre : ce qu'il connaît de Plotin, de Porphyre ou d'Eusèbe, il le doit à des traductions latines. Muni de ce viatique il passa chez le rhéteur, à Madaure, puis à Carthage. Il y suça quelques années le lait des dogmes et puis, comme tant de bons élèves hélas !, il devint professeur, un professeur assez coté mais pas illustre et que les étudiants ne se privaient pas de chahuter un peu. Comme tant de bons élèves, aussi, il répéta ce que lui avaient appris ses maîtres : les litanies de la déesse Rhétorique dont Cicéron était le prophète. Et toute sa vie, Augustin est resté fidèle à ces formules qu'il avait apprises et enseignées. Que ce soit en matière de composition, de phrase ou de style, il a gardé l'empreinte profonde de cette formation. Bien entendu, Augustin ne s'aperçoit pas plus que ses contemporains qu'une telle éducation était, depuis longtemps, dépourvue de valeur pratique. Il n'en était pas de même, jadis, au temps de la République. L'orateur n'était pas fabriqué à vide. Il avait sa place désignée à la tête de la cité. Cicéron était l'exemple autant que le modèle. Mais Auguste avait tordu son cou à l'éloquence. Après lui — et il en est encore de même au temps d'Augustin — elle n'a plus qu'un caractère scolaire, une valeur mondaine. Elle n'est plus qu'un moyen commode de définir le lettré. Sans doute, l'éloquence n'est-elle pas tout à fait verbale : elle a demandé à l'érudition les éléments que lui refusait la politique. Mais cette érudition est bien pauvre et naturellement dépourvue de caractère scientifique. M. Marrou analyse avec beaucoup de soin ce que St Augustin savait d'étymologie, d'histoire, de sciences naturelles ou de physique. Ce n'est pas grand'chose : il a la mémoire encombrée de *mirabilia*, entassés sans ordre ni méthode. Son érudition ne relève que de la curiosité. C'est une série de souvenirs cueillis au hasard de lectures éparses. Qu'il s'agisse de la forme ou du fond, le premier Augustin, pour autant qu'on puisse le reconstituer, est bien un vulgaire rhéteur, avec tout ce que ce terme comporte d'affligeant.

Mais ce premier Augustin va faire place à un autre homme. En 386, St Augustin a 32 ans ; il va avoir avec nous — mais naturellement autrement que nous — le sentiment de la vanité de la rhétorique : c'est ce qu'on appelle sa conversion. Conversion totale sur le plan de la vie comme de la pensée et, par suite, de la culture. Le modèle, pour lui, ne sera plus désormais l'Orateur mais le Philosophe. Platon succède à Cicéron au sommet de la hiérarchie des idoles. Le plaisir esthétique se classe à présent tout au-dessous des pures joies de la sagesse. M. Marrou intitule très bien son chapitre : *la conversion à la philosophie*. Il faut évidemment entendre à la métaphysique. A Cassiciacum, à Milan, à Rome, à Thagaste enfin, Augustin vivra dans la compagnie constante et exclusive des philosophes, et ce n'est qu'à son entrée dans les ordres, au printemps de 391, que son goût de l'existence philosophique, si l'on peut dire, s'atténuera sans pourtant disparaître tout à fait.

M. Marrou étudie en quelques pages remarquables le double courant rhétorique et philosophique qui traverse la pensée antique. Il montre bien que le passage à la philosophie n'est pas un simple glissement sur le plan intellectuel, mais une transformation profonde des conceptions de la vie, qui transparaît dans la vie elle-même. Lorsqu'Augustin devient « philosophe », il abandonne son existence mondaine, bouleverse ses habitudes sentimentales, rectifie la direction de sa pensée. Désormais, le problème du bonheur devient le centre d'attraction de son esprit, problème dont il verra la solution dans la possession de la sagesse, c'est-à-dire dans la découverte définitive d'une incomparable vérité. Sans doute, le désir de cette vérité est-il une sorte de grâce, mais on ne parviendra à la sagesse que par « un lent cheminement de la raison », c'est-à-dire par l'acquisition d'une immense culture. Comme Marc Aurèle, comme Sénèque, Augustin voit dans cette culture l'indispensable préparation du philosophe. Elle est essentiellement utilitaire. On n'en saurait trop souligner le caractère préparatoire, l'absence de valeur intrinsèque. Le philosophe lui demande ses exemples, ses métaphores, ses raisonnements, les connaissances indispensables à la réfutation de l'adversaire. M. Marrou explique, de façon fort judicieuse, que si l'on n'a pas constamment cela présent à l'esprit, on ne comprendra rien à l'économie de certaines œuvres de St Augustin, tels les Dialogues ou le *de Trinitate*. La seconde partie de ce dernier ouvrage est seule à traiter du sujet. Mais la première, qui n'est à nos yeux qu'une digression regrettable, est à ceux d'Augustin nécessaire à son livre en ce qu'elle constitue une gymnastique préparatoire, un entraînement de l'esprit

vers la démonstration que l'auteur s'est proposée. Pour lui, il est indispensable d'accumuler les matériaux avant d'aborder son objet précis.

Ces matériaux, quels sont-ils ? Quel est le contenu de cette culture nécessaire au philosophe ? Dès l'époque hellénistique, on en a catalogué les éléments : c'est ce qu'on appelle les sept arts libéraux. Il y a là un fort bon chapitre de M. Marrou, dont l'omission n'aurait pas nui, me semble-t-il, au développement de la thèse, mais qu'on est bien aise, néanmoins, d'y trouver. Et sur ce point comme sur tant d'autres, Augustin apparaît tout pénétré de traditions classiques. Sans doute il est allé tard à la philosophie et sa culture est un peu celle d'un parvenu, d'un autodidacte. Si en matière de dialectique et de logique, la richesse même de la personnalité augustinienne fait souvent oublier son absence de pratique, son « manque de technicité », comme dit M. Marrou, il n'en reste pas moins que son savoir est d'une fragilité ou, plutôt, d'une étroitesse notoire. En mathématique, en astronomie, en musique, dans les sciences naturelles, il n'a que la connaissance superficielle de questions élémentaires. D'ailleurs, comment lui reprocher cette négligence d'information puisque la science n'a pas de valeur en soi ? M. Marrou n'a pas comparé le degré de la culture scientifique chez Augustin et d'autres philosophes, mais je crois bien qu'on ne trouverait guère de différence. Il faut nous dire que cette pauvreté était normale.

Mais cette considération des choses n'est celle d'Augustin qu'un moment : cinq ans à peine. Lorsqu'il devient chrétien en 391, la philosophie ne lui suffit pas plus que n'avait fait la rhétorique après 386. Elle prend à son tour une valeur préalable et élémentaire. Je ne puis m'empêcher d'évoquer ici l'image de Pascal qui réagira de façon tellement semblable. Pour lui, comme pour Augustin, la culture humaine, ou si l'on veut la culture mondaine, subira une irréparable déchéance du fait même de la conversion. Elle n'est plus qu'un moyen d'attirer à sa foi les autres hommes. La science devient l'humble servante de la sagesse placée maintenant dans la contemplation des vérités éternelles. Augustin s'est servi du néo-platonisme contre ses adversaires, comme Pascal fera de ses recherches mathématiques pour asséner aux libertins l'argument du pari. M. Marrou cite d'ailleurs un texte du *de Trinitate* qui précise admirablement la pensée d'Augustin (1) :

« J'ai donc attribué à la science, non pas indistinctement toutes les connaissances humaines, où entrent tant de vain superflu et de dangereuse curiosité, mais cette connaissance seulement qui fait naître, qui nourrit, défend et fortifie la foi salutaire, par laquelle on parvient à la vraie béatitude. La plupart des fidèles ne

(1) *De Trin.* 14. I (3). C. 1037. Marrou, p. 374.

possèdent pas cette science, quelle que soit par ailleurs l'intensité de leur foi. Autre chose, en effet, est de savoir simplement ce que l'homme doit croire pour obtenir la béatitude éternelle ; autre chose de savoir comment apporter ce même contenu de la foi aux âmes pieuses et le défendre contre les impies : c'est à ce second aspect, qu'avec St Paul (I, *Cor.* 12, 8), on doit proprement réserver le terme de science. »

Cette dépendance que présente, pour St Augustin, la culture à l'égard de la foi, M. Marrou la met en lumière avec un talent littéraire dont témoignent assez rarement les livres d'histoire. Pour le chrétien de 391, pour l'évêque qu'il va devenir, le devoir est nettement tracé : il doit mettre totalement au service de sa foi le savoir antérieurement cueilli « dans les sentiers du monde ». Mais cela ne suffit pas. Une fois encore Augustin se trouve dépourvu de culture technique, une fois encore il va devenir écolier. Et cette attitude est très remarquable, ce souci d'érudition, à un moment où tant de bon esprits pensaient que la foi seule avait quelque valeur et que le mieux était, pour le chrétien, de demeurer dans l'ignorance avec la candeur du lis des champs. Augustin ne songe pas un moment à les suivre. Il n'est pas de ceux qui peuvent cesser d'être des intellectuels. Il en sera un d'une autre sorte, voilà tout : un intellectuel chrétien.

Qu'est-ce donc qu'un intellectuel chrétien ? C'est avant tout un homme qui connaît bien sa Bible et toute la littérature dont les Pères en ont assaisonné le texte. Mais — M. Marrou le note avec beaucoup de finesse — si la Bible devient un objet de culture, elle le devient de la manière dont Homère et Virgile l'avaient été pour la tradition païenne. Elle devra fournir la même dose d'exemples, d'anecdotes miraculeuses et de récits édifiants que faisait la littérature profane. Il n'y aura pas de différence essentielle entre le sermon de l'évêque et le discours du rhéteur. Peut-être celui-là aura-t-il moins de souci du style, mais il ne se croira pas dispensé d'une connaissance assez approfondie de la grammaire et de la langue. A vrai dire, l'intellectuel chrétien n'est qu'un intellectuel païen qui a reçu une formation de spécialiste. Ce n'est pas un homme nouveau. Ce qui est nouveau, c'est la fin qu'il assigne à sa culture, son mépris du désintéressement scientifique, de l'épicurisme intellectuel. Et d'ailleurs il n'est pas utile d'en savoir beaucoup pour être un grand docteur : l'exemple de St Augustin est édifiant. Il connaît mal Origène ; un peu moins mal Basile et Grégoire de Nazianze dont il a lu quelques œuvres à travers des traductions et même quelques pages originales. C'est tout ou à peu près pour les Pères grecs. Naturellement, il connaît un peu mieux les latins. Mais le commerce qu'il a avec eux est plus fréquent que développé. Il a consciencieusement pratiqué la Bible mais pas en exégète. Il n'en a vu que l'intérêt apologétique, et, chaque fois

qu'il l'utilise, sa manière trahit des habitudes invétérées d'« universitaire » repenti. Il n'y a qu'un seul point sur lequel St Augustin rompt complètement avec les conceptions profanes : c'est en matière d'éloquence. Contrairement au rhéteur, l'orateur chrétien s'attachera plus au fond qu'à la forme ; l'éloquence ne vaudra plus de par ses qualités extérieures. C'est l'idée qui importera. Et M. Marrou n'a pas tort de voir là une transformation révolutionnaire. Si St Augustin n'est pas toujours parvenu au dépouillement qu'il croit avoir atteint, quelle différence pourtant entre son éloquence et celle des rhéteurs ! Et surtout quelles possibilités de rénovation pour un art appauvri et sclérosé !

Tel est Augustin : un excellent exemple d'« osmose intellectuelle », comme dit M. Marrou, un homme comme tant d'autres de son temps, au confluent de deux conceptions de la vie, mais qui présente cette particularité d'avoir été, avant sa conversion au christianisme, plus attaché que beaucoup à la culture païenne et qui, pour cette raison, en a gardé plus visiblement l'empreinte.

***

J'ai tenté de résumer aussi exactement que possible le livre de M. Marrou. Mais, hélas ! son charme et sa chaleur n'apparaîtront guère dans la sécheresse du compte rendu. Je ne puis qu'avouer à cet égard une infidélité résignée. Autre infidélité, mais volontaire, cette fois, j'ai négligé jusqu'ici d'indiquer quelle place M. Marrou assignait à St Augustin dans l'évolution de la culture, assignation à laquelle il a consacré l'introduction et la conclusion de son livre, et qui me paraît appeler quelques réserves.

M. Marrou a distingué dans la culture d'Augustin certains traits qui annoncent le Moyen-âge : son caractère religieux, de nombreux aspects de son programme et de sa technique, ses lacunes et ses déformations (effacement de l'esprit scientifique, oubli du grec, etc...). Il a constaté d'autre part qu'elle demeurait fidèle à la tradition antique par ses matériaux et par ses méthodes. Et M Marrou, tout en reconnaissant avec netteté qu'il n'y a point d'hiatus entre Antiquité et Moyen-âge, précise qu'il y a bien deux cultures distinctes, l'antique et la médiévale qui coexistent chez St Augustin. Il a vu à sa manière *Augustin als antiker und als mittelalterlischer Mensch* (²).

Si l'on voulait seulement dire qu'il y a dans la culture de St Augustin certains éléments qui l'apparentent à Cicéron et d'autres à St Thomas, il n'est personne qui n'en conviendrait. Parmi les grandes figures de l'histoire de la pensée, il n'en est pas qui ne tienne à la fois au passé et à l'avenir. Il est banal de le

(2) C'est le titre d'un livre de Reitzenstein, sur lequel M. Marrou fait d'ailleurs des réserves.

constater. Comme disait, je crois, Renan (?), l'homme n'est pas un enfant trouvé destiné à rester célibataire. Mais il semble que M. Marrou ait voulu aller beaucoup plus loin. Pour lui St Augustin n'a été qu'un prétexte. Il s'est proposé d'étudier sur le plan de la culture « le problème de la décadence et de la fin de la civilisation antique » (p. I), et il a choisi une « figure représentative » (p. X). Si j'ai bien compris, cela veut dire que l'époque d'Augustin marque la fin de cette civilisation et qu'Augustin lui-même peut être pris comme exemple du lettré moyen de cette époque. Eh bien, autant les conclusions de M. Marrou me paraissent sages et mesurées quand il s'agit d'analyser la culture propre de St Augustin, autant elles me paraissent suspectes quand l'auteur veut leur donner une portée plus générale.

M. J. Carcopino, dans son livre sur *La vie quotidienne à Rome a l'apogée de l'Empire* (p. 135), a fait, au passage, à M. Marrou, une remarque fort judicieuse. « Dans un livre récent, d'ailleurs remarquable, sur *St Augustin et la fin de la culture antique*, écrit-i', M. Marrou a cru distinguer, à partir de Quintilien, les indices d'un affaiblissement de l'héllénisme dans la culture romaine ; mais j'ai la conviction qu'il a été victime du point de vue auquel son sujet, centré sur l'individualité de son docteur, l'a nécessairemnt rivé et je crains qu'il n'ait indûment étendu à l'Italie des conclusions vraies pour l'Afrique d'Augustin, né à Thagaste, instruit à Madaure et à Carthage, mort évêque d'Hippone. » Nous touchons là, à mon sens, à l'erreur de M. Marrou. Il n'a pas vu suffisamment qu'en matière de culture il convenait de distinguer entre le niveau individuel et le niveau social, et pour ne l'avoir pas fait, il a placé dans un faux jour le problème de la fin de la culture antique.

Du IIIᵉ au VIIIᵉ siècle l'appauvrissement intellectuel du monde est manifeste. Ceux qui défendent avec le plus d'acharnement la persistance de la civilisation romaine à travers les invasions reconnaissent eux-mêmes son indéniable décadence. Le niveau social de la culture est infiniment plus bas après les invasions qu'avant. Pirenne peut écrire que puisqu'il y a encore des écrivains aux VIᵉ et VIIᵉ siècles dans les royaumes berbères « c'est qu'il y a encore pour les lire un public, et même un public relativement lettré » (³) ; cela est évident, mais ce qui ne l'est pas moins c'est que ce public est de moins en moins nombreux. Cela tient d'ailleurs aux conjonctures politiques et économiques, au moins pour une grande part. C'est la disparition ou l'effacement relatif des cités qui explique la baisse du niveau social de la culture. D'abord parce qu'il a pour conséquence immédiate la diminution du nombre des écoles, et plus peut-être encore parce qu'il en rend la fré-

(3) *Mahomet et Charlemagne*, p. 106.

quentation plus difficile. Ensuite parce que l'activité littéraire suppose une certaine atmosphère intellectuelle, des bibliothèques, des librairies, des lecteurs. Lorsque la vie rurale aura conquis l'Empire, qui se souciera encore de vie intellectuelle ? Quelques grands propriétaires qui pourront s'offrir le luxe des bibliothèques privées et des précepteurs. Mais naturellement, ils seront de moins en moins nombreux. La terre les prendra l'un après l'autre. Dans les villas du Ve siècle s'ébauchera peu à peu l'ignorance du seigneur féodal. Il y a bien des princes qui par coquetterie, par jalousie les uns des autres, se piqueront de littérature, qui voudront même écrire, mais tous n'auront pas cette coquetterie et la barbarie des mœurs gagnera le palais des rois — quand elle n'y aura pas pris naissance. Il reste l'Eglise qui demeure fidèle à la culture, mais elle met sur la vie intellectuelle un tel poids, elle lui impose de telles activités que ça ne peut pas aller bien loin. Quand on regarde les choses sous cet angle, on comprend très bien que le niveau social de la culture ait baissé avec les invasions : il n'y a plus de rôle pour l'intellectuel. Encore faut-il bien souligner que cette transformation s'est faite, lentement, en deux ou trois siècles...

Mais cela ne veut nullement dire qu'on ne puisse trouver après les invasions d'hommes dont la culture vaille — et même largement — celle des gens du IVe siècle. Leur nombre ne fait rien à l'affaire. St Augustin est né en 354 et mort en 430. Il s'est donc formé dans le dernier tiers du IVe siècle. Dira-t-on que sa culture diffère. autrement que par des nuances, de celle de Sidoine Apollinaire qui naît lui vers 430, de Boèce né vers 480, de Cassiodore son contemporain ? Et Grégorie le Grand, né vers 540 n'est-il pas un lettré du même calibre? Or, entre le moment où St Augustin va à l'école et celui où Grégoire y va à son tour, il y a près de deux siècles, aussi longtemps qu'entre le jeune Louis XV et nous. Ce n'est guère qu'à la fin du VIe siècle qu'on voit disparaître la culture antique — je ne parle bien entendu que de l'Occident, pour demeurer dans le cadre de M. Marrou.

Il s'agit encore de préciser, quand on parle de disparition. Qu'est-ce qui disparaît ? Est-ce le contenu ou la forme de la culture ? En d'autres termes, les individus sauront-ils seulement moins de choses, beaucoup moins de choses, ou les sauront-ils autrement ? Je crois qu'ils sauront seulement moins de choses. Au VIIe siècle, la vie intellectuelle est devenue l'apanage exclusif des monastères. On y conservera, on y copiera des manuscrits. Mais leur nombre est infime et les relations entre les couvents sont relativement rares. Elles ont lieu dans un cercle géographique étroit : du moins pour la masse des moines. Il est naturel qu'on sache moins. Celui qui a épuisé la bibliothèque d'un couvent, qui a eu l'appétit de culture le plus vif est encore bien ignorant. On comprend le prix d'encyclopédies comme celle d'Isidore de Séville.

Les hommes de ce temps savent aussi moins bien parce que les subtilités de la langue leur échappent. Grégoire de Tours sait qu'il écrit mal, il se rend compte qu'il ne comprend pas toujours très bien ses illustres devanciers. Mais est-ce que nos contemporains, même ceux qui ont une honnête culture, seraient tous capables d'expliquer d'un peu près une page de Montaigne ? Quoi qu'il en soit, il est clair qu'au VIe et au VIIe siècle on est érudit à peu de frais, qu'on sait moins et moins bien qu'on ne savait autrefois. Mais on n'aura pas moins gardé le respect et les traditions de la culture antique. Qu'on en ait souci, l'exemple des chrétientés celtiques suffirait à le prouver. Les grammairiens de Pavie et les moines de Bobbio savaient pourquoi ils travaillaient. Isidore de Séville n'aurait pas composé ses *Etymologies* s'il n'avait eu le sens de la valeur de l'érudition. Ce n'est que dans V. Hugo que les moines de ce temps « bêchent pour se distraire ». Or, tous ces gens-là ont-ils une autre manière de concevoir la culture que celle qu'on avait au temps d'Augustin ? Je ne le crois pas. Ils pratiquent le par cœur. Ils répètent, en copiant d'aussi près que possible, ce qu'on a dit avant eux. Ils ont des âmes de compilateurs. Ils aiment les clichés, les anecdotes, les *mirabilia*. Leur science est aussi stupide que celle d'Augustin. Evidemment ils n'ont pas fait comme Augustin de beaux sermons ou de belles lettres — sauf Grégoire le Grand. Ils n'ont d'Augustin ni le talent, ni le génie. Mais ici il ne s'agit ni de talent, ni de génie : il s'agit de culture. Et les moines celtiques qui copiaient Cicéron et Virgile et même Lucain et Térence n'avaient-ils pas à certains égards une idée plus pure de la culture, puisqu'ils obéissaient à des motifs d'un désintéressement absolu, qu'Augustin qui ne voyait dans la culture qu'un moyen d'étayer ses conversions successives ? Dans leur misérable temps, ne seraient-il pas plus près que le docteur de la grâce des authentiques traditions de la culture antique ?

En tous cas, quel qu'ait été l'abaissement de la culture à l'époque barbare, si considérables qu'aient été la diminution du nombre des lettrés, l'appauvrissement intellectuel de ceux-ci, il a bien fallu qu'il demeure un courant culturel assez fort pour qu'à travers les atroces vicissitudes du haut Moyen-âge, l'essentiel de la culture antique ait pu gagner les refuges carolingiens et parvenir jusqu'à nous.

Non seulement, je crois aventureux de parler de fin de la culture antique d'après un seul individu, mais je crois que St Augustin n'est pas un très bon exemple culturel de son époque, à cause de la faiblesse de ses connaissances en grec.

Jamais probablement on n'a su tant de grec en Occident — Rome mise à part — qu'au début du Moyen-âge. Qu'on relise les belles pages de Pirenne (4) sur l'invasion des Orientaux dans les provinces

(4) *Mahomet et Charlemagne*, p. 62 et ss.

latines de l'Empire. Pense-t-on que les marchands grecs qui s'avançaient en chantant à la rencontre des rois mérovingiens sur la route d'Orléans, le faisaient en latin ? Etait-ce par pure fantaisie que St Césaire avait composé des hymnes en grec ? Croit-on que les conquêtes byzantines n'ont pas produit en Occident une recrudescence de la langue grecque ? Et ne sait-on pas, par Augustin lui-même, qu'on parlait assez le grec aux environs d'Hippone ? Ce n'est pas le grec qui a disparu d'Occident. C'est la connaissance de la pensée grecque qui s'est affaiblie parce que les lettrés, eux, n'ont plus appris le grec. Nous oublions trop facilement que les anciens n'avaient pas notre notion de langue morte. Le grec était pour un Latin ce qu'est pour nous l'anglais ou l'allemand. On en apprenait un peu à l'école et puis on allait se perfectionner dans le pays. Le voyage d'Orient était classique au temps de Cicéron ou de César et il le sera longtemps. St Jérôme ironise encore sur son ignorance du grec avant son séjour au désert et à Antioche. Rufin n'en savait guère plus à ses débuts. Si le grec a disparu, c'est que dans l'instabilité générale du monde méditerranéen les contacts ont été matériellement plus difficiles, non pas sans doute entre les classes commerçantes, mais entre les élites intellectuelles et l'on s'y est d'autant mieux résigné que grandit l'antipathie des esprits à travers les querelles théologiques.

L'oubli du grec en tant qu'instrument de culture est donc un fait général et qui se comprend facilement si l'on considère l'atmosphère de l'époque. Mais il n'a été ni aussi général, ni aussi brutal qu'on l'imagine parfois. On sait quelle sérieuse connaissance des développements les plus récents de la pensée grecque avait acquis Boèce. M. Pierre Courcelle, dans un remarquable article (5) a montré comment il s'y était initié. Sidoine Apollinaire aurait su assez de grec pour traduire la vie d'Apollonius de Tyane, de Philostrate. Les moines celtiques conservaient avec piété un manuscrit d'Homère, et je citerai un passage de la *Vita Fulgentii* (6), qui prouve qu'en Afrique même, en pleine période vandale et dans une cité de deuxième ordre, il était encore possible d'apprendre les premiers éléments de l'hellénisme.

« ...La pieuse mère de Fulgence lui fit d'abord étudier les lettres grecques et jusqu'à ce qu'il sut réciter de mémoire Homère tout entier et comprendre à la lecture une grande partie de Ménandre, elle ne lui permit pas l'étude des lettres latines... Plaisait-il au bienheureux Fulgence de parler grec, même après avoir perdu depuis longtemps l'habitude de le parler et de le lire, il le prononçait avec une telle pureté qu'on eût dit qu'il vivait presque journellement avec des Grecs... »

---

(5) P. Courcelle, *Boèce et l'Ecole d'Alexandrie* (*Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 1935, p. 185-223).

(6) Ed. Lapeyre, p. 11-12.

Faisons sa part à l'enthousiasme du biographe. Il n'en reste pas moins qu'on pouvait apprendre encore pas mal de grec en Occident au Ve siècle et à plus forte raison au IVe, et que St Augustin ne l'a pas fait. Plutôt que d'expliquer son ignorance par celle de tout son temps, ce qui est certainement abusif, ne pourrait-on pas le faire en considérant St Augustin seul ? Peut-être n'était-il pas doué pour les langues vivantes ? Il ignorait bien le punique, qu'on parlait autour de lui (7). En tous cas, il n'est pas de son temps une image si fidèle. Le grec ne disparaît qu'après lui dans le bagage du lettré d'Occident. St Grégoire le Grand ne le saura pas lorsqu'il partira pour Constantinople — mais nous sommes au VIe siècle.

Mais, dira-t-on, de telles conclusions n'aboutissent qu'à tirer Augustin du côté du Moyen-âge. Et, à cette thèse, l'accaparement de la culture par le souci religieux apporterait évidemment un appui. Sans doute, si cet accaparement était un fait nouveau. Mais il n'en est rien. St Augustin, lorsqu'il devient chrétien, a derrière lui trente années de culture profane. Si loin qu'on soit allé dans la voie du renoncement et de l'humilité, on rejette avec peine, au moins de façon effective, une moitié de sa vie. On essaye plutôt d'en tirer parti comme a fait Augustin. Mais que l'on veuille bien remarquer que c'est le cas normal que cette longue formation profane avant l'épiscopat ou la conversion. Sidoine Apollinaire avait quarante ou quarante-deux ans quand il devint évêque. St Ambroise approchait de la quarantaine. Et tous les deux s'étaient, sur des plans divers, nourris de culture profane. Il en avait été de même bien avant l'époque d'Augustin. St Cyprien ne s'était converti qu'à quarante-cinq ans, et Tertullien, il suffit de relire quelques pages de l'*Apologétique* pour s'en assurer, était aussi formé par l'éducation classique, avait aussi l'esprit chargé de réminiscences païennes. Chez tous les convertis, chez les chrétiens d'origine eux-mêmes, qui n'en recevaient pas moins la culture du rhéteur propre à leur catégorie sociale, l'empreinte païenne apparaît aussi forte. Ce qui ne les empêche pas d'utiliser ensuite leur culture profane pour le service de la nouvelle foi. Mais j'insiste encore sur le fait qu'il s'agit là d'un phénomène général, ancien dans l'Eglise et qui n'est, à aucun titre, particulier à l'époque d'Augustin...

***

Pour me résumer, il me semble qu'on ne saurait se représenter la fin de la culture antique d'après St Augustin, à la fois parce que l'illustre Africain n'apparaît pas comme un exemple absolument caractéristique et parce que la notion de décadence est trop complexe et trop fugace pour qu'on puisse s'en faire une idée

---

(7) E. F. Gauthier. *Le Passé de l'Afrique du Nord*, p. 134 et ss.

exacte à travers un individu. On sait bien qu'il n'y a rien de commun entre un lettré du temps d'Auguste et un lettré du temps de Charlemagne. On distingue bien quelques grands courants q entraînent les individus et les sociétés vers des états de cult différents. Mais lorsqu'on essaye d'établir des classifications, ou simplement des repères, on n'y parvient qu'à l'aide de définitions étroites et arbitraires qui laissent de côté des éléments essentiels de la réalité.

M. Marrou n'a pas extrait de St Augustin, les éléments universels qui nous permettraient de voir avec lui le Lettré de la Décadence. Mais à défaut de ce personnage abstrait et symbolique, et dont pour ma part je ne regrette pas l'inexistence, il nous apporte une admirable étude de la culture singulière d'Augustin et à ce propos une foule de renseignements sur toute l'histoire de la culture dans l'Antiquité. On dira à M. Marrou que la grandeur d'Augustin lui a un peu caché les autres hommes de ce temps, que, comme ce peintre dont parle H. de Régnier, il a fait :

Le héros à lui seul plus grand que la bataille.

Mais c'est bien le seul reproche qu'on puisse lui adresser et l'on a bien rarement le plaisir de parler d'un livre dont on ne peut discuter que la perspective.

CHRISTIAN COURTOIS.

M. DALLONI. — *Géologie appliquée de l'Algérie. Métallogénie. Hydrogéologie. Agrogéologie.* 1 vol. in-8°, 888 p. Paris-Alger, 1939.

Ce livre est le dernier paru et le dernier à paraître de la « Collection du Centenaire de l'Algérie », collection dont plusieurs ouvrages annoncés ne verront malheureusement pas le jour. Joint à l'ouvrage en quelque sorte parallèle de M. J. Savornin, *La géologie algérienne et nord-africaine depuis 1830*, paru en 1930, il dresse le bilan d'un siècle de recherches géologiques et témoigne de l'activité des géologues dans la colonie centenaire.

Le livre de M. M. Dalloni est consacré à ce qu'on appelle la géologie appliquée et comprend, après une courte introduction historique, trois parties intitulées : Gîtes métallifères et gisements minéraux divers (p. 31-214), Les eaux souterraines (p. 215-564), Les terrains et les sols (p. 565-862). Ce gros et important travail est annoncé comme « un premier essai de synthèse d'une foule de données acquises depuis un siècle ». L'auteur ajoute modestement : « Une telle œuvre n'a rien d'original et l'intérêt qu'elle peut avoir tient essentiellement à la qualité — d'ailleurs très inégale, mais souvent de premier ordre — des matériaux qu'elle tâche de coordonner et de mettre au point ». Ce n'est donc qu'assez partiellement une œuvre personnelle ; les développements synthétiques y

sont rares. Mais c'est un répertoire très précieux et très commode où tout ce qui concerne la métallogénie, l'hydrogéologie et l'agrogéologie de l'Algérie est classé selon un ordre essentiellement stratigraphique, et sommairement discuté par un auteur qui connaît bien le pays. Il est complété par une bibliographie copieuse de 348 numéros et sa consultation est favorisée par un excellent index.

Je n'insisterai pas sur l'intérêt scientifique de cette « somme » — il est évident — pas plus que sur son importance pour les économistes. Je voudrais seulement signaler que ce livre, en apparence aussi éloigné que possible des préoccupations des historiens lecteurs de cette revue, est susceptible de leur apporter d'utiles précisions et parfois des éléments de solution aux problèmes qu'ils se posent.

L'archéologie et les textes nous donnent des indications souvent très vagues sur les gisements miniers autrefois exploités : la consultation du livre de M. Dalloni [8] fournira souvent, soit par lui-même, soit par ses références bibliographiques, d'indispensables précisions. Des vestiges trop informes ou des textes trop vagues nous permettent difficilement de nous faire une idée un peu précise de l'économie ou de l'habitat d'une région à telle ou telle période de l'histoire. Par ailleurs on a peut-être trop tendance à expliquer les transformations de cette économie ou de cet habitat par des causes toujours purement historiques. La richesse ou la pauvreté en eau de son sous-sol, la nature physique ou chimique de ses sols ont sans conteste contribué à favoriser son peuplement et sa mise en culture, ou à leur nuire. Ici encore, le livre de M. Dalloni est susceptible d'apporter quelques lumières précieuses, quoique notre connaissance des richesses hydrauliques de l'Algérie soit encore incomplète et que l'étude de ses sols soit encore dans l'enfance.

E. F. Gautier parlait souvent des « cloisons étanches » qui séparent les disciplines. A la compréhension du passé de l'Afrique du Nord bien des savants, en réalité, ont contribué ; il suffit de ne pas ignorer leur œuvre [9].

J. DESPOIS.

---

(8) De même que le livre de Dussert et Bétier, *Les mines et les carrières en Algérie*, Alger-Paris, 1932.

(9) Dans le même ordre d'idées signalons, du même auteur, les *Notes sur la classification du Pliocène supérieur et du Quaternaire de l'Algérie*, extraites du Bulletin de mai-juin 1940 de la Société de géogr. et d'archéol. de la province d'Oran. Cet essai de synthèse peut rendre aux préhistoriens les plus grands services

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-QUATRIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1940)

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)